

C COMPTABILITE GENERALE

• Principes • Techniques • Outils

Conforme aux dispositions du :
- Code Général de Normalisation
Comptable (CGNC);
- Code Général des Impôts (CGI).

- Cours détaillé
- Exemples et applications pour illustrations
- Etudes de cas pratiques
- Examens corrigés et argumentés

Auteurs
Said YOUSSEF
Smail KARRAJ

Impression
Najah Al Jouhri

Édition
Edison

Distribution
Librairie El Mohandecoba

Dépôt légal
2004/2-178

ISBN
9961-466-88-2

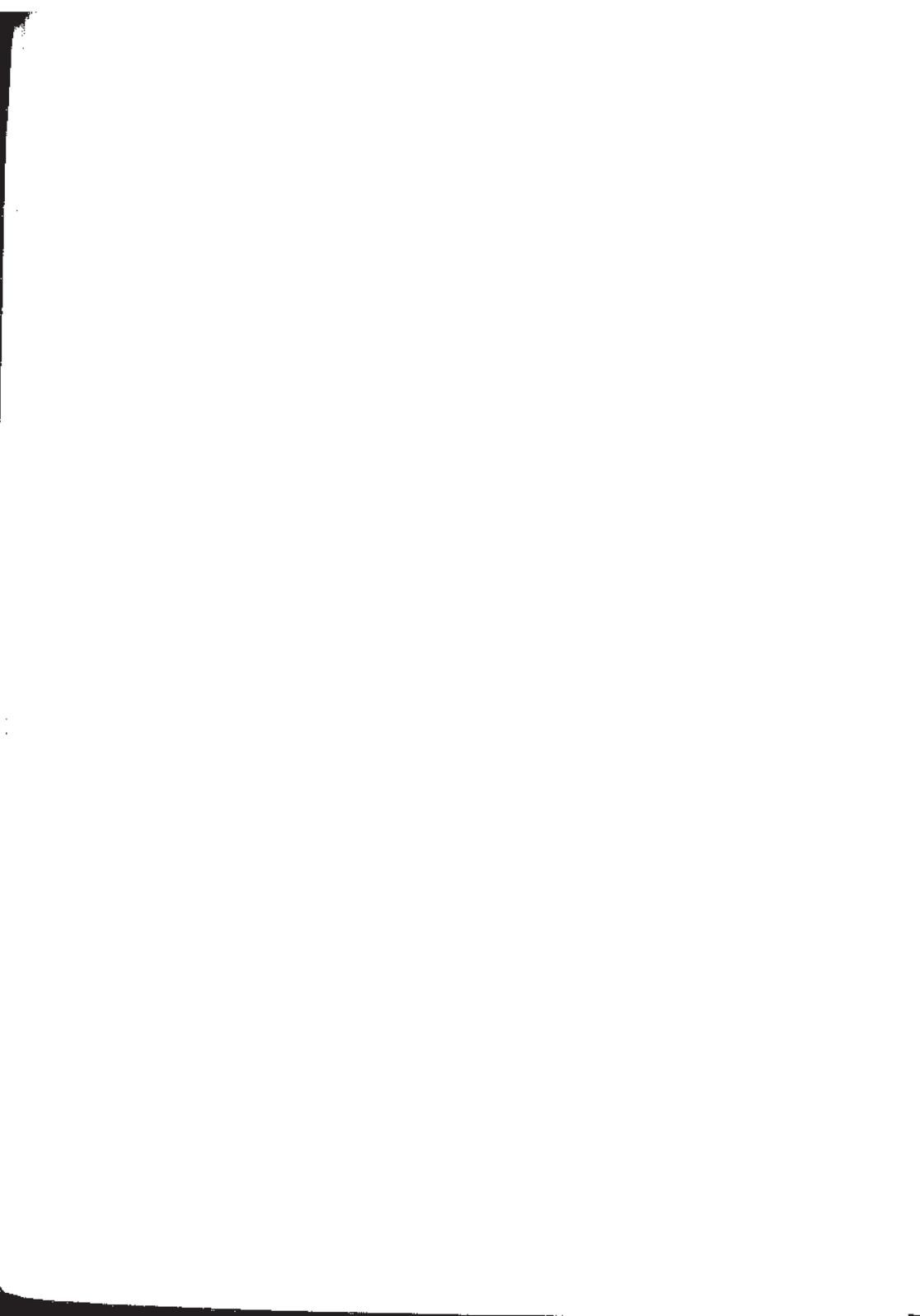
3^{ème} édition
2013



Dédicaces

Au Premier Grand Amour de ma Vie,
ma très Chère fille NAJLAA
Smail KABBAJ

A l'Âme de mon Cœur,
Flamme de mon Espoir, mon très Cher fils AYOUB
Said YOUSSEF



Préface

Les entreprises marocaines connaissent, aujourd'hui, un nouvel élan provoqué par l'ouverture sur l'extérieur et le développement d'un environnement hautement concurrentiel.

Concurrence exacerbée, mondialisation, banalisation des produits, volatilité des clients poussent aujourd'hui les managers à placer les techniques de gestion (comptabilité générale) au centre de leurs préoccupations.

Dans ce cadre, le Code Générale de Normalisation Comptable (CGNC) a cherché à adapter la pratique comptable aux besoins des managers, en vue de l'établissement des situations financières homogènes et fiables, permettant aux divers tiers de l'entreprise d'obtenir l'information précise qui les intéresse.

Avec le CGNC, la comptabilité n'est plus seulement un moyen de preuve ou un système nécessaire pour calculer l'impôt sur les bénéfices, elle est maintenant un outil indispensable au service de l'information des dirigeants, des actionnaires et des tiers, à la fois, pour prendre des décisions et pour permettre la comparaison des performances des entreprises.

Aujourd'hui, le Cadre Comptable Marocain est obligé de tenir compte des enjeux de l'harmonisation comptable internationale. En effet, au niveau mondial, il faut noter la convergence vers une comptabilité internationale par l'adoption des Normes IASB^{*} (IAS / IFRS), à partir du 1^{er} janvier 2005. Les entreprises de l'union européenne faisant appel public à l'épargne, devront obligatoirement utiliser les Normes de l'IASB pour les comptes consolidés.

Dans ce contexte, l'ouvrage des deux auteurs se veut une contribution pédagogique et pratique qui offre des réponses à un certain nombre de problèmes de la comptabilité générale pour les professionnels, les étudiants et le grand public. Ainsi :

* International Accounting Standards Board

- Pour les professionnels de la comptabilité, l'ouvrage constitue un outil de travail pour résoudre certaines difficultés pratiques et développer les concepts de base.
- Pour les étudiants et les élèves, le livre est d'un apport pédagogique précieux pour les aider à préparer leurs examens et concours en matière de comptabilité générale. Ils y trouveront tous les éléments nécessaires de cours et de cas sélectionnés pour favoriser la maîtrise de tous les types de problèmes et préparer soigneusement leurs examens.
- Pour le grand public, l'ouvrage se veut un traité complet et très bien développé qui répond complètement à leurs besoins d'initiation en matière de comptabilité générale.

Professeur : ZAKIA EL MOUATASSIM
Enseignante à la faculté des sciences juridiques,
Économiques et sociales de Casablanca,
Experte consultante.

Introduction générale

La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de bases chiffrées et de fournir, après traitement approprié, un ensemble d'informations destinées aux différents utilisateurs »

La comptabilité peut être définie aussi à travers ses multiples rôles. Elle est, en effet :

- Un instrument de gestion;
- Un moyen de preuve entre commerçants en justice;
- Un moyen d'information des associés, des épargnants, des salariés et des tiers;
- Un moyen de déterminer l'assiette de plusieurs impôts ;
- Un élément de base pour l'agrégation de données macro-économiques.

Il s'agit d'un outil indispensable à tous les agents économiques : chefs d'entreprises, pouvoirs publics, partenaires de l'entreprise, créanciers de l'entreprise...

Elle est tenue au Maroc d'après les dispositions du Code Général de Normalisation Comptables (CGNC) appliqué par toutes les entreprises depuis le premier janvier 1994.

1- Pourquoi le code Général de normalisation comptable ?

Parmi les objectifs visés par l'élaboration du C.G.N.C on peut évoquer :

- Comblent les insuffisances dues au retard dans la normalisation comptable par rapport à des pays africains ou européens.

- **Donner à l'entreprise marocaine un outil de gestion moderne au service du chef d'entreprise.**
- **Développer l'information micro et macro-économique.**
- **L'amélioration du niveau de connaissance des performances de l'entreprise par ses différents partenaires en obligeant l'entreprise à publier des données comptables fiables et pertinentes.**
- **Suivre le rythme mondial de normalisation Comptable en adoptant un cadre comptable respectant les normes internationales.**

2- Le code général de normalisation comptable : Présentation

Ce code de normalisation comprend deux parties :

- **La Norme générale comptable** qui regroupe les choix directeurs, les principes fondamentaux et les conventions de base qui régissent la normalisation comptable au Maroc.
- **Le plan comptable général des entreprises (PCGE)** qui constitue « .. le dispositif d'application de la Norme générale comptable aux entités économiques autres que ceux des établissements financiers, des banques et des assurances. » (Le CGNC, volume 1, p 8)

L'avènement du code général de la normalisation comptable (C.G.N.C.) a donné à la comptabilité générale au Maroc un rôle clé dans le système d'information de l'entreprise, car elle devient à la fois un outil de gestion pour les cadres et dirigeants des différentes entités économiques et un support essentiel dans la communication financière externe.

La comptabilité a une fonction d'information interne et d'information externe destinée à l'entreprise elle-même, ses partenaires (Fournisseur, clients, Etat, banque, associés). Ces informations portent sur le patrimoine de l'entreprise, sa situation financière et son niveau de résultats. Le CGNC assure cette fonction à travers l'obligation pour l'entreprise de tenir un certain nombre d'Etats de synthèse qui diffère du **modèle normal** au **modèle simplifié** :

- **Modèle normal**: Prévu pour les grandes entreprises (**chiffre d'affaires supérieur ou égal à 10 millions de DHS**) et les oblige à publier cinq Etats de synthèses : **Bilan, Compte de produits et charges CPC, Etat des soldes de gestion ESG, Tableau de financement TF, Etat des Informations Complémentaires ETIC.**

- **Modèle simplifié** : Prévu pour les PME (**chiffre d'affaires inférieur 10 millions de DHS**). Pour ce dernier deux Etats de synthèse doivent être établis : **Bilan, Compte de produits et charges CPC¹.**

Toute entreprise doit tenir une comptabilité dans les conditions suivantes :

Tenir une comptabilité en monnaie nationale;

Employer la technique de la partie double;

S'appuyer sur des pièces justificatives datées, conservées, classées dans un ordre défini, susceptibles de servir comme moyen de preuve et portant les références de leur enregistrement en comptabilité ;

Respecter l'enregistrement chronologique des opérations ;

Tenir des livres et des supports permettant de générer les états de synthèse ;

- Contrôler par inventaire l'existence et la valeur des éléments d'actif et du passif.

3- Les principes comptables.

Il faut préciser enfin, que la tenue de la comptabilité générale doit se faire dans le respect des principes suivants :

¹ Article 21 du Dahir n° 1-05-211 du 14 février 2006 - 15 moharrem 1427 portant promulgation de la loi n° 44-03 Loi n°9-88 relative aux obligations comptables des commerçants

- **Principe de continuité d'exploitation** : l'entreprise est présumée établir ses états de synthèse dans la perspective d'une poursuite normale de ses activités ;

- **Principe de permanence des méthodes** : l'entreprise est censée établir ses états de synthèse en appliquant les mêmes méthodes et les mêmes règles de présentation d'un exercice à l'autre ;

- **Principe du coût historique** : les éléments d'actif du bilan doivent être gardés à leur valeur d'entrée, laquelle valeur doit rester intangible quelle que soit la valeur actuelle de l'élément considéré ;

- **Principe de spécialisation des exercices** : selon lequel les charges et les produits doivent être rattachés à l'exercice qui les concerne effectivement et à celui là seulement ;

- **Principe de prudence** : en vertu de ce principe,

* Les produits ne sont pris en compte que s'ils sont définitivement acquis à l'entreprise.

* Les charges sont comptabilisées dès lors qu'elles sont probables.

- **Principe de clarté** : les opérations et les informations doivent être inscrites dans les comptes sans compensation entre elles ;

- **Principe d'importance significative** : est significative, toute information susceptible d'influencer l'opinion que les lecteurs des états de synthèse peuvent avoir sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

Chapitre I : Le Bilan

I- Notion de Bilan :

I- Exemple Introductif

Le 01/ 01/ 2005, Deux personnes, se sont associées pour créer une société « TAHRI, SNC », elles ont apporté un capital de 800.000,00 DH et ont emprunté une somme de 200.000,00 DH. Ensuite, elles ont utilisé cet argent pour faire les emplois suivants :

- Acquisition d'un fonds commercial.....300.000,00.
- Acquisition d'un local 350.000,00.
- Acquisition de Mobilier de bureau50.000,00.
- Acquisition d'un Matériel de transport.....120.000,00.
- Constitution d'un stock de marchandises 160.000,00.
- Dépôt en Banque.....20.000,00.

Travail à faire :

Etablir le Bilan.

2- Notion d'emplois et de ressources :

Les éléments donnés ci-dessus, peuvent être classés en deux catégories comme suit :

Emplois

Fonds commercial.....	300.000,00
Local.....	350.000,00
Mobilier de bureau.....	50.000,00
Matériel de transport.....	120.000,00
Marchandises.....	160.000,00
Banque.....	20.000,00
Total emplois.....	1.000.000,00

Ressources

Capital.....	800.000,00
Emprunts.....	200.000,00
Total ressources.....	1.000.000,00

2-1 Notion de ressources :

Ce sont les possibilités financières, dont dispose le créateur de l'entreprise pour financer son entreprise.

On constate que ces ressources sont de deux familles :

- Il y a une ressource interne : exemple : capital qu'on qualifie de **Capitaux propres** ;
- Il y a une ressource externe : exemple : Emprunts, qu'on qualifie de **dettes**.

2-2 Notions d'emplois :

Ce sont les utilisations économiques des ressources dont a disposé l'entreprise. En réponse à la question : comment sont utilisées les ressources ?

On constate, qu'on peut distinguer deux types d'emplois :

- Des emplois dans des biens durables : matériels, fonds commercial, local.....
- Des emplois dans des biens circulants : Stocks, banque....

3- Notion d'Actif et de Passif :

Les notions d'emplois et de ressources sont remplacées comptablement par les notions d'Actif et de Passif.

- **Emplois = Actif**
 - > **Actif Immobilisé**
 - Local.
 - Fonds commercial...etc.
 - > **Actif Circulant**
 - stocks
 - Banque...etc.

- Ressources = Passif → Capitaux propres
 - Capital,
- Dettes
 - Emprunts.....

4- Le Bilan :

Bilan 01/ 01/ 2005

Actif	Montant	Passif	Montant
Actif immobilisé :		Capitaux propres	
- Fond commercial	300.000,00	- Capital	800.000,00
- Local	350.000,00		
- Mobilier de Bureau	50.000,00		
- Matériel de transport	120.000,00		
Actif circulant		Dettes	
- Marchandises	160.000,00	- Emprunts	200.000,00
- Banque	20.000,00		
Total Actif	1.000.000,00	Total Passif	1.000.000,00

Le bilan est ainsi un tableau qui présente la situation patrimoniale d'une entreprise à une date précise.

Le bilan est divisé en deux parties.

- La partie gauche qui représente l'actif ou les emplois.
- La partie droite qui représente le Passif ou les ressources.

Remarque :

Le bilan est un tableau équilibré : Total Actif = Total Passif

Application :

Au 01/ 01/ 2005 l'entreprise « NAJLAA. SNC » vous remet les éléments suivants et vous demande d'établir son Bilan :

- Frais de constitution 5.000,00
- Fonds commercial..... 425.000,00
- Immeuble..... 600.000,00
- Matériel industriel..... 400.000,00
- Matériel de transport..... 150.000,00
- Matériel de Bureau..... 70.000,00
- Mobilier de Bureau..... 30.000,00
- Stock de matière première.....250.000,00

- Créances clients.....50.000,00
- Banque.....180.000,00
- Caisse.....20.000,00
- Capital..... ?
- Emprunts..... 300.000,00
- Dettes Fournisseurs..... 180.000,00

Travail à faire :

Etablir le Bilan de l'entreprise « NAJLAA, SNC » au 01/01/2005.

Solution « Application » :

Bilan 01/ 01/ 2005

Actif		Passif	
	Montant		Montant
Actif Immobilisé		Capitaux propres	
- Frais de constitution	5.000,00	- Capital (I)	1.700.000,00
- Fond commercial	425.000,00		
- Immeuble	600.000,00		
- Matériel industriel	400.000,00		
- Matériel de transport	150.000,00		
- Matériel de bureau	70.000,00		
- Mobilier de bureau	30.000,00		
Actif circulant		Dettes	
- Stock matière première	250.000,00	- Emprunts	300.000,00
- Créances clients	50.000,00	- Dettes fournisseurs	180.000,00
- Banque	180.000,00		
- Caisse	20.000,00		
Total Actif	2.180.000,00	Total Passif	2.180.000,00

$$\begin{aligned}
 \text{(I) Capital} &= \text{Total Actif} - (\text{Emprunts} + \text{Dettes fournisseurs}) \\
 &= 2.180.000,00 - (300.000,00 + 180.000,00) \\
 &= \mathbf{1.700.000,00.}
 \end{aligned}$$

5- Bilan et résultats.

A la fin d'un exercice comptable (après plusieurs opérations faites par l'entreprise), le bilan fait apparaître une différence entre le total actif et le total passif. Cette différence correspond à un résultat réalisé par l'entreprise.

$$\mathbf{Résultat = Total Actif - Total Passif}$$

Deux situations peuvent se présenter :

5-1 Cas de résultat Bénéficiaire :

- Si $\text{Total Actif} > \text{Total Passif}$ \rightarrow Le résultat est un Bénéfice
A enregistrer dans le bilan aux capitaux propres avec un signe (+).

Application :

Au 01/ 01/ 2005, les éléments du bilan de l'entreprise « SMATTEX S.A.R.L. » sont les suivants :

- Construction	500.000,00
- Mobilier de Bureau.....	120.000,00
- Matériel de transport.....	80.000,00
- Marchandises.....	600.000,00
- Banque.....	100.000,00
- Capital.....	800.000,00
- Emprunts.....	420.000,00
- Dettes fournisseurs.....	180.000,00

Travail à faire :

Etablir le bilan de départ de « SMATTEX » au 01/01/ 2005.

Au 31/ 12/ 2005, les éléments du bilan sont les suivants :

- Construction.....	450.000,00
- Mobilier de bureau.....	200.000,00
- Matériel de transport.....	150.000,00
- Marchandises.....	600.000,00
- Banque.....	150.000,00
- Capital.....	800.000,00
- Emprunts.....	400.000,00
- Fournisseurs.....	50.000,00

Travail à faire :

Etablir le bilan de l'entreprise « SMAFFEX » au 31/12/ 2005.

Solution « Application » :

Bilan au 01/ 01/ 2005

Actif	Montant	Passif	Montant
Actif immobilisé :		Capitaux propres	
- Construction	500.000,00	- Capital	800.000,00
- Matériel de bureau	120.000,00		
- Matériel de transport	80.000,00		
Actif circulant		Dettes	
- Marchandises	600.000,00	- Emprunts	420.000,00
- Banque	100.000,00	- Fournisseurs	180.000,00
Total Actif	1.400.000,00	Total Passif	1.400.000,00

Bilan au 31/ 12/ 2005

Actif	Montant	Passif	Montant
Actif immobilisé :		Capitaux propres	
- Construction	450.000,00	- Capital	800.000,00
- Mobilier de bureau	200.000,00	- Résultat	+ 300.000,00
- Matériel de transport	150.000,00		
Actif circulant		Dettes	
- Marchandises	600.000,00	- Emprunts	400.000,00
- Banque	150.000,00	- Fournisseurs	50.000,00
Total Actif	1.550.000,00	Total Passif	1.550.000,00

- Total Actif = 1.550.000,00 DH

- Total Passif (Avant résultat) = 1.250.000,00 DH

Donc, Total Actif > Total Passif

Résultat = 1.550.000,00 - 1.250.000,00 = + 300.000,00 (Bénéfice)

Ce bénéfice doit être introduit dans le haut du passif du bilan (capitaux propres).

Remarques :

On constate que le résultat a permis d'équilibrer un bilan qui au départ était déséquilibré.

5-2 Cas de résultat Déficitaire :

- Si $\text{Total Actif} < \text{Total Passif}$ \longrightarrow Le résultat est une Perte.
A enregistrer au Passif dans les capitaux propres avec un signe (-).

Application :

Pour la même entreprise « SMAITEX. S.A.R.L. », on suppose qu'au 31/12/2005, la situation était la suivante :

- Construction	400.000,00
- Mobilier de bureau.....	100.000,00
- Matériels de transport.....	50.000,00
- Marchandises.....	500.000,00
- Banque.....	150.000,00
- Capital.....	800.000,00
- Emprunts.....	450.000,00
- Fournisseurs.....	150.000,00

Travail à faire :

Établir le bilan de l'entreprise « SMAITEX. » au 31/12/2005.

Solution « Application » :

Bilan au 31/ 12/ 2005

Actif	Montant	Passif	Montant
Actif immobilisé :		Capitaux propres	
- Construction	400.000,00	- Capital	800.000,00
- Mobilier de bureau	100.000,00	- Résultat	- 200.000,00
- Matériel de transport	50.000,00	Dettes	
Actif circulant		- Emprunts	450.000,00
- Marchandises	500.000,00	- Fournisseurs	150.000,00
- Banque	150.000,00		
Total Actif	1.200.000,00	Total Passif	1.200.000,00

- Total Passif (avant résultat) = 1.400.000,00

- Total Actif = 1.200.000,00

On constate que : Total Actif < Total Passif

Résultat = 1.200.000,00 - 1.400.000,00

= - 200.000,00 (Perte).

Cette perte doit être enregistrée au haut du Passif avec un signe (-).

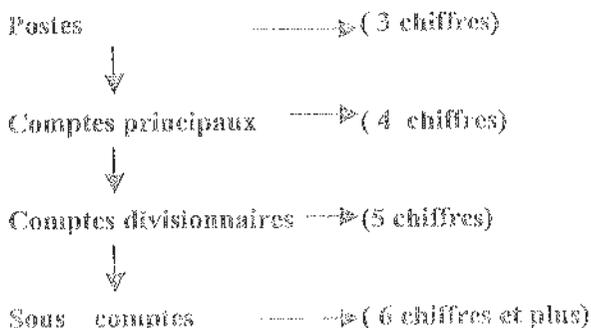
II- Le Bilan du Code Général de Normalisation Comptable CGNC :

L'étude de la structure du bilan préconisé par le CGNC nécessite l'explication préalable de la codification du plan comptable marocain (PCM).

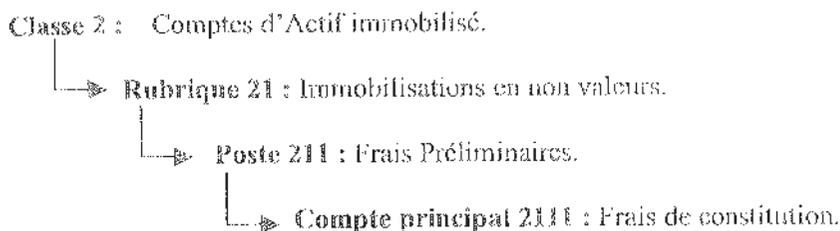
1- La Codification Comptable :

L'architecture du P.C.M est la suivante :

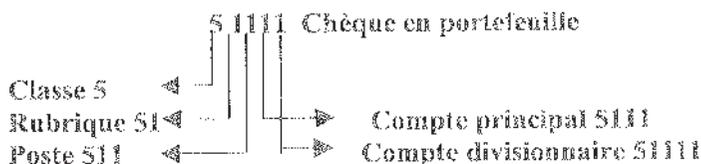




Exemple : Pour le compte 2111 frais de constitution, on a :



On peut trouver des comptes divisionnaires comme :



Chaque code de ce compte divisionnaire correspond à une appellation dans le Plan Comptable Marocain (P.C.M.) c'est à dire :

- Classe 5 : Comptes de trésorerie
- Rubrique 51 : Trésorerie Actif.
- Poste 511 : Chèques et valeurs à encaisser.
- Compte principal 5111 : Chèques à encaisser ou à l'encaissement.
- Compte divisionnaire 51111 : Chèques en portefeuille.

En général, dans le P.C.M il y a dix classes qui sont :

- **Classe 1** : Comptes de financement permanent.
- **Classe 2** : Comptes d'Actif Immobilisé.
- **Classe 3** : Comptes d'Actif circulant et hors trésorerie.
- **Classe 4** : Comptes de Passif circulant hors trésorerie.
- **Classe 5** : Comptes de trésorerie.
- **Classe 6** : Comptes de charges.
- **Classe 7** : Comptes de produits.
- **Classe 8** : Comptes de résultats.
- **Classe 9** : Comptes analytiques.
- **Classe 0** : Comptes spéciaux.

Ensuite chaque classe comprend plusieurs rubriques :

Exemple dans la classe 2, il y a les rubriques suivantes:

Classe 2	{	21	Immobilisations en non valeurs
		22	Immobilisations incorporelles.
		23	Immobilisations corporelles.
		24/25	Immobilisations financières.
		27	Ecart de conversion Actif.
		28	Amortissements des immobilisations.
		29	Provisions pour dépréciation des Immobilisations.

La rubrique est divisée en plusieurs postes et le poste en comptes principaux, et le compte principal en comptes divisionnaires.

N.B : Les sous comptes ne sont pas prévus par le P.C.M, l'entreprise doit les créer en fonction des besoins de l'enregistrement comptable.

2- Etude des comptes du bilan.

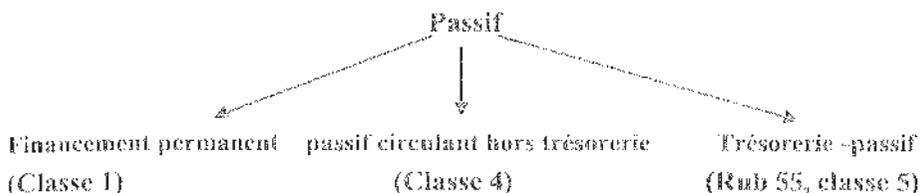
Le bilan est un tableau qui reflète la situation patrimoniale de l'entreprise à un moment donné. Il est établi à la fin de chaque exercice comptable (en général au 31 Décembre de chaque année).

La notion de patrimoine d'une entreprise désigne ici l'ensemble des biens (corporels et incorporels), des droits (créances) et des obligations (dettes) qui la caractérise à une date donnée.

Le bilan comprend deux parties : le **passif** (ressources) et l'**actif** (emplois)

2-1- Le passif (colonne droite du Bilan)

Le passif détaille en fonction de leur origine les ressources dont dispose l'entreprise à la date d'élaboration du bilan. Le passif comprend trois parties:



2-1-1 Les financements Permanents (classe 1) :

Le haut du bilan regroupe les ressources qui sont de manière permanente à la disposition de l'entreprise. Le financement permanent est divisé en 6 grandes rubriques.

- Les capitaux propres (rubrique 11)
- Les capitaux propres assimilés (rubrique 13)
- Les dettes de financement (rubrique 14)
- Les provisions durables pour risques et charges (rubrique 15)
- Les comptes de liaison des établissements et succursales (rubrique 16)
- Les écarts de conversion passif (rubrique 17)

• **Les capitaux propres (rubrique 11) :**

▪ **Le capital social ou personnel (111) :** c'est l'ensemble des ressources mises de façon permanente à la disposition de l'entreprise par ses/ son propriétaire(s) (ou associés), sous forme d'apports en numéraire ou en nature, soit au moment de la création de l'entreprise soit lors des augmentations ultérieures du capital.

▪ **La prime d'émission, de fusion, d'apport (112) :** c'est la partie des apports des actionnaires non comprise dans le capital. Elle correspond à l'excédent du prix d'émission sur la valeur nominale des actions attribuées au souscripteur lors d'une augmentation du capital.

▪ **L'écart de réévaluation (113) :** ce sont des écarts dégagés à l'occasion d'opérations de réévaluation du bilan.

▪ **Les réserves (114 et 115) :** ce sont les sommes prélevées sur les bénéfices antérieurs et mises en réserve.

▪ **Le report à nouveau (116) :** c'est le cumul des reliquats sur les résultats des exercices précédents. Ils peuvent être positifs ou négatifs.

▪ **Les résultats nets en instance d'affectation (118) :** ce sont les résultats dont l'affectation n'est pas encore décidée.

▪ **Le résultat net de l'exercice (119) :** c'est le résultat des activités de l'entreprise après paiement de l'impôt sur les résultats.

• **Les capitaux propres assimilés (rubrique 13) :**

Ils sont qualifiés d'assimiler car ils sont constitués en vertu de dispositions légales ou réglementaires spécifiques et ils sont censés incorporer une dette fiscale latente :

▪ **Les subventions d'investissement (113) :** elles sont accordées à l'entreprise par l'Etat en vue d'acquiescer ou de créer des valeurs immobilisées, ou de financer des activités à long terme.

▪ **Les provisions réglementées (135) :** Elles ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision et elles sont comptabilisées comme telles en application de dispositions légales ou réglementaires souvent d'origine fiscale.

- **Les dettes de financement (rubrique 14) :**

▪ **Les emprunts obligataires (141) :** Cette rubrique comprend les fonds prêtés par l'obligataire à la société ; l'obligataire a donc droit au remboursement et à un intérêt fixé préalablement par les conditions du contrat d'emprunt. L'emprunt obligataire ne concerne que les entreprises d'envergure qui ont accès au marché financier.

▪ **Autres dettes de financement (148) :** Cette rubrique comprend l'emprunt auprès des Etablissements de crédit, Avance de l'Etat, dettes rattachées à des participations, avances reçues et compte courant bloqué, fournisseurs d'immobilisations, dépôts et cautionnements reçus et dettes de financement diverses.

- **Les provisions durables pour risques et charges (rubrique 15) :**

Ces provisions sont destinées à couvrir un risque ou une charge dont on prévoit la réalisation dans un délai supérieur à un an à la date de clôture de l'exercice ; mais sans qu'il soit possible de l'affecter à un élément déterminé de l'actif. Ces provisions constituent des dettes probables.

- **Les comptes de liaison des établissements et succursales (rubrique 16) :**

Ces comptes concernent les opérations qui relient les entreprises avec leurs différents établissements et succursales.

- **Les Ecart de conversion - passif (rubrique 17) :**

La conversion de toutes les dettes et créances libellées en monnaies étrangères, sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture est retenu comme principe permettant d'améliorer l'information comptable. Pour ce faire, les différences de conversion sont passées dans des comptes d'écarts.

Au passif, ces différences constituent des gains latents qui résultent des réajustements du cours de change des créances immobilisées et des dettes de financement libellées en monnaie étrangère :

- Augmentation des créances immobilisées.
- Diminution des dettes de financement.

2-1-2 Le passif circulant hors trésorerie (classe 4) :

Cette classe regroupe toutes les ressources liées à l'exploitation quel que soit leur délai d'exigibilité et celles hors exploitation exigibles à court terme.

- Les dettes du passif circulant (rubrique 44) :

Cette rubrique regroupe toutes les dettes d'exploitation quel que soit leur délai de règlement (moins ou plus d'un an) et les dettes non liées à l'exploitation dont le délai de règlement à l'origine est inférieur à 12 mois à l'exception des crédits de trésorerie. On distingue :

- Fournisseurs et comptes rattachés.(441)
- Clients créditeurs, avances et acomptes (442)
- Personnel.- crédeur (443)
- Organismes sociaux (444).
- Etat – crédeur (445)
- Comptes d'associés- crédeurs (446).
- Autres créanciers (448).
- Comptes de régularisation – passif (449).

- Autres provisions pour risques et charges (rubrique 45):

Il s'agit de provisions non durables, c'est-à-dire dont le délai est inférieur à 12 mois.

- Les Ecart de conversion - Passif sur éléments circulants (rubrique 47) :

Il fonctionne dans des conditions identiques à celles des écarts de conversion - passif sur éléments non circulants. Toutefois, ils ne concernent que les créances de l'actif circulant et les dettes du passif circulant libellées en monnaies étrangères.

2-1-3 Comptes de trésorerie.

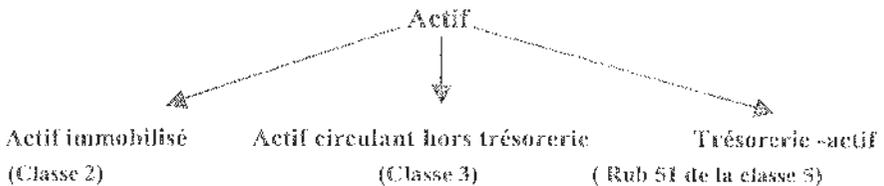
Il s'agit principalement de la rubrique :

- Trésorerie - Passif (rubrique 55) :

Il s'agit de l'ensemble des soldes bancaires créditeurs remboursables dans des délais contractuellement définis à court terme.

2-2- L'actif (colonne gauche du bilan).

L'actif représente la destination, ou l'emploi qui a été fait des ressources mises à la disposition de l'entreprise. L'actif est divisé également en trois parties :



2-2-1. L'actif immobilisé (classe 2):

Cette classe comprend les éléments qui sont la propriété de l'entreprise et destinés à être **conservés durablement** par celle-ci. L'expression durablement signifie **une durée supérieure à 12 mois** (c'est à dire que l'élément ne sera pas « consommé » par le premier usage) Cet actif est constitué par les principales rubriques suivantes :

- Les Immobilisations en non valeur (rubrique 21) :

Ce sont les charges qui ont concouru à l'établissement et au développement de l'entreprise et qui doivent normalement profiter aux exercices futurs. Elles n'ont en principe aucune valeur de revente à des tiers.

- Les Immobilisations incorporelles (rubrique 22):

Il s'agit des éléments de l'actif n'ayant pas une existence matérielle.

Ce poste comprend :

- Les immobilisations en recherche et développement (221).
 - Les brevets, marques, droits et valeurs similaires (222).
 - Le fonds commercial (223).
- Les immobilisations corporelles (rubrique 23) :
- Elles regroupent tous les éléments d'actifs ayant une consistance physique, destinés à demeurer de manière durable dans l'entreprise : terrain (231) - constructions (232) - installations techniques, matériel et outillage (233) - matériel de transport (234).....
- Les immobilisations financières (rubrique 24/25) :
- Elles se composent des sommes prêtées à plus d'un an à des tiers ou aux employés par l'entreprise et des fonds affectés à l'acquisition de titres conférant, selon le cas, des droits de créance ou des droits de propriété (exemple : titres de participation) :
- Prêts immobilisés (241).
 - Autres créances financières (248).
 - Titres de participations (251).
 - Autres titres immobilisés (258).
- Les écarts de conversion - Actif : Écarts sur éléments immobilisés (rubrique 27) :
- Les écarts de conversion Actif correspondent à des diminutions de créances ou à des augmentations de dettes entraînées par des fluctuations défavorables du taux de change par rapport au taux de comptabilisation dans l'entreprise (pour les créances et les dettes libellées en devises).

2-2-2. L'Actif circulant hors trésorerie (classe 3) :

Il est constitué de l'ensemble des emplois résultant d'opérations faisant partie du cycle d'exploitation (stock, créance) à quelle que soit leur durée (plus ou moins d'un an). On y trouve aussi les éléments qui en raison de leur nature n'ont pas vocation à rester durablement (au-delà d'un an) dans l'entreprise à

l'exception des éléments de trésorerie. Cette classe récapitulative regroupe 4 rubriques :

- **Les Stocks (rubrique 31) :**

Il s'agit de l'ensemble des biens intervenants dans le cycle de l'exploitation de l'entreprise, pour être, soit vendus en l'état ou après un processus de production à venir ou en cours, soit consommés par l'entreprise elle-même.

- **Les créances de l'actif circulant (rubrique 34) :**

Cette rubrique contient essentiellement les créances liées à l'exploitation (quel que soit le délai) et celles hors exploitation (moins d'un an).

- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes (341)
- Clients et comptes rattachés (342)
- Personnel- débiteur (343)
- Etat- débiteur (345)
- Autres débiteurs (348)....

- **Les titres et valeurs de placements (rubrique 35) :**

Ils sont acquis par l'entreprise en vue de la réalisation d'un profit à court terme.

- **Les Ecart de conversion Actif sur éléments circulants (rubrique 37) :**

Ils ne concernent que les créances de l'actif circulant et les dettes du passif circulant libellés en monnaie étrangère.

2-2-3. Trésorerie Actif (rubrique 51)

Elle comprend les soldes bancaires débiteurs (y compris les avoirs à la trésorerie générale ou aux chèques postaux), les chèques et valeurs à encaisser ainsi que les valeurs en numéraire disponible.

- Chèques et valeurs à encaisser (511)
- Banques, trésorerie générale et chèques postaux débiteurs (514)
- Caisses, régies d'avances et accréditifs (516)

Les éléments de cette rubrique sujets à dépréciation sont assortis de corrections de valeur qui prennent la forme de provision pour dépréciation à inscrire aux comptes de la rubrique 59 « provision pour dépréciation des comptes de trésorerie »

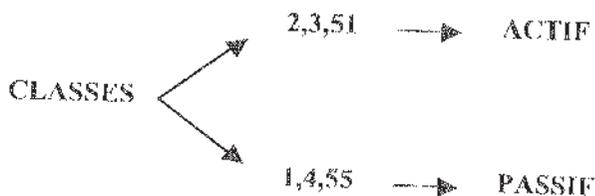
3- Présentation du bilan du Code Général de Normalisation Comptable CGNC.

La présentation du bilan doit contenir seulement :

- Les classes ou masses (1 chiffre).
- Les rubriques (2 chiffres).
- Les postes (3 chiffres).

N.B : Dans un bilan on ne doit pas faire apparaître les comptes principaux ou les comptes divisionnaires.

- Le bilan est concerné seulement par les comptes de situation, c'est à dire les classes de 1 à 5.



- Le comptable doit faire un effort de synthèse pour passer des comptes aux postes, c'est pourquoi le bilan est considéré comme un état de synthèse.
- Les entreprises de grande taille établissent le **Bilan selon le Modèle normal** (chiffre d'affaires annuel supérieur ou égale à 10 millions de dhs) et les PME **selon le Modèle simplifié** (chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 millions de dhs).

Exemple :

C'est pour un bilan on vous donne les comptes suivants :

- 2351 Mobilier de bureau..... 20.000,00
- 2352 Matériel de bureau..... 50.000,00
- 2355 Matériel informatique..... 30.000,00

Dans l'actif du bilan : classe 2, rubrique 23, on doit faire apparaître le poste 235 comme suit :

Actif		Passif
<u>Classe 2 : Compte d'Actif circulant</u>		
<u>23 : Immobilisations corporelles :</u>		
235 : Mobilier, matériel de Bureau et Aménagement divers.	(1) 100.000,00	

(1) C'est la somme de : 20.000,00 + 50.000,00 + 30.000,00 = 100.000,00.

Application :

L'entreprise « FATMAC. S.A.R.L » vous remet les éléments du bilan suivant au 01/ 01/ 2005 :

2111 Frais de constitution.....	25.000,00
2117 Frais de Publicité.....	15.000,00
2230 Fonds commercial.....	270.000,00
2321 Bâtiments.....	130.000,00
2340 Matériels de transport.....	50.000,00
2351 Mobilier de Bureau.....	20.000,00
2355 Matériels informatique.....	30.000,00
3111 Marchandises.....	100.000,00
5141 Banque.....	40.000,00
5161 Caisse.....	10.000,00
1111 Capital Social.....	?
1140 Réserve légale.....	50.000,00

1481 Emprunts après des établissements de crédit.....	150.000,00
4411 Fournisseurs.....	70.000,00
4441 CNSS.....	30.000,00

Travail à faire :

Etablir le bilan de « FATMAC S.A.R.L »

Solution « Application » :

- Pour les comptes :

Comptes	Rubriques	Postes
2111	21 immob en non valeurs	211 frais préliminaires
2117	21 immob en non valeurs	211 frais préliminaires
2230	22 immob incorporelles	223 fonds commercial
2321	23 immob corporelles	232 constructions
2340	23 immob corporelles	234 matériel de transport
2351	23 immob corporelles	235 mob mat de bur et AD
2355	23 immob corporelles	235mob mat de bur et AD

- Pour le compte :

Comptes	Rubriques	Postes
3111	31 stocks	311 marchandises

- Pour les comptes :

Comptes	Rubriques	Postes
5141	51 trésorerie- actif	514 banque TG et CP deb
5161	51 trésorerie-actif	516 caisse régies d'avance ..

- Pour les comptes :

Comptes	Rubriques	Postes
1111	11 capitaux propres	111 cap social ou pers.
1140	11 capitaux propres	114 réserves légales
1481	14 dettes de financement	148 autres dettes de fin

Pour les comptes :

Comptes	Rubriques	Postes
4411	44 dettes du passif circulant	441 fournisseurs et CR
4441	44 dettes du passif circulant	444 organismes sociaux

Bilan au 01/01/2005

I- Comptes d'Actif Immobilisé (2)		I- Comptes de financement permanent (1)	
21 Immobilisations en non valeurs :		11 Capitaux propres :	
211 Frais préliminaire	40.000,00	111 Capital social ou personnel	390.000,00
22 Immobilisation incorporelles		114 Réserve légale	50.000,00
223 Fonds commercial	270.000,00	14 Dettes de financement :	
23 Immobilisations corporelles		148 Autres dettes de financement	150.000,00
232 Construction	130.000,00		
233 Matériels de transport	50.000,00		
234 Mobiliers, matériels de bureau et A.D.	50.000,00		
Total I	540.000,00	Total I	590.000,00
II- Comptes d'Actif circulant (hors trésorerie) (3)		II- Comptes de Passif circulant (hors trésorerie) (4)	
31 Stock		44 Dettes du Passif circulant	
311 Marchandises	100.000,00	441 Fournisseurs et CR	70.000,00
		444 Organ Sociaux	30.000,00
Total II	100.000,00	Total II	100.000,00
III- Comptes de trésorerie (5)		III- Comptes de trésorerie (5)	
51 Trésorerie – Actif :		55 Trésorerie Passif :	
514 Banque, trésorerie générale et chèques postaux débiteurs	40.000,00		
516 Caisses, régies d'avance et accreditifs	10.000,00		
Total III	50.000,00	Total III	00
Total général (I + II + III)	690.000,00	Total général (I + II + III)	690.000,00



Cas et Solutions

Chapitre I

Cas n° 1

L'entreprise «ALTAFEC S.A.R.L.» vous fournit la liste des comptes suivants au 01/ 01/ 2005 :

- Capital Social.....	?
- Réserve légale.....	30.000,00
- Réserves facultatives.....	70.000,00
- Report à nouveaux (SD).....	10.000,00
- Emprunts après des établissements de crédit.....	210.000,00
- Fournisseurs d'immobilisations.....	75.000,00
- Provisions pour litiges.....	100.000,00
- Fournisseurs.....	85.000,00
- CNSS.....	15.000,00
- Crédit d'escompte.....	25.000,00
- Frais de constitution.....	22.000,00
- Frais de publicité.....	18.000,00
- Fonds commercial.....	260.000,00
- Terrains nus.....	350.000,00
- Bâtiments.....	250.000,00
- Installations techniques.....	170.000,00
- Matériels de transport.....	75.000,00
- Mobiliers de bureau.....	25.000,00
- Titres de participation.....	44.000,00
- Matières premières.....	36.000,00
- Produits finis.....	50.000,00
- Clients.....	115.000,00
- Clients effets à recevoir.....	45.000,00
- Banque.....	120.000,00
- Caisse.....	20.000,00

Travail à faire :

Établir le bilan de l'entreprise au 01/01/2005 :

- Selon le modèle normal
- Selon le modèle simplifié.

Solution « Cas n°1 »

I/ Bilan « Modèle normal » :

Pour établir le bilan, il faut d'abord classer les comptes en classes, rubriques, et postes.

Comptes	Classes	Rubriques	Postes
1111 Capital social	1	11	111
1140 Réserve légale	1	11	114
1152 Réserve facultative	1	11	115
1169 Report à nouveau (SD)	1	11	116
1481 Emprunts auprès des établissements de crédit	1	14	148
1486 Fournisseurs d'immobilisations	1	14	148
1511 Provisions pour litiges	1	15	151
4411 Fournisseurs	4	44	441
4441 CNSS	4	44	444
5520 Crédit d'escompte	5	55	552
2111 Frais de construction	2	21	211
2117 Frais de publicité	2	21	211
2230 Fonds commercial	2	22	223
2311 Terrains nus	2	23	231
2321 Bâtiments	2	23	232
2331 Installations techniques	2	23	233
2340 Matériels de transport	2	23	234
2351 Mobiliers de bureau	2	23	235
2510 Titres de participation	2	25	251
3121 Matières premières	3	31	312
3151 Produits finis	3	31	315
3421 Clients	3	34	342
3425 Clients effets à recevoir	3	34	342
5141 Banque	5	51	514
5161 Caisse	5	51	516

1/ Bilan « Modèle normal » :

Bilan au 01/01/2005 « Modèle normal »

ACTIF	Mts	PASSIF	Mts
- Actif Immobilisé :		- Financement Permanent :	
• immobilisations en non valeurs		◦ Capitaux propres	
◆ Frais préliminaires (22.000,00 + 18.000,00)	40.000,00	◆ Capital social ou personnel	1.000.000,00
• Immobilisations incorp.		◆ Réserves légales	30.000,00
◆ Fonds commercial	260.000,00	◆ Autres réserves	70.000,00
• Immobilisations corporel		◆ Report à nouveau	10.000,00
◆ Terrains	350.000,00	◦ Dettes de financement	
◆ Construction	250.000,00	◆ Autres dettes de financement (210.000,00 + 75.000,00)	285.000,00
◆ Installation techniques, matériels et outillages	170.000,00	◦ Provisions durables pour R et Ch	
◆ Matériel de transport	75.000,00	◆ Provisions pour risques et charges	100.000,00
◆ Mobiliers, Matériels de bureau et Aménag Divers	25.000,00	- Passif circulant (HT) :	
• Immobilisations financ		◦ Dettes du Passif circulant	
◆ Titres de participations	44.000,00	◆ Fournisseurs et CR	85.000,00
- Actif Circulant HT		◆ Organismes sociaux	15.000,00
• Stock			
◆ Matières et fournitures consommables	36.000,00		
◆ Produits finis	50.000,00	- Comptes de Trésorerie :	
• Créances de l'A C		◦ Trésorerie - Passif	
◆ Clients et C R	160.000,00	◆ Crédit d'escompte	25.000,00
(115.000,00 + 45.000,00)			
- Comptes de trésorerie :			
◦ Trésorerie - Actif			
◆ Banque TG et CP débiteurs	120.000,00		
◆ Caisse, régies d'avance et accreditifs	20.000,00		
Total Actif	1.600.000,00	Total Passif	1.600.000,00

Total Actif = 1.600.000,00

Total Passif (sauf capital) = 600.000,00

Or, Total Actif = Total Passif

C'est à dire Total Actif = capital + Total Passif (Sauf capital)

⇒ 1.600.000,00 = Capital + 600.000,00

⇒ Capital = 1.600.000,00 - 600.000,00 = 1.000.000,00

Solution « Cas n°1 »

I/ Bilan « Modèle normal » :

Pour établir le bilan, il faut d'abord classer les comptes en classes, rubriques, et postes.

Comptes	Classes	Rubriques	Postes
1111 Capital social	1	11	111
1140 Réserve légale	1	11	114
1152 Réserve facultative	1	11	115
1169 Report à nouveau (SD)	1	11	116
1481 Emprunts auprès des établissements de crédit	1	14	148
1486 Fournisseurs d'immobilisations	1	14	148
1511 Provisions pour litiges	1	15	151
4411 Fournisseurs	4	44	441
4441 CNSS	4	44	444
5520 Crédit d'escompte	5	55	552
2111 Frais de construction	2	21	211
2117 Frais de publicité	2	21	211
2230 Fonds commercial	2	22	223
2311 Terrains nus	2	23	231
2321 Bâtiments	2	23	232
2331 Installations techniques	2	23	233
2340 Matériels de transport	2	23	234
2351 Mobiliers de bureau	2	23	235
2510 Titres de participation	2	25	251
3121 Matières premières	3	31	312
3151 Produits finis	3	31	315
3421 Clients	3	34	342
3425 Clients effets à recevoir	3	34	342
5141 Banque	5	51	514
5161 Caisse	5	51	516

I/ Bilan « Modèle normal » :

Bilan au 01/01/2005 « Modèle normal »

ACTIF	Mts	PASSIF	Mts
- Actif Immobilisé :		- Financement Permanent :	
• immobilisations en non valeurs		• Capitaux propres	
◆ Frais préliminaires (22.000,00 + 18.000,00)	40.000,00	◆ Capital social ou personnel	1.000.000,00
• Immobilisations incorp		◆ Réserves légales	30.000,00
◆ Fonds commercial	260.000,00	◆ Autres réserves	70.000,00
• Immobilisations corporel		◆ Report à nouveau	10.000,00
◆ Terrains	350.000,00	• Dettes de Financement	
◆ Construction	250.000,00	◆ Autres dettes de financement (210.000,00 + 75.000,00)	285.000,00
◆ Installation techniques, matériels et outillages	170.000,00	• Provisions durables pour R et Ch	
◆ Matériel de transport	75.000,00	◆ Provisions pour risques et chges	100.000,00
◆ Mobiliers, Matériels de bureau et Aménag Divers	25.000,00	- Passif circulant (HT) :	
• Immobilisations financ		• Dettes du Passif circulant	
◆ Titres de participations	44.000,00	◆ Fournisseurs et CR	85.000,00
- Actif Circulant HT		◆ Organismes sociaux	15.000,00
• Stock			
◆ Matières et fournitures consommables	36.000,00		
◆ Produits finis	50.000,00		
• Créances de l'A C			
◆ Clients et C R (115.000,00 + 45.000,00)	160.000,00	- Comptes de Trésorerie :	
- Comptes de trésorerie :		• Trésorerie - Passif	
◆ Trésorerie - Actif		◆ Crédit d'escompte	25.000,00
◆ Banque TG et CP	120.000,00		
débiteurs			
◆ Caisse, régies d'avance et accreditifs	20.000,00		
Total Actif	1.600.000,00	Total Passif	1.600.000,00

Total Actif = 1.600.000,00

Total Passif (sauf capital) = 600.000,00

Or, Total Actif = Total Passif

C'est à dire Total Actif = capital + Total Passif (Sauf capital)

⇒ 1.600.000,00 = Capital + 600.000,00

⇒ Capital = 1.600.000,00 - 600.000,00 = 1.000.000,00

2/ Bilan modèle simplifié :

Certains détails du bilan « modèle normal » ne doivent pas apparaître au bilan « Modèle simplifié », ce qui nous donne la présentation suivante :

Bilan au 01/ 01/ 2005

ACTIF	Mts	PASSIF	Mts
* Immobilisations en non valeurs	40.000,00	- Financement Permanent :	
* Immobilisations incorporelles		* Capitaux propres	
* Fonds commercial	260.000,00	◆ Capital social ou personnel	1.000.000,00
* Immobilisations corporelles		◆ Réserves diverses	100.000,00
◆ Terrains	350.000,00	(30.000,00 + 70.000,00)	
◆ Constructions	250.000,00	◆ Report à nouveau	- 10.000,00
◆ Installations techniques	170.000,00	* Dettes de financement	285.000,00
◆ Matériels de transport	75.000,00	* Provisions durables pour R et C	100.000,00
* Immobilisations corporelles diverses	25.000,00	- Passif circulant HT	
* Immobilisations financières	44.000,00	* Dettes au passif circulant	
- Actif circulants (HT)		◆ Fournisseurs et C R	85.000,00
* Stock :		◆ Créances diverses	15.000,00
◆ Stocks divers	86.000,00	- Comptes de trésorerie :	
(36.000,00 + 50.000,00)		* Trésorerie - Passif	
* Créances de l'AC		◆ Crédit d'escompte et de trésorerie	25.000,00
◆ Clients et comptes rattachés	160.000,00		
- Comptes de trésorerie			
* Trésorerie - Actif			
◆ Banque TG et CP débiteurs	120.000,00		
◆ Caisse, régie d'avance et accréditifs	20.000,00		
Total Actif	1.600.000,00	Total Passif	1.600.000,00

N.B : Le capital est calculé de la même manière.

Cas n° 2

1/ Le 1^{er} Janvier 2005, Mr JALIL a décidé de créer une S.A.R.L à associé unique pour la commercialisation des produits sanitaires et électriques. Pour cela, il a apporté un capital personnel de 700.000,00 et a emprunté à long terme une somme de 300.000,00, cet argent a été utilisé pour l'acquisition des éléments suivants :

- Un local à usage commercial..... 450.000,00
- Divers mobiliers de bureau..... 25.000,00
- Un matériel de transport..... 125.000,00
- Un micro-ordinateur 30.000,00
- Des marchandises pour 300.000,00 réglé 70 % au comptant par chèque bancaire et le reste à crédit.
- Le reste de l'avoir est déposé pour 80 % en banque et 20 % en caisse.

Travail à faire :

Etablir le bilan au 01/ 01/ 2005.

2/ Au 31/ 12/ 2005, les éléments du bilan sont les suivants :

- Local commercial..... 425.000,00
- Mobilier de bureau..... 40.000,00
- Matériels de transport..... 100.000,00
- Matériels de bureau..... 20.000,00
- Marchandises..... 370.000,00
- Matériels informatiques..... 50.000,00
- Créances clients..... 60.000,00
- Banque..... 120.000,00
- Caisse..... 10.000,00
- Emprunts..... 250.000,00
- Fournisseurs..... 75.000,00

Travail à faire :

Etablir le bilan au 31/ 12/ 2005.

Solution « Cas n° 2 »

1/ Bilan du 01/ 01/ 2005 :

- Détermination du solde des avoirs :

- Dépôt au départ : 1.000.000,00 (700.000,00 + 300.000,00)

- Acquisition = 450.000,00 + 25.000,00 + 125.000,00 - (300.000,00 x 70 %)
+ 30.000,00
= 450.000,00 + 25.000,00 + 125.000,00 + 210.000,00 - 30.000,00
= 840.000,00.

Donc, solde avoirs = 1.000.000,00 - 840.000,00

= 160.000,00



Banque

160.000,00 x 80 %
= 128.000,00

Caisse

160.000,00 x 20 %
= 32.000,00

Bilan 01/ 01/ 2005

ACTIF	Mts	PASSIF	Mts
- Actif immobilisé :		- Financement permanent :	
* Immobilisations corporelles		* Capitaux propres	
♦ Construction	450.000,00	♦ Capital social ou personnel	700.000,00
♦ Matériels de transport	125.000,00	* Dettes de financement	
♦ Mobiliers, matériels de bureau et AD (25.000,00 + 30.000,00)	55.000,00	♦ Autres dettes de financement	300.000,00
- Actif Circulant HT :		- Passif circulant HT:	
* Stock		* Dettes du Passif circulant	
♦ Marchandises	300.000,00	♦ Fournisseurs et CR	90.000,00
- Compte de trésorerie :			
* Trésorerie - Actif			
♦ Banque TG et CP débiteurs	128.000,00		
♦ Caisse, régie d'avance et accreditifs.	32.000,00		
Total Actif	1.090.000,00	Total Passif	1.090.000,00

2/ Bilan du 31/ 12/ 2005 :

Bilan 31/ 12/ 2005

ACTIF	Mts	PASSIF	Mts
- Actif immobilisé :		- Financement permanent :	
• Immobilisations corporelles		• Capitaux propres	
◆ Construction	425.000,00	◆ Capital social ou personnel	700.000,00
◆ Matériels de transport	100.000,00	◆ Résultat net de l'exercice	+ 170.000,00
◆ Mobiliers, matériels de bureau et AD (40.000,00 + 20.000,00 + 50.000,00).	110.000,00	• Dettes de financement	
- Actif Circulant HT :		◆ Autres dettes de financement	250.000,00
• Stock		- Passif circulant HT :	
◆ Marchandises	370.000,00	• Dettes du Passif circulant	
• Créances de l'Actif circulant		◆ Fournisseurs et CR	75.000,00
◆ Client et comptes rattachés	60.000,00		
- Compte de trésorerie :			
• Trésorerie - Actif			
◆ Banque TG et CP débiteurs	120.000,00		
◆ Caisse, régie d'avance et accreditifs.	10.000,00		
Total Actif	1.195.000,00	Total Passif	1.195.000,00

Total Actif = 1.195.000,00

Total passif (sans résultat) = 1.025.000,00

TA > TP → R = 1.195.000,00 - 1.025.000,00 = + 170.000,00

Cas n° 3

Au 01/01/2005, Mr AYOUB, vous fournit les éléments de son patrimoine :

- Capital de la société à Derb Omar 2.500.000,00
- Local à Derb OMAR..... 1.000.000,00
- Un magasin de stockage à Garage Allal..... 100.000,00
- Mobilier de bureau au local de Derb Omar..... 50.000,00
- Divers Mobiliers dans son habitat personnel..... 80.000,00
- Une voiture à usage commercial..... 150.000,00
- Un camion pour livrer ses clients 300.000,00
- Une voiture au nom de son fils médecin 250.000,00
- Un stock de marchandise..... 1.500.000,00
- Des tableaux de peintures dans son habitat personnel..... 20.000,00
- Des créances sur clients..... 37.000,00
- Il possède des TVP de la société «LESIEUR» au nom de son commerce à Derb Omar de 100.000,00.
- Il possède dans son portefeuille personnel des bons de trésor de 5.000,00.
- Il possède dans le compte bancaire de la société de Derb Omar une somme de 163.000,00.
- Dans les caisses de son commerce, il y a une somme de 10.000,00.
- Il a ouvert un compte chèques postaux au nom de la société avec une somme de 30.000,00.
- Il a procédé à divers aménagements de son magasin à Garage Allal pour une somme de 40.000,00.
- Dans un compte bancaire personnel, il possède une somme de 65.000,00.
- Il a emprunté une somme de 1.000.000,00 pour acquérir une villa à Ain Sebâa.
- Il a emprunté au nom de sa société une somme de 800.000,00, remboursable sur 5 ans.
- Il doit à ses fournisseurs de marchandises une somme de 85.000,00.

- Il doit à l'Etat au titre d'impôts 125.000,00.
- Il possède dans sa société trois ordinateurs d'une valeur de 50.000,00.
- Il doit à ses fournisseurs d'immobilisations une certaine somme d'argent (à déterminer)

Travail à faire :

1/ Dresser un tableau qui permet de distinguer :

- o Le patrimoine personnel de Mr «AYOUB» du patrimoine de sa société.
- o De classer le patrimoine de la société en éléments d'Actif et de Passif.

2/ Déduire le Montant du fournisseur d'immobilisations.

3/ Etablir le bilan de la société « AYOUB SNC ».

Solution « Cas n° 3 »

1/ Tableau de classement

Patrimoine Personnel	Patrimoine de la société			
	Actif		Passif	
	Eléments	Montant	Eléments	Montant
- Divers mobiliers (habit persl)	- Local commercial	1.000.000,00	- Capital	2.500.000,00
- Voiture au nom de son fils médecin	- Magasin	100.000,00	- Emprunt au nom de la sté	800.000,00
- Tableau de peintures (habitat)	- Mobilier de bureau	50.000,00	- Fournisseurs (marchandise)	85.000,00
- Bons de trésor	- 3 ordinateurs	50.000,00	- Dettes Etat	125.000,00
- Compte bancaire personnel.	- Voitures à usage commercial	150.000,00	- Dettes frs d'immob	?
- Emprunt Personnel (Villa).	- Camion livraison	300.000,00		
	- Stock de m/ses	1.500.000,00		
	- Créances clients	37.000,00		
	- TVP	100.000,00		
	- Compte bancaire.	163.000,00		
	- Chèques postaux	30.000,00		
	- caisses	10.000,00		
	- Aménagements magasin	40.000,00		
		3.530.000,00		3.510.000,00

2/ Fournisseurs d'immobilisations :

Puisque le bilan est équilibré :

$$\text{Fournisseurs d'immobilisation} = 3.530.000,00 - 3.510.000,00 = 20.000,00$$

3/ Bilan au 01/01/2005 :

Le bilan ne concerne, bien évidemment, que le patrimoine de la société.

Bilan au 01/ 01/ 2005

ACTIF	Mts	PASSIF	Mts
- Actif Immobilisé :		- Financement	
• Immobilisations en non valeurs	-	Permanent:	
• Immobilisation incorporelles		• Capitaux propres	
• Immobilisations corporelles :		◆ Capital social ou pers	2.500.000,00
◆ Construction (1)	1.140.000,00	• Capit prop assimilés	-
(1.000.000,00 + 100.000,00 + 40.000,00)		• Dettes de financement :	
◆ Matériels de transport	450.000,00	• Autres dettes de financements	820.000,00
(150.000,00 + 300.000,00)		(800.000,00 + 20.000,00)	
◆ Mobiliers, matériels de bureau et AD	100.000,00	- Passif circulant HT :	
(50.000,00 + 50.000,00)		• Dettes du Passif circulant	
• Immobilisations financières	-	◆ Fournisseurs et comptes rattachés	85.000,00
- Actif circulant HT :		◆ Etat Crédeur	125.000,00
• Stock			
◆ Marchandises	1.500.000,00		
• Créances de l'Actif circulant			
◆ Clients et Comptes rattachés	37.000,00		
• Titres et valeurs de placements			
◆ TVP	100.000,00		
- Comptes de trésorerie :			
• Trésorerie - Actif			
◆ Banque TG et CP	193.000,00		
débiteurs			
(163.000,00 + 30.000,00)			
◆ Caisse, régie d'avance et accréditifs	10.000,00		
Total Actif	3.530.000,00	Total Passif	3.530.000,00

$$\begin{aligned}
 (1) \text{ Construction} &= \text{Local} + \text{Magasin} + \text{Aménagements magasin} \\
 &= 1.000.000,00 + 100.000,00 + 40.000,00 \\
 &= 1.140.000,00.
 \end{aligned}$$

Chapitre II : Le compte et le principe de la partie double.

I- Le compte : Définition.

Le compte est un document comptable qui sert à enregistrer les opérations réalisées par une entreprise.

Pour tous les comptes :

- la partie gauche s'appelle **DEBIT**.
- La partie droite s'appelle **CREDIT**.
- La différence entre le total du débit et le total du crédit s'appelle le **SOLDE**.
 - ◆ Si le total du débit est supérieur au total du crédit, le solde est **DEBITEUR**.
 - ◆ Si le total du crédit est supérieur au total du débit, le solde est **CREDITEUR**.
 - ◆ Si le total du débit égal au total du crédit, le solde est **NUL** (compte soldé).

Le compte doit faire ressortir clairement pour chaque période, le solde au début de la période, le total des mouvements débit et crédit de la période et le solde en fin de période.

II- Présentation du compte.

Nous distinguons trois catégories de comptes :

- Comptes à colonnes séparées ;
- Comptes à colonnes mariées ;
- Comptes schématiques (compte en T).

1- Compte à colonnes séparées

1-1- Définition

C'est un compte dont la colonne « **DEBIT** », située à gauche, est séparée de la colonne « **CREDIT** » qui est située à droite.

1-2- Présentation du compte à colonnes séparées

Numéro et intitulé du compte					
DEBIT			CREDIT		
Dates	Libellés	Montants	Dates	Libellés	Montants
(X)	(Y)	(Z)	(X')	(Y')	(Z')

Chacune des deux parties (DEBIT et CREDIT) est divisée en trois colonnes :

- Dans la partie (X et X'), est indiquée **la date à laquelle l'opération a été réalisée** par l'entreprise ;
- Dans la partie (Y et Y'), est indiquée **le motif de l'opération et la référence** de la pièce comptable ;
- Dans la partie (Z et Z'), est enregistrée **les montants, en dirhams, des opérations.**

2- Compte à colonnes mariées

2-1 Définition

C'est un compte dont la colonne **DEBIT** est située à côté de la colonne **CREDIT**. Ce compte respecte les mêmes principes que ceux du compte à colonnes séparées, la seule différence c'est que dans ce compte on fait apparaître après chaque opération un solde (le reste).

L'utilisation de ce compte est fréquente dans le cas des comptes de trésorerie (banque, caisse, chèques postaux) ou des comptes de créances (Ex : clients) ou de dettes (Ex : Fournisseurs).

2-2 Présentation du compte à colonnes mariées

Numéro et intitulé du compte					
Dates	Libellés	Montants		Soldes	
		DEBIT	CREDIT	Débiteurs	Créditeurs
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5)

- (1) Cette colonne indique les dates des opérations.
- (2) Cette colonne définit l'opération et indique la référence de la pièce comptable.
- (3) Cette colonne indique les montants inscrits au débit.
- (4) Cette colonne indique les montants inscrits au crédit.
- (5) Ces colonnes indiquent le solde après chaque opération :
 - ♦ Si **Débit** > **Crédit** => le solde (c-à-d **Débit** - **Crédit**) est enregistré dans la colonne du **solde débiteur**.
 - ♦ Si **Débit** < **Crédit** => le solde (c-à-d **Débit** - **Crédit**) est enregistré dans la colonne du **solde créditeur**.

3- Compte schématique (compte en T)

3-1 Définition

Un compte peut être présenté sous une forme schématique, appelé **compte en « T »**. L'objectif est de simplifier l'enregistrement des différentes opérations de l'entreprise.

3-2 Présentation du compte schématique (en T)

DEBIT	Numéro et intitulé du compte	CREDIT
(1)		(2)

- (1) Cette colonne indique les montants enregistrés au **débit** et leurs dates (entre parenthèses).
- (2) Cette colonne indique les montants enregistrés au **crédit** et leurs dates (entre parenthèses).

III- Le compte : Terminologie de base

- **DEBITER un compte** : C'est inscrire un montant au débit de ce compte.
- **CREDITER un compte** : C'est inscrire un montant au crédit de ce compte.
- **Le solde d'un compte** est calculé à son arrêté (clôture). Le solde d'un compte est la différence entre le total des montants inscrits au débit de ce compte et le total des montants inscrits au crédit de ce compte.
 - ♦ Si **Débit > Crédit** => **Solde débiteur (SD)**.
Le solde débiteur est inscrit au crédit du compte.
 - ♦ Si **Débit < Crédit** => **Solde créditeur (SC)**.
Le solde créditeur est inscrit au débit du compte.
- **A l'ouverture d'un compte** :
 - ♦ Le solde débiteur (à nouveau) est enregistré au débit du compte.
 - ♦ Le solde créditeur (à nouveau) est enregistré au crédit du compte.

♦ Cas du compte à colonnes séparées :

♦ Si Débit > Crédit

Numéro et intitulé du compte					
DEBIT			CREDIT		
Date	Libellés	Mts	Date	Libellés	Mts
	Solde débiteur (à l'ouverture du compte)	montant		Solde créditeur (à l'ouverture du compte)	montant
	.			Solde débiteur (à l'arrêté du compte)	montant

♦ Si Débit < Crédit

Numéro et intitulé du compte					
DEBIT			CREDIT		
Date	Libellés	Mts	Date	Libellés	Mts
	Solde débiteur (à l'ouverture du compte)	montant		Solde créditeur (à l'ouverture du compte)	montant
	Solde créditeur (à l'arrêté du compte)	montant			

Précision : A l'ouverture du compte le solde peut être débiteur ou créditeur.

♦ Cas du compte schématique :

♦ Si Débit > Crédit

Débit	Numéro et intitulé du compte	Crédit
(à l'ouverture du compte) Solde débiteur		Solde créditeur (à l'ouverture du compte) Solde débiteur (à l'arrêt du compte)

♦ Si Débit < Crédit

Débit	Numéro et intitulé du compte	Crédit
(à l'ouverture du compte) Solde débiteur		Solde créditeur (à l'ouverture du compte)
(à l'arrêt du compte) Solde créditeur		

IV- Applications

I- Applications : Comptes à colonnes séparées.

Application 1 :

L'entreprise « **TOPFIL** » a réalisé pendant le mois de janvier les opérations suivantes :

1/1 : Avoir en caisse (Solde à nouveau) 30.000,00

1/1 : Avoir en banque (Solde à nouveau) 90.000,00

4/1 : Acquisition d'une machine : 50.000,00 par chèque bancaire n°45007.

6/1 : Vente de marchandises : 35.000,00 (facture n° T0017), réglé comme suit :

- 5.000,00 en espèces ;
- Le reste par chèque bancaire n° R0145.

- 10/1 : Achat de marchandises : 28.000,00 (facture n°14), réglé comme suit :
- 50% par chèque bancaire n°45008.
 - Le reste à crédit.
- 14/1 : Retrait de la banque pur alimenter la caisse 25.000,00 : chèque n° 45009.
- 20/1 : Avance du client « RIZK » : 5.000,00 par chèque bancaire n°Z136.
- 22/1 : Règlement du fournisseur « SYSTEME » : 10.000,00 en espèces, pièce de caisse n°6.
- 24/1 : Vente d'une commande de marchandise : 38.000,00 à crédit (facture n° T0018).
- 27/1 : Règlement en espèces :
- Du loyer du mois : 4.000,00 (pièce de caisse n°7) ;
 - De la facture « LYDEC » : 7.000,00 (pièce de caisse n°8).

Travail à faire :

- 1/ Etablir le compte « banque » à colonnes séparées.
- 2/ Etablir le compte «Caisse » à colonnes séparées.

Précisions :

- Chaque compte de la comptabilité générale à un fonctionnement particulier (voir paragraphe. suivant.)
- Le compte **banque augmente au débit et diminue au crédit**. C'est à dire lorsque l'avoir en banque augmente, on débite ce compte, dans le cas contraire on le crédite.
- Le compte **caisse augmente au débit et diminue au crédit**. C'est à dire lorsque l'avoir en caisse augmente, on débite ce compte, dans le cas contraire on le crédite.

Solution « Application 1 » :

1/ Compte « banque » à colonnes séparées.

DEBIT ▼			5141 Banque		CREDIT ▲	
Date	Libellés	Mts	Date	Libellés	Mts	
1/1	Solde à nouveau	90.000,00				
6/1	Vente de M/ses chèq R0145	30.000,00	4/1	Acquisition de machine chèq n°45007	50.000,00	
			10/1	Achat de M/ses fact n°14	14.000,00	
20/1	Avance client « RIZK » chèque Z136	5.000,00	14/1	Alimentation caisse chèqu n°45009	25.000,00	
				Total avant solde	89.000,00	
				Solde débiteur (SD)	36.000,00	
	Total	125.000,00		Total	125.000,00	

Σ Débit = 125.000,00
 Σ Crédit = 89.000,00

} Donc Débit > Crédit

Solde débiteur = Débit - Crédit = 36.000,00

À enregistrer au crédit du compte.

2/ Compte « caisse » à colonnes séparées.

DEBIT			5161 Caisse		CREDIT	
Date	Libellés	Mts	Date	Libellés	Mts	
1/1	Solde à nouveau	30.000,00				
6/1	Vente de M/ses en espèces Fact T0017	5.000,00				
14/1	Alimentation caisse chèq n°45009	25.000,00	22/1	Règlement Frs « SYSTEME » pièce de caisse n°6	10.000,00	
			27/1	Règlement loyer pièce de caisse n°7	4.000,00	
			27/1	Règlement fact « LYDEC » pièce de caisse n°8	7.000,00	
				Total avant solde	21.000,00	
				Solde débiteur (SD)	39.000,00	
	Total	60.000,00		Total	60.000,00	

$$\Sigma \text{ Débit} = 60.000,00$$

$$\Sigma \text{ Crédit} = 21.000,00$$

$$\left. \begin{array}{l} \Sigma \text{ Débit} = 60.000,00 \\ \Sigma \text{ Crédit} = 21.000,00 \end{array} \right\} \text{ Donc Débit} > \text{Crédit}$$

$$\begin{aligned} \text{Solde débiteur} &= 60.000,00 - 21.000,00 \\ &= 39.000,00 \end{aligned}$$

À enregistrer au crédit du compte.

Application 2 :

L'entreprise « AVOUB METAL » a réalisé les opérations suivantes au courant du mois de juin :

02/06 : Achat d'une commande de matières premières 25.000,00 facture N°Z145 : 5.000,00 réglé en espèces, le reste à crédit.

04/06 : Vente d'une commande de produits finis : 42.000,00 ; 12.000,00 réglé par chèque n°T185, le reste à crédit, facture B 889.

- 12/06 : Acquisition d'une machine : 30.000,00 réglé par chèque n° Z146 (facture n°M03).
- 18/06 : Vente d'une commande de produits finis : 18.000,00 à crédit facture n°B890.
- 23/06 : Achat d'une commande de matières premières : 15.000,00 ; 6.000,00 réglé par chèque n°Z147, le reste à crédit (facture n°T335).
- 24/06 : Un client retourne 6.000,00 de produits défectueux, facture d'avoir n°Z136.
- 28/06 : Règlement au fournisseur : 10.000,00 par chèque n°Z148.
- 29/06 : Un client règle 14.000,00 par chèque n°W153.

Travail à faire :

- 1/ Etablir le compte, à colonnes séparées, « 4411 Fournisseurs », sachant que ce compte présente au 1/6 un solde créditeur de 35.000,00.
- 2/ Etablir le compte, à colonnes séparées, « 3421 Clients », sachant que ce compte présente au 1/6 un solde débiteur de 22.000,00.

Précisions :

- Chaque compte de la comptabilité générale à un fonctionnement particulier (voir paragraphe V).
- Le compte « **4411 Fournisseurs** », enregistre les dettes de l'entreprise envers ses fournisseurs. Ce compte **augmente au crédit et diminue au débit**, lorsque les dettes fournisseurs augmentent on le crédite, dans le cas contraire on le débite.
- Le compte « **3421 Clients** », enregistre les créances de l'entreprise sur ses clients. Ce compte **augmente au débit et diminue au crédit**. En effet, lorsque les créances clients augmentent on le débite, dans le cas contraire on le crédite.

Solution « Application 2 » :

1/ compte « fournisseurs » à colonnes séparées.

DEBIT			4411 Fournisseurs		CREDIT	
Date	Libellés	Mts	Date	Libellés	Mts	
			1/6	Solde à nouveau	35.000,00	
			2/6	Achat de M.P. fact n°Z145	20.000,00	
			23/6	Achat de M.P. fact n°335	9.000,00	
28/6	Règlement Frs chèq n°Z148	10.000,00				
30/6	Solde créditeur (SC)	54.000,00				
Total		64.000,00	Total		64.000,00	

Σ Crédit = 64.000,00

Σ Débit = 10.000,00

Solde créditeur = Crédit - Débit = 54.000,00

à enregistrer au débit du compte.

2/ compte « clients » à colonnes séparées.

DEBIT			3421 Clients		CREDIT	
Date	Libellés	Mts	Date	Libellés	Mts	
1/6	Solde à nouveau	22.000,00				
4/6	Vente de produits F fact n°B889	30.000,00				
18/6	Vente de pdts F fact n°B890	18.000,00	24/6	Retour de produits finis fact avoir Z136	6.000,00	
			29/6	Règlements du client chèq n°W153	14.000,00	
				Total avant solde	20.000,00	
			30/6	Solde débiteur (SD)	50.000,00	
Total		70.000,00	Total		70.000,00	

Σ Débit = 70.000,00

Σ Crédit = 20.000,00

Donc Débit > Crédit \Rightarrow Solde débiteur

$$\begin{aligned} \text{Solde débiteur} &= \text{Débit} - \text{Crédit} \\ &= 70.000,00 - 20.000,00 \\ &= 50.000,00 \end{aligned}$$

à enregistrer au crédit du compte.

2- Applications : Compte à colonnes mariées.

Application 1 :

En reprenant les données de l'entreprise « TOPFEL ».

Travail à faire :

- 1/ Etablir le compte « 5141 Banques » à colonnes mariées du mois de janvier.
- 2/ Etablir le compte « 5161 Caisses » à colonnes mariées du mois de janvier.

Solution « Application 1 » :

1/ Compte « Banque » à colonnes mariées :

5141 Banques					
Date	Libellés	Montants		Soldes	
		DEBIT	CREDIT	Débiteur	Créditeur
1/1	Solde à nouveau			90.000,00	
4/1	Acquisition de machine chèque n°45007		50.000,00	40.000,00	
6/1	Vente de M/ses chèq R0145	30.000,00		70.000,00	
10/1	Achat de M/ses fact n°14		14.000,00	56.000,00	
14/1	Alimentation caisse chèq n°45009		25.000,00	31.000,00	
20/1	Avance cli « RIZK » chèq Z136	5.000,00		36.000,00	

2/ Compte « Caisse » à colonnes mariées :

5161 Caisses					
Date	Libellés	Montants		Soldes	
		DEBIT	CREDIT	Débiteur	Créditeur
1/1	Solde à nouveau			30.000,00	-
6/1	Vente de M/ses espèces	5.000,00		35.000,00	-
14/1	Alimentation caisse chèq n°45009	25.000,00		60.000,00	-
22/1	Règlement Fournisseurs « SYSTEME » pièce de caisse n°6		10.000,00	50.000,00	-
27/1	Règlement loyer pièce de caisse n°7		4.000,00	46.000,00	-
27/1	Règlement fact « LYDEC » pièce de caisse n°8		7.000,00	39.000,00	-

Application 2 :

En reprenant les données de l'entreprise « AYOUB METAL ».

Travail à faire :

- 1/ Etablir le compte à colonnes mariées « 4411 Fournisseurs ».
- 2/ Etablir le compte à colonnes mariées « 3421 Clients ».

Solution « Application 2 » :

1/ Compte « fournisseurs » à colonnes mariées.

4411 Fournisseurs					
Date	Libellés	Montants		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur
1/6	Solde à nouveau				35.000,00
2/6	Achat de M.P. facture n°Z145		20.000,00		55.000,00
23/6	Achat de M.P. facture n°335		9.000,00		64.000,00
28/6	Règlement Frs chèque n°Z148	10.000,00			54.000,00

2/ Compte « clients » à colonnes mariées.

3421 Clients					
Date	Libellés	Montants		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur
1/6	Solde à nouveau			22.000,00	
4/6	Vente de pdts F fact n°B889	30.000,00		52.000,00	
18/6	Vente de pdts F fact n°B890	18.000,00		70.000,00	
24/6	Retour de pdts finis fact avoir Z136		6.000,00	64.000,00	
29/6	Règlements du client chèq n°W153		14.000,00	50.000,00	

3- Applications : Compte schématique (compte en T).

Application 1 :

En reprenant les données de l'entreprise « TOPFIL ».

Travail à faire :

- 1/ Etablir le compte schématique « 5141 Banques » en T.
- 2/ Etablir le compte schématique « 5161 Caisses » en T.

Solution « Application 1 » :

1/ Compte « Banque » schématique en T :

D	5141 Banques		C
1/1	90.000,00	50.000,00	4/1
6/1	30.000,00	14.000,00	10/1
20/1	5.000,00	25.000,00	14/1
		89.000,00	
		SD : 36.000,00	
	125.000,00	125.000,00	

2/ Compte « Caisse » schématique en T :

D	5161 Caisses		C
1/1	30.000,00	10.000,00	22/1
6/1	5.000,00	4.000,00	27/1
14/1	25.000,00	7.000,00	27/1
		21.000,00	
		SD : 39.000,00	
	60.000,00	60.000,00	

Application 2 :

En reprenant les données de l'entreprise « AYOUB METAL ».

Travail à faire :

- 1/ Etablir le compte schématique « 4411 Fournisseurs » en T.
- 2/ Etablir le compte schématique « 3421 Clients » en T.

Solution « Application 2 » :

1/ Compte schématique « Fournisseurs » en T :

D	5141 Banques		C
28/6	10.000,00	35.000,00	1/6
		20.000,00	2/6
		9.000,00	23/6
	SC : 54.000,00		
	64.000,00	64.000,00	

2/ Compte schématique « Clients » en T :

D	5141 Banques		C
1/6	22.000,00	6.000,00	24/6
4/6	30.000,00	14.000,00	29/6
18/6	18.000,00	20.000,00	
		SD : 50.000,00	
	70.000,00	70.000,00	

V- Le principe de la partie double

I- Définition

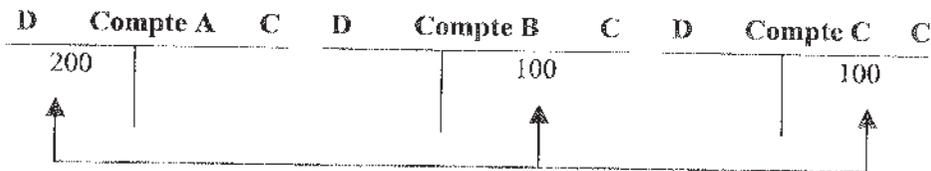
D'après le principe de la partie double, toute écriture comptable doit affecter au moins deux comptes, l'un est débité et l'autre est crédité de la même somme.

Exemple 1 : Soit une opération dont le montant est de 200,00. Cette opération concerne deux comptes quelconques A et B.



Le principe de la partie double est respecté

Exemple 2 : Soit une opération dont le montant est de 200,00. Cette opération concerne 3 comptes quelconques A, B et C.



En simplifiant, nous pouvons dire que lorsqu'on débite un compte ou plusieurs comptes, on crédite, obligatoirement, un autre ou plusieurs autres de la même somme. Et par conséquent, le total des sommes portées au débit des comptes est égal au total des sommes portées au crédit des comptes.

D	3421 Clients	C	
	(SI) 45.000,00	15.000,00	
			Les créances client ont diminués de 15.000,00 (règlement du client)
	SI : Solde Initial		

D	3121 Mat Prem	C	
	53.000,00		
			Le stock de matière première a augmenté de 53.000,00

* Exemple de comptes Passif :

D	4411 Fournis	C	
		33.000,00	
			La dette fournisseurs a augmenté de 33.000,00

D	1481 Emp auprès des étab de C	C	
	25.000,00	140.000,00 (SI)	
			Le crédit bancaire a diminué de : 25.000,00
	SI : Solde Initial		

D	1191 Résultat net de l'ex	C	
		34.000,00	
			Le résultat de l'entreprise (Bénéfice) a augmenté de 34.000,00

Application 1 :

Enregistrer les opérations suivantes dans des comptes schématiques.

1/ Acquisition d'une camionnette : 90.000,00 par chèque bancaire n°W1340.

Cette opération met en jeu deux comptes d'actif : « 2340 Matériel de transport » et « 5141 Banques ».

- Le compte « 2340 Mat de Transport » a augmenté, donc on le débite ;
- Le compte « 5141 Banque » (les avoirs en banque) a diminué, donc on le crédite.

D	2340 Mat de Trsp	C	D	5141 Banques	C
	90.000,00			90.000,00	
	↑	D = C		↑	

2/ Retrait de 16.000,00 de la banque pour alimenter la caisse.

Cette opération met en jeu deux comptes d'actif : « 5141 Banques » et « 5161 Caisses ».

- Les avoirs en banque ont diminué : on crédite le compte banque.
- Les avoirs en caisse ont augmenté : on débite le compte caisse.

D	5161 Caisses	C	D	5141 Banques	C
	16.000,00			16.000,00	
	↑	D = C		↑	

3/ Acquisition d'une machine : 110.000,00 ; 10.000,00 réglé par chèque, le reste à crédit à régler dans 18 mois.

Cette opération met en jeu deux comptes d'actif « 2331 Installations techniques », « 5141 Banques » et un compte du passif « 1486 Fournisseurs d'immobilisations ».

- Le matériel de l'entreprise a augmenté de 110.000,00 : on débite « 2331 Installations tech ».
- L'avoir en banque a diminué de 10.000,00 on crédite « 5141 Banque ».

- La dette vis-à-vis du fournisseur d'immobilisations a augmenté de 100.000,00 : On crédite « 1486 Fournisseurs d'immobilisations ».

D	2331 Inst tech	C	D	5141 Banques	C	D	1486 Frs d'imm	C
	110.000,00			10.000,00			100.000,00	
	↑			↑			↑	
D = C								

4/ Règlement du fournisseur : 18.000,00 par chèque postal.

Cette opération met en jeu deux comptes : un compte d'actif « 5146 Chèques postaux », l'autre du passif « 4411 Fournisseurs ».

- L'avoir en compte chèques postaux a diminué : on crédite « 5146 Chèques postaux ».
- La dette fournisseur a diminué : on débite « 4411 Fournisseurs ».

D	4411 Fournisseurs	C	D	5146 Chèques postaux	C
	18.000,00			18.000,00	
	↑			↑	
D = C					

5/ Encaissement de 38.000,00 auprès d'un client : 8.000,00 en espèces, le reste par chèque bancaire.

Cette opération met en jeu trois comptes d'actif : « 3421 Clients », « 5161 Caisses » et « 5141 Banques ».

- La créance client a diminué de 38.000,00 : on crédite « 3421 Clients » de 38.000,00
- L'avoir en caisse a augmenté de 8.000,00 : on débite « 5161 Caisses » de 8.000,00
- L'avoir en banque a augmenté de 30.000,00 : on débite « 5141 Banques » de 30.000,00.

D	5141 Banques	C	D	5161 Caisses	C	D	3421 Clients	C
	30.000,00			8.000,00			38.000,00	
	↑			↑			↑	
D = C								

Application 2 :

Le bilan de l'entreprise « SYSTEME SARI » se présente le 01/01/2005 comme suit :

Bilan de l'entreprise « SYSTEME » au 01/01/2005

ACTIF	Montants	PASSIF	Montants
Actif immobilisé		Financement permanent	
Immobilisations corporelles		Capitaux propres	
Terrains	120.000,00	Capital social	300.000,00
Bâtiments	80.000,00	Dettes de financement	
		Emprunt auprès des étab de crédit	175.000,00
Actif circulant hors trésorerie		Passif circulant hors trésorerie	
Stocks		Dettes du passif circulant	
Marchandises	70.000,00	Fournisseurs	65.000,00
Créances de l'actif circulant			
Clients	45.000,00		
Trésorerie			
Trésorerie Actif			
Banques	200.000,00		
Caisse	25.000,00		
Total	540.000,00	Total	540.000,00

NB : Dans un bilan, on ne mentionne que les rubriques et les postes. Dans le bilan de « SYSEME SARI », pour des raisons pédagogiques nous avons mentionné les comptes.

Pendant le mois de janvier, l'entreprise « SYSTEME » a réalisé les opérations suivantes :

05/01 : Acquisition d'une voiture : 70.000,00 par chèque bancaire n°S136, facture n°W165.

- 08/01 : Retrait de la banque : 12.000,00 chèque n°S137 pour alimenter la caisse.
- 09/01 : Acquisition d'un matériel de bureau : 8.900,00 réglé par chèque n°S138, facture n°18.
- 12/01 : Acquisition d'un mobilier : 1.400,00 en espèces (facture n°R16).
- 20/01 : Versement en espèces du client 9.500,00 en règlement d'une facture (Facture n°Z14) du mois de Décembre.
- 22/01 : Règlement de 16.000,00 à un fournisseur, chèque n°S139.
- 27/01 : Remboursement de 30.000,00 d'un crédit bancaire, ordre de virement W305.
- 29/01 : Acquisition d'un lot d'action « Banque Populaire » : 42.000,00 par virement bancaire W306. L'entreprise « SYSTEME » compte céder ces titres dans 2 mois.

Travail à faire :

- 1/ Procéder à l'ouverture des comptes au 01/01/N.
- 2/ Passer les écritures nécessaires dans des comptes schématiques.
- 3/ Etablir le bilan au 31/01/N.

Solution « Application 2 » :

1/ Ouverture des comptes :

Comptes d'actif :

Classe 2 : Comptes d'actif immobilisé.

D	2311 Terrains	C	D	2321 Bâtiments	C
1/1	120.000,00		1/1	80.000,00	
	SD : 120.000,00			SD : 80.000,00	

Classe 3 : Comptes d'actif circulant hors trésorerie.

D	3111 Marchandises	C	D	3421 Clients	C
1/1	70.000,00		1/1	45.000,00	
		SD : 70.000,00			SD : 45.000,00

Classe 5 : Comptes de trésorerie.

D	5141 Banques	C	D	5161 Caisses	C
1/1	200.000,00		1/1	25.000,00	
		SD : 200.000,00			SD : 25.000,00

Comptes de passif

Classe 1 : Comptes de financement permanent.

D	1111 Capital social	C	D	1481 Emp aup des étab de créd	C
	300.000,00	1/1		175.000,00	1/1
SC : 300.000,00			SC : 175.000,00		

Classe 4 : Comptes de passif circulant hors trésorerie.

D	4411 Fournisseurs	C
	65.000,00	1/1
SC : 65.000,00		

2/ Les écritures dans les comptes schématiques :

- Tableau de mouvements.

Date	Comptes	Nature du compte	Mouvmt		Écritures comptables	
			↗	↘	D	C
5/1	2340 Matériels de transport	Actif	x		70.000,00	
	5141 Banques	Actif		x		70.000,00
8/1	5161 Caisses	Actif	x		12.000,00	
	5141 Banques	Actif		x		12.000,00
9/1	2352 Matériel de bureau	Actif	x		8.900,00	
	5141 Banques	Actif		x		8.900,00
12/1	2351 Mobilier de bureau	Actif	x		1.400,00	
	5161 Caisses	Actif		x		1.400,00
20/1	5161 Caisses	Actif	x		9.500,00	
	3421 Clients	Actif		x		9.500,00
22/1	4411 Fournisseurs	Passif		x	16.000,00	
	5141 Banques	Actif		x		16.000,00
27/1	1481 Empr auprès des étab de Crédit	passif		x	30.000,00	
	5141 Banques	Actif		x		30.000,00
29/1	3500 TVP.	Actif	x		42.000,00	
	5141 Banques	Actif		x		42.000,00

COMPTES D'ACTIF (Cl 2, Cl 3, Cl 5 –Rub 51)

Classe 2 : Comptes d'actif immobilisé.

D	2311 Terrains	C	D	2321 Bâtiments	C
1/1	120.000,00		1/1	80.000,00	
		SD : 120.000,00			SD : 80.000,00

I	2340 Mat de tranp	C	D	2351 Mob de bur	C
5/1	70.000,00		12/1	1.400,00	
		SD : 70.000,00			SD : 1.400,00

D	2352 Mat de bur	C
9/1	8.900,00	
		SD : 8.900,00

Classe 3 : Comptes d'actif circulant hors trésorerie.

D	3111 Marchandises	C	D	3421 Clients	C
1/1	70.000,00		1/1	45.000,00	9.500 20/1
		SD : 70.000,00			SD : 35.500,00
	70.000,00	70.000,00		45.000,00	45.000,00

D	3500 TVP	C
29/1	42.000,00	
		SD 42.000,00
	42.000,00	42.000,00

Classe 5 : Comptes de trésorerie.

D	5141 Banques	C	D	5161 Caisses	C
1/1	200.000,00	70.000,00	1/1	25.000,00	1.400,00 12/1
		12.000,00	8/1	12.000,00	
		8.900,00	20/1	9.500,00	
		16.000,00			SD 45.100,00
		30.000,00		46.500,00	46.500,00
		42.000,00			
		SD 21.100,00			
	200.000,00	200.000,00			

COMPTES DE PASSIF (Cl 1, Cl 4, Cl 5 - Rub 55)

Classe 1 : Comptes de financement permanent.

D		111 Capital social		C		D		1481 Emprunts auprès des étab de crédits		C	
			300.000,00	1/1		27/1	30.000,00		175.000,00		1/1
SC	300.000,00					SC	145.000,00				
	300.000,00		300.000,00				175.000,00		175.000,00		

Classe 4 : Comptes de passif circulant hors trésorerie.

D		4411 Fournisseurs		C	
22/1	16.000,00			65.000,00	1/1
SC	49.000,00				
	65.000,00			65.000,00	

3/ Bilan au 31/12/N :

ACTIF	Montants	PASSIF	Montants
Actif immobilisé		Financement permanent	
Immobilisations corporelles		Capitaux propres	
Terrains	120.000,00	Capital social ou personnel	300.000,00
Constructions	80.000,00		
Matériel de transport	70.000,00		
Mob. mat de bureau et améng div	10.300,00		
		Dettes de financement	
		Autres dettes de financement	145.000,00
Actif circulant hors trésorerie		Passif circulant hors trésorerie	
Stocks		Dettes du passif circulant	
Marchandises	70.000,00	Fournisseurs et comptes rattachés	49.000,00
Créances de l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	35.500,00		
Titres et valeurs de placement			
Titres et valeurs de placement	42.000,00		
Trésorerie			
Trésorerie Actif			
Banques, trésor générale et CPD	21.100,00		
Caisse, régies d'avances et accrédi	45.100,00		
Total	494.000,00	Total	494.000,00

Précision :

- ♦ Dans le Bilan, on ne mentionne que les rubriques et les postes ;
- ♦ Dans le Bilan, on mentionne les soldes des comptes schématiques dans leurs postes respectifs.

Soldes des comptes schématiques

(Classe : 2 ; 3 ; 5 (rubrique 51)

Soldes des comptes schématiques

(Classe : 1 ; 4 ; 5 (rubrique 55)

=> ACTIF

=> PASSIF

} BILAN

Cas et solutions

Chapitre II

Cas n° 1

L'entreprise « **NAJLA** » est titulaire d'un compte à la BMCF.

Le 1^{er} avril N, le solde débiteur de ce compte s'élève à 75.000,00.

Les opérations effectuées pendant le mois d'avril sont les suivantes :

- 02/04 : Versement d'espèces à la banque : 22.000,00 pièce de caisse n°14.
- 08/04 : Règlement par chèque n°85 du fournisseur « **SALMI** » : 25.000,00.
- 09/04 : Règlement par chèque n°86 des frais de publicité : 5.600,00.
- 10/04 : Envoi d'un chèque n°87 au fournisseur « **ZAOUI** » en règlement de la facture n°145 du 15/02 : 19.500,00.
- 11/04 : Virement bancaire du client « **AYOUB** » en règlement de la facture du 20/02 : 22.500,00.
- 13/04 : Acquisition d'une caisse enregistreuse au comptant par chèque n°88 : 16.000,00
- 14/04 : Encaissement de coupons provenant du portefeuille - titres géré par la BMCF : 2.600,00 virement T142.
- 15/04 : Règlement par chèque n°89 la taxe d'édilité : 4.500,00
- 17/04 : Virement bancaire à l'ordre du fournisseur « **KHADIJA** » en règlement d'un achat à crédit (facture n°108) : 15.000,00 (virement W16)
- 20/04 : Retrait d'espèces de la banque : 5.000,00 chèque n°90.
- 24/04 : Règlement par chèque n°91 de la prime annuelle d'assurance : 9.500,00
- 26/04 : Ventes de marchandises au comptant réglées par chèques n°Z147 : 35.000,00 facture n° B16.
- 27/04 : Règlement par chèque n°92 de la facture d'un garagiste : 900,00.
- 30/04 : Règlement par virement bancaire des salaires du mois : 24.200,00 virement n°W17.

Travail à faire :

- 1/ Présenter le compte Banque arrêté au 30/04 en utilisant la présentation à colonnes séparées.
- 2/ Présenter le compte Banque arrêté au 30/04 en utilisant la présentation à colonnes mariées avec détermination du solde après chaque opération.

Solution « Cas n°1 »

1/ Compte Banques à colonnes séparées :

DEBIT ↘		5141 Banque		CREDIT ↗	
Date	Libellés	Mts	Date	Libellés	Mts
1/4	A nouveau	75.000,00	8/4	Règlement Frs chèque n°85	25.000,00
2/4	Versement espèces PC n°14	22.000,00	9/4	Règlement frais pub ch n°86	5.600,00
11/4	Virement du cli « AYOUB » fact du 20/02	22.500,00	10/4	Envoi chèque Au Frs ch n°87	19.500,00
14/4	Encaissement de coupons virement n° T142	2.600,00	13/4	Acquisition d'une caisse enregistreuse par chèque n°88	16.000,00
26/4	Ventes de M/ses Fact B16 ch n°147	35.000,00	15/4	Règlement de la taxe d'édilité chèque n°89	4.500,00
			17/4	Vir à l'ordre du Frs « KHADIJA » vir W16 F. 108	15.000,00
			20/4	Retrait d'esp ch n°90	5.000,00
			24/4	Règlement prime an. ch n°91	9.500,00
			27/4	Règlement fact garagiste ch n°92	900,00
			30/4	Règlement des sal vir n°W17	24.200,00
				Total avant solde	125.200,00
				Solde Débit	31.900,00
Total		157.100,00	Total		157.100,00

2/ Compte Banques à colonnes mariées :

5141 Banque					
Date	Libellés	Montants		Soldes	
		DEBIT	CREDIT	Débiteur	Créditeur
1/4	A nouveau	75.000,00		75.000,00	
2/4	Versement espèces PC n°14	22.000,00		97.000,00	
8/4	Règlement Frs chèque n°85		25.000,00	72.000,00	
9/4	Règlement frais pub chèque n°86		5.600,00	66.400,00	
10/4	Envoi chèque Au Frs chèque n°87		19.500,00	46.900,00	
11/4	Virement du clt « AYOUB » fact du 20/02	22.500,00		69.400,00	
13/4	Acquisition d'une caisse enregistreuse par chèque n°88		16.000,00	53.400,00	
14/4	Encaissement de coupons virement n° T142	2.600,00		56.000,00	
15/4	Règlement de la taxe d'édilité chèque n°89		4.500,00	51.500,00	
17/4	Virement à l'ordre du Frs « KHADIJA » vir W16 Fact 108		15.000,00	36.500,00	
20/4	Retrait d'esp ch n°90		5.000,00	31.500,00	
24/4	Règlement prime an. ch n°91		9.500,00	22.000,00	
26/4	Ventes de M/ses Fact B16 ch n°147	35.000,00		57.000,00	
27/4	Règlement fact garagiste ch n°92		900,00	56.100,00	
30/4	Règlement des sal vir n°W17		24.200,00	31.900,00	

Cas n° 2

La société « KERTIT SNC » a effectué pendant le mois de juin N, les opérations suivantes:

- 02/06 : Achat de marchandises à crédit 45.000,00 facture N°143 ;
- 04/06 : Ventes de marchandises au comptant en espèces 8.500,00 facture N°32.
- 08/06 : Paiement d'une partie de la dette fournisseur 12.500,00 par chèque bancaire N°B521;
- 07/06 : Retour de 10.000,00 des marchandises vendues le 04/06 Facture d'avoir N°X25;
- 15/06 : Achat de 37.000,00 de marchandises, facture N°142, réglées comme suit :
 - * 25% à crédit ;
 - * 25% par chèque bancaire N° B 522;
 - * 50% par traite (lettre de change 15)
- 17/06 : Retour de 7.800,00 des marchandises achetées le 01/06 Facture d'avoir N°Z 125;
- 22/06 : L'entreprise bénéficie d'un escompte pour règlement anticipé de 1.250,00 Facture d'avoir N°Z126;
- 26/06 : L'entreprise accorde une réduction (remise) de 850,00 à un client, facture d'avoir N°X26;
- 30/06 : Réception d'une réduction de 650,00 (rabais) accordée sur l'achat du 01/06 Avoir N°Z 127;

Travail à faire :

- 1/ Etablir le compte fournisseur à colonnes séparées et déterminer son solde sachant qu'il présente, au 01/06 un solde créditeur de 65.000,00.
- 2/ Etablir le compte fournisseur à colonnes mariées et déterminer son solde sachant qu'il présente, au 01/06, un solde créditeur de 65.000,00.

Solution « Cas n° 2 »

I/Compte Fournisseur à colonnes séparées :

DEBIT			4411 Fournisseurs		CREDIT	
Date	Libellés	Mts	Date	Libellés	Mts	
7/6	Règlement de la dette F/rs chèque n°B521	12.500,00	1/6	A nouveau	65.000,00	
17/6	Retour des M/ises achetées Fact d'avoir n°Z.125	7.800,00	2/6	Achats de M/ses Fact n°143	45.000,00	
			15/6	Achats de M/ses Fact n°144 (37.000,00 x 25% = 9.250,00)	9.250,00	
22/6	Escompte pour régl anticipé	1.250,00				
30/6	Réduction sur l'achat de 1/6 fact d'avoir n°127	650,00				
	Total avant solde	22.200,00				
	SC	97.050,00				
	Total	119.250,00		Total	119.250,00	

2/ Compte Fournisseur à colonnes mariées :

4411 Fournisseurs					
Dates	Libellés	Montants		Soldes	
		DEBIT	CREDIT	Débiteur	Créditeur
1/6	A nouveau		65.000,00		65.000,00
2/6	Achats de M/ses Fact n°143		45.000,00		110.000,00
7/6	Règlement de la dette P/rs chèque n°B521	12.500,00			97.500,00
15/6	Achats de M/ses Fact n°144		9.250,00		106.750,00
17/6	Retour des M/ses achetées Fact d'avoir n°Z125	7.800,00			98.950,00
22/6	Escompte pour règl anticipé	1.250,00			97.700,00
30/6	Réduction sur l'achat de 1/6 fact d'avoir n°127	650,00			97.050,00

Cas n° 3

Au cours du mois de janvier, l'entreprise « ANOUAR ELEC » a réalisé les opérations suivantes :

- 02/01 : Encaissement d'une créance sur le client « JALIL » 8.500,00. en espèces (facture n°32 décembre).
- 08/01 : Paiement d'une dette fournisseur « AII » de 25.000,00 par chèque bancaire n°Z015.
- 10/01 : Paiement par chèque bancaire n°Z016 d'une taxe due : 10.000,00 chèque n°Z016.
- 12/01 : Retrait de 6.000,00 de la banque pour alimenter la caisse, chèque n°Z017.
- 15/01 : Paiement par virement bancaire n°134 d'une dette CNSS : 15.000,00.
- 16/01 : Acquisition d'une voiture à 190.000,00, facture K114, réglée comme suit :
 - 90.000,00 par chèque bancaire n°Z018.
 - 100.000,00 par un emprunt remboursable sur 4 ans (Crédit du Maroc).
- 22/01 : Encaissement par virement bancaire n°W96 d'une créance sur la cliente « NABILA » : 40.000,00.
- 26/01 : Paiement par virement bancaire d'une dette envers le fournisseur « IMAD » : 12.000,00.
- 27/01 : Paiement en espèces à LYDEC 1.500,00 à titre de cautionnement et garantie, pièce de caisse n°17.
- 31/01 : Remboursement, par virement bancaire n°18/05, d'une fraction d'un emprunt contracté auprès de Crédit du Maroc, il y a 14 mois : 10.000,00.

Travail à faire :

1/ Etablir le compte Banque :

- à colonnes séparées.
- à colonnes mariées.

Au 1^{er} janvier N, le solde de la banque de l'entreprise « ANOUAR ELEC » est de 150.000,00 (SD) et celui de la caisse est de 15.000,00 (SD).

2/ Enregistrer ces opérations dans les comptes schématiques sachant qu'au 01/01/N :

- Le compte client (créance) a un solde débiteur de 70.000,00.
- Le compte fournisseur (dette) a un solde créditeur de 40.000,00 ;
- Le compte emprunt auprès des établissements de crédit a un solde créditeur de 85.000,00.
- Etat impôts et taxes assimilés a un solde créditeur : 10.000,00.
- CNSS (dette) a un solde créditeur : 15.000,00.
- Matériels et outillage a un solde débiteur de 165.000,00.
- Capital social a un solde créditeur de 250.000,00.

Solution « Cas n° 3 »

1/ Compte Banques à colonnes séparées :

DEBIT ↗		5141 Banque				CREDIT ↘	
Date	Libellés	Mts	Date	Libellés	Mts		
1/1	A nouveau	150.000,00	8/1	Règlement Frs chèq n°Z015	25.000,00		
22/1	Encaissement par vir n°W96 cliente «NABILA»	40.000,00	10/1	Règlement de la taxe due chèque n°Z016	10.000,00		
			12/1	Retrait d'esp pour alimenter la caisse ch n° Z017	6.000,00		
			15/1	Règlement la CNSS vir n°I34	15.000,00		
			16/1	Acquisition d'une voiture fact K114 ch n° Z018	90.000,00		
			26/1	Règlement Frs IMAD n°W97	12.000,00		
			31/1	Règlement d'emprunt Crédit du Maroc vir n°18/05	10.000,00		
				Total avant solde	168.000,00		
				SD	22.000,00		
Total		190.000,00	Total		190.000,00		

Compte Banques à colonnes mariées :

5141 Banque					
Date	Libellés	Montants		Soldes	
		DEBIT	CREDIT	Débiteur	Créditeur
1/1	A nouveau	150.000,00		150.000,00	
8/1	Règlement Frs chèq n°Z015		25.000,00	125.000,00	
10/1	Règlement de la taxe due chèque n°Z016		10.000,00	115.000,00	
12/1	Retrait d'esp pour alimenter la caisse ch n°		6.000,00	109.000,00	
15/1	Règlement la CNSS vir n°134		15.000,00	94.000,00	
16/1	Acquisition d'une voiture Fact K114 ch n° Z018		90.000,00	4.000,00	
22/1	Encaissement par vir n°W96 cliente NABII.A	40.000,00		44.000,00	
26/1	Règlement Frs IMAD n°W97		12.000,00	32.000,00	
31/1	Règlement d'emprunt Crédit du Maroc vir n°18/05		10.000,00	22.000,00	

2/ Les opérations dans les comptes schématiques :**1^{ère} étape :** Ouverture des comptes au 1^{er} janvier.

- On débite les comptes d'actif par leurs soldes respectifs.
- On crédite les comptes du passif par leurs soldes respectifs.

COMPTES D'ACTIF (Cl 2, Cl 3, Cl 5 - Rub 51)

D	2332 Mat et Out	C	D	3421 Clients	C
1/1	165.000,00		1/1	70.000,00	

D	5141 Banques	C	D	5161 Caisses	C
1/1	150.000,00		1/1	15.000,00	

COMPTES DE PASSIF (Cl 1, Cl 4, Cl 5 - Rub 55)

D	1111 Capital social	C	D	1481 Emprunt auprès des étab de Créd	C
	250.000,00	1/1		85.000,00	1/1

D	4411 Fournisseurs	C
	40.000,00	1/1

D	4452 Etats impôts, taxes et assim	C	D	4441 CNSS	C
	10.000,00	1/1		15.000,00	1/1

2^{ème} étape : Enregistrement des opérations dans les comptes schématiques.

- Tableau de mouvements :

Date s	Comptes	Nature du compte	Mouvement		Ecritures comptables	
			↘	↗	D	C
02/01	5161 Caisses	Actif	x		8.500,00	
	3421 Clients	Actif		x		8.500,00
08/01	4411 Fournisseurs	Passif		x	25.000,00	
	5141 Banques	Actif		x		25.000,00
10/01	4452 Etats impôts, taxes et assim	Passif		x	10.000,00	
	5141 Banques	Actif		x		10.000,00
12/1	5161 Caisses	Actif	x		6.000,00	
	5141 Banques	Actif		x		6.000,00
15/1	4441 CNSS	Passif		x	15.000,00	
	5141 Banques	Actif		x		15.000,00
16/1	2340 Matér de transp	Actif	x		190.000,00	
	5141 Banques	Actif		x		90.000,00
	1481 Emp aupr des étab de crédit	Passif	x			100.000,00
22/1	5141 Banques	Actif	x		40.000,00	
	3421 Clients	Actif		x		40.000,00
26/1	4411 Fournisseurs	Passif		x	12.000,00	
	5141 Banques	Actif		x		12.000,00
27/1	2486 Dépôt et caut vers	Actif	x		1.500,00	
	5161 Caisses	Actif		x		1.500,00
31/1	1481 Emp aupr des étab de crédit	Passif		x	10.000,00	
	5141 Banques	Actif		x		10.000,00

COMPTES D'ACTIF (CI 2, CI 3, CI 5 -Rub 51)

D 2332 Mat et Out		C	D 2340 Mat de trpts		C
1/1 165.000,00			16/1 190.000,00		
	SD : 165.000,00			SD : 190.000,00	
165.000,00	165.000,00		190.000,00	190.000,00	

D 2486 Dép et caut ver		C	D 3421 Clients		C
27/1 1.500,00			1/1 70.000,00	8.500,00	2/1
	SD : 1.500,00			40.000,00	22/1
1.500,00	1.500,00		70.000,00	70.000,00	

D 5141 Banques		C	D 5161 Caisses		C
1/1 150.000,00	25.000,00	8/1	1/1 15.000,00	1.500,00	27/1
22/1 40.000,00	10.000,00	10/1	2/1 8.500,00		
	6.000,00	12/1	12/1 6.000,00		
	15.000,00	15/1		SD : 28.000,00	
	90.000,00	16/1		29.500,00	29.500,00
	12.000,00	26/1			
	10.000,00	31/1			
	SD : 22.000,00				
190.000,00	190.000,00				

COMPTES DE PASSIF (CI 1, CI 4, CI 5 -Rub 55)

D 1111 Capital social		C	D 1481 emprunt auprès des étab de C		C
	250.000	1/1		85.000,00	1/1
SC : 250.000,00			31/1 10.000,00	100.000,00	16/1
250.000,00	250.000,00		SC : 175.000,00		
			185.000,00	185.000,00	

D		4411 Fournisseurs		C	
				40.000,00	1/1
	8/1	25.000,00			
	26/1	12.000,00			
		SC : 3.000,00			
		40.000,00		40.000,00	

D		4452 Etats imp, tax et ass		C		D		4441 CNSS		C	
				10.000,00	1/1			15.000,00	1/1		
10/1	10.000,00					15/1	15.000,00				
	10.000,00			10.000,00			15.000,00		15.000,00		
	S=	0					S=	0			

Cas n° 4

- Le 01/01/N : M. **AYOUB** crée une entreprise de distribution de produits électroménagers (l'entreprise **AYOUB GALAX**). Il a apporté 700.000,00 déposé dans un compte bancaire BMCE ouvert au nom de l'entreprise. Pour compléter le financement de son projet, il a contracté un emprunt à moyen terme de 300.000,00 auprès de la BMCE (virement W331).
- Le 05/01/N : « **AYOUB GALAX** » a acheté un terrain à 125.000,00 (par chèque Z301) sur lequel elle a fait construire le 7 janvier N un bâtiment dans le but d'y exercer son activité commerciale : montant des travaux de construction (du prêt fabriqué) : 75.000,00 partiellement financés par un emprunt auprès du C.I.I. (à régler dans 10 mois), le montant restant à payer s'élève à 15.000,00 est réglé par chèque Z302.
- Le 09/01/N : Retrait de la banque : 9.500,00 pour alimenter la caisse, chèque n°Z305.
- Le 12/01/N : L'aménagement du local (rayonnage, comptoir ...) a coûté 80.000,00, réglé par chèque Z303.
- Le 15/01/N : « **GALAX** » a fait l'acquisition de :

- Différents matériels de bureau	= 45.000,00
- Un véhicule utilitaire	= 89.000,00
- Un premier stock de marchandises	= 35.000,00

Tous réglés par chèque Z304, sauf le véhicule qui est financé par crédit fournisseur, réglé dans 19 mois.
- Le 16/01/N : « **AYOUB GALAX** » règle la facture de l'expert comptable relative à la constitution de la société : 7.000,00 chèque n° Z306.
- Le 17/01/N : « **AYOUB GALAX** » a acquis auprès de « **M. NASSIMI** » un fonds de commerce composé des éléments suivants :

- Clientèle (éléments incorporels)	: 82.000,00 ;
- Titres de participations	: 42.000,00 ;

- Clients (créances) : 25.000,00 ;
- Fournisseurs (dettes) : 43.000,00 ;
- CNSS (dette) : 8.500,00.

Le règlement de cette acquisition est effectué par chèque n° Z307.

- Le 18/01/N : Règlement de la dette CNSS, 8.500,00 par virement n° T 35.
- Le 19/01/N : Règlement des frais de publicité légale : 850,00 en espèces, pièce de caisse n°13.
- Le 20/01/N : La BMCE accorde une facilité de caisse 45.000,00 à régler dans 9 mois, (avis de crédit W 67).
- Le 22/01/N : Acquisition de deux ordinateurs : 16.000,00. Cet achat est réglé comme suit : 6.000,00 en espèces (pièce de caisse n°14), le reste à régler dans 7 mois.
- Le 23/01/N : Acquisition d'un brevet : 17.000,00 à régler dans 8 mois.
- Le 24/01/N : Un client avance sur une commande de marchandises 8.000,00 en espèces (bon de commande n°73).
- Le 26/01/N : Une caution est versée à « LYDEC » : 850,00 en espèces (pièce de caisse n° 15).
- Le 29/01/N : « AYOUB GALAX » verse une avance à un fournisseur : 14.500,00 chèque n°Z308.

Travail à faire :

- 1/ Enregistrer les opérations du mois de janvier dans des comptes schématiques.
- 2/ Etablir le bilan au 31/01/N.

NB : « AYOUB GALAX » est une S.A.R.L. à associé unique.

Solution « Cas n° 4 »

1/ L'enregistrement des opérations dans des comptes schématiques.

- Tableau de mouvements :

Date	Comptes	Nature du compte	Mouvement		Ecritures comptables	
			↗	↘	D	C
1/1	5141 Banques	Actif	x		700.000,00	
	1117 Capital personnel	Passif	x			700.000,00
1/1	5141 Banques	Actif	x		300.000,00	
	1481 Emp auprès des étab de crédit	Passif	x			300.000,00
5/1	2311 Terrains nu	Actif	x		125.000,00	
	5141 Banques	Actif		x		125.000,00
7/1	2321 Bâtiments	Actif	x		75.000,00	
	5530 Crédits de trésorerie	Passif	x			60.000,00
	5141 Banques	Actif		x		15.000,00
9/1	5161 Caisses	Actif	x		9.500,00	
	5141 Banques	Actif		x		9.500,00
12/1	2327 Agencements et amén des construction	Actif	x		80.000,00	
	5141 Banques	Actif		x		80.000,00
15/1	2352 Matériel de bureau	Actif	x		45.000,00	
	3111 Marchandises	Actif	x		35.000,00	
	5141 Banques	Actif		x		80.000,00
15/1	2340 Matériel de transport	Actif	x		89.000,00	
	1486 Fournisseurs d'immobilisations	Passif	x			89.000,00
16/1	2111 Frais de constitution	Actif	x		7.000,00	
	5141 Banques	Actif		x		7.000,00

17/1	2230 Fonds commercial	Actif	x	82.000,00	
	2510 Titres de participations	Actif	x	42.000,00	
	3421 Clients	Actif	x	25.000,00	
	4411 Fournisseurs	Passif	x		43.000,00
	4441 CNSS	Passif	x		8.500,00
	5141 Banques	Actif	x		97.500,00
18/1	4441 CNSS	Passif	x	8.500,00	
	5141 Banques	Actif	x		8.500,00
19/1	2117 Frais de publicité	Actif	x	850,00	
	5161 Caisses	Actif	x		850,00
20/1	5141 Banques	Actif	x	45.000,00	
	5530 Crédits de trésorerie	Passif	x		45.000,00
22/1	2355 Matériel informatique.	Actif	x	16.000,00	
	5161 Caisses	Actif	x		6.000,00
	4481 Dettes sur acquisition d'immobilisation	Passif	x		10.000,00
23/1	2220 Brevets, marques, droits et valeurs similaires	Actif	x	17.000,00	
	4481 Dettes sur acquisition d'immobilisation	Passif	x		17.000,00
24/1	5161 Caisses	Actif	x	8.000,00	
	4421 Clients -- avances et acomptes reçus sur comm encour	Passif	x		8.000,00
26/1	2486 Dépôts et cautionnements versés	Actif	x	850,00	
	5161 Caisses	Actif	x		850,00
29/1	3411 Fournisseurs -- av et Acompte versés sur commandes d'exploit	Actif	x	14.500,00	
	5141 Banques	Actif	x		14.500,00

♦ L'acquisition du 17/1 :

Le montant payé par chèque = Actifs -- Dettes

$$82.000,00 + 42.000,00 - 25.000,00 - 43.000,00 - 8.500,00 = 97.500,00$$

COMPTES D'ACTIF (Cl 2, Cl 3, Cl 5 --Rub 51)

Classe 2 : Comptes d'actif immobilisé.

D		C		D		C	
2311 Terrains				2321 Bâtiments			
5/1	125.000,00			7/1	75.000,00		
		SD: 125.000,00				SD : 75.000,00	
	125.000,00		125.000,00		75.000,00		75.000,00

D		C	
2327 Agencements et amén des constuct°			
12/1	80.000,00		
		SD : 80.000,00	
	80.000,00		80.000,00

D		C	
2486 Dépôts et cautionnem. versés			
26/1	850,00		
		SD : 850,00	
	850,00		850,00

D		C		D		C	
2352 Matériel de bureau				2340 Mat de transports			
15/1	45.000,00			15/1	89.000,00		
		SD: 45.000,00				SD : 89.000,00	
	45.000,00		45.000,00		89.000,00		89.000,00

D		C	
2111 Frais de constitution			
16/1	7.000,00		
		SD : 7.000,00	
	7.000,00		7.000,00

D		C		D		C	
2230 Fonds commercial				2510 Titres de participations			
17/1	82.000,00			17/1	42.000,00		
			SD : 82.000,00				SD : 42.000,00
	82.000		82.000		42.000,00		42.000,00

D		C	
2117 Frais de publicité			
19/1	850,00		
			SD : 850,00
	850,00		850,00

D		C		D		C	
2355 Matériels informatique				2220 Brevets, marq, drts et val similaires			
22/1	16.000,00			23/1	17.000,00		
			SD : 16.000,00				SD : 17.000,00
	16.000,00		16.000,00		17.000,00		17.000,00

Classe 3 : Comptes d'actif circulant hors trésorerie.

D		C		D		C	
3111 Marchandises				3421 Clients			
15/1	35.000,00			17/1	25.000,00		
			SD : 35.000,00				SD : 25.000,00
	35.000,00		35.000,00		25.000,00		25.000,00

D		C	
3411 Frs -- av et Acpt versés s/ com/d d'exp			
29/1	14.500,00		
			SD : 14.500,00
	14.500,00		14.500,00

Classe 5 : Comptes de trésorerie. (Rubrique 51)

D		5141 Banques		C	D		5161 Caisses		C
1/1	700.000,00	125.000,00	5/1	9/1	9.500,00	850,00	19/1		
1/1	300.000,00	15.000,00	7/1	24/1	8.000,00	6.000,00	22/1		
20/1	45.000,00	9.500,00	9/1			850,00	26/1		
		80.000,00	12/1						
		80.000,00	15/1						
		7.000,00	16/1						
		97.500,00	17/1		17.500,00	17.500,00			
		8.500,00	18/1						
		14.500,00	29/1						
		608.000,00	SD						
	1.045.000,00	1.045.000,00							

COMPTES DE PASSIF (CI1, CI4, CI5 – Rub 55)

Classe 1 : Comptes de financement permanent .

D		1117 Capital personnel		C	D		1481 Emprunts auprès des étab de crédits		C
		700.000,00	1/1			300.000,00	1/1		
SC	700.000,00				SC	300.000,00			
	700.000,00	700.000,00				300.000,00	300.000,00		

D		1486 Frs d'immobilisation		C
				89.000,00 15/1
SC	89.000,00			
	89.000,00			89.000,00

Classe 4 : Comptes de passif circulant hors trésorerie.

D		4411 Fournisseurs		C	D		4441 CNSS		C
		43.000,00	17/1	18/1	8.500,00		8.500,00	17/1	
SC	43.000,00								
	43.000,00	43.000,00			8.500,00		8.500,00		
							S=		0

B		4421 Clients -av et acpt reçus/ comd enc		C	D		4481 Dettes/ acquis d'immeub		C
		8.000,00	24/1				10.000,00	22/1	
SC	8.000,00						17.000,00	23/1	
	8.000,00	8.000,00		SC	27.000,00				
					27.000,00		27.000,00		

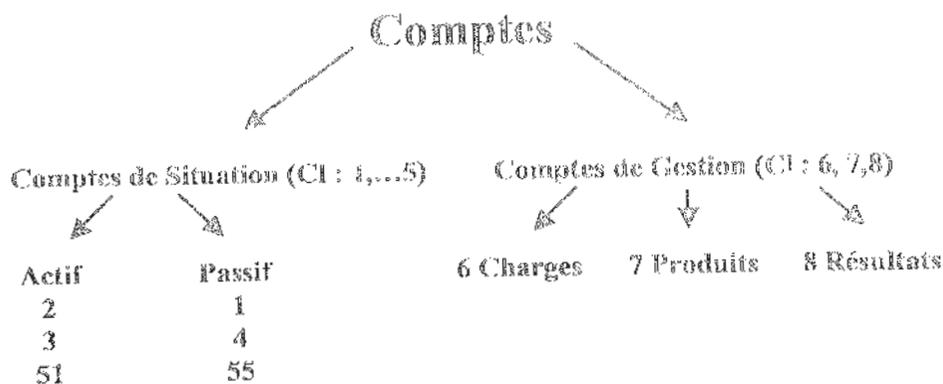
Classes 5 : Comptes de trésorerie.

D		5530 Crédits de trésorerie		C
			60.000,00	7/1
			45.000,00	20/1
	SC : 105.000,00			
	105.000,00		105.000,00	

2/ Le bilan :

ACTIF	Montants	PASSIF	Montants
Actif immobilisé		Financement permanent	
Immob en non valeurs		Capitaux propres	
Frais préliminaires	7.850,00	Capital social ou personnel	700.000,00
Immob incorporelles		Dettes de financement	
Brevet, marq, drts et val similaires	17.000,00	Autres dettes de financement	389.000,00
Fonds commercial	82.000,00		
Immobilisation corporelles			
Terrains	125.000,00		
Constructions	155.000,00		
Matériel de transport	89.000,00		
Mob, mat de bureau et améng div	61.000,00		
Immob financière			
Autres créances financières	850,00		
Titres de participations	42.000,00		
Actif circulant hors trésorerie		Passif circulant hors trésorerie	
Stocks		Dettes de passif circulant	
Marchandises	35.000,00	Fournisseur et comptes rattachés	43.000,00
Créances de Pzectif circulant		Clients créditeurs, av et acceptes	8.000,00
Frs débiteurs, av et acceptes	14.500,00	Autres créanciers	27.000,00
Clients et comptes rattachés	25.000,00		
Trésorerie		Trésorerie	
Trésorerie Actif		Trésorerie Passif	
Banques, tréso générale et CPD	608.000,00	Crédits de trésorerie	105.000,00
Caisse, régies d'avances et accréd	9.800,00		
Total	1.272.000,00	Total	1.272.000,00

Chapitre III : Les Comptes de gestion : Compte de Produits et Charges



I- Notions de charges et de produits :

Les comptes de gestion sont présentés à trois niveaux :

- Éléments d'exploitation (produits d'exploitation 71; charges d'exploitation 61).
- Éléments financiers (produits financiers 73; charges financières 63).
- Éléments non courants (produits non courants 75; charges non courantes 65).

► Les Éléments d'exploitation :

Ce niveau comprend les produits et les charges relatifs au cycle d'exploitation ou rattachés à celui-ci. Le cycle d'exploitation comprend l'ensemble des opérations nécessaires à la réalisation de l'activité normale et habituelle de l'entreprise.

Exemple :

- Achats de marchandises. (6111).
- Achats de matières premières (6121).
- Ventes de marchandises. (7111).
- Locations et charges locatives (6131).
- Ventes de produits accessoires (7127).

➤ **Les Eléments financiers :**

Ce niveau comprend les produits et les charges de nature financière.

Exemple :

- Intérêts des emprunts et dettes (6311)
- Intérêts et produits assimilés (7381)

➤ **Les Eléments non courants :**

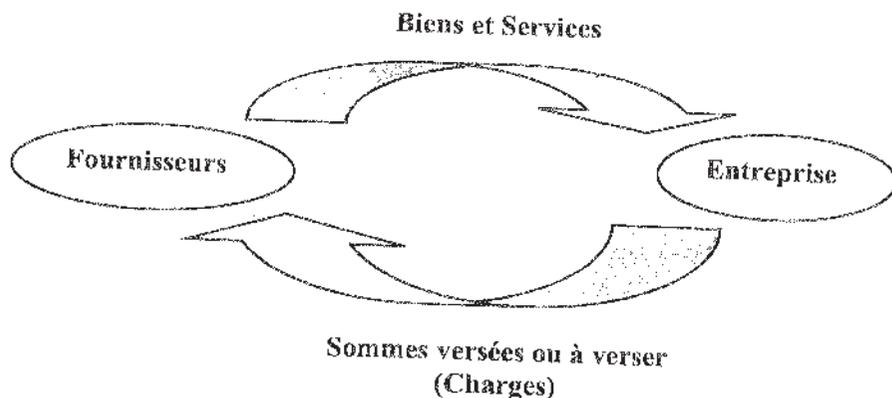
Il s'agit des opérations qui ne relèvent pas de l'activité ordinaire de l'entreprise ou qui peuvent modifier sa structure (cession d'éléments d'actif).

Exemple :

- Pénalités et amendes fiscales ou pénales (6583).
- Dégrèvement d'impôts (7582).

1- Les charges :

1-1 Définition :

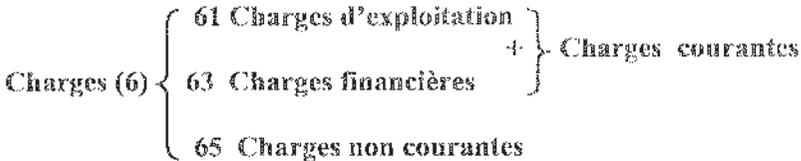


Les charges sont des sommes versées ou à verser par l'entreprise en contrepartie des biens et des services qu'elle obtient des tiers (Fournisseurs ou autres...).

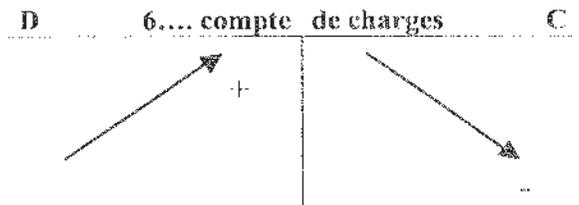
Une charge est une source d'appauvrissement de l'entreprise.

Exemple :

- Achats de marchandises.
- Paiement des salaires.
- Intérêts versés ou débiteurs.
- Paiement du loyer... etc.



1-2 Fonctionnement des comptes de Charges :



Les comptes de charges augmentent au débit et diminuent au crédit, ils sont généralement de soldes débiteurs.

Exemple :

- Si on achète des marchandises, le compte de charges à débiter est :

6111 Achats de	marchandises
X	

- Si on paie le loyer, le compte de charges à débiter est :

6131 Locations et	charges locatives
X	

N.B :

Un compte de charges est en principe débité par le crédit d'un compte d'Actif et/ou de Passif (selon le cas).

Application :

L'entreprise « MAT. SNC » a réalisé les opérations suivantes au cours du mois de Mars :

- 1/ Achats de marchandises à crédit 25.000,00 (fact n° R325)
- 2/ Paiement des frais d'électricité 1.500,00 en espèces. (fact L. 36, pièce de caisse n°253)
- 3/ Achats de marchandises au comptant par chèque bancaire 30.000,00.(fact n° R6865)
- 4/ La banque nous prélève des intérêts de 2.000,00 et des commissions de 400,00. (avis de débit n°5465825)
- 5/ Paiement en espèces d'une pénalité pour infraction du code de la route de 400,00.(pièce de caisse n°254)
- 6/ Achats de fournitures stockées pour 15.000,00 par chèques bancaires.(fact n°F251)
- 7/ Paiement par chèque bancaire des honoraires d'un avocat de 6.000,00. (ch n°6541)

- 8/ Paiement de la vignette d'une voiture en espèces de 6.000,00 (pièce de caisse n°255)
- 9/ Paiement par chèque bancaire du salaire de la femme de ménage à 2.500,00 (ch n°6542)
- 10/ Achats en espèces de timbres postaux 500,00 et paiement des frais de téléphone par virement bancaire à 3.000,00. (pièce de caisse n°256, avis de débit n°5465826)

Travail à faire :

1/ Enregistrer ces opérations dans les comptes correspondants, sachant qu'au début du mois de mars les comptes caisse et banque présentent les soldes suivants :

Banque : 25000,00 DEU (SD) ; Caisse : 12000,00 (SD)

2/ Etablir les soldes des comptes de charges.

Solution « Application »

Opér	Comptes	Nature de compte	Mouvements		Ecriture Comptable	
			X	Y	D	C
1	6111 Achats de M/ses	Charges	X	-	25.000,00	-
	4411 Fourneuse	Passif	-	X	-	25.000,00
2	61251 Achats de Four non stockables (eau, électricité...)	Charges	X	-	1.500,00	-
	5161 Caisse	Actif	-	X	-	1.500,00
	5141 Banques	Actif	-	X	-	1.500,00
3	6114 Achats de M/ses	Charges	X	-	30.000,00	-
	5141 Banques	Actif	-	X	-	30.000,00
	6311 Int des Emp et det	Charges	X	-	2.400,00	-
4	6147 Sec Bancaire	Charges	X	-	400,00	-
	5141 Banques	Actif	-	X	-	2.400,00
	6583 Fédal et am fisc en pén	Charges	X	-	400,00	-
5	5161 Caisse	Actif	-	X	-	400,00
	6122 Ach de mat et Tr cons	Charges	X	-	15.000,00	-
	5141 Banques	Actif	-	X	-	15.000,00
7	6136 Réim des Int et Honor	Charges	X	-	6.000,00	-
	5141 Banques	Actif	-	X	-	6.000,00
	61673 Taxes / Imp véhic	Charges	X	-	6.000,00	-
8	5161 Caisse	Actif	-	X	-	6.000,00
	61711 Appels et salaires	Charges	X	-	2.500,00	-
	5141 Banques	Actif	-	X	-	2.500,00
10	61451 Frais postaux	Charges	X	-	500,00	-
	5161 Caisse	Actif	-	X	-	500,00
	61455 Pr de téléphone	Charges	X	-	3.000,00	-
10	5141 Banques	Actif	-	X	-	3.000,00

Comptes d'Actif

5161 Caisse		5141 Banque	
12.000,00	(2) 1.500,00	75.000,00	(3) 30.000,00
	(5) 400,00		(4) 2.400,00
	(8) 6.000,00		(6) 15.000,00
	(10) 500,00		(7) 6.000,00
			(9) 2.500,00
			(10) 3.000,00
	SD : 3.600,00		SD : 16.100,00

Comptes de Passif

4411 Fournisseurs	
SC : 25.000,00	(1) 25.000,00

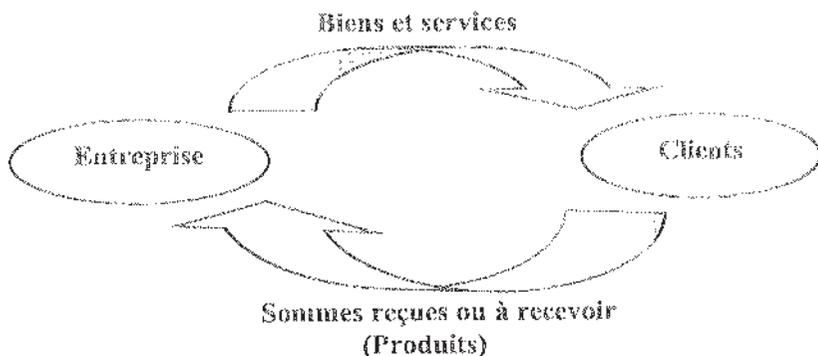
Comptes de Charges

D 6111 Achats de m/se	C	D 6122 Ach de mat et fr cons	C
(1) 25.000,00		(6) 15.000,00	
(3) 30.000,00			
	SD : 55.000,00		SD : 15.000,00
D 61251 Ach de Fr. N. stick	C	D 6311 Int des Emp et det	C
(2) 1.500,00		(4) 2.000,00	
	SD : 1.500,00		SD : 2.000,00
D 6147 Sec Bancaire	C	D 6136 Rém des Int et Honor	C
(4) 400,00		(7) 6.000,00	
	SD : 400,00		SD : 6.000,00
D 61673 Taxes / les véhic	C	D 61711 Appoin et salaires	C
(8) 6.000,00		(9) 2.500,00	
	SD : 6.000,00		SD : 2.500,00
D 61451 Frais postaux	C	6583 Pénal et am fisc ou pén	C
(10) 500,00		D (5) 400,00	
	SD : 500,00		SD : 400,00

D	61455	Fr de téléphone	C
(10)	3.000,00		
		SD : 3.000,00	

2- Les produits :

2-1 : Définition :



Les produits sont des sommes reçues ou à recevoir par l'entreprise, en contrepartie des biens et des services qu'elle fournit à ses clients.

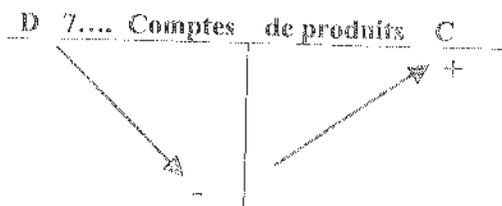
Un produit est une source d'enrichissement.

Exemple :

- Ventes de marchandises.
- Ventes de biens produits
- Intérêts reçus ou créditeurs.
- Etc.

Produits (7)	{	71 Produits d'exploitation	+	} Produits courants
		73 Produits financiers		
		75 Produits non courants		

2-2 Fonctionnement des comptes de produits :



Les comptes de produits augmentent au crédit et diminuent au débit, ils sont généralement de soldes créditeurs.

Exemple :

- Si on vend des marchandises, le compte de produits à créditer est :

7111 Ventes de marchandises
X

NB : Un compte de produits est en principe crédité par le débit d'un compte d'Actif et/ou de Passif.

Application :

L'entreprise « MAT. SNC » a réalisé pendant le même mois de Mars, les opérations suivantes :

- 1/ Ventes de marchandises à crédit à 75.000,00. (fact V 5648)
- 2/ Encaissement par chèque bancaire du loyer d'un immeuble non affecté à l'exploitation 9.000,00. (ch n° T222563)
- 3/ La banque nous avise, qu'elle porte au crédit de notre compte des intérêts de 1.200,00.(avis de crédit n°253261)
- 4/ Encaissement en espèces d'une commission de 5.000,00 pour service rendu à l'entreprise voisine. (pièce de caisse n°3625)
- 5/ Ventes de marchandises par chèque bancaire 25.000,00. (fact V 5649)
- 6/ L'entreprise obtient une subvention d'équilibre par chèque bancaire de 4.000,00 (ch n°G65326)

7/ L'entreprise obtient de son fournisseur un escompte de règlement de 600,00. (avoir n°56239)

Travail à faire :

- 1/ Enregistrer ces opérations dans les comptes correspondants.
- 2/ Etablir les soldes des comptes de produits.

Solution « Application »

Opér	Comptes	Nature de compte	Mouvements		Ecriture comptable	
			↙	↘	D	C
1	3421 Client	Actif	X	-	75.000,00	-
	7111 ventes de m/ses	Produits	X	-	-	75.000,00
2	5141 Banques	Actif	X	-	9.000,00	-
	7182 Revenus des imm. non affect	Produits	X	-	-	9.000,00
3	5141 Banques	Actif	X	-	1.200,00	-
	7381 Intérêt et Produits ass.	Produits	X	-	-	1.200,00
4	5161 Caisse	Actif	X	-	5.000,00	-
	71272 Com et Court recus	Produits	X	-	-	5.000,00
5	5141 Banques	Actif	X	-	25.000,00	-
	7111 ventes de m/ses	Produits	X	-	-	25.000,00
6	5141 Banques	Actif	X	-	4.000,00	-
	7561 Sub d'équi Reçues de l'ex	Produits	X	-	-	4.000,00
7	4411 Fournisseurs	Passif	-	X	600,00	-
	7386 escomptes obtenus	Produits	X	-	-	600,00

Comptes d'Actif

D	3421 Client	C	D	5161 Caisse	C
(1) 75.000,00			(4) 5.000,00		
	SD : 75.000,00			SD : 5.000,00	
	D	5141 Banque		C	
	(2) 9.000,00				
	(3) 1.200,00				
	(5) 25.000,00				
	(6) 4.000,00				
				SD : 39.200,00	

Comptes de Passif

D	4411 Fournisseurs	C
(7) 600,00		

Comptes de Produits

D	7111 ventes de m/ses	C	D	71272 com et Court reçus	C
	75.000,00 (1)			5.000,00	5.000,00 (4)
	25.000,00 (5)		SC : 5.000,00		
SC : 100.000,00					
D	7561 Sub d'équi Reçues de l'ex	C	D	7182 Revenus des imm non affect.	C
	4.000,00 (6)			9.000,00	9.000,00 (2)
SC : 4.000,00			SC : 9.000,00		
D	7381 Intérêt et Produits assimilés	C	D	7386 escomptes obtenus	C
	1.200,00 (3)			600,00	600,00 (7)
SC : 1.200,00			SC : 600,00		

II- Le compte de produits et de charges (CPC) :

1- Principe.

C'est un état de synthèse qui permet de récapituler les comptes de charges et de produits pour déterminer le résultat net de l'entreprise :

$$\text{Résultat} = \text{Total Produits} - \text{Total Charges}$$

- Si Produits > Charges → Bénéfice
- Si Produits < Charges → Pertes.

Le CPC du PCM est établi en vertical (en cascade) et permet de calculer six niveaux de résultats :

- **Résultat d'exploitation** = Produits d'exploitation (71) - Charges d'exploitation (61)
- **Résultat financier** = Produits financiers (73) - Charges financières (63)
- **Résultat courant** = Résultat d'exploitation + Résultat financier.
- **Résultat non courant** = Produits non courants (75) - Charges non courantes (65)
- **Résultat avant impôts** = Résultats courants + Résultats non courants
- **Résultat net de l'exercice** = Résultats avant Impôts - Impôts sur les résultats.

N.B : Pour établir le CPC on doit utiliser deux éléments du Plan Comptable :

- Les rubriques (2 chiffres).
- Les postes (3 chiffres).

2- Incidence de la variation de stocks sur le CPC.

- Pour les marchandises, matières et fournitures :

$$\text{Variation de stock} = (SI) - (SF).$$

- Si $SI > SF \iff$ Signe (+) (solde débiteur) : à ajouter aux achats

6114 ou 6124 variation de stocks de	
SI	SF
	SD : SI - SF

Exemple :

- 6111 Achats de marchandises : 15.000,00
- Stock initial de marchandises : 5.000,00
- Stock final de marchandises : 3.000,00

Donc : variation de stock = SI - SF = 5.000,00 - 3.000,00 = + 2.000,00

611 Achats revendus de marchandises = 6111 + (SI - SF)
= 15.000,00 + 2.000,00 = 17.000,00

• Si SI < SF \Rightarrow Signe (-) solde créditeur) : à retrancher des achats

6114 ou 6124 variation de stocks de

SI	SF
SC = SF - SI	

Exemple :

6121 achats de matières premières : 30.000,00

Stock initial de matières premières : 10.000,00

Stock final de matières premières : 15.000,00

Donc : variation de stock = SI - SF = 10.000,00 - 15.000,00 = - 5.000,00

612 Achats consommés de matières et fournitures = 6121 + (SI - SF)
= 30.000,00 - 5.000,00 = 25.000,00

- Pour les produits finis et encours : Variation de stock = SF - SI.

Cette variation de stocks de produits doit apparaître au niveau du CPC au poste 713 Variation de stocks de produits avec un signe (+) ou (-).

- Si SI > SF (solde débiteur) : Signe (-) au CPC

713.. Variation de stocks de

SI	SF
SD : SI - SF	

- Si SI < SF (solde créditeur) : Signe (+) au CPC.

713.. Variation de stocks de

SI	SF
SC = SF - SI	

Exemple :

Stock initial de produits finis : 60.000,00.

Stock final de produits finis : 53.000,00.

$$\begin{aligned} \text{Variation de stock de produits} &= \text{SF} - \text{SI} \\ &= 53.000,00 - 60.000,00 = - 7.000,00. \end{aligned}$$

Pour le CPC, on aura :

CPC .../ 20..

Produits d'exploitation 71 :	
.....
713 Variation de stocks de produits	(-) 7.000,00
....

Application :

D'après les deux applications précédentes, on peut relever les comptes de gestion suivants :

Charges		Produits	
Comptes	Montant (Solde)	Comptes	Montant (Solde)
6111 Achats de m/ses	55.000,00	7111 Ventes de m/ses.	100.000,00
6122 Achats de mat et Four cons	15.000,00	71272 Commissions et courtages reçus	5.000,00
61251 ACH de F non Stock	1.500,00	7182 Revenus des immeub non affec à l'exp	9.000,00
6136 Rém des I et II	6.000,00	7381 Intérêts et produits assimilés	1.200,00
61451 Frais Postaux	500,00	7386 Escomp obtenus	600,00
61455 Frais de Téléphone	3.000,00	7561 Subv équilibre	4.000,00
6147 Service bancaire	400,00		
61673 Taxes sur véhicules	6.000,00		
61711 Appoint et salaires	2.500,00		
6311 Int des Empr et Dettes	2.000,00		
6583 Pénalités et amd pén et fisc	400,00		

Travail à faire :

Etablir le CPC de l'entreprise sachant que l'impôt sur les résultats est de 7.500,00.

Solution « Application » :

CPC	
I-	Produits d'exploitation (71) :
	711 Ventes de marchandises 100.000,00
	712 Ventes de biens et services produits 5.000,00
	718 Autres produits d'exploitation 9.000,00
	TOTAL - I- 114.000,00
II-	Charges d'exploitation (61) :
	611 Achats revendus de marchandises 55.000,00
	612 Achats consom de mat et fourn (15.000,00 + 1.500,00) 16.500,00
	613/614 Autres charges externes 9.900,00 (6.000,00 + 500,00 + 3.000,00 + 400,00)
	616 Impôts et Taxes 6.000,00
	617 Charges Personnel 2.500,00
	TOTAL - II- 89.900,00
III-	résultat d'exploitation (I - II) + 24.100,00
IV-	Produits Financiers (73) :
	738 Intérêts et autres produits financiers 1.800,00 (1200,00 + 600,00)
V-	Charges Financières (63) :
	631 Charges d'intérêts 2.000,00
	VI- Résultat Financier (IV - V) - 200,00
	VII- Résultat Courant (III + VI) + 23.900,00
VIII-	Produits non courants (75) :
	756 Subventions d'équilibre 4.000,00
IX	Charges non courantes (65) :
	658 Autres Charges non courantes 400,00
	X- Résultat non courant (VIII - IX) + 3.600,00
	XI- Résultat avant Impôts (VII + X) + 27.500,00
XII-	Impôts sur résultats 7.500,00
XIII-	Résultat net de l'exercice (XI - XII) + 20.000,00

Cas et Solutions

Chapitre III

Cas n° 1

L'entreprise « Techni Plus S.A.R.L » a réalisé les opérations suivantes durant l'année 2005 :

- 1- Achats de matières premières à crédit à 165.000,00 (Facture n°32).
- 2- Achat d'emballages perdus à crédit à 30.000,00 (Facture n°56)
- 3- Paiement en espèces de la facture d'eau et d'électricité à « LYDEC » 1.700,00 (Facture n°698, Pièce de caisse n°21).
- 4- Retour de 5 % des matières premières achetées (avoir n°32).
- 5- Vente de produits fabriqués à crédit à 380.000,00 (Facture n°564)
- 6- Encaissement en espèces d'une commission pour une opération d'intermédiation 3.000,00 (Pièce de caisse n°40)
- 7- Encaissement du loyer d'un immeuble (appartement) par chèque bancaire 5.000,00 (Chèque n°69875)
- 8- Paiement par chèque bancaire de l'abonnement annuel à une revue spécialisé 6.000,00 (chèque n° 6589)
- 9- Paiement d'une facture pour insertion publicitaire par chèque bancaire 9.000,00 (Facture n°98, chèque n° 6590)
- 10- Paiement d'une facture de personnel intérimaire par chèque bancaire 12.000,00 (Facture n° 4000)
- 11- Acquisition de trois micro-ordinateurs à 11.000,00 l'unité à crédit sur 9 mois. (Facture n°9754)
- 12- Paiement par chèque bancaire des frais de recrutement du personnel à un cabinet spécialisé de 17.500,00 (Facture n°1111, chèque n° 6591)
- 13- Reçus Avis de crédit de la banque concernant des intérêts créditeurs de 1.300,00 et des revenus de TVP de 2.100,00 (Avis de crédit 3332)
- 14- L'entreprise obtient de son fournisseur un escompte de règlement 770,00. (avoir n°775)
- 15- Avis de débit de la banque concernant des intérêts payés 1.440,00 et des commissions 375,00 (Avis de débit 025032)
- 16- Paiement par chèque bancaire d'une amende fiscale 6.350,00 (Chèque n°6592)

- 17- Encaissement en espèces d'un dégrèvement d'impôts 1.830,00 (pièce de caisse41)
- 18- Règlement d'une dette fournisseurs par chèque bancaire 7.500,00
(Chèque bancaire n°6593)
- 19- Location de coffre bancaire, la banque nous prélève pour ce service 6.730,00 (Avis de débit n°3333)
- 20- Paiement en espèces (Pièce de caisse n°22, 23, 24,25) de :
 - Timbres fiscaux 800,00
 - Timbres postaux 650,00
 - Femme de ménage..... 400,00
 - Frais de téléphone 1.500,00
- 21- Paiement par chèque bancaire de jetons de présence 3.400,00 (Chèque n°695)
- 22- Un escompte est accordé à un client 900,00 (Facil. Avoir n° T13)
- 23- L'entreprise a réalisé une vente de titres et valeurs de placement qui lui a permis de réaliser un bénéfice net de 8.900,00
- 24- L'entreprise a reçu par chèque bancaire une subvention d'exploitation de 32.000,00 (chèque n° 2561)
- 25- Paiement des salaires des employés par chèque bancaire 38.000,00
(Chèque n°6595)
- 26- Règlement de la redevance de crédit bail par chèque bancaire 22.000,00 (chèque n° 6596)
- 27- L'encaissement des créances clients par chèque bancaire de 35.000,00
(Chèque n°444658)
- 28- Paiement par chèque bancaire des frais de constitution au cabinet «CREDIBLE CONSULT» 7.000,00. (chèque n° 6597)
- 29- Achat du Gasoil pour la camionnette de livraison 18.000,00 par chèque bancaire (n°6598)
- 30- Achats par chèque de diverses fournitures de bureau stockées 17.000,00 (Chèque n°6599)
- 31- Les dotations d'exploitation aux amortissements pour le matériel de l'entreprise sont de 37.800,00 (Selon inventaire 2005)

Autres informations :

- 6705 Imposition minimale annuelle des sociétés.....	19.600,00 DH
- Le Stock initial de matières premières est de.....	175.000,00 DH
- Stock final des matières premières est de.....	25.000,00 DH
- Stock initial de produits fabriqués est de.....	00,00 DH
- Stock final de produits fabriqués est de.....	82.000,00 DH
- Avoir en Caisse (1/1/2005).....	15.000,00 DH
- Avoir en Banque (1/1/2005).....	50.000,00 DH

Travail à faire :

- 1/ Eurenregistrer les opérations dans les comptes correspondants.
- 2/ Etablir le CPC de l'entreprise selon les normes du PCM.

Solution « Cas n°1 »

1/ Comptes schématiques :

- Tableau de mouvements.

Opér	Comptes	Nature de compte	Mouvements		Ecriture comptable	
			Aug	Dim	D	C
1	6121 ach de mat 1 ^{ère}	Charges	X	-	165.000,00	-
	4411 fournisseurs	Passif	X	-	-	165.000,00
2	61231 ach d'emb per	Charges	X	-	30.000,00	-
	4411 fournisseurs	Passif	X	-	-	30.000,00
3	61251 ach de fr n. stek	Charges	X	-	1.700,00	-
	5161 caisse	Actif	-	X	-	1.700,00
4	6121 Ach de mat 1 ^{ère}	Charges	-	X	-	8.250,00
	4411 fournisseurs	Passif	-	X	8.250,00	-
5	71211 vente de prod. f	Produits	X	-	-	380.000,00
	3421 clients	Actif	X	-	380.000,00	-
6	71272 com et court reçus	Produits	X	-	-	3.000,00
	5161 caisse	Actif	X	-	3.000,00	-
7	7182 reve des immeubles	Produits	X	-	-	5.000,00
	5141 banque	Actif	X	-	5.000,00	-
8	61416 docum tech	Charges	X	-	6.000,00	-
	5141 banque	Actif	-	X	-	6.000,00
9	61441 annonces et insert	Charges	X	-	9.000,00	-
	5141 banque	Actif	-	X	-	9.000,00
10	61352 rém du per int	Charges	X	-	12.000,00	-
	5141 banque	Actif	-	X	-	12.000,00
11	2355 matériel inf	Actif	X	-	33.000,00	-
	4481 dettes/acqu imm	Passif	X	-	-	33.000,00
12	6136 rém des int et hon	Charges	X	-	17.500,00	-
	5141 banque	Actif	-	X	-	17.500,00
13	7381 int et prod assim	Produits	X	-	-	1.300,00
	7384 reven des TVP	Produits	X	-	-	2.100,00
	5141 banque	Actif	X	-	3.400,00	-
14	7386 escomp obt	Produits	X	-	-	770,00
	4411 fournisseurs	Passif	-	X	770,00	-
15	6311 int des emp et dettes	Charges	X	-	1.440,00	-
	6147 serv banc	Charges	X	-	375,00	-
	5141 banque	Actif	-	X	-	1.815,00
16	6583 pénal et amen	Charges	X	-	6.350,00	-
	5141 banque	Actif	-	X	-	6.350,00
17	7582 dégrèv d'imp	Produits	X	-	-	1.830,00
	5161 caisse	Actif	X	-	1.830,00	-
18	4411 fournisseurs	Passif	-	X	7.500,00	-
	5141 banque	Actif	-	X	-	7.500,00

19	6147 serv banc	Charges	X	-	6.730,00	-
	5141 banque	Actif	-	X	-	6.730,00
20	61671 drts d'entr et de T	Charges	X	-	800,00	-
	61451 frais postaux	Charges	X	-	650,00	-
	6133 entret et réparat (1)	Charges	X	-	400,00	-
	61455 frais de tél	Charges	X	-	1.500,00	-
	5161 caisse	Actif	-	X	-	3.350,00
21	6181 jetons de présence	Charges	X	-	3.400,00	-
	5141 banque	Actif	-	X	-	3.400,00
22	6386 escomptes accordés	Charges	X	-	900,00	-
	3421 clients	Actif	-	X	-	900,00
23	7385 prdts nets/cessions	Produits	X	-	-	8.900,00
	5141 banque	Actif	X	-	8.900,00	-
24	7161 sub d'exploitat	Produits	X	-	-	32.000,00
	5141 banque	Actif	X	-	32.000,00	-
25	6171 rém du per	Charges	X	-	38.000,00	-
	5141 banque	Actif	-	X	-	38.000,00
26	6132 redev crédit bail	Charges	X	-	22.000,00	-
	5141 banque	Actif	-	X	-	22.000,00
27	3421 clients	Actif	-	X	-	35.000,00
	5141 banque	Actif	X	-	35.000,00	-
28	2111 frais de constitution	Actif	X	-	7.000,00	-
	5141 banque	Actif	-	X	-	7.000,00
29	61223 achats de combust	Charges	X	-	18.000,00	-
	5141 banque	Actif	-	X	-	18.000,00
30	61227 ach de four de bur	Charges	X	-	17.000,00	-
	5141 banque	Actif	-	X	-	17.000,00
31	6193 DEA des imb corp	Charges	X	-	37.800,00	-
	2830 amort des immob corp (2)	Actif	X	-	-	37.800,00

(1) On suppose que la femme de ménage ne fait pas partie du personnel de l'entreprise.

(2) Pour plus de détails, voir chapitre 9 : Amortissement

Comptes de charges (Classe 6)



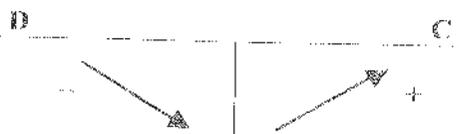
D	6121 Achats de mat lère	C
(1) 165.000,00		8.250,00* (4)
	SD: 173.250,00	

D	61231 Ach d'cmb perd	C
(2) 30.000,00		
		SD : 30.000,00

* (4) $165.000,00 \times 5\% = 8.250,00$

D 61251 ach four n. soteck C (3) 1.700,00	SD: 1.700,00	D 61416 Docum technique C (8) 6.000,00	SD : 6.000,00
D 61441 Annon et insert C (9) 9.000,00	SD : 9.000,00	D 61352 Rem du pers intrin C (10) 12.000,00	SD : 12.000,00
D 6136 Rému d'int et hono C (12) 17.500,00	SD : 17.500,00	D 6311 int des emp et dettes C (15) 1.440	SD : 1.440,00
D 6583 pénal et amen C (16) 6.350	SD : 6.350,00	D 6147 Services bancaire C (15) 375,00 (19) 6.730,00	SD : 7.105,00
D 61671 Droits d'enreg et timb C (20) 800,00	SD : 800,00	D 61451 Frais postaux C (20) 650,00	SD : 650,00
D 6133 Entret et réparation C (20) 400,00	SD : 400,00	D 61455 Frais de Télép C (20) 1.500,00	SD : 1.500,00
D 6181 Jetons de présence C (21) 3.400,00	SD : 3.400,00	D 6386 Escompte accordé C (22) 900,00	SD : 900,00
D 6171 rémun du pers C (25) 38.000,00	SD:38.000,00	D 6132 Redev de crédit bail C (26) 22.000,00	SD : 22.000,00
D 61223 Ach de combust C (29) 18.000,00	SD : 18.000,00	D 61227 Ach de four de bur C (30) 17.000,00	SD: 17.000,00
D 6193 Dot d'exp des IC C (31) 37.800,00	SD : 37.800,00		

Comptes de Produits



D 71211 Ventes de prdts finis	C	D 71272 com et court reçus	C
SC : 380.000,00	380.000,00 (5)	SC : 3.000,00	3.000,00 (6)
D 7182 Rev des imm non aff à l'ex	C	D 7381 Int et prdts assimi	C
SC : 5.000,00	5.000,00 (7)	SC : 1.300,00	1.300,00 (13)
D 7384 Rev des TVP	C	D 7386 Escomp obtenus	C
SC : 2.100,00	2.100,00 (13)	SC : 770,00	770,00 (14)
D 7582 dégrèv d'imp	C	D 7161 Sub d'exp reç de l'ex	C
SC : 1.830,00	1.830,00 (17)	SC : 32.000,00	32.000,00 (24)
D 7385 Prdts nets / ccess de TVP	C		
SC : 8.900,00	8.900,00 (23)		

Comptes d'Actif



D	5161 Caisse	C
15.000	1.700,00 (3)	
(6) 3.000,00	3.350,00 (20)	
(17) 1.830,00		
	SD : 14.780,00	

D	5141 banque	C
100.000,00	6.000,00 (8)	
(7) 5.000,00	9.000,00 (9)	
(13) 3.400,00	12.000,00 (10)	
(23) 8.900,00	17.500,00 (12)	
(24) 32.000,00	1.815,00 (15)	
(27) 35.000,00	6.350,00 (16)	
	7.500,00 (18)	
	6.730,00 (19)	
	3.400,00 (21)	
	38.000,00 (23)	
	22.000,00 (26)	
	7.000,00 (28)	
	18.000,00 (29)	
	17.000,00 (30)	
	SD : 12.005,00	
184.300,00	184.300,00	

D	3421 Clients	C
(5) 380.000,00	900,00 (22)	
	35.000,00 (27)	
	SD : 344.100,00	

D	2355 matériel informatique	C
(11) 33.000,00		
	SD : 33.000,00	

D	2830 Amrt des Immob corp	C
	37.800,00 (31)	
SC : 3.7800, 00		

D	2111 Frais de constitution	C
(28) 7.000,00		
	SD : 7.000,00	

Comptes de Passif

D		C	
D	4411 Fournisseurs	C	D 4481 dettes d'acq d'imm C
(4) 8.250,00	165.000,00 (1)		33.000,00 (11)
(14) 770,00	30.000,00 (2)	SC : 33.000,00	
(18) 7.500,00			
SC : 178.480,00			

$$(11) (1.000,00 \times 3) = 33.000,00$$

2/ C.P.C. :

- Tableau de classement de comptes de charges et de produits.

N° Compte	Comptes	Montant	Catégorie	Postes
I- Charges :				
6121	Achats de matières premières	173.250,00	61	612
61223	Achats de combustibles	18.000,00	61	612
61227	Achat de fournitures de bureau	17.000,00	61	612
61231	Achat d'emballage perdus	30.000,00	61	612
6124	Variation de stock de mat ^{1ère} (3)	150.000,00	61	612
61251	Achats de fournitures non stockables	1.700,00	61	612
6132	Redevances crédit bail	22.000,00	61	613
6133	Entretien et réparation	400,00	61	613
61352	Rémunération du pers intermédiaire	12.000,00	61	613
6136	Rémun. d'ouv et d'honoraires	17.500,00	61	613
61416	Documentation technique	6.000,00	61	614
61441	Annuaire et insertions	9.000,00	61	614
61451	Frais postaux	550,00	61	614
61455	Frais de téléphone	1.500,00	61	614
6147	Services bancaires	7.100,00	61	614
61671	Droits d'enregistrement et de timbres	600,00	62	616
6171	Rémunération du personnel	38.000,00	61	617
6181	Jetons de présence	3.100,00	61	618
6193	Dotations d'exploitation	17.500,00	61	619
6311	Intérêts des emprunts et dettes	1.440,00	63	631
6366	Escomptes accoués	900,00	63	638
6583	Pénalités et amende fiscales au pénale	6.750,00	65	658
6701	Impôts sur bénéfices	19.600,00	67	670

71211	Ventes de produits finis	380.000,00	71	712
71272	Commissions et courtages reçus	3.000,00	71	712
7132	Variation de stock de biens produits (2)	82.000,00	71	713
7161	Subvention d'exploitation reçus	32.000,00	71	716
7182	Revenus des	5.000,00	71	718
7381	Intérêts et produits assimilés	1.300,00	73	738
7384	Revenus des TVP	2.100,00	73	738
7385	Produits nets sur cession de TVP	8.900,00	73	738
7386	Escomptes obtenus	770,00	73	738
7582	Dégrèvements d'impôts	1.830,00	75	758

(1) SI - SF = 175.000 - 25.000 = 150.000

(2) SF - SI = 82.000 - 0 = 82.000

NB : Pour mieux comprendre l'enregistrement comptable des stocks : voir Chapitre « L'organisation Comptable »

CPC 31/12/2005

III- Produits d'exploitation (71) :		
712	Ventes de biens et services produits (380.000,00+3.000,00)	383.000,00
713	Variation des stocks de produits	82.000,00
716	Subvention d'exploitation	32.000,00
718	Autres produits d'exploitation	5.000,00
TOTAL - I -		502.000,00
IV- Charges d'exploitation (61) :		
612	Achats consom de matér et fournit (1)	389.950,00
613/614	Autres charges externes (2)	76.155,00
616	Impôts et Taxes	800,00
617	Charges Personnel	38.000,00
618	Autres charges d'exploitation	3.400,00
619	Dotation d'exploitation	37.800,00
TOTAL II -		546.105,00
III- résultat d'exploitation (I - II)		44.105,00
IV- Produits Financiers (73) :		
738	Intérêts et autres produits financiers (3)	13.070,00
TOTAL - IV -		13.070,00
V- Charges Financières (63) :		
631	Charges d'intérêts	1.440,00
638	Autres charges financières	900,00
TOTAL - V -		2.340,00
VI- Résultat Financier (IV - V)		+10.730,00
VII- Résultat Courant (III + VI)		- 33.375,00

IX-	Produits non courants (75) :	
758	Autres produits non courants	1.830,00
X-	Charges non courantes (65) :	
658	Autres Charges non courantes	6.350,00
	X- Résultat non courant (VIII - IX)	- 4.520,00
	XI- Résultat avant Impôts (VII + X)	- 37.895,00
XII-	670 Impôts sur résultats	19.600,00
	XIII- Résultat net de l'exercice (XI - XII)	- 57.495,00

- (1) $6121+61223+61227+61231+6124+61251$
 $173.250,00+30.000,00+1.700,00+18.000,00+17.000,00+150.000,00 =$
 $389.950,00$
- (2) $6132+6133+61352+6136+61416+61441+61451+61455+6147$
 $17.500,00+6.000,00+9.000,00+7.105,00+12.000,00+650,00 + 400,00 +$
 $1.500,00+22.000,00 = 76.155,00$
- (3) $7381+7384+7385+7386$
 $1.300,00+2.100,00+770,00+8.900,00 = 13.070,0$

Cas n° 2

L'entreprise « NIXAS SARL », entreprise commerciale, vous fournit au 31/12/2005 un ensemble de comptes avec les soldes correspondants :

N° compte	Comptes	SD	SC
6111	Achats de marchandises	155.800,00	-
6119	R.R.R obtenus sur achats de m/sec	-	5.000,00
6125	Achats non stockés de matières et fourn	6.500,00	-
6131	Locations et charges locatives	5.500,00	-
6132	Redevances de crédit-bail	9.000,00	-
6133	Entretien et réparations	9.200,00	-
6134	Primes d'assurances	4.500,00	-
6135	Rémunér du pers ext à l'Ése	8.000,00	-
6136	Rémunér des interméd et honoraires	5.300,00	-
6141	Etudes, recher et docum	2600,00	-
6142	Transports	2.200,00	-
6143	Déplacements, missions et réceptions	6.500,00	-
6144	Publicité, pub et relations publiques	5.800,00	-
6145	Frais postaux et frais de téléc	2.100,00	-
6146	Cotisations et dons	2.300,00	-
6161	Impôts et taxes directs	1.900,00	-
6167	Impôts, taxes et droits assimilés	2.430,00	-
6171	Rémunération du personnel	80.900,00	-
6174	Charges sociales	6.500,00	-
6181	Jetons de présence	4.400,00	-
6182	Pertes sur créances irrécouvrables	3.500,00	-
6191	DEA des immobilisations en non-valeurs	4.000,00	-
6192	DEA des immobilisations incorporelles	6.400,00	-
6311	Intérêts des emprunts et dettes	2.500,00	-
6385	Charges nettes sur cessions des TVP	1.200,00	-
6386	Escomptes accordés	2.300,00	-

6392	Dot aux prov pr dép des imm fin	3.200,00	-
6583	Pénalités et amendes fiscales ou pénales	1.000,00	-
6586	Dons, libéralités et lots	5.000,00	-
6701	Impôts sur les bénéfices	70.000,00	-
7111	Ventes de marchandises	-	430.000,00
7119	R.R.R accordés par l'entreprise	1.500,00	-
7127	Ventes de produits accessoires	-	3.400,00
7161	Subv d'expl reçues de l'exercice	-	16.900,00
7182	Revenus des immeub non affect à l'expl	-	35.500,00
7192	Repr sur amort des immobilis incorp	-	7.000,00
7196	Repr sur prov pour dép de l'act circul	-	9.000,00
7321	Revenus des titres de participation	-	8.600,00
7381	Intérêts et produits assimilés	-	3.600,00
7384	Revenus des TVP	-	2.100,00
7392	Reprises /prov pour dép des immob finan	-	3.100,00
7582	Dégrèvements d'impôts	-	2.700,00
7595	Repr non courants /prov pr risques et ch	-	2.600,00

Travail à faire

Etablir le CPC selon les normes du plan comptable marocain sachant que :

- Le stock initial de marchandises est : 230.000,00
- Le stock final de marchandises est : 300.000,00

Solution « cas n° 2 »

- CPC entreprise « NIXAS SARL »

(a) 7111 - 7119 (S.D) = 430.000,00 - 1.500,00 = 428.500,00.

(b) Avant d'établir le CPC on va établir les comptes de stocks et de variation de stock.

3113 Marchandises	
Si : 230.000,00	230.000,00 (1)
SF : 300.000,00 (2)	SD : 300.000,00
6114 Variation de stock de marchandises	
(1) 230.000,00	300.000,00 (2)
SC : 70.000,00	

Il en résulte que le calcul des achats revendus de marchandises sera fait comme suit :

6111 achats de marchandises : 155.800,00

6114 var de st de m/ses : - 70.000,00

6119 RRR obtenus : - 3.000,00

611 Achats revendus de m/ses : 80.800,00

(e) 6131 + 6132 + 6133 + 6134 + 6135 + 6136 + 6141 + 6142 + 6143 + 6144 + 6145 + 6146.

5.500,00 + 9.000,00 + 9.200,00 + 4.500,00 + 8.000,00 + 5.300,00 + 2.000,00 + 2.200,00 + 6.500,00 + 5.800,00 + 2.100,00 + 2.300,00 = 63.000,00.

(d) 6161 + 6167 = 19.000,00 + 2.430,00 = 4.330,00.

(c) 6171 + 6174 = 80.800,00 + 5.500,00 = 87.400,00.

(f) 6181 + 6182 = 4.400,00 + 9.500,00 = 7.900,00.

(g) 6191 + 6192 = 4.000,00 + 6.400,00 = 10.400,00.

(h) 7301 + 7304 = 3.600,00 + 2.100,00 = 5.700,00.

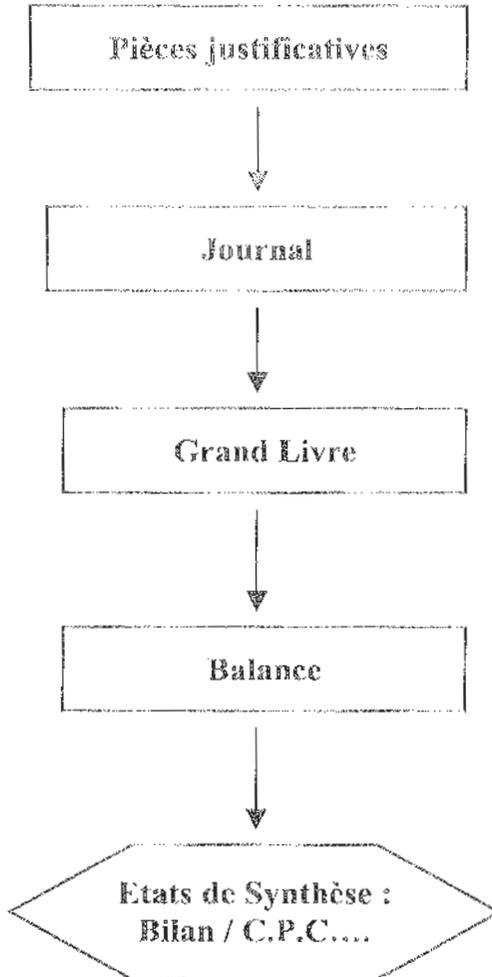
(j) 6305 + 6306 = 1.200,00 + 2.300,00 = 3.500,00.

(i) 6503 + 6506 = 1.000,00 + 5.000,00 = 6.000,00.

C.P.C 31/12/2005

I- Produits d'exploitation (71) :	
711 Ventes de marchandises (a)	428.500,00
714 Ventes de biens et services produits	3.400,00
716 Subvention d'exploitation	16.900,00
718 Autres produits d'exploitation	35.500,00
719 Reprises d'exploitation, transferts de charges	16.000,00
TOTAL - I -	500.300,00
II-Charges d'exploitation (61) :	
611 Achats revendus de marchandises (b)	80.800,00
612 Achats consommés de matériels et fournitures	6.500,00
613/614 Autres charges externes (c)	63.000,00
616 Impôts et Taxes (d)	4.330,00
738 Charges Personnel (e)	87.400,00
739 Autres charges d'exploitation (f)	7.900,00
740 Dotation d'exploitation (g)	10.400,00
TOTAL - II -	260.330,00
III- Résultat d'exploitation (I - II)	+1239.970,00
IV- Produits Financiers (73) :	
732 Produits de TP et des autres titres immobilisés	8.600,00
738 Intérêts et autres produits financiers (h)	5.700,00
739 Reprises financières, transferts de charges	3.100,00
TOTAL -IV-	17.400,00
V- Charges Financières (63) :	
632 Charges d'intérêts	2.500,00
638 Autres charges financières	3.500,00
639 Dotations financières (i)	3.200,00
TOTAL - V -	9.200,00
VI- Résultat Financier (IV - V)	+8.200,00
VII- Résultat Courant (III + VI)	+248.170,00
VIII- Produits non courants (75) :	
758 Autres produits non courants	2.700,00
759 Reprises non courantes, transferts de charges	2.600,00
TOTAL -VIII-	5.300,00
IX- Charges non courantes (65) :	
658 Autres Charges non courantes (j)	6.000,00
TOTAL -IX-	6.000,00
X- Résultat non courant (VIII - IX)	- 700,00
XI- Résultat avant Impôts (VII + X)	+247.470,00
XII- 670 Impôts sur résultats	70.000,00
XIII- Résultat net de l'exercice (XI - XII)	+177.470,00

Chapitre IV : L'Organisation Comptable et ses Supports



I- Les pièces justificatives

Ce sont les documents (Exemples : Facture, Contrat, Chèques, Pièces de caisse...) qui vont servir de base à la comptabilisation des opérations effectuées par une entreprise.

L'article 22 de la loi 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants impose leur conservation pendant 10 ans.

II- Le journal

1- Définition

Il s'agit d'un document légal où doivent être enregistrées par ordre chronologique, sans blanc ni rature, les opérations de l'entreprise décrites dans les pièces justificatives. Pour chaque opération, le journal doit mentionner :

- La date ;
- Le code et l'intitulé du ou des compte (s) débité (s) ;
- Le code et l'intitulé du ou des compte (s) crédité (s) ;
- Le montant qu'on doit enregistrer au débit et au crédit des comptes concernés ;
- Le libellé de l'opération et la référence de la pièce justificative.

2- Présentation du journal

2-1 Première présentation du journal

		date		
Code (s) du compte (s) débité (s)	Intitulé (s) du (des) compte (s) à débiter		Montant	
Code du compte (s) crédité (s)	Libellé	Intitulé du (des) compte (s) à créditer		Montant

Dans un journal le total débit est égal au total crédit : conséquence du principe de la partie double.

Le journal respecte les dispositions de l'article premier de la loi 9-88, qui stipule que « toute enregistrement comptable précise l'origine, le contenu et l'imputation du mouvement ainsi, que les références de la pièce justificative qui l'appuie ».

2-2- Deuxième présentation du journal

Code du compte débité	Code du compte crédité	Date		Débit	Crédit
			Intitulé (s) du compte (s) débité	Montant	Montant
			Intitulé (s) du compte (s) crédité (s)		
			Libellé : référence pièce justificative		

Dans cet ouvrage, nous utiliserons la première présentation.

Application 1 :

L'entreprise « SALAM » a réalisé pendant le mois d'avril les opérations suivantes :

02/04 : Retrait : 10.000,00 de la banque pour alimenter la caisse, chèque n° T85.

06/04 : Achat d'un lot de marchandises : 13.000,00 ; 30% réglé en espèces, le reste par chèque bancaire T86, facture W136.

08/04 : Vente d'une commande de marchandises : 18.000,00 ; 20% réglé par chèque, le reste à crédit, facture Z118.

Travail à faire :

Passer les opérations du mois d'avril au journal.

Solution « Application 1 »

2/04

5161	Caisses		10.000,00	
5141		Banques		10.000,00
	-Alimentation de la caisse Chèque NT85-			
		6/04		
6111	Achat de M/ses		13.000,00	
5161		Caisses		3.900,00
5141		Banques		9.100,00
	-Achat de M/ses Fact W136-			
		8/04		
5141	Banques		3.600,00	
3421	Clients		14.400,00	
7111		Vente de M/ses		18.000,00
	-Fact Z118-			

3- La réouverture des comptes du bilan au journal

Au début de chaque exercice comptable, l'entreprise doit passer les écritures de réouverture des comptes (on les appelle dans la pratique : les écritures des à nouveaux).

On débite les comptes d'actif (sauf les comptes des rubriques 28/29/39/59 qui sont crédités) par le crédit des comptes du passif (sauf les comptes 1119/1169/1189/1199 qui sont débités).

En résumé, chaque compte du bilan est ouvert en fonction de la nature de son solde :

- ♦ Si son solde est débiteur => Le compte est débité au journal.
- ♦ Si son solde est créditeur => Le compte est crédité au journal.

		1/01	D	C
21		*	
22		*	
23		*	
24		*	
25		*	
27		*	
31		*	
34		*	
35		*	
37		*	
51		*	
11		*
13		*
14		*
15		*
16		*
17		*
44		*
45		*
47		*
55		*
59		*
28		*
29		*
39		*
	-Réouverture des comptes du bilan-			

4- L'annulation du stock initial et la constatation du stock final au journal

4-2- 1. L'annulation du stock initial.

Le P.C.G.E. a prévu des comptes spécifiques pour la comptabilisation de la variation des stocks. Il s'agit de :

- 6114 Variation des stocks de marchandises ;
- 6124 Variation des stocks de matières et fournitures ;
- 713 . Variation des stocks ;

L'écriture à passer est fonction de la nature du stock :

♦ Pour les marchandises :

		1/1	D	C
6114	Variation des stocks de marchandises		Val SI	
311 .	- Annulation du stock initial de M/ses-		Val SI

♦ Pour les matières et fournitures consommables :

		1/1	D	C
6124	Variation des stocks de matières et fournitures		Val SI	
312 .	-Annulation du SI de Mat et Four consom.-		Val SI

NB : Val désigne valeur ;

SI : Stock initial.

- Pour les produits finis / produits en cours / produits intermédiaires et produits résiduels :

		I/I	D	C
713 ..	Var de stock de ...		Val SF	
313			Val SF
314			Val SF
315			Val SF
	-Annulation du stock initial des produits -			

4-2- La constatation du stock final.

A la clôture de chaque exercice, l'entreprise doit constater ses stocks finaux (marchandises, matières premières, fournitures, produits finis.....).

Pour constater le stock final, on passe l'écriture inverse de celle de l'annulation.

- Pour les marchandises :

		I/I	D	C
311		Val SF	
6114	Variation du stocks de m/ses			Val SF
	-Constatation du stock final de M/ses-			

NB : Val désigne valeur ;

SF : Stock final.

- ◊ Pour les matières et fournitures consommables :

		I/1	D	C
312		Val SF	
6124		Variation des st de mat et four		Val SF
		-constatation du SF de Mat et Four cons-		

- ◊ Pour les produits finis / produits en cours / produits intermédiaires et produits résiduels :

		I/1	D	C
313		Val SF	
314		Val SF	
315		Val SF	
713 ..		Var de stock de ...		Val SF
		- Constatation du SF des produits -		

Application 2 :

Le bilan de l'entreprise « SAGEX, SARL » se présente le 01/01/N (début d'exercice) comme suit :

Bilan 01/01/N

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
Actif immobilisé		Financement permanent	
Fonds commercial	70.000,00	Capital social ou personnel	300.000,00
Terrains (1)	100.000,00		
Installation technique	25.000,00		
Titres de participations	30.000,00		
Actif circulant hors trésorerie		Passif circulant hors trésorerie	
Matières et fournitures cons (2)	45.000,00	Fournisseurs et C.R. (4)	45.000,00
Produits finis	20.000,00		
Clients et compte rattachés (3)	22.000,00		
Trésorerie Actif		Trésorerie Passif	
Banques	70.000,00	Crédit d'escompte	55.000,00
Caisse	18.000,00		
Total	400.000,00	Total	400.000,00

(1) Terrains nus.

(2) Stock de matières premières.

(3) Créance Client (3421).

(4) Dette Fournisseur (4411).

Pendant le mois de janvier N, SAGEX a effectué les opérations suivantes :
02/01 : Achat de matières premières : 9.500,00 facture n°B14 ; réglé comme suit : 3.000,00 par chèque n°S236, le reste à crédit.

- 04/01 : Acquisition d'un véhicule utilitaire 75.000,00 à régler dans 19 mois
facture I304.
- 08/01 : Vente d'une commande de produits finis : 17.000,00 (facture T/14),
règlé comme suit : 7.000,00 en espèce, le reste à crédit.
- 10/01 : Un client avance à l'entreprise 4.500,00 par chèque n°RI43, sur une
commande à livrer le mois de février.
- 16/01 : Règlement en espèces du :
- Loyer du mois précédent : 2.500,00. (pièce de caisse n°01)
 - Facture « LYDEC » : 1.200,00. (pièce de caisse n°02)
 - Timbre postal : 350,00. (pièce de caisse n°03)
- 19/01 : Avis de crédit n°15/04 de la banque relatif à des intérêts sur un
compte bloqué : 4.250,00.
- 22/01 : Règlement des Salaires de la première quinzaine : 22.000,00 par
virement bancaire n°WI49.
- 28/01 : Règlement d'une pénalité fiscale : 750,00 par chèque n°S237.
- 29/01 : Encaissement du loyer d'un magasin : 7.000,00, en espèces,

Travail à faire :

- 1/ Rouvrir les comptes du bilan au 01/01/N.
- 2/ Passer au journal l'écriture d'annulation des stocks initiaux.
- 3/ Passer au journal les opérations du mois de janvier.
- 4/ Constater au journal les stocks finals, sachant, d'après
l'inventaire, que le stock au 31/01 est évalué comme suit :
 - ◊ Matières premières : 43.000,00.
 - ◊ Produits finis : 25.000,00.

Solution « Application n°2 » :

1/ Réouverture des comptes du Bilan :

		D	C
1/1			
2230	Fonds commercial	70.000,00	
2311	Terrains nus	100.000,00	
2331	Installations techniques	25.000,00	
2510	Titres de participation	30.000,00	
3121	Matières premières	45.000,00	
3151	Produits finis	20.000,00	
3421	Clients	22.000,00	
5141	Banques	70.000,00	
5161	Caisse	18.000,00	
1111	Capital Soc		300.000,00
4411	Fournisseurs		45.000,00
5520	Crédit d'escompte		55.000,00
- Réouverture des comptes du bilan-			

2/ Annulation des stocks initiaux :

		D	C
1/1			
6124	Variation des stocks de mat et four	45.000,00	
3121	Matières prem		45.000,00
-Annulation du SI de Mat et Four consom-			
1/1			
7132	Variations des stocks	20.000,00	
1	de PF		
3151	Produits finis		20.000,00
- Annulation du stock initial PF -			

D 3121 Matières 1 ^{ère}		C D 3151 Produits finis	
1/I	45.000,00	1/I	20.000,00
	45.000,00		20.000,00
	↓		↓
	Compte de stock soldé		Compte de stock soldé

3/

02/1

6121	Achat de mat Prem		9.500,00	
5141		Banques		3.000,00
4411		Fournisseurs		6.500,00
	-fact B14-			
		04/1		
2340	Matériels de transports		75.000,00	
1486		F/rs d'immob		75.000,00
	-Fact 13/04-			
		08/1		
5161	Caisses		7.000,00	
3421	Clients		10.000,00	
7121		Vtes de biens pdts au Maroc		17.000,00
	-Fact T/14-			
		10/1		
5141	Banques		4.500,00	
4421		Clients avces et acptes reçus sur cd encours		4.500,00
	-chèque n°R143-			

		16/1		
6131	Locations et charges locat		2.500,00	
61251	Achats de fourn non stockables		1.200,00	
6145	Frais postaux et de télécom		350,00	
5161		Caisses		4.050,00
	-Pièce de caisse 01; 02; 03-			
		19/1		
5141	Banques		4.250,00	
7381		Intérêts et pdts assim		4.250,00
	-Avis de crédit 15/04-			
		22/1		
6171	Rémunération du pers		22.000,00	
5141		Banques		22.000,00
	-Virement W149-			
		28/1		
6583	Pénalités et amendes F ou P		750,00	
5141		Banques		750,00
	-Chèque S237-			
		29/1		
5161	Caisses		7.000,00	
71271		Locat diver reçues		7.000,00
	-Loyer pièce de caisse n°.-			

4/ Constatation des stocks finals :

		31/1		
3121	Matières premières		43.000,00	
61241		Var des stock de mat prem		43.000,00
		-Constatation du SF de Mat et matières 1 ^{ère} -		
		31/1		
3151	Produits finis		25.000,00	
71321		Var des stock de prdts finis		25.000,00
		-constatation du stock final PF -		
Total général			677.050,00	677.050,00

D	3121 Matières Prem		C
1/1	45.000,00	45.000,00	1/1
31/1	43.000,00		
		SD 43.000,00	
	= 88.000,00	= 88.000,00	



Constatation du stock final

D	3151 Produits finis		C
1/1	20.000,00	20.000,00	1/1
31/1	25.000,00		
		SD 25.000,00	
	= 45.000,00	= 45.000,00	



Constatation du stock final

III- Le Grand livre.

Le grand livre rassemble tous les comptes de l'entreprise, classés dans l'ordre du plan comptable. Chaque compte fait apparaître distinctement le solde au début de la période, le cumul des mouvements "Débit", celui des mouvements "Crédit" et le solde à la fin de la période.

Le grand livre est établi à partir des écritures du journal. En effet, les écritures du journal sont reportées dans les comptes concernés.

	date			
.....		*	
.....		date		*
.....		*	
.....		date		*
.....		*	
.....				*



GRAND LIVRE

D Fin Perman 1 . C	D Actif immob 2 . C	D Actif circul 3 . C	
D Passif circul 4 ... C	D Cptes de trésor 5 ... C		
D Charges 6 ... C	D Produits 7 ... C		

Application : (« SAGEX » suite)

Travail à faire :

Établir le grand livre de la société « SAGEX » au 31/01/N

Solution « Application » :

Classe 1 : Comptes de Financement Permanent

D 1111 Cap Social C		D 1486 Frs d'immob C	
	300.000,00	I/1	75.000,00
SC 300.000,00		SC 75.000,00	4/1
= 300.000,00	= 300.000,00	= 75.000,00	= 75.000,00

Classe 2 : Actif immobilisé

D 2230 Fonds com C		I 2311 Terrains nu C	
I/1 70.000,00		I/1 100.000,00	
	SD: 70.000,00		SD : 100.000,00
= 70.000,00	= 70.000,00	= 100.000,00	= 100.000,00

D 2331 Inst Tech C	
I/1 25.000,00	
	SD : 25.000,00
= 25.000,00	= 25.000,00

D 2340 Mat de Trsp C		D 2510 Titres de part C	
4/1 75.000,00		I/1 30.000,00	
	SD : 75.000,00		SD : 30.000,00
= 75.000,00	= 75.000,00	= 30.000,00	= 30.000,00

Classe 3 : Actif circulant hors trésorerie

D		3121 Mat Prem		C		D		3151 Pds finis		C	
1/1	45.000,00	45.000,00		1/1		1/1	20.000,00	20.000,00		1/1	
31/1	43.000,00					31/1	25.000,00				
		SD : 43.000,00						SD: 25.000,00			
= 88.000,00		= 88.000				= 45.000,00		= 45.000,00			

D		3421 Clients		C	
1/1	22.000,00				
8/1	10.000,00				
				SD: 32.000,00	
= 32.000,00		= 32.000,00			

Classe 4 : Passif circulant hors trésorerie

D		4411 Fournisseurs		C		4421 Clts avances et acpts		D reçu sur commande encours		C	
		45.000,00	1/1					4.500,00	10/1		
		6.500,00	2/1					SC : 4.500,00			
SC 51.500,00								= 4.500,00			
= 51.500,00		= 51.500,00						= 4.500,00		= 4.500,00	

Classe 5 : Trésorerie

D		5141 Banques		C		D		5161 Caisses		C	
1/1	70.000,00	3.000,00	2/1	1/1	18.000,00						
10/1	4.500,00	22.000,00	22/1	8/1	7.000,00	4.050,00	16/1				
19/1	4.250,00	750,00	28/1	29/1	7.000,00						
		SD : 53.000,00				SD : 27.950,00					
= 78.750,00		= 78.750,00				= 32.000,00		= 32.000,00			

D	5520 crédits d'escompte	C
		55.000,00
SC :		
55.000,00		
= 55.000,00	=	55.000,00

Classe 6 : Les charges.

D	61241 Var des sks de mat 1 ^{ère}	C	D	6121 Achats de mat 1 ^{ère}	C
1/1 45.000,00	43.000,00		2/1 9.500,00		
	SD : 2.000,00			SD : 9.500,00	
= 45.000,00	= 45.000,00		= 9.500,00	= 9.500,00	

6131 locations et charges locatives			6171 Rémunération du personnel		
D		C	D		C
16/1 2.500,00			22/1 22.000,00		
	SD : 2.500,00			SD : 22.000,00	
= 2.500,00	= 2.500,00		= 22.000,00	= 22.000,00	

61251 Achats de four non stockable			6145 Frais postaux et de télécom		
D		C	D		C
16/1 1.200,00			16/1 350,00		
	SD : 1.200,00			SD 350,00	
= 1.200,00	= 1.200,00		= 350,00	= 350,00	

6583 Pénalités et amendes fisc ou pen		
D		C
28/1 750		
	SD : 750,00	
= 750	=	750,00

Classe 7 : Les produits

71321 Variations des stocks de PF		7121 Ventes de biens pts au Maroc	
D	C	D	C
1/1 20.000,00			17.000,00 8/1
	25.000,00 31/1		
SC : 5.000,00		SC: 17.000,00	
= 25.000,00	= 25.000,00	= 17.000,00	= 17.000,00

7381 Intérêts et produits assimilés		71271 locations diverses reçues	
D	C	D	C
	4.250,00 19/1		7.000,00 29/1
SC : 4.250,00		SC : 7.000,00	
= 4.250,00	= 4.250,00	= 7.000,00	= 7.000,00

IV- La Balance

1- Définition

La balance est un tableau qui récapitule tous les comptes du grand livre à une date donnée.

La balance est établie pour s'assurer que l'entreprise a bien reporté dans ses comptes toutes les opérations enregistrées dans le journal.

Pour chaque compte, la balance met en évidence :

- Le total des sommes inscrites au débit (y compris le solde initial) ;
- Le total des sommes inscrites au crédit (y compris le solde initial) ;
- Le solde qui en découle.

2- Présentation :

2-1- Première présentation : Balance à quatre colonnes.

Nom de la société		Période d'arrêté			
N° comptes	Intitulés des comptes	Sommes		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur
	Totaux	D	C	SD	SC

=
=

2-2- Deuxième présentation : Balance à six colonnes.

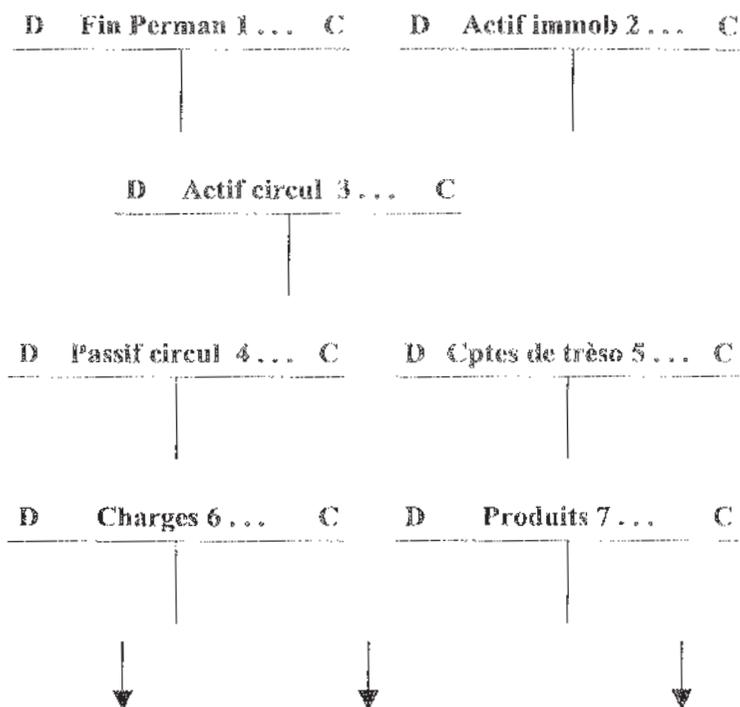
Raison sociale de la société.....		Période d'arrêté.....					
N° comptes	Intitulés des comptes	Soldes début période		Mouvement		Solde fin période	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur
	Totaux	D	C	D	C	SD	SC

=
=
=

La balance à six colonnes évite la perte d'information résultant du mélange des soldes initiaux et des flux de la période.

Dans cet ouvrage, nous utiliserons la première présentation.

GRAND LIVRE



BALANCE

Raison sociale de la société.....		Période d'arrêté.....			
N° comptes	Intitulés des comptes	Sommes		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur
	Totaux	D	C	SD	SC

3- Propriétés de la Balance

La balance joue un rôle de vérification important dans la mesure où elle permet de s'assurer du respect du principe de la partie double. Ainsi, la balance doit dégager les égalités suivantes :

Total Sommes Débit = Total Sommes Crédit = Total Journal.

Total Soldes Débiteurs = Total Soldes Crédoeurs.

Application :

En reprenant les éléments de l'entreprise « SAGEX ».

Travail à faire :

1/ Etablir la balance à quatre colonnes de la société « SAGEX SARL ».

2/ Etablir la balance à six colonnes de la société « SAGEX ».

Solution « Application » :

1/ La Balance à quatre colonnes

N° ptes	Intitulés des comptes	Sommes		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Créditeur
	Classe 1 : financement permanent				
1111	Capital social		300.000,00		300.000,00
1486	Fournisseurs d'immob		75.000,00		75.000,00
	Classe 2 : actif immobilisé				
2230	Fonds commercial	70.000,00		70.000,00	
2311	Terrains nu	100.000,00		100.000,00	
2331	Installation techniques	25.000,00		25.000,00	
2340	Matériels de transports	75.000,00		75.000,00	
2510	Titres de participations	30.000,00		30.000,00	
	Classe 3 : actif circulant HT				
3121	Matières premières	88.000,00	43.000,00	43.000,00	
3151	Produits finis	45.000,00	20.000,00	25.000,00	
3421	Clients	32.000,00		32.000,00	
	Classe 4 : Passif circulant HT				
4411	Fournisseurs		51.500,00		51.500,00
4421	Clients avances et acomptes / com		4.500,00		4.500,00
	Classe 5 : Trésorerie				
5141	Banques	78.750,00	25.750,00	53.000,00	
5161	Caisses	32.000,00	4.050,00	27.950,00	
5520	Crédit d'escomptes		55.000,00		55.000,00
	Classe 6 : charges				
6121	Achats de matières premières	9.500,00		9.500,00	
61241	Variations des stocks des mat prem	45.000,00	43.000,00	2.000,00	
61251	Achats de four non stockables	1.200,00		1.200,00	
6131	Locations et charges locatives	2.500,00		2.500,00	
6145	Frais postaux et de télécom	350,00		350,00	
6171	Rémunération du personnel	22.000,00		22.000,00	
6583	Pénalités et amendes fisc et pénal	750,00		750,00	
	Classe 7 : produits				
7121	Ventes de biens produits au Maroc		17.000,00		17.000,00
71271	Locations diverses reçues		7.000,00		7.000,00
71321	Variations des stocks de produits F	20.000,00	25.000,00	5.000,00	
7381	Intérêts et produits assimilés		4.250,00		4.250,00
	Totaux	677.050,00	677.050,00	519.250,00	519.250,00

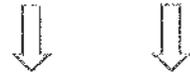
2/ Balance à six colonnes

N° cptes	Intitulés des comptes	Soldes début période		Mouvement		Solde fin période	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débiteur	Crédite ur
	Classe 1 : finan perm						
1111	Capital social		300.000				300.000
1486	Fournisseurs d'immob				75.000		75.000
	Classe 2: actif immob						
2230	Fonds commercial	70.000				70.000	
2311	Terrains nus	100.000					
		0				100.000	
2331	Installations techniques	25.000				25.000	
2340	Matériels de transports			75.000		75.000	
2510	Titres de participations	30.000				30.000	
	Classe 3 : Actif circulant HT						
3121	Matières premières	45.000		43.000	45.000	43.000	
3151	Produits finis	20.000		25.000	20.000	25.000	
3421	Clients	22.000		10.000		32.000	
	Classe 4 : Passif Circulant HT						
4411	Fournisseurs		45.000		6.500		51.500
4421	Clients avec et cptes				4.500		4.500
	Classe 5 : Trésorerie						
5141	Banques	70.000		8.750	25.750	53.000	
5161	Caisses	18.000		14.000	4.050	27.950	
5520	Crédit d'escomptes		55.000				55.000
	Classe 6 : Charges						
6121	Achats de matières premières			9.500		9.500	
61241	Var des stocks des mat prem			45.000	43.000	2.000	
61251	Achats de fourn non stock			1.200		1.200	
6131	Locations et charges locatives			2.500		2.500	
6145	Frais postaux et de télécom			350		350	
6171	Rémunération du personnel			22.000		22.000	
6583	Pén et amend fisc et pénal			750		750	
	Classe 7 : produits						
7121	Ventes de b prdts au Maroc				17.000		17.000
71271	Locations diverses reçues				7.000		7.000
71321	Var des stocks de produits Finis			20.000	25.000		5.000
7381	Intérêts et produits assimilés				4.250		4.250
	Totaux	400.000	400.000	277.050	277.050	519.250	519.250

4- De la balance aux états de synthèse

Le bilan et le C.P.C. sont établis à partir des deux colonnes de soldes (débiteurs et créditeurs) de la balance.

N° comptes	Intitulés des comptes	Sommes		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Créditeur
1 ...	Classe 1 : Comptes de financement permanent				
2 ...	Classe 2 : Comptes d'actif immobilisé				
7 ...	Classe 7 : Comptes des produits				
	Totaux				

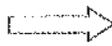


Etats de Synthèse :
Bilan + C.P.C.

Soldes :
Classe 2 :
Classe 3 :
Classes Rub 51/59



Soldes :
Classe 1 :
Classe 4 :
Classe 5 : Rub 55



BILAN

Soldes :
Classe 6



Soldes :
Classe 7



**Comptes de
Produits et
Charges
(C.P.C.)**

Application :

L'entreprise « REDOUANE TEL » vous communique sa Balance au 31/12/N.

N° Cptes	Intitulés des comptes	Sommes		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs
	Classe 1				
1111	Capital social	-	220.000,00		220.000,00
1140	Réserve légale	-	70.000,00		70.000,00
1311	Subvention d'invest. reçues	-	20.000,00		20.000,00
1481	Emprunt / établis. De crédit.	20.000,00	150.000,00		130.000,00
	Classe 2				
2230	Fonds commercial	60.000,00	90.000,00	60.000,00	
2311	Terrain	80.000,00	2.000,00	80.000,00	
2340	Matériels de transport	75.000,00	2.000,00	75.000,00	
2352	Matériels de bureau	65.000,00		65.000,00	
	Classe 3				
3111	Marchandises	203.000,00		113.000,00	
3421	Clients	53.500,00		51.500,00	
3425	Clients éligés à recevoir	25.000,00		25.000,00	
3455	Etat TVA récupérables	38.000,00		36.000,00	
3456	Etat crédit de TVA	14.000,00		14.000,00	
3504	Obligations	37.200,00		37.200,00	
	Classe 4				
4111	Fournisseur	13.000,00	55.000,00		42.000,00
4121	Clients avec acomptes reçus	-	13.000,00		13.000,00
4432	Rémunérations dues au persl	25.000,00	76.400,00		51.400,00
4441	C.N.S.S.		7.000,00		7.000,00
4452	Etat impôts taxes assimilés	-	8.000,00		8.000,00
4455	Etat TVA facturée	-	40.000,00		40.000,00
4481	Dettes sur Acq. des immob		27.300,00		27.300,00
4488	Divers créanciers		30.000,00		30.000,00
	Classe 5				
5141	Banque	68.000,00	25.000,00	43.000,00	
5161	Caisse	50.000,00	35.000,00	15.000,00	
	Classe 6				
6111	Achats de marchandises	131.300,00		131.300,00	
6114	Vtion de St. Marchandises	90.000,00	113.000,00		23.000,00
6125	Achat. N.S de mat et F	42.000,00		42.000,00	
6132	Redevances crédit bail	24.000,00		24.000,00	
6142	Transport	24.400,00		24.400,00	
6146	Cotisations et dons	20.000,00		20.000,00	
6171	Rémunérations du personnel	47.000,00		47.000,00	
6174	Charges sociales	22.000,00		22.000,00	
6311	Intérêts des emprunts	21.000,00		21.000,00	
6581	pénalités sur marché et décais	3.500,00		3.500,00	
	Classe 7				
7111	Ventes de marchandises		180.000,00		180.000,00
7127	Ventes de produits accessoires		45.000,00		45.000,00

7331	Gains de changes pr. Exer		17.000,00		17.000,00
7386	Escomptes obtenus		8.200,00		8.200,00
7561	Subventions d'équilibre reçu		12.000,00		12.000,00
7586	Dons, libéralités et lots reçus		6.000,00		6.000,00
	Totaux	1.251.900,00	1.251.900,00	949.900,00	949.900,00

NB : REDOUANE TEL est exonérée de l'impôt sur le résultat.

Travail à faire :

1/ Etablir le C.P.C au 31/12/N.

2/ Etablir le Bilan au 31/12/N.

Solution « Application »
1/ Le C.P.C. de l'entreprise « REDOUANE TEL. » au 31/12/N :

Produit d'exploitation	
Ventes de marchandises	180.000,00
Ventes de biens et services produits	45.000,00
I Total produits d'exploitation	225.000,00
Charges d'exploitation	
Achats revendus de marchandises (1)	150.300,00
Autres charges externes (2)	68.400,00
Charges de personnel (3)	69.000,00
II Total charges d'exploitation	287.700,00
III Résultat d'exploitation (I - II)	- 62.700,00
Produits financier	
Gains de change	17.000,00
Intérêts et autres produits financiers	8.200,00
VI Total produits financiers	25.200,00
Charges financières	
Charges d'intérêts	21.000,00
V Total charges financières	21.000,00
VI Résultat financier (IV - V)	4.200,00
VII Résultat courant (VI + III)	- 58.500,00
Produits non courant	
Subventions d'équilibre	12.000,00
Autres produits non courants	6.000,00
VIII Total produits non courant	18.000,00
Charges non courantes	
Autres charges non courantes	3.500,00
IX Total charges non courantes	3.500,00
X Résultat non courant (VIII - IX)	14.500,00
XI Résultat avant impôt (VII + X)	- 44.000,00
Impôt sur le résultat	00
XII Résultat net (XI - XII)	- 44.000,00

(1) $131.300 - 23.000 + 42.000 = 150.300$

(2) $24.000 + 24.400 + 20.000 = 68.400$

(3) $47.000 + 22.000 = 69.000$

2/ Le Bilan de l'entreprise « REDOUANE TEL » au 31/12/N :

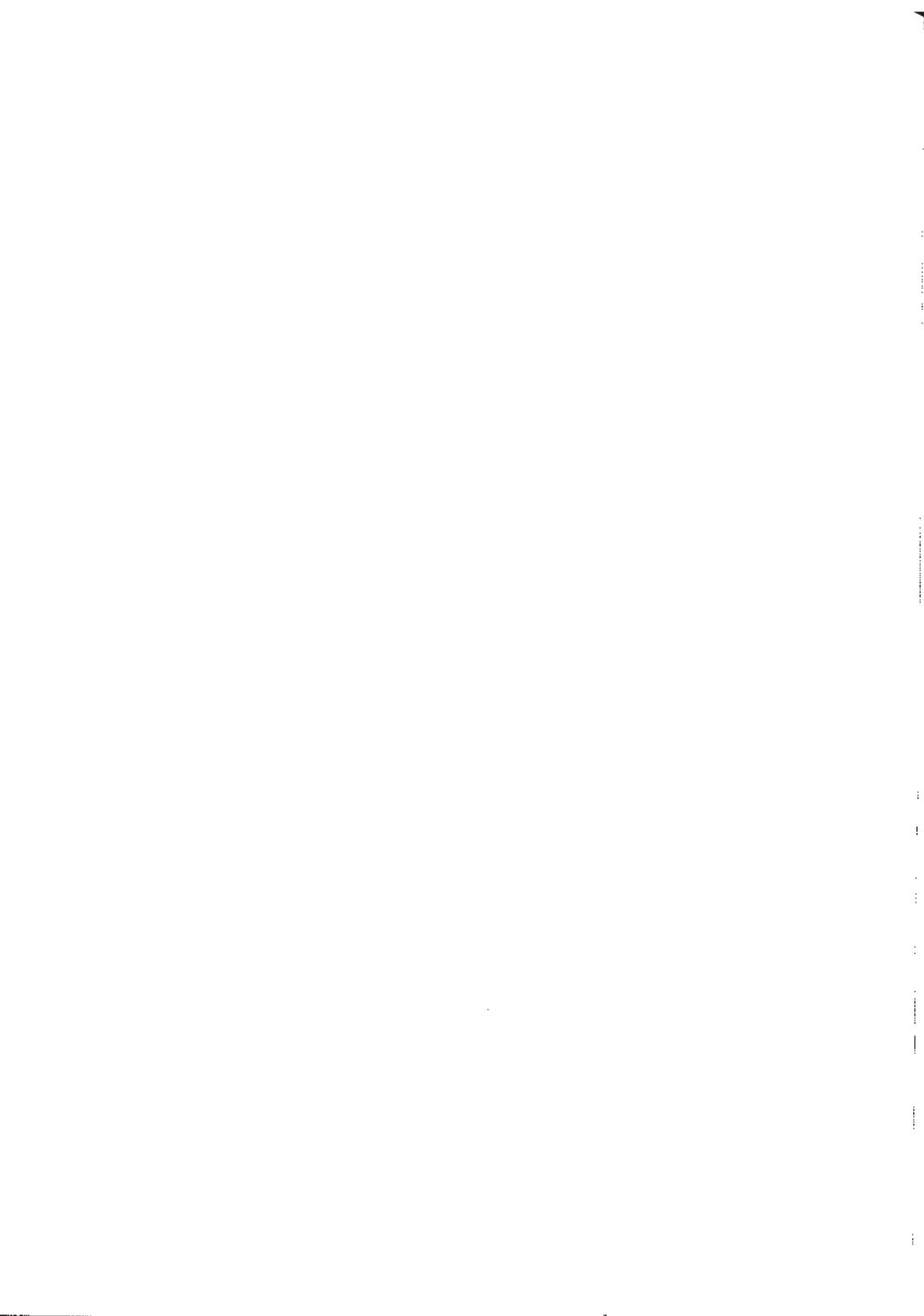
ACTIF		Montant	PASSIF		Montant
Actif immobilisé			Financement permanent		
Immobilisations incorporelles			Capitaux propres		
Fonds commercial	60.000,00		Capital social ou personnel	220.000,00	
Immobilisations corporelles			Réserve légale	70.000,00	
Terrain	80.000,00		Résultat net de l'exercice	- 44.000,00	
Matériels de transports	75.000,00		Capitaux propres assimilés		
Mobilier, mat de bur et AD	65.000,00		Subventions d'investissement	20.000,00	
			Dettes de financement		
			Autres dettes de financement	130.000,00	
Actif circulant hors trésor					
Stocks			Passif circulant hors trésor		
Marchandises	113.000,00		Dettes du passif circulant		
Créances de l'actif circulant			Fournisseurs et C.R.	42.000,00	
Clients et comptes rattach (1)	76.500,00		Clients débit, avances et acptes	13.000,00	
Etat – débiteur (2)	50.000,00		Personnel - créditeur	51.400,00	
Titres et valeurs de placemnt			Organismes sociaux	7.000,00	
Titres et valeurs de placement	37.200,00		Etat – créditeur (3)	48.000,00	
			Autres créanciers (4)	57.300,00	
Trésorerie					
Trésorerie Actif					
Banques, FG et CP débiteurs	43.000,00				
Caisse, régies d'avance et accrédi	15.000,00				
Total	614.700,00		Total	614.700,00	

(1) $51.500 + 25.000 = 76.500.$

(2) $36.000 + 14.000 = 50.000.$

(3) $8.000 + 40.000 = 48.000.$

(4) $27.300 + 30.000 = 57.300.$



Cas et Solutions

Chapitre IV

Cas n° 1

I / L'entreprise « **AYOUR S.A.R.L.** » a pour activité l'achat et la vente des marchandises, les éléments de son bilan au 1^{er} janvier N se présentent ainsi :

- Bâtiments	: 500.000,00
- Matériel de transport	: 200.000,00
- Mobilier de bureau	: 30.000,00
- Matériel de bureau	: 80.000,00
- Matériel informatique	: 40.000,00
- Stocks de marchandises	: 800.000,00
- Clients	: 35.000,00
- Titres et valeurs de placements	: 15.000,00
- Banque	: 40.000,00
- Caisse	: 20.000,00
- Capital	: ?
- Emprunts auprès des établissements de crédit	: 500.000,00
- Fournisseurs	: 60.000,00

Travail à faire :

Établir le bilan de l'entreprise au 01/01/N.

II / Au cours du mois de janvier l'entreprise a effectué les opérations suivantes :

- **03/01** : Achat de marchandises 25.000,00 Facture B 14, réglé par chèque bancaire n° T 14/05;
- **05/01** : Vente de marchandises à crédit 65.000,00 Facture S 14 ;
- **08/01** : Payé en espèces :
 - Quittance d'électricité 600,00 (pièce de caisse 01).
 - Note de téléphone 700,00 (pièce de caisse 02).

- Timbres postaux 200,00 (pièce de caisse 03).
- Timbres fiscaux 300,00 (pièce de caisse 04).
- Frais de réparation 8.000,00 (pièce de caisse 05).
- 15/01 : Réglé par chèque bancaire N° S15 la prime d'assurance 2.000,00
- 16/01 : Réglé par chèque bancaire N° S16 le salaire d'un cadre 12.000,00
- 17/01 : Réglé par chèque bancaire N° S17 les frais d'annonce dans une revue, facture T130 3.000,00
- 20/01 : Ventes de marchandises 8.000,00 facture S17 réglée par chèque bancaire No 7788.
- 25/01 : Reçu avis de crédit N° T 53 concernant des intérêts bancaires 900,00
- 29/01 : Réglé le loyer d'un garage 2.500,00 par chèque bancaire N° S18.
- 30/01 : Reçu de la banque un avis de débit N° Z 44 concernant des intérêts 1.100,00.

N.B: Stock final de marchandises 785.000,00

Travail à faire :

- 1/ Passer les écritures au journal.
- 2/ Etablir le grand livre.
- 3/ Etablir la balance.

Solution « Cas n° 1 »

I/ Le bilan au 01/01/N :

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
Actif immobilisé :		Financement permis :	
Immobilisations corporelles		Capitaux propres	
Constructions	500.000,00	Capital social ou personnel	1.200.000,00
Matériel de transport	200.000,00	Dettes de financement	
Mobilier, Mat de bureau et AD*	150.000,00	Autres dettes de financement	500.000,00
Actif circulant hors trésorerie :		Passif circulant hors trésorerie :	
Stocks		Dettes du passif circulant	
marchandises	800.000,00	Fournisseurs et C.R.	60.000,00
Créances de l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	35.000,00		
Titres et valeurs de placements			
Titres et valeurs de placements	15.000,00		
Trésorerie :		Trésorerie :	
Trésorerie Actif		Trésorerie Passif	
Banques, TG et CP débiteurs	40.000,00		
Caisse, régies d'av et accrédités	20.000,00		
Total	1.760.000,00	Total	1.760.000,00

* 30.000,00 + 80.000,00 + 40.000,00 = 150.000,00.

Capital social = Actif - Passif (sans capital)
 = 1.760.000,00 - 560.000,00
 = **1.200.000,00**

2/ Le journal :

		1/1	D	C
2321	bâtiments		500.000,00	
2340	Matériels de transports		200.000,00	
2351	Mobilier de bureau		30.000,00	
2352	Matériels de bureau		80.000,00	
2355	Matériels informatiques		40.000,00	
3111	Marchandises		800.000,00	
3421	Clients		35.000,00	
3.500	Titres et val de placements		15.000,00	
5141	Banques		40.000,00	
5161	Caisse		20.000,00	
1111		Capital social		1.200.000,00
1481		Emprunts auprès des Etab de crédit		500.000,00
4411		Fournisseurs		60.000,00
	- Ouverture des comptes du bilan-	d°		
6114	Var de sk de M/ses		800.000,00	
3111		Marchandises		800.000,00
	- Annulation de stock initial -	3/1		
6111	Achats de M/ses		25.000,00	
5141		Banques		25.000,00
	- Achat de M/ses fact B14-	5/1		
3421	Clients		65.000,00	
7111		Ventes de M/ses		65.000,00
	- Ventes de M/ses Fact S14-			

		8/1		
61251	Achats de four non stockable		600,00	
6145	Frais postaux et frais de téléc	(700,00+200,00)	900,00	
61671	Drts d'enregistrements et de Timbres		300,00	
6133	Entretien et réparation		8.000,00	
5161	Caisses			9.800,00
	- Pièce de caisse : 1 / 2 / 3 / 4 / 5-			
	15/1			
6134	Prime d'assurance		2.000,00	
5141	Banques			2.000,00
	- Chèque n° S15-			
	16/1			
6171	Rémunération de personnel		12.000,00	
5141	Banques			12.000,00
	- Règlement salaire chèque n°S16-			
	17/1			
61441	Annonces et insertions		3.000,00	
5141	Banques			3.000,00
	- Fact n°130 chèque S17-			
	20/1			
5141	Banques		8.000,00	
7111	Ventes de M/ses			8.000,00
	- Ventes de marchandises fact S17-			
	25/1			
5141	Banques		900,00	
7381	Intérêts et pdts assim			900,00
	- Avis de crédit n°T53-			

		29/1		
61312	Locations de constructions		2.500,00	
5141		Banques		2.500,00
	- Chèque n°S18-			
		31/1		
6311	Intérêts des emprunts et dettes		1.100,00	
5141		Banques		1.100,00
	-Avis de débit Z44-			
		d°		
3111	Marchandises		785.000,00	
6114		Var de stock de M/ses		785.000,90
	-Constatation du SF de M/ses-			
		Total général	3.474.300,00	3.474.300,00

3/ Le grand livre :

Comptes d'actif (Cl 2, Cl 3, Cl 5 –Rub 51–)

Classe 2 :

D	2355 Matériels info	C	L	2321 Bâtiments	C
1/1	40.000,00		1/1	500.000,00	
		SD : 40.000,00			SD : 500.000,00

D	2340 Mat de trsp	C
1/1	200.000,00	
		SD : 200.000,00

2351 Mobilier de bureau		2352 Matériels de bureau	
D	C	D	C
1/1	30.000,00	1/1	80.000,00
	SD : 30.000,00		SD : 80.000,00

Classe 3 :

D	3111 Marchandises	C	D	3500 TVP	C
1/1	800.000,00	800.000,00 1/1	1/1	15.000,00	
31/1	785.000,00				SD : 15.000,00
		SD 785.000,00			

D	3421 Clients	C
1/1	35.000,00	
5/1	65.000,00	
		SD : 100.000,00

Classe 5 :

D	5161 Caisses	C	D	5141 Banques	C
1/1	20.000,00	9.800,00 8/1	1/1	40.000,00	25.000,00 3/1
		SD 10.200,00	20/1	8.000,00	2.000,00 15/1
			25/1	900,00	12.000,00 16/1
					3.000,00 17/1
					2.500,00 29/1
					1.100,00 30/1
					SD : 3.300,00
			48.900,00		48.900,00

Comptes de passif (Cl 1, Cl 4, Cl 5 –Rub 55–)

Classe 1 :

D	1111 Capital social	C	D	1481 Emp aup des étab de Cr	C
		1.200.000,00 1/1			500.000,00 1/1
SC : 1.200.000,00			SC : 500.000,00		

Classe 4 :

D	4411 Fournisseurs	C
		60.000,00 1/1
	SC 60.000,00	

Comptes de charges (Classe 6)

D	6114 var de sks	C	D	6111 Achats de M/se	C
1/1 800.000,00	785.000,00 31/1		31/1 25.000,00		
	SD : 15.000,00			SD : 25.000,00	

D	61251 Achats de four non stockabl	C
8/1 600,00		
		SD : 600,00

D	6145 Frais postaux	C	D	61671 dts d'env et tim	C
8/1 900,00			8/1 300,00		
	SD : 900,00			SD : 300,00	

D	6133 Entv et rép	C
8/1 8.000,00		
		SD : 8.000,00

D	6134 Prime d'ass	C	D	6171 Rém du pers	C
15/1 2.000,00			16/1 12.000,00		
	SD : 2.000,00			SD : 12.000,00	

D	61441 Ann et insert	C
17/1 3.000,00		
		SD : 3.000,00

D	61312 Loc de const	C	D	6311 int des emp et dettes	C
29/1 2.500,00			31/1 1.100,00		
	SD : 2.500,00			SD : 1.100,00	

Comptes de produits (Classe 7)

D 7111 Ventes de M/ses	C	D 7381 Int et pdts ass	C
	65.000,00 5/1		900,00 25/1
	8.000,00 20/1	SC : 900,00	
SC : 73.000,00			

4/ La Balance :

N° Cptes	Intitulés des comptes	Sommes		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs
	Classe 1				
1111	Capital social		1.200.000,00		1.200.000,00
1481	Emprunt auprès des établiss. de crédit		500.000,00		500.000,00
	Classe 2				
2321	Bâtiments	500.000,00		500.000,00	
2340	Matériels de transport	200.000,00		200.000,00	
2351	Mobilier de bureau	30.000,00		30.000,00	
2352	Matériels de bureau	80.000,00		80.000,00	
2355	Matériels info	40.000,00		40.000,00	
	Classe 3				
3111	Marchandises	1.585.000,00	800.000,00	785.000,00	
3421	Clients	100.000,00		100.000,00	
3500	Titres et val de placements	15.000,00		15.000,00	
	Classe 4				
4411	Fournisseur		60.000,00		60.000,00
	Classe 5				
5141	Banque	48.900,00	45.600,00	3.300,00	
5161	Caisse	20.000,00	9.800,00	10.200,00	
	Classe 6				
6111	Achats de marchandises	25.000,00		25.000,00	
6114	Variation de stk de M/ses	800.000,00	785.000,00	15.000,00	
61251	Achats de four non stock	600,00		600,00	
61312	Locations de constructions	2.500,00		2.500,00	
6133	Entretien et réparation	8.000,00		8.000,00	
6134	Prime d'assurance	2.000,00		2.000,00	
61441	Annonces et insertions	3.000,00		3.000,00	
6145	Frais postaux et frais de télé	900,00		900,00	
6167	Droits d'enregistrements et de timbre	300,00		300,00	
6171	Rémunération du personnel	12.000,00		12.000,00	
6311	Intérêts des emprunts et dettes	1.100,00		1.100,00	
	Classe 7				
7111	Ventes de marchandises		73.000,00		73.000,00
7381	Intérêt et pdts assimilés		900,00		900,00
	Totaux	3.474.300,00	3.474.300,00	1.833.900,00	1.833.900,00

Cas n° 2

Le premier Mars N, Monsieur et Madame ALAOUI crée la société « ELECTROMECC sari » spécialisée dans la fabrication d'articles électroniques. Ils font un apport en capital de 300.000,00 déposé dans le compte bancaire ouvert au nom de la société chez la BMCI.

06/03 : le financement de « ELECTROMECC » est complété par un crédit bancaire auprès de la BMCI remboursable sur 8 ans d'une valeur 150.000,00 avis de crédit T14.

08/03 : Acquisition d'un terrain nu pour une valeur de 75.000,00 réglé par chèque bancaire N° E 265.

10/03 : Construction d'un atelier 35.000,00 réglée par chèque N° E 266

12/03 : Achats de Matières premières pour 200.000,00 à crédit, Facture B 145.

20/03 : Achats d'un matériel de transport 130.000,00 Facture W145 ; 30.000,00 réglé par chèque bancaire N° E 267, le reste à régler dans 7 mois.

22/03 : Retrait d'espèces de la banque pour ouvrir un compte postal 8.000,00 chèque N° E 268

24/03 : Retrait de la banque 50.000,00 pour alimenter la caisse, chèque bancaire N° E 269.

26/03 : Location d'un hangar pour le stockage de matières premières, l'entreprise a versé 4.000,00 en espèces à titre de loyer (pièce de caisse 04) et 12.000,00 par chèque bancaire N° E 270 à titre de garantie.

27/03 : Un prêt est accordé à un employé de l'entreprise 9.500,00 en espèces (pièce de caisse 05) à régler dans 17 mois ;

28/03 : Vente de produits finis pour 140.000,00 au comptant par chèque bancaire C 8, Facture S 78.

29/03 : Paiement, par chèque N° E 271, de la facture de la société **CREDIBLE CONSULT** relative au frais de constitution de la société 7.500,00 ;

30/03 : Règlement des frais de publicité pour le démarrage de l'activité 9.000,00 en espèces, (pièce de caisse 06)

31/03 : Règlement en espèces des éléments suivants :

- Timbres - poste : 120,00 (pièce de caisse 07)
- Vignette : 6.000,00 (pièce de caisse 08)
- Petit outillage : 1.300,00 (pièce de caisse 09)
- Assurance multirisques : 5.500,00 (pièce de caisse 10)

02/04 : Acquisition de deux micro-ordinateurs 28.000,00 à régler dans 16 mois ; facture 32/01.

05/04 : Location en crédit – bail d'une machine pour une période de 5 ans. L'entreprise a payé 13.000,00 à titre de cautionnement et 12.500,00 à titre de la première redevance semestrielle (règlement par chèques bancaires n° E 272).

08/04 : Ventes de produits finis : 45.000,00 facture 579 réglée comme suit :

- 5.000,00 par chèque postal K.136 ;
- le reste à crédit.

10/04 : L'entreprise a procédé aux réaménagements de ses locaux. Les travaux d'aménagement se sont élevés à : 17.000,00 payables par chèque bancaire N° E 273, dont :

- 7.000,00 pour l'atelier ;
- 10.000,00 pour le hangar de stockage.

18/04 : Règlement par chèques bancaires :

- Quittance d'eau et d'électricité : 2.800,00 (chèque bancaire N° E 274) ;
- Note de téléphone : 1.400,00 (chèque bancaire N° E 275) ;
- Salaires : 21.000,00 (chèque bancaire N° E 276) ;

19/04 : Avis de débit de la banque relatif à des intérêts du mois de mars : 4.500,00 avis débit Z765.

20/04 : Règlement par virement bancaire (W 15) des cotisations CNSS : 8.000,00.

21/04 : Retour de 17.800,00 de matières premières achetées le 12/03 facture d'avoir N°Z 125 ;

22/04 : L'entreprise bénéficie d'un escompte pour règlement anticipé de 2.200,00 facture d'avoir N°Z126 ;

25/04 : Paiement d'une partie de la dette fournisseur 15.000,00 par chèque bancaire N° E 277 ;

26/04 : Encaissement en espèces d'un courtage de 1.500,00 facture S73 ;

27/04 : Avis de crédit N° 245 relatif à l'encaissement des intérêts d'un compte bancaire bloqué 6.500,00

28/04 : Un don de 22.500,00 est accordé à une association par chèque bancaire N° E 278 ;

29/04 : Encaissement d'une subvention d'exploitation : 25.000,00 par chèque Z57 ;

30/04 : Encaissement par chèque N°C738 d'une subvention d'équilibre de 15.600,00 chèque N°C735 ;

30/04 : Paiement, chèque N° E 279, d'une pénalité fiscale 3.500,00
NB :

D'après l'inventaire les stocks au 30/ 04 sont évalués comme suit :

- Matières premières : 75.000,00

- Produits finis : 54.000,00

Travail à faire :

1/ Passer les écritures au journal de la société «ELECTROMECC sarl».

2/ Etablir le grand livre au 30/ 04/N.

3/ Etablir la balance au 30/ 04/N.

4/ Etablir le CPC de la société « ELECTROMECC S.A.R.L » au 30/ 04/N. (Faites abstraction de l'impôt sur le résultat).

5/ Etablir le bilan de la société « ELECTROMECC S.A.R.L » au 30/04/N.

Solution « Cas n° 2 »

1/ Le journal :

1/3

5141	Banques		300.000,00	
1111		Capital social		300.000,00
	- Apport de capital			
		6/3		
5141	Banques		150.000,00	
1481		Emp auprès BC		150.000,00
	-Avis de crédit T14-			
		8/3		
2311	Terrains nus		75.000,00	
5141		Banques		75.000,00
	-Chèques n°E265-			
		10/3		
2321	Bâtiment		35.000,00	
5141		Banques		35.000,00
	-Chèque E266-			
		12/3		
6121	Achat de mat prem		200.000,00	
4411		Fournisseurs		200.000,00
	-Fact B145-			
		20/3		
2340	Mat de transports		130.000,00	
5141		Banques		30.000,00
4482		Dettes / acq d'imun		100.000,00
	-Fact W145-			
		22/3		
5146	Chèques postaux		8.000,00	
5141		Banques		8.000,00
	-Chèque n°E268-			

		24/3		
5161	Caisses		50.000,00	
5141	Banques			50.000,00
	-Alimentation de la caisse chèque n°E269-	26/3		
61312	Locations de constructions		4.000,00	
5161	Caisses			4.000,00
	Loyer du mars, pièce de caisse n°4	d°		
2486	Dépôts et cautionnements		12.000,00	
5141	Banques			12.000,00
	-Garantie, chèque n°E270-	27/3		
2411	Prêts au personnel		9.500,00	
5161	Caisses			9.500,00
	-Pièce de caisse n°05-	28/3		
5141	Banques		140.000,00	
7121	Ventes de bs pds			140.000,00
	-Fact S78-	29/3		
2111	Frais de constitution		7.500,00	
5141	Banques			7.500,00
	-Chèque n°E271-	30/3		
2117	Frais de publicité		9.000,00	
5161	Caisses			9.000,00
	-Pièce de caisse n°06-			

31/3

61451	Frais postaux		120,00	
61673	Taxes sur les véhicules		6.000,00	
61253	Achats de petits out et Petits équipements		1.300,00	
61341	Assurances multirisques		5.500,00	
5161		Caisses		12.920,00
	-Pièce de caisse :07/08/09/10-			
		2/4		
2355	Matériels informatique		28.000,00	
1486		Fournisseurs d'immob		28.000,00
	-Fact 32/01-			
		5/4		
2486	Dépôts et cautionnements versés		13.000,00	
61321	Redevances de crédit bail – mobilier et matériel -		12.500,00	
5141		Banques		25.500,00
	-Chèque n°E272-			
		8/4		
5146	Chèques postaux		5.000,00	
3421	Client		40.000,00	
7121		Ventes de biens pdts au M		45.000,00
	-Fact S79-			
		10/4		
2327	Agencement et aménagement des constructions		7.000,00	
2356	Agenc installations et aménagement divers		10.000,00	
5141		Banques		17.000,00
	-Chèque E273-			

		18/4		
61251	Achats de four non stockabl		2.800,00	
61455	Frais de téléphone		1.400,00	
6171	Rémunération du personnel		21.000,00	
5141		Banques		25.200,00
	-Chq n°274 / 275 / 276-			
		19/4		
6311	Intérêts des empr et dettes		4.500,00	
5141		Banques		4.500,00
	-Avis débit Z765-			
		20/4		
61741	Cotisations de sécurités soc		8.000,00	
5141		Banques		8.000,00
	-Virement W15-			
		21/4		
4411	Fournisseurs		17.800,00	
6121		Achat de mat prem		17.800,00
	-Fact d'avoir Z125-			
		22/4		
4411	Fournisseurs		2.200,00	
7386		Escompte obtenu		2.200,00
	-Fact d'avoir Z126-			
		25/4		
4411	Fournisseurs		15.000,00	
5141		Banques		15.000,00
	-Chèque n°E277-			

		26/4		
5161	Caisses		1.500,00	
71272		Commiss et cout reçus		1.500,00
	-Fact S78-			
		27/4		
5141	Banques		6.500,00	
7381		Intérêt et pds assimilés		6.500,00
	-Avis de crédit n°245-			
		28/4		
65861	Dons		22.500,00	
5141		Banques		22.500,00
	-Chèque n°E278-			
		29/4		
5141	Banques		25.000,00	
7161		Sub d'expl reçus de l'ex		25.000,00
	-Chèque Z57-			
		30/4		
5141	Banques		15.600,00	
7561		Sub d'équil reçues de l'ex		15.600,00
	-Chèque n°C738-			
		d°		
65831	Pénalités et amende fisc		3.500,00	
5141		Banques		3.500,00
	-Chèque n°E279-			
		d°		
3121	Matières premières		75.000,00	
61241		Var des stocks de mat premières		75.000,00
	- Constatation du stock final des matières premières -			

d°

3151	Produits finis	54.000,00	
71321	Variation des stock de PF		54.000,00
	- Constatation du stock final des produits finis -		
	Total général	1.534.720,00	1.534.720,00

2/ Le grand livre :

Comptes d'actif (Cl 2, CL 3, Cl 5 –Rub 51–)

Classe 2 :

D	2311 Terrains nus	C	D	2321 Bâtiments	C
8/3	75.000,00		10/3	35.000,00	
	SD : 75.000,00			SD : 35.000,00	

D	2340 Mat de trsp	C
20/3	130.000,00	
	SD : 130.000,00	

D	2111 Frais de const	C	D	2117 Frais de pub	C
29/3	7.500,00		30/3	9.000,00	
	SD : 7.500,00			SD : 9.000,00	

D	2411 Prêts au pers	C
27/3	9.500,00	
	SD : 9.500,00	

D	2486 Dép et caut	C	D	2355 Matériels infor	C
26/3	12.000,00		2/4	28.000,00	
5/4	13.000,00				
	SD : 25.000,00			SD : 28.000,00	

2327 Aven et améngt des const ^o			2356 Inst et aménageint divers		
D		C	D		C
10/4	7.000,00		10/4	10.000,00	
		SD : 7.000,00			SD : 10.000,00

Classe 3 :

3121 Mat prem			3151 Produits finis		
D		C	D		C
31/4	75.000,00		31/4	54.000,00	
		SD : 75.000,00			SD : 54.000,00

3421 Clients		
D		C
8/4	40.000,00	
		SD : 40.000,00

Classe 5 : (Rub 51)

5161 Caisses			5146 Chèques post		
D		C	D		C
24/3	50.000,00	4.000,00 26/3	22/3	8.000,00	
26/4	1.500,00	9.500,00 27/3	8/4	5.000,00	
		9.000,00 30/3			SD : 13.000,00
		12.920,00 31/1			
		SD : 16.080,00			
51.500		51.500			

D		5141 Banques		C	
1/3	300.000,00	75.000,00	8/3		
6/3	150.000,00	35.000,00	10/3		
28/3	140.000,00	30.000,00	20/3		
27/4	6.500,00	8.000,00	22/3		
29/4	25.000,00	50.000,00	24/3		
30/4	15.600,00	12.000,00	26/3		
		7.500,00	29/3		
		25.500,00	08/4		
		17.000,00	10/4		
		25.200,00	18/4		
		4.500,00	19/4		
		8.000,00	20/4		
		15.000,00	25/4		
		22.500,00	28/4		
		3.500,00	30/4		
		338.700,00			
		SD : 298.400,00			
	637.100,00	637.100,00			

Comptes de passif (Cl 1, CL 4, Cl 5 - Rub 55-)

Classe 1 :

D		1481 Emp aup des		C	
1111 Capital social		étab de Cr		C	
	300.000,00	1/3		150.000,00	6/3
SC : 300.000,00			SC : 150.000,00		
		D	1486 Frs d'immob		C
			28.000,00	2/4	
	SC : 28.000,00				

Classe 4 :

D 4411 Fournisseurs		C 4481 Dettes s/ acquis d'immob	
22/4 2.200,00	200.000	12/3 100.000,00	20/3
21/4 17.800,00		SC : 100.000,00	
25/4 15.000,00			
SC : 165.000			

Comptes de charges (Cl 6)

D 6121 Ach de mat 1 ^{ère}		C 61312 Loc de constr.	
12/3 200.000,00	17.800	26/3 4.000,00	
	SD : 182.200,00		SD : 4.000,00

D 61451 Frais postaux		C 61341 Ass multi	
31/3 120,00		31/3 5.500,00	
	SD : 120,00		SD : 5.500,00

D 61673 Tax / les véh		C 61253 Ach de ptt. out et p.e	
31/3 6.000,00		31/3 1.300,00	
	SD : 6.000,00		SD : 1.300,00

D 61321 Redev de crédit bail mob et mat		C 61251 Achats de four non stockabl	
5/4 12.500,00		18/4 2.800,00	
	SD : 12.500,00		SD : 2.800,00

D 61455 Frais de télép		C 61241 Var des sks des MP	
18/4 1.400,00			75.000,00
	SD : 1.400,00	SC : 75.000,00	

D	6171 Rém du pers	C	D	61741 Cotis de sécur sociales	C
18/4	21.000,00		20/4	8.000,00	
		SD : 21.000,00			SD : 8.000,00

D	6311 Intérêts des emprunts et dettes	C	D	65861 Dons	C
19/4	4.500,00		28/4	22.500,00	
		SD : 4.500,00			SD : 22.500,00

D	65831 pénalités et amendes fis	C
30/4	3.500,00	
		SD : 3.500,00

Comptes de produits (CI 7)

D	7121 Ventes de biens pdts au Maroc	C	D	7386 Escomp obtenu	C
	140.000,00	28/3		2.200,00	22/4
	45.000,00	8/4	SC : 2.200,00		
SC : 185.000,00					

D	71272 Comm et court reçus	C
	1.500,00	26/4
SC 1.500,00		

D	7381 Intérêt et pdts ass	C	D	71321 Var des stock de PF	C
	6.500,00	27/4		54.000,00	31/4
SC : 6.500,00			SC : 54.000,00		

7161 Sub d'expl reçus de			7561 Sub d'équil reçus de		
D	Pex	C	D	Pex	C
	25.000,00	29/4		15.600,00	30/4
SC : 25.000,00			SC : 15.600,00		

3/ La Balance au 30/4 /N.

N° Cptes	Intitulés des comptes	Sommes		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs
	Classe 1				
1111	Capital social		300.000,00		300.000,00
1481	Emprunt auprès des étab. de cré		150.000,00		150.000,00
1486	Fournisseurs d'immob		28.000,00		28.000,00
	Classe 2				
2111	Frais de const	7.500,00		7.500,00	
2117	Frais de pub	9.000,00		9.000,00	
2311	Terrain	75.000,00		75.000,00	
2321	Bâtiments	35.000,00		35.000,00	
2327	Agenc et améngr const°	7.000,00		7.000,00	
2340	Matériels de transport	130.000,00		130.000,00	
2355	Matériels info	28.000,00		28.000,00	
2356	Inst et aménagement divers	10.000,00		10.000,00	
2411	Prêts au pers	9.500,00		9.500,00	
2486	Dépôts et cautionnements	25.000,00		25.000,00	
	Classe 3				
3121	Matières premières	75.000,00		75.000,00	
3151	Produits finis	54.000,00		54.000,00	
3421	Clients	40.000,00		40.000,00	
	Classe 4				
4411	Fournisseur	35.000,00	200.000,00		165.000,00
4481	Dettes / Acqu. Des immob		100.000,00		100.000,00
	Classe 5				
5141	Banque	637.100,00	338.700,00	298.400,00	
5146	Chèques postaux	13.000,00		13.000,00	
5161	Caisse	51.500,00	35.420,00	16.080,00	
	Classe 6				
6121	Achat de mat prem	200.000,00	17.800,00	182.200,00	
61241	Vari des stks des mat 1ère		75.000,00		75.000,00
61251	Achats de four NS	2.800,00		2.800,00	
61253	Ach de petits out et P.E.	1.300,00		1.300,00	
61312	Locations de constr	4.000,00		4.000,00	
61321	Redev de cr bail mb mat	12.500,00		12.500,00	
61341	Assurances multirisques	5.500,00		5.500,00	
61451	Frais postaux	120,00		120,00	
61455	Frais de télép	1.400,00		1.400,00	
61673	Taxes sur les véhicules	6.000,00		6.000,00	
6171	Rémunérations du pers	21.000,00		21.000,00	
61741	Cotisation de sécurités soc	8.000,00		8.000,00	
6311	Intérêts des ED	4.500,00		4.500,00	
65831	Pénalités et amende fisc	3.500,00		3.500,00	
65861	Dons	22.500,00		22.500,00	
	Classe 7				
7121	Ventes de biens pdts au M		185.000,00		185.000,00
71272	Commiss et court reçus		1.500,00		1.500,00
71321	Variation des stock de PF		54.000,00		54.000,00

7161	Sub d'expl reçus de l'ex		25.000,00	25.000,00
7381	Intérêt et pds assimilés		6.500,00	6.500,00
7386	Escomptes obtenus		2.200,00	2.200,00
7561	Subventions d'équilibre reçues		15.600,00	15.600,00
	Totaux	1.534.720,00	1.534.720,00	1.107.800,00

4/ Le C.P.C. au 30/4/N :

Produit d'exploitation	
Ventes de biens et services produits (1)	186.500,00
Variations des stocks de produits	54.000,00
Subventions d'exploitation	25.000,00
I Total produits d'exploitation	265.500,00
Charges d'exploitation	
Achats consommés de mat et fournitures (2)	111.300,00
Autres charges externes (3)	23.520,00
Impôts et taxes	6.000,00
Charges de personnels (4)	29.000,00
II Total charges d'exploitation	169.820,00
III Résultat d'exploitation (I - II)	95.680,00
Produits financier	
Intérêts et autres produits financiers (5)	8.700,00
VI Total produits financiers	8.700,00
Charges financières	
Charges d'intérêts	4.500,00
V Total charges financières	4.500,00
VI Résultat financier (IV - V)	4.200,00
VII Résultat courant (VI + III)	99.880,00
Produits non courant	
Subventions d'équilibre	15.600,00
VIII Total produits non courant	15.600,00
Charges non courantes	
Autres charges non courantes (6)	26.000,00
IX Total charges non courantes	26.000,00
X Résultat non courant (VIII - IX)	- 10.400,00
XI Résultat avant impôt (VII + X)	89.480,00

(1) $185.000 + 1.500 = 186.500,00$

- (2) $182.200 - 75.000 + 2.800 + 1.300 = 111.300,00$
- (3) $4.000 + 12.500 + 5.500 + 120 + 1.400 = 23.520,00$
- (4) $21.000 + 8.000 = 29.000,00$
- (5) $6.500 + 2.200 = 8.700,00$
- (6) $3.500 + 22.500 = 26.000,00$

5/ Le Bilan au 30/4/N :

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
Actif immobilisé		Financement permanent	
Immobilisation en non valeurs		Capitaux propres	
Frais préliminaires (1)	16.500,00	Capital social ou personnel	300.000,00
Immobilisations corporelles		Résultat net de l'exercice	89.480,00
Terrain	75.000,00	Dettes de financement	
Constructions (2)	42.000,00	Autres dettes de financ (5)	178.000,00
Matériels de transports	130.000,00		
Mob, mat de bur et AD (3)	38.000,00		
Immobilisations financières			
Prêts immobilisés	9.500,00		
Autres créances financières	25.000,00		
Actif circulant hors trésorerie		Passif circulant hors trésorerie	
Stocks		Dettes du passif circulant	
Matières et fournit consom	75.000,00	Fournisseurs et C.R.	165.000,00
Produits finis	54.000,00	Autres créanciers	100.000,00
Créances de l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	40.000,00		
Trésorerie			
Trésorerie Actif			
Banques, TG et CP débit (4)	311.400,00		
Caisse, régies d'avances...	16.080,00		
Total	832.480,00	Total	832.480,00

(1) $7.500 + 9.000 = 16.500,00$

(5) $150.000 + 28.000 = 178.000,00$

(2) $35.000 + 7.000 = 42.000,00$

(3) $28.000 + 10.000 = 38.000,00$

(4) $298.400 + 13.000 = 311.400,00$

Précision : Système centralisateur.

La pratique du système classique a mis en évidence les inconvénients du système classique surtout lorsque le nombre des opérations est important.

La nécessité d'une division du travail plus poussée a conduit à la mise en place d'un nouveau système : le système centralisateur.

Ce système est basé sur le regroupement d'imputations comptables de même nature, telles que :

- les recettes de trésorerie,
- les dépenses de trésorerie,
- les achats,
- les ventes,
- etc,...

◆ le **journal**, généralement unique, à deux colonnes, du système classique est divisé en un certain nombre de journaux à colonnes de ventilation.

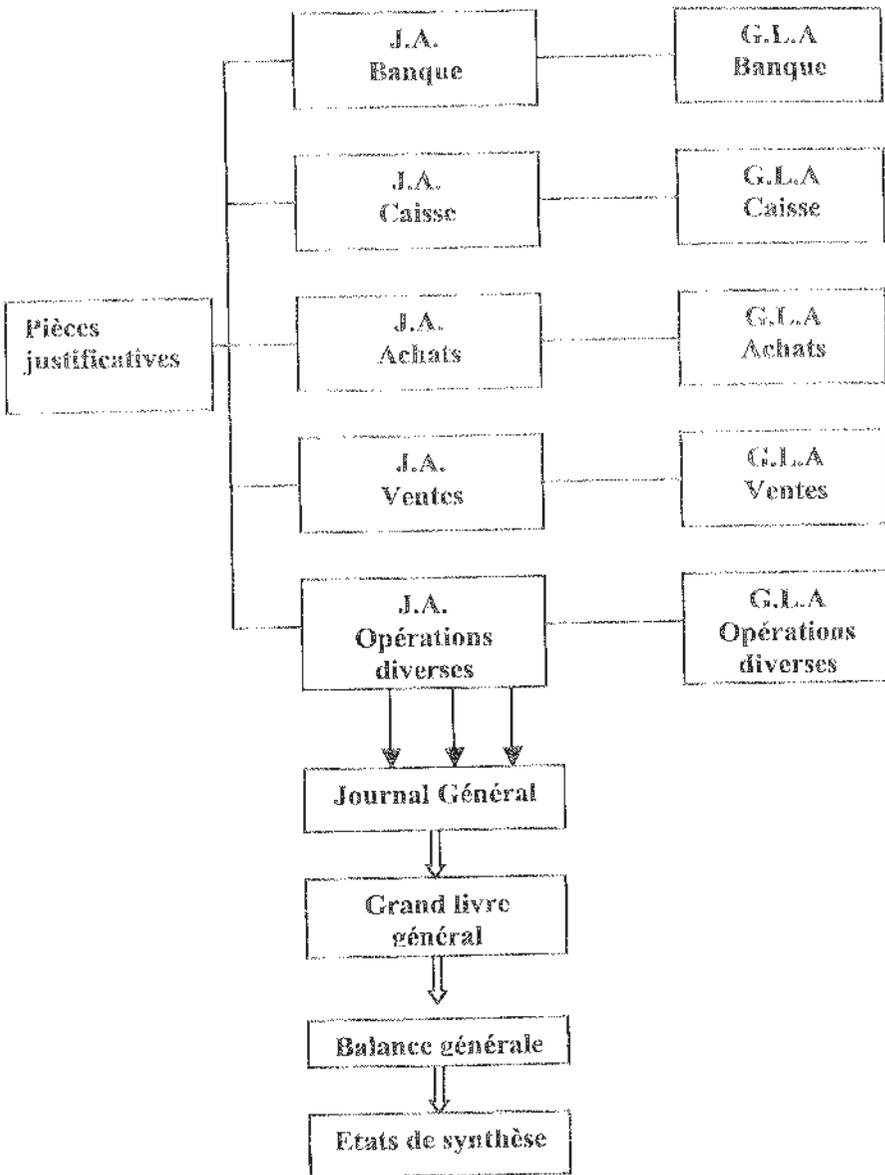
Ces journaux appelés Journaux divisionnaires ou auxiliaires correspondent chacun à un regroupement d'imputations comptables de même type.

D'après l'article 3 alinéa 1 de la loi 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants : « le livre journal et le grand – livre peuvent être détaillés en autant de registre subséquent dénommé "journaux auxiliaires et livres auxiliaires" que l'importance ou les besoins de l'entreprise l'exigent. »

Chaque journal auxiliaire correspond à un certain type d'opérations par exemple :

- Le **journal des ventes** sur lequel seront comptabilisées toutes les factures de ventes ;

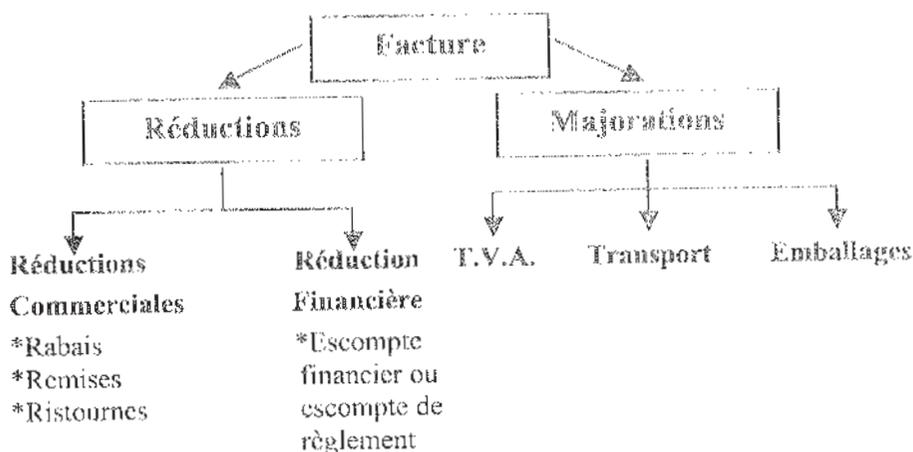
- Le **journal des achats** sur lequel seront comptabilisées toutes les factures d'achats ;
- Le **journal de caisse** sur lequel seront comptabilisées toutes les opérations de caisse ;
- Le **journal de banque** sur lequel seront comptabilisées toutes les opérations de banque ;
- Le **journal des opérations diverses (OD)** sur lequel seront comptabilisées toutes les opérations qui ne trouvent pas place dans les journaux cités ci-dessus et les opérations de corrections d'erreurs.



J.A. : Journal auxiliaire.

G.L.A. : Grand livre auxiliaire.

Chapitre V : L'enregistrement Comptable des opérations courantes (Facturation)



I- Présentation d'une facture :

1- Présentation simplifiée d'une facture :

Noms : Fournisseurs			lieu & date :	
			Doit ou Avoir : Nom client	
Références	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant

2- Les mentions obligatoires :

- Nom ou raison sociale et adresse du fournisseur ;
- Forme juridique et montant du capital pour les sociétés ;
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce ;

- Numéro d'affiliation à la CNSS ;
- Numéro de l'impôt des patentes ;
- Identification fiscale ;
- Date et numéro d'ordre de la facture ;
- Nom et adresse du client ;
- Détail de la facturation (désignations, quantités...)
- Prix établi en dirhams (ou en devises)
- Éventail R.R.R. accordés au moment de la vente ;
- Taxe sur la valeur ajoutée;
- Mentions relatives aux conditions de vente ;
- Mentions relatives aux conditions de règlements ;
- Total HT, TVA, et montant TTC.

II- Les Réductions :

On distingue deux types de réduction : les réductions commerciales et une réduction financière.

I- Les Réductions commerciales (R.C):

Ce sont les rabais, les remises et les ristournes, notés (R.R.R.)

I-1 Définitions :

- **Rabais** : accordés par l'entreprise à ses clients :
 - Pour retard de livraison
 - Pour défaut de qualité

- **Remises** : accordées par l'entreprise à ses clients pour:
 - La qualité du client (fidélité)
 - L'importance des quantités achetées

- **Ristournes** : réductions de fin d'année, accordées par l'entreprise à ses clients les plus fidèles sur le chiffre d'affaires d'une période (année, trimestre...).

1-2 Méthode de calcul :

Les réductions commerciales (R.C.) sont déduites en premier sur le **Montant Brut** (quantité x prix H.T) d'une facture, ce qui nous donne le net commercial (N.C)

$$NC = MB - R.C. (R.R.R)$$

Exemple:

MB	-	200.000,00	
Rem 10 %	-	20.000,00	(200.000,00 x 10 %)
NC	-	180.000,00	

1-3- Traitement comptable :

Deux cas sont à distinguer



1-3-1-Réductions commerciales sur facture : (Facture doit)

Dans ce cas, les réductions commerciales ne sont pas comptabilisées et seul le dernier net commercial est comptabilisé, de la manière suivante :
(Dans le cas d'une vente à crédit de marchandise)

- Pour le fournisseur (vendeur)

3421	Clients	NC	
7111	Ventes de marchandises		NC
	-Facture n°		

- Pour le client (Acheteur)

6111	Achats de marchandises	NC	
4111	Fournisseurs		NC
	-Facture n°		

Application 1 :

- **06/03** : Ventes de m/ses à crédit au client « SAID », MB : 50.000,00
Remise 10% (Facture n° : 25).

Solution « Application 1 » :

	Facture 25	
MB	- 50.000,00	
Rem 10 %	- 5.000,00	(50.000,00 x 10%)
NC	- 45.000,00	

- Pour le fournisseur

		06/03	
3421	Clients	45.000,00	
7111	Ventes de marchandises		45.000,00
	-Facture n° 25-		

- Pour le client

		06/03	
6111	Achats de marchandises	45.000,00	
4111	Fournisseurs		45.000,00
	-Facture n° 25-		

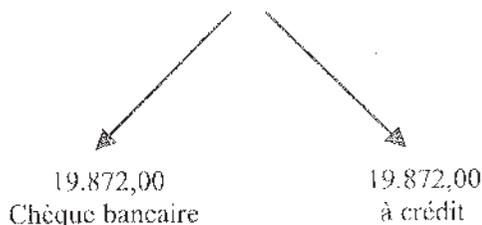
Application 2 :

- **04/05** : Ventes de produits finis au client « JALII. » MB : 45.000,00 ; Remise 8% et 4%, cette vente est réglée moitié au comptant par chèque bancaire et le reste à crédit (fact. n°: 29)

Solution « Application 2 » :

Facture 29

MB	=	45.000,00	
Rem 8 %	=	3.600,00	(45.000,00 x 8 %)
NCI	=	41.400,00	
Rem 4 %	=	1.656,00	(41.400,00 x 4 %)
NC2	=	39.744,00	



Pour le fournisseur

04/05

3421	Clients	19.872,00	
51111	Chèques en portefeuille	19.872,00	
7111	Ventes de M/ses		39.744,00
	-Facture n° 29-		

Pour le client

04/05

6111	Achats de marchandises	39.744,00	
4411	Fournisseurs		19.872,00
5141	Banque		19.872,00
	-Facture n° 29-		

Précision :

La réception d'un chèque par une entreprise doit être enregistrée au débit du compte 51111 chèques en portefeuille (pour plus de détail voir le chapitre VI sur les règlements).

1-3-2- Réductions commerciales hors facture (facture avoir):

Dans ce cas les réductions commerciales doivent être comptabilisées dans des comptes spécifiques.

Ainsi dans le cas de marchandises par exemple, les réductions commerciales sont comptabilisées dans les comptes suivants :

- Pour le fournisseur (vendeur)

7119	R.R.R accordés par l'E/se	R	
3421	Clients		R
	Avoir n°		

- Pour le client (Acheveur)

4411	Fournisseurs	R	
6119	R.R.R obtenus/ achats de marchandises		R
	Avoir n°		

NB :

- dans le cas de matières premières, de fournitures et de produits finis, les comptes de R.R.R. sont :
- 6129 R.R.R obtenus sur achats de matières et fournitures (à créditer).
- 7129 R.R.R accordés par l'entreprise (à débiter).
- Pour ces opérations on doit tenir compte de la TVA (voir plus loin III , 1- TVA)

Application :

- 07/08 : Ventes de m/ses à crédit au client « SAAD » MB : 50.000,00 ; Remise 5% (facture n° : 205t)
- 10/08 : Le client « SAAD » demande et obtient un rabais exceptionnel de 10% (Avoir n° : 950)

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires chez le fournisseur et chez le client.

Solution « Application »

- 07/08 : facture n° : 2051

MB	=	50.000,00
Rem 5 %	=	2.500,00 (50.000,00 x 5 %)
NC	=	47.500,00

- Pour le fournisseur

		07/08		
3421	Clients		47.500,00	
7111		Ventes de M/ses		47.500,00
	-Facture n° 2051-			

- Pour le client

		07/08		
6111	Achats de marchandises		47.500,00	
4411		Fournisseurs		47.500,00
	-Facture n° 2051-			

- 10/08 : Facture avoir n° : 950

Rabais - 47500 x 10 % = 4750,00

- Pour le fournisseur

		10/08		
7119	R.R.R accordés		4.750,00	
3421		Clients		4.750,00
	-Facture n° 950-			

- Pour le client

		10/08		
4411	Fournisseurs		4.750,00	
6119		R.R.R obtenus		4.750,00
	-Facture n° 950-			

2- Réduction financière : Escompte de règlement ou financier

2-1- Définition :

C'est une réduction accordée par l'entreprise à ses clients pour règlement au comptant ou anticipé (Avant la date prévue).

2-2- Calcul de l'Escompte :

Généralement l'escompte est placé après les réductions commerciales et calculé donc sur le net commercial (NC), la différence entre le NC et l'escompte nous donne le net financier (NF)

$$NF = NC - Esc.$$

Avec : Esc = dernier NC de la facture x taux d'escompte

Précision :

Au cas où il n'y a pas de réductions commerciales, l'escompte est calculé sur le montant brut.

Exemple :

MB	=	20.000,00	
Rem 5 %	=	1.000,00	(20.000,00 x 5 %)
NC	=	19.000,00	
Escompte 3 %	=	570,00	(19.000,00 x 3 %)
NF	=	18.430,00	

2-3- Traitement comptable :

L'escompte de règlement est toujours comptabilisé (facture doit ou avoir).

- Pour le fournisseur : Au débit du compte **6386** escompte accordé.
- Pour le client : Au crédit du compte **7386** escompte obtenu.

NB :

- Pour ces opérations on doit tenir compte de la TVA (voir plus loin III, 1- TVA)

Application 1 :

- 08/09 : Ventes de m/ses au comptant par chèque bancaire au client « AHMED » MB : 32.000,00, Remise 8%, escompte 2% (facture n°: 5350)

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires chez le fournisseur et chez le client

Solution « Application 1 » :

Facture 5350	
MB	= 32.000,00
Rem 8 %	= 2.560,00 (32.000,00 x 8 %)
NC	= 29.440,00
Escompte 2%	= 588,80 (29.440,00 x 2 %)
NF	= 28.851,20

- Pour le fournisseur

		07/08	
51111	Chèques en portefeuille	28.851,20	
6386	Escomptes accordés	588,80	
7111	Ventes de m/ses		29.440,00
	-Facture n° 5350-		

- Pour le client

		07/08	
6111	Achats de marchandises	29.440,00	
5141	Banques		28.851,20
7386	Escomptes obtenus		588,80
	-Facture n° 5350-		

Application 2:

- 02/02 : Ventes de m/ses à crédit au client « ALI », MB : 60.000,00, remise 5% (facture n° : 3431 à régler dans 90 jours).

- 30/02 : Le client « A.I.I » règle la moitié de sa créance sous déduction d'un escompte de 2% (chèque bancaire n° 41154)

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires chez le fournisseur et chez le client

Solution « Application 2 » :

Facture n° 3431

MB	=	60.000,00	
Rem 5 %	=	3.000,00	(60.000,00 x 5 %)
NC	=	57.000,00	

- Pour le fournisseur

		02/02	
3421	Clients		57.000,00
7111		Ventes de m/es	57.000,00
	-Facture n° 3431-		

- Pour le client

		30/02	
6111	Achats de marchandises		57.000,00
4411		Fournisseurs	57.000,00
	-Facture n° 3431-		

30/02:

Moitié de la créance	=	28.500,00	(57.000,00 / 2)
- Escompte 2 %	=	570,00	(28.500,00 x 2 %)
Net à payer	=	27.930,00	

- Pour le fournisseur

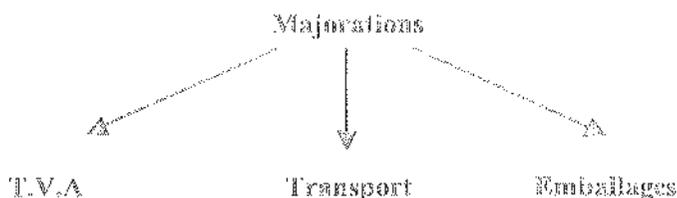
		30/02	
51111	chèques en portefeuille		27.930,00
6386	Escomptes accordés		570,00
3421		Clients	28.500,00
	-Ch n° 41154-		

- Pour le client

		30/02		
4411	Fournisseurs		28.500,00	
7386		Escomptes obtenus		570,00
5141		Banque		27.930,00
-Ch n° 41154-				

III- Les Majorations :

Trois types de majorations :



I- La taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.)

I-1 Définition :

Instituée en 1985, comme premier maillon de la réforme fiscale, la T.V.A. est une taxe indirecte, de consommation qui s'applique :

- Aux opérations de nature industrielle, commerciale, artisanale ou relevant de l'exercice d'une profession libérale, accomplies au Maroc ;
- Aux opérations d'importation.

I-2- Calcul de la T.V.A. :

La T.V.A. est calculée sur le montant hors taxe (H.T) d'une facture (NC, NF, ...). Le montant H.T, augmenté de la T.V.A, nous donne le montant T.T.C. (toutes taxes comprises)

$$\text{Mt. HT} + \text{Mt. T.V.A.} = \text{Mt. T.T.C.}$$

Les taux de T.V.A. sont :

- Taux normal : 20 % ;

- Opérations de transport, électricité, thé et les courtiers d'assurance :
14 % ;
- Opérations de banque, de bourse, hôtelières, restauration, Carburant :
10 % ;
- Les fournitures scolaires, lait, eau, les produits pharmaceutiques :
7% ;

N.B : Pour plus de détails voir précision.

Exemple :

MB	--	10.000,00	
Rem 10 %	--	1.000,00	(10.000,00 x 10 %)
NC	--	9.000,00	
Escompte 2 %	--	180,00	(9.000,00 x 2 %)
NF	--	8.820,00	
TVA 20 %	--	1.764,00	(8.820,00 x 20 %)
Net à payer (TTC)	--	10.584,00	

Remarque :

Pour passer du montant TTC au montant HT, on applique la relation suivante :

$$Mt HT = Mt TTC / (1 + Taux de TVA.)$$

Exemple :

Avec un montant TTC de : 17.100,00, et un taux de TVA de 14%.

$$Mt HT = 17.100,00 / (1 + 0,14) = 17.100,00 / 1,14 = 15.000,00 HT.$$

1-3- Traitement comptable :

La T.V.A. est considérée :

- Comme une dette pour le vendeur (fournisseur) à comptabiliser au **crédit du compte 4455- Etat T.V.A. facturée.**
- Comme une créance pour l'acheteur (client) à comptabiliser au **débit du compte 3455 Etat T.V.A. récupérable.**

Remarque :

Pour le compte 3455, il faut distinguer :

- 34551 Etat TVA récupérable sur les immobilisations (lorsque l'opération porte sur une immobilisation de la classe 2)
- 34552 Etat TVA récupérable sur les charges (lorsque l'opération porte sur une charge de la classe 6)

Application :

- 08/10 : Ventes de m/ses au client « REDOUANE » 40.000,00, remise 10%, escompte 2%, T.V.A. 20%, cette vente est réglée 4/5 par chèque bancaire et 1/5 à crédit (facture n° : 5435)

Solution « Application » :

- 08/10 : Facture 5435 :

MB	-	40.000,00	
Rem 10 %	-	4.000,00	(40.000,00 x 10 %)
NC	-	36.000,00	
Escompte 2 %	-	720,00	(36.000,00 x 2 %)
NF	=	35.280,00	
TVA 20 %	=	7.056,00	(35.280,00 x 20 %)
Net à payer (TTC)	-	42.336,00	

$42.336,00 \times 4/5 = 33.868,80$
Par chèque bancaire

$42.336,00 \times 1/5 = 8.467,20$
à crédit

- Pour le fournisseur

		08/10	
3421	Clients	8.467,20	
6386	Escomptes accordés	720,00	
51111	Chèques en portefeuille	33.868,80	
7111		Ventes de M/ses	36.000,00
4455		Etat TVA facturée	7.056,00
-Facture n° 5435-			

- Pour le client

		08/10	
6111	Achats de marchandises	36.000,00	
34552	Etat TVA récup / chges	7.056,00	
7386		Escomptes obtenus	720,00
4411		Fournisseurs	8.467,20
5141		Banque	33.868,80
-Facture n° 5435-			

1-4 Déclaration de la TVA :

1-4-1 Principe :

La déclaration de la TVA est établie par l'entreprise :

- Mensuellement si le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 1.000.000,00 DH
- Trimestriellement si le chiffre d'affaires annuel est strictement inférieur à 1.000.000,00 DH

Elle consiste à déterminer le montant de la TVA que l'entreprise doit verser à l'Etat, après avoir récupéré l'ensemble de la TVA payée sur ses achats (Immobilisations, biens et services).

Précisions :

- La déclaration de la TVA est établie selon le régime d'encaissement ou le régime de débit.
- La TVA sur Immobilisations est récupérée sur la TVA collectée du mois même de la déclaration (ou du trimestre même de déclaration pour les entreprises qui déclarent trimestriellement)
- En cas de déclaration mensuelle, La TVA sur charges du mois (N) est récupérée sur la TVA collectée du mois (N+1) : La « règle » du décalage d'un mois.
- En cas de déclaration trimestrielle, La TVA sur charges du troisième mois du trimestre est récupérée sur la TVA collectée du trimestre suivant La « règle » du décalage d'un mois.

En conséquence la TVA à déclarer est calculée selon les formules suivantes :

- Cas de déclaration mensuelle.

TVA due (Ou crédit de TVA) du (Mois N) =
TVA facturée « collectée » (Mois N) – TVA récupérable « déductible » / immobilisations (Mois N) – TVA récupérable « déductible » / charges (Mois N-1) - crédit de TVA (éventuel)

• Cas de déclaration trimestrielle.

TVA due (Ou crédit de TVA) du (Mois N, N+1, N+2) =
 TVA facturée « colletée » (Mois N, N+1, N+2) - TVA
 récupérable « déductible » / immobilisations (Mois N, N+1,
 N+2) - TVA récupérable « déductible » / charges (Mois N-1, N,
 N+1) - crédit de TVA (éventuel)

Précision :

- TVA due est une dette à régler à l'Etat avant le 20 du mois suivant la période de déclaration (Appliquer à partir du 1/01/2011)¹
- Crédit de TVA est une créance sur l'Etat que l'entreprise peut récupérer au moment des déclarations postérieures.

1-4-2 Traitement Comptable :

- En cas de TVA due (déclaration mensuelle) :

4455	Etat TVA facturée (mois N)	X	A	$\left. \begin{array}{l} X \\ + \\ X \\ + \\ X \end{array} \right\} B$
34551	Etat TVA récupérable sur immob. (mois N)			
34552	Etat TVA récupérable sur charges (mois N-1)			
3456	Etat crédit de TVA (éventuel) (mois N-1)			
4456	Etat TVA due (mois N)		A - B	
- Suivant déclaration de N-				

- En cas de crédit de TVA (déclaration mensuelle) :

4455	Etat TVA facturée (mois N)	X	A	$\left. \begin{array}{l} X \\ - \\ X \\ - \\ X \end{array} \right\} B$
3456	Etat crédit de TVA (mois N)	(B - A)		
34551	Etat TVA récup / immob. (mois N)			
34552	Etat TVA récup / ch. (mois N-1)			
3456	Etat crédit de TVA (mois N -1) éventuel			

Précision : La même logique est respectée pour la déclaration trimestrielle.

¹ Loi de Finance 2010

Application :

Dans une entreprise, on vous communique les éléments suivants :

ELEMENTS	JANVIER	FEVRIER
-TVA facturée (collectée)	120.000,00	100.000,00
-TVA récup/ Immo (déductible)	30.000,00	25.000,00
-TVA récup/ charges	60.000,00	75.000,00
- Crédit de TVA	5.000,00	-

Travail à faire:

- 1/ Etablir la déclaration de Février.
- 2/ Comptabiliser cette déclaration.
- 3/ Comptabiliser le paiement de la TVA de Février, effectué le 19/03 par chèque bancaire n° SA112345.

Solution « Application » :

1/ Déclaration de Février :

- TVA collectée de Février : 100.000,00
- TVA déductible sur Immobilisations de Février : -25.000,00
- TVA déductible sur autres charges de Janvier : -60.000,00
- Crédit de TVA (Janvier) : -5.000,00

TVA à payer (TVA due) : 10.000,00

2/ Traitement comptable :

		29/ 02	
4455	Etat TVA facturée (Fév)		100.000,00
34551		Etat TVA récup/ immob (Fév)	25.000,00
34552		Etat TVA reçu / ch (Janv)	60.000,00
3456		Etat crédit de TVA (Janv)	5.000,00
4456		Etat TVA due (Fév)	10.000,00
	-suivant déclaration de Fév-		

3/ Paiement de la TVA de Février :

La TVA de Février sera payée le 25 Mars :

		25/ 03			
4456	Etat TVA due		10.000,00		
5141	-Chèque n° SAI 12345-	Banque	10.000,00		

2- Le transport :

Deux cas sont à distinguer

Transport assuré par un tiers « débours »

Transport assuré par les moyens du fournisseur « Forfaitaire ou facturé »

2-1 transport assuré par un tiers transporteur (transport débours)

Le traitement comptable consiste en deux étapes :

1^{ère} étape : Comptabilisation du transport par le fournisseur au débit du compte 61426 transport / vente, la T.V.A. au débit du compte 34552 Etat TVA récupérable sur les charges et puis créditer le compte de trésorerie correspondant.

2^{ème} étape : en même temps que la comptabilisation de la vente, créditer les comptes 61426 et 34552.

Application :

15/04 : Vente à crédit de m/ses au client « SALAH » MB : 25.000,00 Remise 5%, T.V.A. 20%, transport réglé en espèces 500,00 TVA / port 14% (Facture n° 33)

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires chez le fournisseur et chez le client

Solution « Application » :
Facture de transport : (fournisseur seulement)

Transport	=	500,00	
TVA 14 %	=	70,00	(500,00 x 14 %)
Net à payer (TTC)	=	570,00	

15 /04

61426	Transport sur ventes	500,00	
34552	Etat TVA récup / ch	70,00	
5161	Caisse		570,00
	-Facture n°-		

Le 15/04 : Facture de vente : (fournisseurs et clients) (fact. n° 33)

MB	=	25.000,00
Rem 5 %	=	1.250,00
NC	=	23.750,00
TVA 20 %	= +	4.750,00
Transport	= +	500,00
TVA 14 %	= +	70,00
Net à payer (TTC)	=	29.070,00

- Pour le Fournisseur :

15 / 04

3421	Clients	29.070,00	
7111	Ventes de marchandises		23.750,00
4455	Etat TVA facturée		4.750,00
61426	Transport sur ventes*		500,00
34552	Etat TVA récup / ch		70,00
	-Facture n° 33-		

* On peut créditer un compte de produit : 7197 transfert de charges d'exploitation.

- Pour le Client :

15/04

6111	Achats de m/chse	23.750,00	
61425	Transport sur achats	500,00	
34552	Etat TVA récup / ch (4.750,00 + 70,00)	4.820,00	
4411	Fournisseurs		29.070,00
	-Facture n° 33-		

2-2 Transport assuré par les propres moyens de l'E/se (transport forfaitaire)

Dans ce cas, le produit du transport est considéré comme un produit accessoire, à comptabiliser au crédit du compte 71276 ports et frais accessoires facturés.

Remarque :

Pour la T.V.A., on applique le taux applicable pour l'activité principale, généralement 20%.

Application :

- 28/06 : Ventes de m/ses au client « HAMZA » à crédit, MB : 28. 000,00 remise 4%, transport forfaitaire 400,00, TVA 20% (Facture n° : 1586)

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires chez le fournisseur et chez le client

Solution « application » :

Facture n° : 1586

MB	=	28.000,00
Rem 4 %	=	1.120,00
NC	=	26.880,00
Transport	=	400,00
Montant (HT)	=	27.280,00
TVA 20%	=	5.456,00
Net à payer (TTC)	=	32.736,00

- Pour le fournisseur :

28/ 06

3421	Clients		32.736,00	
7111		Ventes de marchandises		26.880,00
71276		Ports et frais accessoires		400,00
4455		Etat TVA facturée		5.456,00
	-Facture n° 1586-			

- Pour le client :

28/ 06

6111	Achats de marchandises		26.880,00	
61425	Transport sur achats		400,00	
34552	Etat TVA récup / chges		5.456,00	
4411		Fournisseurs		32.736,00
	-Facture n° 1586-			

3- Les emballages (consignation) :

Dans une opération de consignation, le vendeur reste propriétaire des emballages.

Les consignations peuvent être faites hors taxes ou TVA comprises.

3-1 Enregistrement des consignations :

- Pour le client (Acheteur)

3413	Frs créance pr emb et mat à rendre		X	
4411		Fournisseurs		X
	-Facture n° ...-			

- Pour le fournisseur :

3421	Clients		X	
4425		Clt dettes pr emballage et mat consigné		X
	-Facture n° ...-			

3-2 Enregistrement des déconsignations :

Les comptes 3413 et 4425 sont soldés par les comptes 4411 et 3421 (on passe l'écriture inverse de celle de la consignation).

Remarque :

Lorsque les prix de reprise sont inférieurs aux prix de consignations, la différence représente :

- Pour l'acheteur une charge enregistrée au débit du compte 61317 **malis sur emballages rendus.**

4411	Fournisseurs	Frs- créances pr emb et mat à rend	Somme rendus B	} A
61317	Malis/ emb rend		A - B	
3413				
	-Avoir n° ...-			
			Prix consig}	

- Pour le fournisseur un produit enregistré au crédit du compte 71275 **bonis sur reprise d'emballages consignés.**

4425	Clit dettes pr emb et mat consignés	Bonis/ reprise d'emb consignés	A	} A - B
71275				
3421			B	
	-Avoir n° ...-			
		Clients		

Application :

Le 01 / 04 : L'entreprise « ATLAS » envoie à la société « TAMIS » la facture suivante n° 1543.

M/SES MB	=	2.500,00
TVA 20 %	=	500,00
<hr/>		
Total TTC	=	3.000,00
Emb consignés	=	250,00 (5 caisses x 50)
<hr/>		
Net à payer	=	3.250,00

Le 20/04 : La société « TAMIS » retourne les 5 caisses mais à 80 % de leur valeur (Avoir n°1543).

Travail à faire :

Enregistrer ces opérations chez le fournisseur et chez le client.

Solution « Application » :

- Pour le fournisseur « ATLAS ».

		01/04	
3421	Clients	3.250,00	
7111			2.500,00
4455	Ventes de marchandises		
4425	Etat TVA facturée		500,00
	Clt dettes pr emb et mat		250,00
	consigné		
-Facture n° 1543-			

		20/04	
4425	Clt dettes pr emb et	250,00	
	mat consignés		
3421			200,00
71275	Clients (1)		
	Bonis / reprise d'emb		50,00
	consignés		
-Avoir n° 1543-			

(1) $5 \times (50 \times 80\%) = 200,00$.

- Pour le client « TAMIS »

		01/04	
6111	Achats de marchandises	2.500,00	
34552	Etat TVA récup / ch	500,00	
3413	Frs - créances pr emb et	250,00	
	mat à rendre		
4411			3.250,00
	Fournisseurs		
-Facture n° 1543-			

		20/04	
4411	Fournisseurs	200,00	
61317	Malis / embl rendus	50,00	
3413			250,00
	Frs - créances / emb et		
	mat à rendre		
-Avoir n° 1543-			

➤ **Remarque importante (facture avoir pour retour) :**

En cas de retour de matières premières, fournitures, marchandises ou de produits, on doit établir une **facture avoir** pour retour qui contient les mêmes réductions et les mêmes majorations (sauf transport) que la facture initiale (**facture doit**).

Comptablement on doit passer l'écriture inverse à l'écriture d'achats ou de ventes.

Application :

05/02 : vente de m/ses au client « SALAH » 30.000,00, Remise 10%, Escompte 2%, TVA 20% (facture n°6894).

08/02 : le client « SALAH » retourne le 1/3 des marchandises vendues le 05/02 (facture avoir n° 6920).

Travail à faire :

Enregistrer ces opérations chez le fournisseur et chez le client.

Solution « Application » :

- 05/02 : **Facture doit 6894.**

MB	- 30.000,00
R 10%	= 3.000,00
NC	= 27.000,00
Esc 2%	= 540,00
NF	= 26.460,00
TVA 20%	= 5.292,00
Net à payer	= 31.752,00

- Pour le fournisseur

05/ 02

3421	Clients	31.752,00	
6386	Escomptes accordés	540,00	
7111			Ventes de marchandises
4455			Etat TVA facturée
	-Facture n° 6894-		27.000,00
			5.292,00

- Pour le client « SALAH »

05/ 02

6111	Achat de m/ses	27.000,00	
34552	Etat TVA récup / ch	5.292,00	
7386			Escomptes obtenus
4411			Fournisseurs
	-Facture n° 6894-		540,00
			31.752,00

- 08/02 facture avoir n° 6894.

MB (30.000,00 x 1/3)	=	10.000,00
R 10%	=	1.000,00
NC	=	9.000,00
Esc 2%	=	180,00
NF	=	8.820,00
TVA 20%	=	1.764,00
Net à déduire	=	10.584,00

- Pour le fournisseur

08/ 02

7111	Ventes de marchandises	9.000,00	
4455	Etat TVA facturée	1.764,00	
6386			Escomptes accordés
3421			Clients
	-Avoir n° 6894-		180,00
			10.584,00

- Pour le client « SALAH »

08/ 02

4411	Fournisseurs	10.580,00	
7386	Escomptes obtenus	180,00	
6111			Achats de marchandises
34552			Etat TVA récup / ch
	-Avoir n° 6894-		9.000,00
			1.764,00

Cas et Solutions

Chapitre V

Cas n° 1

La société « ALIMAX Sarl » a réalisé les opérations suivantes durant le mois de septembre :

Le 05/09 : L'entreprise reçoit la facture suivante de son fournisseur « Cap Sys ».

CAP Sys		Doit : ALIMAX Sarl
Facture n° 6290		Le 05 septembre
M/SES, Brut	= 24.000,00	
Rcm 5%	= ?	
NC	= ?	
TVA 20%	= ?	
Port	= 400,00	
TVA/ port 14%	= ?	
Net à payer dans 60 jours fin du mois	= ?	

Le 09/09 : La société « ALIMAX Sarl » commande des marchandises à la société « M. Sys » et verse par chèque bancaire n°XJ48128 une avance de 5.000,00.

Le 12/09 : La société « M. Sys » adresse à la société « ALIMAX Sarl » la facture n°8971 suivante :

M. Sys		Doit : ALIMAX Sarl
Facture n° 8971		Le 12 septembre
M/SES, Brut	= 40.000,00	
Escompte 5%	= ?	
NF	= ?	
TVA 20%	= ?	
NET TTC	= ?	
Avance versée	= 5.000,00	
Net à payer dans 45 jours fin du mois	= ?	

Le 15/09 : La société « ALIMAX Sari » a acquis différents mobiliers de bureau aux établissement « SARA Bur » et a reçu la facture suivante n° 7396 :

Sara . Sys		Doit : ALIMAX Sari
Facture n° 7396		Le 15 septembre
Mobilier réf AZ 963	-	240.000,00
Frais d'installation	-	10.000,00
TVA 20%	-	?
NET TTC	-	?
Accompte versé Le 30/08	-	30.000,00
Net à payer dans 18 mois	-	?

Le 20/09 : La société « ALIMAX Sari » adresse à son client « PIP .Sys » la facture de vente suivante n°10593.

ALIMAX Sari		Doit : PIP Sys
Facture n° 10593		Le 20 septembre
M/SES, Brut	=	50.000,00
Rem 2,5%	-	?
NC1	-	?
R 1%	-	?
NC2	-	?
Port facturé	-	500,00
T.V.A 20%	=	?
Net à payer dans 60 jours	-	?

Le 25/09 : ALIMAX a acheté en espèces des fournitures de bureau et a reçu la facture suivante n°5811

MANAR Bur		Doit : ALIMAX Sari
Facture n° 5811		Le 25 septembre
Rames de papier (60x2)	-	120,00
Rubans (5x80)	-	400,00
Montant Brut	-	?
Rem 5%	-	?
NC	-	?
T.V.A 20%	=	?
Net à payer en espèces	-	?

Le 30/09 : ALIMAX établit la facture de retour (avoir) suivante à son client « PIP Sys » n° 3522

ALIMAX Sarl		Avoir : PIP. Sys
Facture n° 3522		Le 30 septembre
M/SES, Brut	= 15.000,00	
Rem 2,5%	= ?	
NC1	= ?	
R 1%	= ?	
NC2	= ?	
T.V.A 20%	= ?	
Net à déduire	= ?	

Travail à faire :

1/ Enregistrer les opérations suivantes au journal de la société « ALIMAX Sarl »

2/ Présenter l'extrait du journal de l'entreprise « PIP sys » pour les opérations du 20/09 et le 30/09.

Solution « Cas n° 1 »

1/ Journal « ALIMAX Sarl » :

Le 05/09 :

MB	=	24.000,00	
Rctn 5 %	=	1.200,00	(24.000,00 x 5 %)
<hr/>			
NC	=	22.800,00	
TVA 20 %	=	4.560,00	(22.800,00 x 20 %)
Port	=	400,00	
TVA 14 %	=	56,00	(400,00 x 14 %)
<hr/>			
Net à payer (60 jours)	=	27.816,00	

05/09

6111	Achats de m/ ses	22.800,00	
61425	Transports / achats	400,00	
34552	Etat TVA récup / ch (4.560,00 + 56,00)	4.616,00	
4411	Fournisseurs		27.816,00
	-Facture n° 6290-		

Le 09/09 :

09/09

3411	Frs- avances et acomp versé / comm d'expl	5.000,00	
5141	Banque		5.000,00
	-Chèque n° XJ48128-		

Le 12/09 :

MB	=	40.000,00	
Escompte 5 %	=	2.000,00	(40.000,00 x 5 %)
<hr/>			
NF	=	38.000,00	
TVA 20 %	=	7.600,00	
<hr/>			
Montant (FTC)	=	45.600,00	
Avance versé	=	5.000,00	
<hr/>			
Net à payer (45 jours)	=	40.600,00	

12/ 09

6111	Achats de m/ ses	40.000,00	
34552	Etat TVA récup / ch	7.600,00	
7386	Escomptes obtenus		2.000,00
3411	Frs- Av et acomp versés		5.000,00
4411	Fournisseurs		40.600,00
	-Facture n° 8971-		

Le 15/09 :

Mobilier	=	240.000,00	
Frais d'acquisition	=	10.000,00	
Coût d'acquisition	=	250.000,00	
TVA 20 %	=	50.000,00	(250.000,00 x 20 %)
Net (TTC)	=	300.000,00	
Acomptes	=	- 30.000,00	
Net à payer (18 mois)	=	270.000,00	

15/ 09

2351	Mobilier de bureau	250.000,00	
34551	Etat TVA récup / Immob	50.000,00	
2397	Av et Acomp versés / comm d'immob corporel		30.000,00
1486	Fournisseurs d'immob		270.000,00
	-Facture n° 7396-		

Le 20/09 :

MB	=	50.000,00	
Rcm 2,5 %	=	1.250,00	
NC I	=	48.750,00	
Rcm 1 %	=	487,50	
NC2	=	48.262,50	
Port facturé	=	500,00	
Total (HT)	=	48.762,50	
TVA 20 %	=	9.752,50	
Net à payer (60 jours)	=	58.515,00	

		20/ 09	
3421	Clients		58.515,00
7111		Ventes de m/ses	48.262,50
71276		Ports et frais access fact (1)	500,00
4455		État TVA facturée	9.752,50
	-Facture n° 10593-		

(1) NB : On peut utiliser seulement le compte 7127 (vente de produits accessoires).

25 / 09 :

MB	=	520,00	(400,00 + 120,00)
Rem 5 %	=	26,00	
NC	=	494,00	
TVA 20 %	=	98,80	
Net à payer (espèces)	=	592,80	

25/ 09

61254	Achats de four de bureau (2)		494,00
34552	État TVA récup / ch		98,80
5161	Caisse		592,80
	Facture n° 5811		

(2) NB : On peut utiliser le compte 6125 (Achats non stockés de matières et de fournitures).

Le 30 / 09 :

MB	=	15.000,00
Rem 2,5 %	=	375,00
NC1	=	14.625,00
Rem 1 %	=	146,25
NC2	=	14.478,75
TVA 20 %	=	2.895,75
Net à déduire	=	17.374,50

		30/ 09	
7111	Ventes de marchandises	14.478,75	17.374,50
4455	Etat TVA facturée	2.895,75	
3421	Clients		
	-Facture n° 3522-		

2/ Journal « PIP Sys » :

		20/ 09	
6111	Achats de marchandises	48.262,50	58.515,00
61425	Transports sur achats	500,00	
34552	Etat TVA Récup / ch	9.752,50	
4411	Fournisseurs		
	-Facture n° 10593-		

		30/ 09	
4411	Fournisseurs	17.374,50	14.478,75
6111	Achats de marchandises		
34552	Etat TVA récup / ch	2.895,75	
	-Facture n° 3522-		

Cas n° 2

La société Anonyme « RAM. Ind » a réalisé en Novembre un chiffre d'affaires hors taxes de 1.080.000,00 (HT). L'entreprise vend des produits soumis à deux taux de TVA.

Pour le mois de Novembre :

- 30 % du C.A au taux réduit de TVA.
- 70 % du C.A au taux normal de TVA.

Au mois d'Octobre la société a procédé aux achats suivants :

- 100.000,00 (HT) de marchandises au taux réduit de TVA.
- 200.000,00 (HT) de marchandises au taux normal de TVA.
- Une voiture de service (de tourisme) au prix de 180.000,00 TTC.

Au mois de Novembre la société a procédé aux achats suivants :

- Marchandises : 40.000,00 (HT) au taux réduit de TVA.
- : 100.000,00 (HT) au taux normal de TVA.
- Mobilier de bureau : 100.000,00 (HT) au taux normal de TVA.

Travail à faire :

- 1/ Etablir la déclaration de TVA pour le mois de Novembre.
- 2/ Passer les écritures relatives à cette déclaration.

Solution « Cas n° 2 »

I/ Déclaration de TVA du mois de Novembre :

- TVA Facturée (mois de Novembre)
 - $1.080.000,00 \times 30 \% = 324.000,00 \times 7 \% = 22.680,00$
 - $1.080.000,00 \times 70 \% = 756.000,00 \times 20 \% = 151.200,00$

Total TVA facturée = 173.880,00

TVA Récupérable (Dédectible) :

- TVA récupérable sur immobilisation (mois de Novembre)
 - Mobilier : $100.000,00 \times 20 \% = 20.000,00$.

NB : La TVA sur immobilisation est déductible le mois même.

La TVA sur la voiture de tourisme n'est pas déductible (récupérable)

- TVA récupérable sur charges (Mois d'Octobre) :
 - $100.000,00 \times 7 \% = 7.000,00$
 - $200.000,00 \times 20 \% = 40.000,00$

47.000,00

Total TVA récupérable ($20.000,00 + 47.000,00$) = 67.000,00.

NB : La TVA sur charges est déductible avec un mois de décalage.

- TVA à payer (TVA due) :

TVA due (N) = TVA facturée (N) - TVA récup / immobilisation (N) - TVA récup / charge (N-1) - crédit de TVA (éventuel).

TVA à payer (Novembre) = 173.880,00 – 67.000,00 = 106.880,00 (TVA due)

2/ Écriture Comptable :

30/ 11

4455	État TVA facturée		173.880,00	
34551		État TVA récup / immobilisations		20.000,00
34552		État TVA récup / ch		47.000,00
4456		État TVA due		106.880,00
	- Suivant déclaration Nov-			

Cas n° 3

L'entreprise « NAJLAA . FOR » a réalisé durant trois mois successifs les opérations suivantes :

Opérations	Décembre	Janvier	Février
- Ventes de marchandises (HT):			
" Au taux de 20%	120.000,00	60.000,00	180.000,00
" Au taux de 7%	50.000,00	30.000,00	60.000,00
- Autres charges (HT)			
" Au taux de 20%	60.000,00	70.000,00	80.000,00
" Au taux de 7%	24.000,00	30.000,00	22.000,00
- Achats d'immobilisations (HT) : (Au taux de 20%)	30.000,00	25.000,00	15.000,00

Travail à faire :

- 1/ Etablir les déclarations de Janvier et de Février.
- 2/ Comptabiliser les déclarations de Janvier et de Février.
- 3/ Enregistrer le paiement de la TVA due du mois de Février par chèque bancaire n° ZX32456 .

Solution « Cas n° 3 »

1/ -- La déclaration de Janvier :

- TVA facturée en Janvier : $60.000,00 \times 20\% = 12.000,00$
 $30.000,00 \times 7\% = 2.100,00$

Total = 14.100,00

- TVA récupérable sur immobilisation : $25.000,00 \times 20\% = 5.000,00$
(de Janvier)
- TVA récupérable sur autres charges : $60.000,00 \times 20\% = 12.000,00$
(de Décembre) $24.000,00 \times 7\% = 1.680,00$

Total = 13.680,00

- TVA due (ou crédit) = $14.100,00 - 5.000,00 - 13.680,00 = - 4.580,00$
(Crédit de TVA)

- La déclaration de Février :

- TVA facturée en Février $180.000,00 \times 20\% = 36.000,00$
 $60.000,00 \times 7\% = 4.200,00$

Total 1 = 40.200,00

- TVA récup / Immobilisations: $15.000,00 \times 20\% = 3.000,00$
de Février

- TVA récup / charges $70.000,00 \times 20\% = 14.000,00$
(de Janvier) $30.000,00 \times 7\% = 2.100,00$

Total = 16.100,00

- TVA à payer (février) = $40.200,00 - 3.000,00 - 16.100,00 - 4.580,00$
(TVA due) = 16.520,00.

NB : 4.580,00 (Crédit de TVA de Janvier)

2/ Ecriture Comptable :

Pour Janvier on a un crédit de TVA de 4.580,00.

		31/ 01	
4455	Etat TVA facturée	14.100,00	
3456	Etat crédit de TVA	4.580,00	
34551	Etat TVA récup / Immo		5.000,00
34552	Etat TVA récup / ch		13.680,00
	-Suivant déclaration de Jan-		

- Pour février on a une TVA due de 16.520,00.

		28/ 02	
4455	Etat TVA facturée	40.200,00	
34551	Etat TVA récup/ Immo		3.000,00
34552	Etat TVA récup / ch		16.100,00
3456	Etat crédit de TVA		4.580,00
4456	Etat TVA due		16.520,00
	- Suivant déclaration de l'év -		

3/ Paiement TVA de Février :

Précision : La TVA due de Février sera payée le 18 Mars.

		18/ 03	
4456	Etat TVA due	16.520,00	
5141	Banque		16.520,00
	-Chèque n° ZX32456-		

Cas n° 4

L'entreprise « **ATLAS CAFCO** » spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de « **Mortadelle alimentaire** », a réalisé les opérations suivantes durant le mois de Mars et Avril :

Le **01/03** : Reçu la facture n° 39532 de la société « **SIBOCTIA** » contenant :

- 700Kg de viande « bas morceaux »² (1) à 30,00 DH /Kg.
- 400Kg de viande « morceaux de choix » à 50,00 DH /Kg.
- Remise de 10 % puis 5%, et escompte 2 %.
- Transport payé en espèces 1.000,00.
- TVA sur transport 14 %.

Le **03/03** : Vente à crédit de mortadelle 4.500 unités à « **MARJANE** » à 50,00 l'unité, remise 5 %, transport forfaitaire 800,00 DH, TVA 20 %, (Facture n° 12451).

Le **07/03** : La société « **ATLAS CAFCO** » renvoie 150Kg de viande « bas morceaux » avariées et reçoit la facture d'avoir n° 5249 sur laquelle un rabais de 5 % est obtenu sur les viandes « bas morceaux » conservées.

Le **10/03** : L'entreprise achète à crédit (8 mois) un ordinateur pour 20.000,00 HT, frais d'installation 1.200,00 TTC, TVA 20 %, (facture n° 9666).

Le **12/03** : Acquisition d'une machine de production à 1.080.000,00 TTC (TVA 20 %) payée 180.000,00 au comptant par chèque bancaire n° 5151 et le reste payable dans 15 mois (facture n° 1487).

Le **14/03** : Régulé par chèques bancaires n° 5152, 5153, 5154 les factures suivantes :

- L'eau 2.140,00 TTC dont 140,00 de TVA.
- Honoraires de l'expert comptable 3.000,00 (HT), TVA 20 %.
- Publicité « **AXA. PUB** » 3.000,00 TTC, TVA 20%.

² La viande est exonérée de la TVA.

- Le 19/03** : Paiement en espèces des frais de réparation d'installation technique 5.000,00 (IIT), TVA 20%, (pièce de caisse n° 501).
- Le 24/03** : Vente de 400 unités de mortadelles à « **METRO** » (Facture n° 13452), payée moitié par chèque bancaire et moitié à crédit, dont le montant net à payer (TTC) est de 170.304,00, après des frais de transport facturés de 800,00, une remise de 10 % et un escompte de 2 % (TVA 20 %).
- Le 28/03** : Encaissement par chèque bancaire n° 504302 de la créance de « **MARJANE** » après un escompte de règlement de 3 %.
- Le 30/03** : Retour de 200 unités de Mortadelle par « **METRO** », l'entreprise lui adresse le jour même la facture d'avoir n° 859.
- Le 01/04** : Règlement par chèque bancaire n° 5155 de la moitié de la dette restante de l'entreprise « **SIBOCHA** » sous déduction d'un escompte de 3 %.
- Le 03/04** : Achat à crédit de 500 Kg de viande à la boucherie moderne au prix unitaire de 35,00 pour le Kg , remise 4 % et 2 %, transport payé en espèces 500,00, TVA sur transport 14%, (Facture n° 6454).
- Le 10/04** : Payé par chèques bancaires n° 5156, 5157 les rémunérations du personnel 15.900,00, le loyer du magasin de stockage du mois d'avril 5.000,00.
- Le 15/04** : Achat par l'intermédiaire de « **TIJJARI Wafa** » de 50 actions de placements « **KIT. Tech** » à 500,00 l'une, commission 1% de la valeur de l'achat, TVA sur commission 10 %.
- Le 18/04** : Acquisition au comptant par chèque bancaire n° 5158 d'un mobilier de bureau 25.000,00 (H1), TVA 20 % (Facture 2088).
- Le 21/04** : Vente à crédit de 1000 unités de mortadelles à crédit à « **ACIMA** » au prix de 50,00 l'unité, remise 2 %, TVA 20 %, transport payé en espèces 4.00,00 , TVA sur transport 14 % (Facture n° 13453).
- Le 23/04** : Achat de fournitures de bureau non stockables en espèces 1.500,00 (IIT), TVA 20%, (Facture n° 20551) (Pièce de caisse n° 502).

Le 25/04 : Acquisition d'une machine à écrire 14.000,00 (HT), TVA 20 %, réglé 2.000,00 en espèces, le reste à crédit dans 8 mois (facture n° 19337) (Pièce de caisse n° 503).

Le 26/04 : Encaissement par chèque bancaire n° 9877 de la créance sur « ACIMA » sous déduction d'un escompte de 3 %.

Le 27/04 : Achat en espèces de :

- Timbres de poste 500,00 (Pièce de caisse n° 504).
- Timbres de quittance 600,00 (pièce de caisse n° 505).

Le 28/04 : Règlement de la prime d'assurance 9.000,00 et de la vignette d'une voiture 6.000,00 par chèque bancaire n° 5159 et 5180.

Le 30/04 : Versé par chèque bancaire n° 5161 d'un dépôt de garantie à « LYDEC » 1.200,00.

Travail à faire:

- 1/ Enregistrer ces opérations au journal de l'entreprise « ATLAS CAFCO ».
- 2/ Sachant que l'entreprise établit sa déclaration de TVA mensuellement selon le régime d'encaissement, établir la déclaration de TVA du mois d'Avril.

Solution « Cas n° 4 »

1/

Le 01/03 :

Viande « bas morceaux » 700 x 30,00	=	21.000,00
Viande morceaux de choix 400 x 50,00	=	20.000,00
MB	=	41.000,00
Rem 10% (41.000,00 x 10 %)	=	- 4.100,00
NC1	=	36.900,00
Rem 5 % (36.900,00 x 5 %)	=	- 1.845,00
NC2	=	35.055,00
ESC 2 % (35.055 x 2 %)	=	- 701,10
NF	=	34.353,90
Port	=	+1.000,00
TVA/port 14 %	=	+ 140,00
N à P TTC	=	35.493,90

Précision : La viande est exonérée de la TVA

01/03

6121	Achats de mat premières	35.055,00	
61425	Transport sur achat	1.000,00	
34552	Etat TVA récup / chges	140,00	
7386			701,10
4411	Escomptes obtenus Frs « SIBOCHA »		35.493,90
-Facture n° 39532-			

Le 03 /03 :

MB	=	225.000,00	(4.500 x 50,00)
Rem 5 %	=	11.250,00	(225.000,00 x 5 %)
NC	=	213.750,00	
Port facturé	=	800,00	
Montant (HT)	=	214.550,00	
TVA 20 %	=	42.910,00	(214.550,00 x 20 %)
N à P (TTC)	=	257.460,00	

		03/ 03		
3421	Clients MARJANE		257.460,00	
7121		Ventes de biens prêts		213.750,00
71276		Port et frais access fact		800,00
4455		État TVA facturée		42.910,00
		-Facture n° 12451-		

Le 07/ 03 :

- 1^{ère} méthode : Séparation en deux factures.

◦ Facture de Retour :

Viande « bas morceaux » (150 x 30,00)	=	4.500,00
Rem 10 %	=	450,00
NC1	=	4.050,00
Rem 5 %	=	202,50
NC2	=	3.847,50
Escompte 2 %	=	76,95
Net à déduire	=	3.770,55

N.B. : Le transport ne fait pas objet d'avoir.

◦ Facture de Réduction hors facture :

- Calcul du NC2 de la viande « bas morceaux de facture n°39532) :

MB (700 x 30,00)	=	21.000,00
Rem 10 %	=	2.100,00
NC1	=	18.900,00
Rem 5 %	=	945,00
NC2	=	17.955,00

- Calcul du reste de la viande « bas morceaux en Net Commercial (NC) :
(17.955,00 – 3.847,50 = 14.107,50)

• Calcul du Rabais :

Rabais	(14.107,50 x 5 %)	=	705,375
Escompte 2 %		=	14,1075
Net à déduire		=	691,2675

07/ 03			
4411	Fournisseurs		3.770,55
7386	Escomptes obtenus		76,95
6121		Achats matières 1 ^{ère}	3.847,50
	-Avoir n° 5249-		
d°			
4411	Frs « SIBOCHA »		691,2675
7386	Escomptes obtenus		14,1075
6129		R.R.R obtenus	705,375
	-Avoir n° 5249-		

 - 2^{ème} méthode : une seule facture (retour et réduction hors facture)

MB	=	4.500,00
Rem 10 %	=	450,00
NC1	=	4.050,00
Rem 5 %	=	202,50
NC2	=	3.847,50
Rabais (14.107,50 x 5 %) (1)	=	-705,375
Net à déduire (Brut)	=	4.552,875
Escompte 2 % (4.552,875 x 2 %)	=	- 91,0575
Net à déduire	=	4.461,8175

(1) (17.955,00 – 3.847,50 = 14.107,50)

07/ 03			
4411	Frs SIBOCHA		4.461,8175
7386	Escomptes obten.		91,0575
6121		Achat de mat 1 ^{ère}	3.847,50
6129		R.R.R obtenus	
	-Avoir n° 5249-		705,375

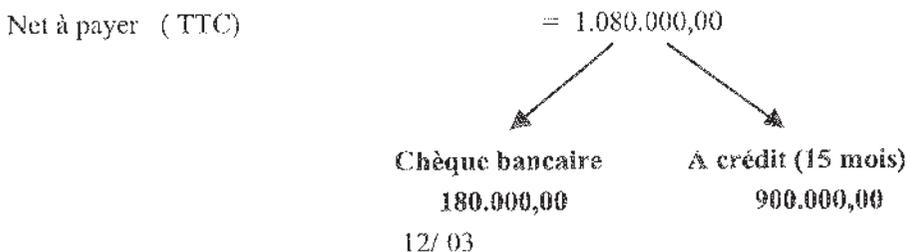
Le 10/03 :

Ordinateur	=	20.000,00
Frais d'acquisition (1.200,00/1,2)	=	1.000,00
<hr/> Coût d'acquisition	=	21.000,00
TVA 20 %	=	4.200,00
<hr/> Net à payer	=	25.200,00

		10/03		
2355	Mat informatique		21.000,00	
34551	État TVA récup / imm		4.200,00	
4481		Dettes / acqui d'imm		25.200,00
-Facture n° 9666-				

Le 12/03 :

Net à payer TTC	=	1.080.000,00
Net à payer (HT)	=	1.080.000,00 / 1,2 = 900.000,00
TVA 20 %	=	180.000,00



2331	Installations techniques		900.000,00	
34551	État TVA récup / imm		180.000,00	
5141		Banques		180.000,00
1486		frs d'immob		900.000,00
-Facture n° 1487-				

Le 14/03 :

-Eau TTC	=	2.140,00
TVA 7 %	=	- 140,00
<hr/> Montant (HT)	=	2.000,00

- Honoraires (HT)	=	3.000,00	
TVA 20 %	=	600,00	
<hr/>			
Net à payer (TTC)	=	3.600,00	
- Publicité TTC	=	3.000,00	
Publicité (HT)	=	2.500,00	(3.000,00 / 1,20)
TVA	=	500,00	(2.500 x 20 %)

14/03

61251	Achat de four non stock	2.000,00	
61365	Honoraires	3.000,00	
6144	Pub, pub et relat pub	2.500,00	
34552	Etat TVA récup / ch (140,00 + 600,00 + 500,00)	1.240,00	
5141	Banque		8.740,00
	- Chèques n° 5152, 5153, 5154-		

Le 19/03 :

Frais de réparation	-	5.000,00
TVA 20%	-	1.000,00
<hr/>		
Net à payer (TTC)	-	6.000,00

19/03

61332	Entret et répar des biens mobiliers	5.000,00	
34552	Etat TVA récup / ch	1.000,00	
5161	Caisse		6.000,00
	-Pièce de caisse n° 501-		

Le 24/03 :

Mortadelle 4.000 x 40,00	--	160.000,00*	(144.000,00 / 1-0,1 = 160.000,00)
Rem 10 %	--	16.000,00	
NCI	--	144.000,00	(141.120,00 / 1- 0,02)
Escompte 2 %	=	2.880,00	
NF	=	141.120,00	(141.920,00 - 800,00)
Port facturé	--	800,00	
Montant (HT)	--	141.920,00	(170.304,00 / 1,20)
TVA 20 %	--	28.384,00	
Net à payer (TTC)	--	170.304,00	

* (prix = 160.000,00 / 4.000 = 40,00)



24/ 03

3421	Clients METRO	85.152,00	
51111	Chèques en portef	85.152,00	
6386	Escompte accordé	2.880,00	
7121			Vente de biens prdts 144.000,00
71276			Port et frais access facturés 800,00
4455			Etat TVA facturée 28.384,00
	-Facture n° 13452-		

Le 28/03 :

Créances « MARIANE »	--	257.460,00
Escompte 3% (TTC)	--	7.723,80
Escompte (HT)	= -	6.436,50 (7.723,80 / 1,2)
TVA 20 %	--	1.287,30
Le restant de la créance	=	249.736,20 (257.460,00 - 7.723,80)

24/ 03			
51111	Chèques en portefeuille	249.736,20	
6386	Escompte accordé	6.436,50	
4455	Etat TVA facturée	1.287,30	
3421	Clients MARJANE		257.460,00
	-Chèque bancaire n° 504302-		

Le 30/03 :

MB	(200 x 40,00) *	=	8.000,00
Rem 10 %		=	800,00
NC		=	7.200,00
Escompte 2 %		=	144,00
NF		=	7.056,00
TVA 20 %		=	1.411,20
Net à déduire (TTC)		=	8.467,20

- Le prix d'un kg est 40,00 (voir facture n° 13452 opération 24/03)

30/ 03			
7121	Ventes de biens prdts	7.200,00	
4455	Etat TVA facturée	1.411,20	
6386	Escomptes accordés		144,00
3421	Clients « METRO »		8.467,20
	-Avoir n° 859-		

Le 01/04 :

4411 fournisseurs « SIBOCHA »

	07/03	3.770,55	35.493,9	01/03
	07/03	691,2675		
SC : (dette restante)				
		31.032, 0825		

Dettes restantes « SIBOCHA »	=	31.032,0825
Escompte	=	930,96 (31.032,0825 x 3 %)
Net à payer à « SIBOCHA »	=	30.101,1225 (31.032,0825 - 930,96)

		01/04	
4411	Frs « SIBOCHA »	31.032,0825	
7386	Escomptes obtenus		930,96
5141	Banque		30.101,1225
	-Chèque n° 5155-		

Le 03 / 04 :

MB	=	17.500,00	(500 x 35,00)
Rem 4 %	=	700,00	(17.500,00 x 4 %)
NC1	=	16.800,00	
Rem 2 %	=	336,00	
NC 2	=	16.464,00	
Port	=	500,00	
TVA / port	=	70,00	
Net à payer (TTC)	=	17.034,00	

		03/ 04	
6121	Achat matières ^{grosses}	16.464,00	
61425	Transport sur achats	500,00	
34552	Etat TVA récup / ch	70,00	
4411	Frs « B. moderne »		17.034,00
	-Facture n° 6454-		

Le 10/04 :

		10/ 04	
6171	Rémunération du pers	15.900,00	
6131	Location et ch locatives	5.000,00	
5141	Banques		20.900,00
	-Chèques n° 5156 et 5167-		

Le 15/04 :

Actions	-	25.000,00	(50,00 x 500)
Commission	=	250,00	(25.000,00 x 1 %)
TVA / comtn 10 %	-	25,00	
Net à payer	=	25.275,00	

(somme prélevée par la banque)

		15/04	
3500	T.V.P	25.000,00	
6147	Services bancaires	250,00	
34552	État TVA récup / ch	25,00	
5141	Banques		25.275,00

Le 18/04 :

Mobilier	-	25.000,00
TVA 20 %	=	5.000,00
Net à payer (ITC)	=	30.000,00

		18/04	
2351	Mobilier de bureau	25.000,00	
34551	État TVA récup / Imm	5.000,00	
5141	Banques		30.000,00
	-Chèque bancaire n° 5158 Facture n° 2088-		

Le 21/04 :

Facture de vente :		
MB	-	50.000,00 (1.000 x 50,00)
Rem 2%	=	1.000,00
NC	-	49.000,00
TVA 20 %	=	9.800,00
Port	=	400,00
TVA / Port 14%	=	56,00
Net à payer (ITC)	=	59.256,00

Facture Transport :		
Transport	=	400,00
TVA / Port 14 %	=	56,00
Net à payer (espèces)	=	456,00

21/ 04			
61426	Transports sur ventes	400,00	
34552	Etat TVA récup / ch	56,00	
5161	Caisse		456,00
3421	Client « ACIMA »	59.256,00	
7121	Vente de biens prêts		49.000,00
4455	Etat TVA facturée		9.800,00
61426	Transport sur ventes		400,00
34552	Etat TVA récup / ch		56,00
-Facture n° 13453-			

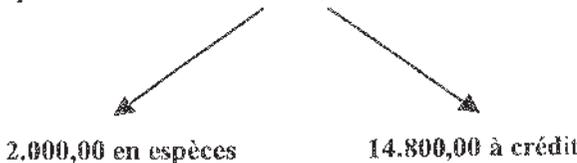
Le 23/04 :

MB	-	1.500,00
TVA 20 %	-	300,00
Net à payer	=	1.800,00

23/ 04			
6125	Achat non. Stocké de mat et four	1.500,00	
34552	Etat TVA récup / ch	300,00	
5161	Caisse		1.800,00
-Pièce de caisse n° 502 Facture n° 20551-			

Le 25/04 :

Machine à écrire	:	14.000,00
TVA 20 %	:	2.800,00
Net à payer	:	16.800,00



		25/04	
2352	Matériels de bureau	14.000,00	
34552	Etat TVA récup / ch	2.800,00	
5161	Caisse		2.000,00
4481	Dettes/ acquis d'imm		14.800,00
-Facture n° 19337 ; Pièce de caisse n° 503-			

Le 26/04 :

Créance « ACIMA » = 59.256,00

Escompte 3 % (TTC) = 1.777,68

Net à payer par « ACIMA » = 57.478,32

Escompte (HT) = 1.777,68 / 1,2 = 1.481,40

TVA = 1.777,68 - 1.481,40 = 296,28

		26/04	
51111	Chèques en portefeuille	57.478,32	
6386	Escomptes accordés	1.481,40	
4455	Etat TVA facturée	296,28	
3421	Clients ACIMA		59.256,00
-Chèque bancaire n° 9877-			

Le 27/04 :

		27/04	
61451	Frais postaux	500,00	
61671	Droit d'enregistrement et de timbres	600,00	
5161	Caisse		1.100,00
-Pièce de caisse n° 504 et 505-			

Le 28/04 :

		28/04	
6134	Prime d'assurance	9.000,00	
61673	Taxes sur les véhicules	6.000,00	
5141	Banque		15.000,00
-Chèque bancaire n° 5159 et 5160-			

Le 30/04 :

		30/ 04		
2486	Dépôts et cautions ver		1.200,00	
5141	Banque			1.200,00
	Chèque bancaire n° 5161			

2/ Déclaration d'Avril :

TVA à payer (Avril) = TVA collectée « Facturée » (Avril)

- TVA déductible (récupérable) / immobilisations (Avril).
- TVA déductible (récupérable) / charges (Mars).
- Crédit de TVA (éventuel).

NB : L'entreprise établit sa déclaration selon le régime encaissement/décaissement, on doit donc prendre en considération seulement les opérations ayant donné lieu à un encaissement ou à un décaissement partiel ou total, avec respect de la règle de décalage d'un mois pour les autres charges.

4455 Etat TVA facturée (Avril) (Encaissement)			
26/ 04	296,28	9.800,00	26/ 04
	SC 9.503,72		

34551 Etat TVA récup sur immob. (Avril) (Décaissement)			
18/ 04	5.000,00		
25/ 04	333,34 (1)	SD 5.333,34	

34552 Etat TVA récup sur charges (Mars) (Décaissement)			
14/ 03	1.240,00		
19/ 03	1.000,00	SD 2.240,00	
	2.240,00		

(1) décaissement partiel.

$$\begin{aligned} \text{TVA à payer (Avril)} &= 9.503,72 - 5.333,34 - 2.240,00 \\ &= 1.930,38 \quad (\text{TVA due}) \end{aligned}$$

3/ Enregistrement comptable :

		30/04		
4455	Etat TVA facturée		9.503,72	
34551		Etat TVA récup / Imm		5.333,34
34552		Etat TVA récup / chgc		2.240,00
4456		Etat TVA due		1930,38
		-Suivant déclaration Avril-		

Précision :

Facturation

Tableau récapitulatif des taux de la TVA

Taux	Opérations imposables
7 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eau ; ▪ Produits pharmaceutiques ; ▪ Fournitures scolaires ; ▪ Lait en poudre ; ▪ Les aliments destinés à l'alimentation des animaux ;
10 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Opérations de banque, de crédit et de bourse (opérations bancaire, commissions des intermédiaires de bourse) ; ▪ Opérations de restauration ; ▪ Opérations de fourniture de logement dans les établissements touristiques ; ▪ Professions juridiques ; ▪ Le gaz de pétrole et autres hydrocarbures ; ▪ Le péage des autoroutes; ▪ Les huiles de table, le sel de cuisine, riz.....
14 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le transport des voyageurs et des marchandises ; ▪ Le thé, le beurre ; ▪ L'électricité. ▪ Les opérations des courtiers d'assurance
20 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout autre produit ou service pour lesquels aucun taux n'est mentionné par le texte de la loi.

Tableau récapitulatif des taux spécifiques de la TVA

Produits	Taux spécifiques
Vins et boissons alcoolisés	100 DH par hectolitre
Or et platine	5 DH par gramme
Argent	0,1 DH par gramme

Chapitre VI :

L'enregistrement Comptable des opérations courantes (Les règlements)

I- Règlements en espèces ou par chèques :

1- Règlement en espèces : Aspects comptables

◆ **Chez le fournisseur** : On débite le compte Caisse (5161), par le crédit du compte de Créances (34...), ou de Produits (7...), ou de Trésorerie (51...).

		Date		
5161	Caisse		X	
34..		Créances		X
7...	ou	Produits		X
51..	ou	Trésorerie		X

◆ **Chez le client** : On débite un compte de Dettes (44..), ou de Charges (6...), ou de Trésorerie (51..), par le crédit du compte Caisse (5161).

		Date		
44.. ou	Dettes		X	
6... ou	Charges		X	
51..	Trésorerie		X	
		5161 Caisse		X

Application :

Le 05/03 : l'entreprise « SANIFES » a vendu une commande de marchandises à son client « KATITEX » facture n° B 1350 :

Facture n° B1350.

Montant Brut (HT).....	8.500,00
Remise 10 %.....	850,00
<hr/>	
N.C.....	7.650,00
TVA 20 %.....	1.530,00
<hr/>	
Net à payer (TTC).....	9.180,00

Le 07/05 : « KATITEX » règle la facture B1350 en espèces.

Travail à faire :

- 1/ Passer les écritures nécessaires dans le journal de « SANIFES »
 - 2/ Passer les écritures nécessaires dans le journal de « KATITEX »
- NB : « KATITEX » est une entreprise commerciale.**

Solution « Application » :

1/ Le journal du fournisseur « SANIFES » :

		05/03		
3421	Client « KATITEX »		9.180,00	
7111	Vente de M/ses			7.650,00
4455	Etat TVA facturée			1.530,00
	-Fact n° B1350-			
		07/05		
5161	Caisse		9.180,00	
3421	Clients « KATITEX »			9.180,00
	-Règl fact n° B1350-			

2/ Le journal du client « KATTIEX » :

		05/03		
6111	Achat de M/ses		7.650,00	
34552	Etat TVA récupérable s/ ch/ges		1.530,00	
4411		Frs « SANIFES »		9.180,00
	-Fact n° B1350-			
		07/05		
4411	Frs « SANIFES »		9.180,00	
5161		Caisse		9.180,00
	-Règl fact n° B1350-			

2- Règlement par chèque : Aspects comptables.

◆ Chez le fournisseur, on distingue les étapes suivantes :

• 1^{ère} étape : La réception du chèque

On débite le compte **Chèque en portefeuille** (51111) par le crédit du compte de **Créance** (34..), ou de **Produit** (7...).

		Date		
51111	Chèque en portefeuille		X	
34..		Créances		X
Ou				
7...		Produits		X

• 2^{ème} étape : La présentation du chèque à l'encaissement.

On débite le compte **Chèque à l'encaissement** (51112) par le crédit du compte **Chèque en portefeuille** (51111).

		Date		
51112	Chèque à l'encaissement		X	
51111		Chèque en portefeuille		X
	-Rem ch à l'encaissement-			

♦ 3^{ème} étape : La réception de l'avis de crédit de la banque.

On débite le compte **Banque** (5141), par le crédit du compte **Chèque à l'encaissement** (51112).

		Date		
5141	Banque		X	
51112		Chèque à l'encaissement		X
	-Avis de crédit n°...-			

Précision : En cas de virement bancaire, on débite directement le compte banque.

Application :

Le 20/01 : l'entreprise « **NAB-KART** » (activité tissage) envoie à son client « **SAS** » (activité commerciale) la facture C 1473, comprenant : montant brut 45.000,00. Rabais 2%, remises 4%, escompte 5%, TVA 20%.

Le 22/01 : « **SAS** » souscrit un chèque n° B00134 en règlement de la facture C1473.

Le 24/01 : « **NAB-KART** » présente le chèque B000134 à l'encaissement.

Le 28/01 : « **NAB-KART** » reçoit l'avis de crédit relatif au chèque B00134, tenant compte d'une commission 22,00 (HT), TVA/ commission 10%.

Travail à faire :

- 1/ Passer les écritures nécessaires au journal de «**NAB KART** ».
- 2/ Passer les écritures nécessaires au journal de « **SAS** ».

Solution « Application » :

Facture n° C 1473

Montant Brut (HT).....	45.000,00
Rem 2 %.....	900,00
N.C1	44.100,00
Rem 4 %.....	1.764,00
N.C2.....	42.336,00
Escompte 5 %	2.116,80
Net financier	40.219,20
TVA 20 %.....	8.043,84
Net à payer (TTC).....	48.263,04

1/ Journal de « NABKART »

		20/01	
3421	Client « SAS »	48.263,04	
6386	Escompte accordé	2.116,80	
71211	Vente produits finis		42.336,00
4455	Etat TVA facturée		8.043,84
	-Fact n° C1473-		
		22/01	
51111	Chèque en portefeuille	48.263,04	
3421	Client « SAS »		48.263,04
	-Chèque n° B00134-		
		24/01	
51112	Chèque à l'encaissement	48.263,04	
51111	Chèque en portefeuille		48.263,04
	-Présentation à l'encaissement du chèque B00134-		
		28/01	
5141	Banque	48.238,84	
6147	Services bancaires	22,00	
3455	État TVA récupérable (22 x 10 %)	2,20	
51112	Chèque à l'encaissement.		48.263,04
	-Avis crédit Chèque B00134-		

2/ Journal de « SAS » :

		20/01		
6111	Achat de M/ses		42.336,00	
34552	Etat TVA récupérable		8.043,84	
4411		Fis « NABKART »		48.263,04
7386		Escompte obtenu		2.116,80
	-Fact n° C1473-			
		22/01		
4411	Fours« NABKART »		48.263,04	
5141		Banque		48.263,04
	-Chèque n° B00134-			

II- Le règlement par effets de commerce.

I- Définition.

Un effet de commerce est un titre négociable représentant une créance payable à court terme et mobilisable les principaux effets de commerce sont :

- Lettre de change ou traite (L.C.).
- Billet à ordre (B.O.)

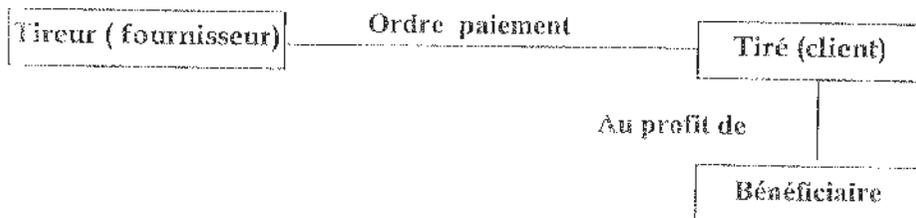
1-1- La lettre de change ou traite.

C'est écrit par lequel un créancier (tireur) demande à son débiteur (tiré) de payer à une date fixée (l'échéance) une somme déterminée à une personne bénéficiaire (fournisseur lui-même ou une autre personne).

*Le Tireur : C'est le créancier qui a crée la lettre de change ;

*Le tiré : C'est le débiteur qui doit payer la somme due à l'échéance ;

*Le bénéficiaire : C'est la personne qui encaissera la somme due à l'échéance (qui est dans la plupart des cas le tireur).



MOBILITÉ DE LA LETTRE DE CHANGE NORMALISÉE *

Lettre de change
 محيطة رقم
 No 33000000

Centre de change
 رقم
 1

Nom du bénéficiaire
 اسم المستفيد
 Adresse au siège
 العنوان بالقرن

Montant en chiffres
 رقم
 1000

Nom du demandeur
 اسم المودع
 Adresse au siège
 العنوان بالقرن

Lieu et date de création
 مكان وتاريخ الإصدار
 La courbe
 المنحني

Montant en chiffres
 رقم بالأرقام
 1000

Date de l'acceptation
 تاريخ القبول
 Signature
 التوقيع

Nom du bénéficiaire
 اسم المستفيد
 Adresse au siège
 العنوان بالقرن

Montant en chiffres
 رقم بالأرقام
 1000

Nom pour avis
 اسم جهة الإخطار
 en faveur de
 لصالح

Compte N°
 رقم الحساب
 1000

Montant en chiffres
 رقم بالأرقام
 1000

Date de l'acceptation
 تاريخ القبول
 Signature
 التوقيع

Nom du bénéficiaire
 اسم المستفيد
 Adresse au siège
 العنوان بالقرن

Montant en chiffres
 رقم بالأرقام
 1000

Nom pour avis
 اسم جهة الإخطار
 en faveur de
 لصالح

Compte N°
 رقم الحساب
 1000

Montant en chiffres
 رقم بالأرقام
 1000

Date de l'acceptation
 تاريخ القبول
 Signature
 التوقيع

Nom du bénéficiaire
 اسم المستفيد
 Adresse au siège
 العنوان بالقرن

Montant en chiffres
 رقم بالأرقام
 1000

Nom pour avis
 اسم جهة الإخطار
 en faveur de
 لصالح

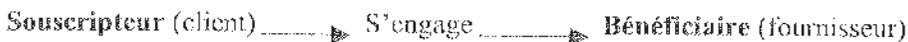
Compte N°
 رقم الحساب
 1000

Montant en chiffres
 رقم بالأرقام
 1000

D'après la lettre circulaire n° 81/DO/MC/07 (Bank AL-MAGHRIB)

1-2 Le billet à ordre.

C'est un écrit par lequel un débiteur appelé **souscripteur** s'engage à payer la somme due à l'échéance à son créancier.



BILLET A ORDRE

	Casablanca	B.P. DU Dirhams
BON POUR AVAL (Signature, Non, Adresse)	Au	
paie..... contre le présent BILLET	
	à l'ordre de.....	
	la somme de	
	Somme en toutes lettres suivie du mot "Dirhams"	
	Valeur	
	SOUSCRIPTEUR	
N° 2525	DOMICILIATION	
		TIMBRE FISCAL

2- Le rôle des effets de commerce

Les effets de commerce présentent trois avantages

- **C'est un moyen de garantie de la créance à l'échéance** : les effets de commerce sont soumis à des règles juridiques très strictes (droit cambiaire);
- **Un moyen de paiement** : le bénéficiaire peut transmettre un effet de commerce à une autre personne qui lui doit de l'argent. Cette passation d'effets est appelée **endossement**. Généralement cette mention (endossement) est portée au dos de l'effet et implique le transfert de celui-ci au profit d'un nouveau bénéficiaire ;
- **Un moyen de financement** : L'entreprise présente l'effet à la banque en vue d'avoir la liquidité avant l'échéance (la remise de l'effet à l'escompte).

3- Le traitement comptable des effets de commerce :

3-1 Création d'un effet de commerce :

La création d'un effet de commerce (l'acceptation d'une traite ou la souscription d'un billet à ordre) donne lieu aux écritures suivantes :

- **Chez le client** : On Crédite le compte 4415 "Fournisseur -Effet à payer" par le débit du compte 4411-fournisseur.
- **Chez le Fournisseur** : On débite le compte 3425 - client Effets à recevoir- par le crédit du compte 3421- clients.

Application :

Le 15/ 04 l'entreprise « HADOU. FIL » a envoyé à son client « SALIM » la facture suivante :

Casa 15/04/2004			
HADOU.FIL.		facture n° : B1004	
Doit : SALIM			
Désignation	Q	PU	Mt
Fil BT	120	65,00	7.800,00
Remise 5%			390,00
Net commercial			7.410,00
Port forfaitaire			500,00
Total IIT			7.910,00
TVA 20%			1.582,00
Net à payer TTC			9.492,00

Le 20/04 : « HADOUFIL » tire sur « SALIM » la lettre de change n°32 au 31/05.

Le 23/04 : « SALIM » accepte la lettre de change n°32.

Travail à faire :

1/ Passer l'écriture au journal de « HADOUFIL » (entreprise industrielle).

2/ Passer l'écriture au journal de « SALIM » (entreprise commerciale).

Solution « Application » :

1/ Comptabilité de « HADOUFIL »

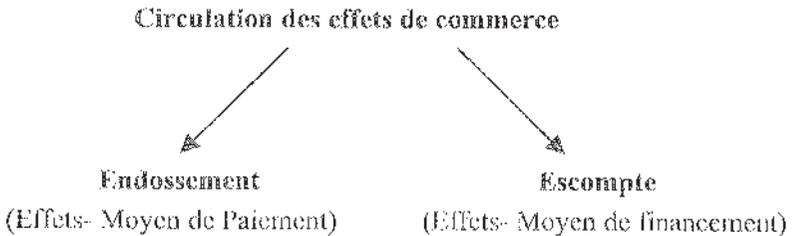
		15/04	
3421	Client « SALIM »	9.492,00	
7121	Vente de biens plts au Maroc		7.410,00
71276	Port et frais accessoires facturés		500,00
4455	Etat TVA facturée		1.582,00
	-Fact n° 1004-		
		20/04	
Aucune écriture			
		23/04	
3425	Clients- effets à recevoir	9.492,00	
3421	Client « SALIM »		9.492,00
	-LC n° 32 (31/05)-		

2/ Comptabilité de « SALIM »

		15/04	
6111	Achat de M/ses	7.410,00	
61425	Transports sur ach	500,00	
34552	Etat TVA récup s/ ch/ges	1.582,00	
4411	Frs « HADOUF »		9.492,00
	-Fact n° B1004-		
		20/04	
Aucune écriture			
		23/04	
4411	Frs HADOUFIL	9.492,00	
4415	Frs effets à payer		9.492,00
	-LC n° 32 acceptée-		

3-2- Circulation des effets de commerce :

Nous distinguons deux opérations : L'endossement et l'escompte.



3-2-1- Endossement au profit d'un tiers :

3-2-1-1 Principe.

Un effet de commerce peut être transmis par une simple mention opposée au verso, assortie de la signature de son auteur et suivie d'une remise matérielle du titre. L'ensemble de cette opération forme l'**endossement**.

Il s'agit dans notre cas de l'endossement **translatif**, qui consiste à transférer la propriété du titre et le bénéfice des droits qu'il constate. L'endossement est exprimé par les mots « **payer à l'ordre de.....** ».

Nous distinguons :

- **L'endosseur** : C'est à dire la personne qui a transféré la propriété de l'effet.
- **L'endossataire** : C'est à dire le bénéficiaire de l'endossement.
- **Le signataire** : C'est à dire le client qui a signé (**accepté ou souscrit**) l'effet au départ.

3-2-1-2 Traitement comptable :

- ♦ **Chez l'endosseur** : On débite « 4411 Fournisseurs » par le crédit de « 3425 Client effet à recevoir »

- Chez l'endossataire : On débite « 3425 Client effets à recevoir » par le crédit du compte « 3421 Client »
- Chez le signataire : aucune écriture

Application :

Le 10/ 10 l'entreprise « JAMI BUR » adresse à sa cliente « NABILA LINE » la facture suivante :

JAMI TEC		Casa 10/10/2005	
		facture n° : 1014	
Doit : NABILA LINE			
Désignation	Q	PU	MI
Table x 10	50	300,00	15.000,00
Chaise ZW	12	700,00	8.400,00
Total HT			23.400,00
Remise 5%			1.170,00
Net commercial			22.230,00
TVA 20%			4.446,00
Net à payer TTC			26.676,00

Le 15/10 : « NABILA » souscrit le billet à ordre n°35 au 20 décembre.

Le 20/10 : « JAMI » endosse le billet à ordre n°35 à son fournisseur « TALBI ».

Travail à faire :

- 1/ Passer les écritures nécessaires au journal de « JAMI BUR » (E/se industrielle).
- 2/ Passer les écritures nécessaires au journal de « NABILA LINE » (E/se commerciale).
- 3/ Passer les écritures nécessaires au journal de « TALBI ».

Solution « Application » :

1/ Comptabilité de « JAMI TEC »

		10/10	
3421	Client NABILA LINE	26.676,00	
7121	Vente de biens pchts au Maroc		22.230,00
4455	Etat TVA facturée		4.446,00
	-Fact n°T014-		
		15/10	
3425	Clients- effets à recevoir	26.676,00	
3421	Client NABILA LINE		26.676,00
	-BO n° 35-		
		20/10	
4411	Fournisseur « TALBI »	26.676,00	
3425	Clients- effets à recevoir		26.676,00
	-Endossement du BO n°35-		

2/ Comptabilité de « NABILA LINE »

		10/10	
6111	Achat de M/ses	22.230,00	
34552	Etat TVA récup s/ch/ges	4.446,00	
4411	Frs JAMI BUR		26.676,00
	-Fact n° T014-		
		15/10	
4411	Frs JAMI BUR	26.676,00	
4415	Frs effets à payer		26.676,00
	-Souscription BO n°35-		
		20/10	
Aucune écriture			

3/ Comptabilité de « TALBI »

		20/10		
3425	Clients- effets à recevoir		26.676,00	
3421	-BO n° 35-	Client « JAMI »		26.676,00

3-2-2- Escompte des effets de commerce :

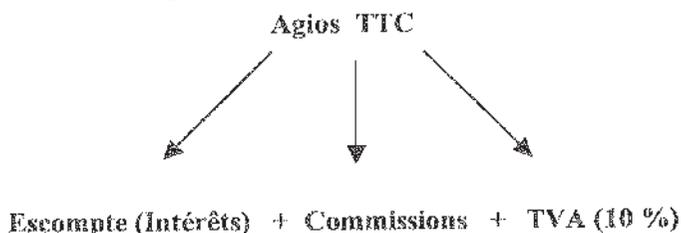
3-2-2-1 Principe.

L'escompte est l'opération qui permet aux porteurs des effets de mobiliser (encaisser) la créance représentée par cet effet avant son échéance.

Le banquier escompteur achète les effets au remettant et procure en échange à ce dernier des disponibilités immédiates.

Un effet escompté est cédé à un prix inférieur à sa valeur nominale. La différence entre le nominale et le prix de cession représente des frais d'escompte (agios TTC) qui contiennent :

- L'escompte commercial : (c'est à dire l'intérêt de l'argent avancé)
- Une commission bancaire qui correspond à la rémunération des services rendus.
- La TVA correspondants (au taux de 10%)



3-2-2-2 Traitement comptable :

Nous distinguons les trois étapes suivantes :

1^{ère} étape : La remise à l'escompte

Selon le plan comptable marocain : Aucune écriture.

Remarque importante :

Pour faciliter la gestion des effets escomptés on peut passer l'écriture suivante au moment de la remise à l'escompte :

34252	Effets escomptés non échus		X	
34251		Client Effets à recevoir		X

2^{ème} étape : Réception des bordereaux d'escompte (après calcul préalable)

On débite les comptes « 5141 banques », « 63115 intérêts bancaires et sur opérations de financement », « 6147 services bancaires » et « 34552 état TVA récupérable sur charges » par le crédit du « 5520 crédit d'escompte ».

5141	Banque		Nette	
63115	Intérêts banc et / opér de fin		Ese	
6147	Services bancaires		Com	
34552	Etat TVA recup/ ch		TVA	
5520		Crédit d'escompte		VN
	-Suivant Bordereau d'escompte -			

VN : Valeur nominale

3^{ème} étape : L'échéance de l'effet

On débite « 5520 crédit d'escompte » par le crédit du compte « 3425 Client effet à recevoir ».

Précisions :

- Les intérêts sont calculés sur la base du nombre de jours qui séparent la date de remise à l'escompte et l'échéance de l'effet.

- Dans la pratique on ajoute un jour de banque, mais dans la suite de l'ouvrage on ne va pas en tenir compte.

Application :

Le 20 janvier l'entreprise « SYSTEME » a négocié la lettre de change n° 14 de nominal 14.000,00 tirée sur « HAYAT » au 20/03.

Le 22/ 01 L'entreprise « SYSTEME » reçoit le bordereau d'escompte : taux d'intérêt 8%, commission 45,00 (HT), TVA 10%.

Travail à faire :

1/ Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise « SYSTEME ».

2/ Passer les écritures nécessaires au journal de « HAYAT » sachant que la banque a prélevé 30,00 (HT) de commission de domiciliation, TVA : 10%.

Solution « Application » :

1/ Comptabilité de l'entreprise « SYSTEME »

Bordereau d'escompte : Lettre de change n° 14	
Valeur nominale (1)	14.000,00
Intérêt : (14.000 x 8% x 59/360)	183,55
Commission	45,00
Total agios (HT)	228,55
TVA 10%	22,85
Agios TTC (2) =	251,40
Net à votre crédit (1) – (2) =	13.748,60

Date de remise à l'escompte 11 j (20/ Janvier → 31 – 20)

Février28 j

Echéance de l'effet 20 Mars.....20 j

Total..... 59 j

NB :

- Si on prend un jour de banque on aura 60 jours
- Année commerciale 360 jours.

		20/01	Aucune écriture	
		22/01		
5141	Banques			13.748,60
6147	Services bancaires			45,00
63115	Intérêts bancaires et sur opérations de financement			183,55
34552	Etat TVA récupérable s/ charges			22,85
5520	-Bordereau d'escompte-		Crédit d'escompte	14.000,00
		20/03		
5520	Crédit d'escompte			14.000,00
3425	-Echéance LC 14-		Clients effets à recevoir	14.000,00

2/ Comptabilité « HAYAT » : date d'échéance seulement. (Avis de domiciliation)

		20/03		
4415	Frs effets à payer		14.000,00	
6147	Services bancaires		30,00	
34552	Etat TVA récupérable s/ ch		3,00	
5141		Banque		14.033,00
	-Avis débit LC 14-			

Avis débit LC n° 14

Valeur nominale	14.000,00
Commission (11%)	30,00
TVA 10%	3,00
Total à votre débit	14.033,00

4- L'encaissement des effets de commerce :

Lorsqu'un effet de commerce arrive à son échéance, l'entreprise le présente à son banquier pour encaissement.

Comptablement, nous distinguons deux étapes :

- 1^{ère} étape : La remise à l'encaissement.

On débite « 5113 effets à encaisser ou à l'encaissement » par le crédit du compte « 3425 client effets à recevoir ».

- 2^{ème} étape : Réception de l'avis de crédit.

On débite les comptes « 5141 banque », « 6147 services bancaires », « 34552 Etat TVA récupérable sur charges » par le crédit du compte « 5113 effets à encaisser ou à l'encaissement ».

5141	Banque	Nette Com TVA	VN
6147	Services bancaires		
34552	Etat TVA récup/ ch		
5113	Effets à encaisser ou à l'encaissement		

VN : valeur nominale

Application :

Le 25 janvier, l'entreprise « SABEX » remet à la BMCI, pour encaissement, un billet à ordre n°13 de 22.000,00 à fin Février. Le 6 février, la BMCI adresse le bordereau d'encaissement qui comporte un agio de 44,00 TTC. (TVA 10%)

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise « SABEX ».

Solution « Application » :

		13/03		
5113	Effets à encaisser ou à l'encaissement		22.000,00	
3425		Clients effets à recevoir		22.000,00
		-Remise à l'encaissements de l'effet n°13-		
		15/03		
5141	Banque		21.956,00	
6147	Services bancaires		40,00	
34552	Etat TVA récup sur les ch		4,00	
5113		Effets à encaisser ou à l'encaissement		22.000,00
		-Bordereau d'encaissement-		

Bordereau d'encaissement B013 :

Valeur nominale (1)	22.000,00
Commission HT (44,00 / 1,1)	40,00
TVA 10%	4,00
Agios TTC (2)	44,00
Net à votre crédit (1) –(2)	21.956,00

III- Les incidents de paiement des effets de commerce :

Un certain nombre d'incidents peuvent survenir dans le règlement des effets de commerce, ils sont liés à des difficultés de trésorerie du tiré (dans le cas d'une lettre de change) ou du souscripteur (dans le cas du billet à ordre). Dans ce cas plusieurs solutions sont possibles :

- La prorogation d'échéance ;
- L'avance de fonds.

1- La prorogation d'échéance :

Deux solutions, en fonction des circonstances, sont possibles :

- ♦ Soit l'annulation de l'effet déjà créé et son remplacement par un autre dont l'échéance est plus lointaine ;
- ♦ Soit la prorogation d'échéance de l'effet existant.

La prorogation donne lieu aux écritures suivantes :

Chez le fournisseur « tireur » :

1^{ère} étape : l'annulation de l'ancien effet

On débite le compte « 3421 Client » par le crédit du compte « 3425 Client effet à recevoir ».

3421	Clients				VN	
3425		Client- recevoir	effet	à		VN
	-Annulation du nouvel effet-					

2^{ème} étape : création du nouvel effet, tenant compte des intérêts de retard, des frais imputés et de la TVA.

On débite « 3425 client effet à recevoir » par le crédit des comptes « 3421 client », « 7381 intérêts et produits assimilés », « 61671 droits d'enregistrement et de timbre », « 61451 frais postaux » et « 4455 Etat TVA facturée ».

3425	Clients- effets à recevoir		VN/N effet	
3421		Client		VN
7381		Intérêts et produits assimilés		Int de R
61671		Droits d'enreg et de timbre		Tbre fis
61451		Frais postaux		Tbre p
4455		Etat TVA facturée		TVA
	-Création du nouvel effet-			

VN/N : valeur nominale du nouvel effet.

Précision : Les intérêts sont calculés sur le nombre de jours qui séparent l'ancienne échéance et la nouvelle échéance.

• Chez le tiré ou souscripteur (client) :

1^{ère} étape : annulation de l'ancien effet

On débite « 4415 fournisseurs effets à payer » par le crédit du compte « 4411 fournisseurs »

4415	Fournisseurs effets à payer		VN	
4411		Fournisseurs		VN
	-Annulation ancien effet-			

2^{ème} étape : création du nouvel effet

On débite les comptes : « 4411 fournisseurs », « 63115 intérêts bancaires et sur opérations de financement », « 61671 droits d'enregistrement et de timbre », « 61451 frais postaux », « 34552 Etat TVA récupérable sur les charges » par le crédit du compte « 4415 fournisseurs effets à payer ».

4411	Fournisseurs		VN/A eff	
63115	Intérêts banc et / opér de fin		Int /R	
61671	Droits d'enreg et de timbres		Tbre fis	
61451	Frais postaux		Tbre pos	
34552	Etat TVA récup / ch		TVA	
4415		Fournisseurs effets à payer		VN/ N effet
	-Création du nouvel effet-			

N.B : Pour la TVA / Intérêts de retard on applique, généralement, un taux de 20 %.

Application :

Le 18/10 : « ZAKIFIL » a souscrit à l'ordre de son fournisseur « KAMAL » un billet à ordre n°45, de 15.000,00 au 15/11.

Le 15/11 : « ZAKIFIL » sollicite un report d'échéance du billet à ordre n°45, « KAMAL » accepte, annule l'effet et le remplace par un nouvel effet n°70 payable au 18/12 en tenant compte des intérêts de prorogation au taux de 10%, de la récupération du prix du timbre fiscal de 30,00 et de la TVA à 20%. La lettre de change est acceptée le jour même.

Travail à faire :

- 1/ Passer les écritures nécessaires au journal de « KAMAL » .
- 2/ Passer les écritures nécessaires au journal de « ZAKIFIL ».

Solution « Application » :

1/ Le journal de « KAMAL »

Intérêts	137,50	(15.000,00 x 10 % x 33/360)
TVA 20 %.....	27,50	(137,50 x 20 %)
Intérêts (TTC).....	165,00	

		18/10		
3425	Clients- effets à recevoir		15.000,00	
3421		Client « ZAKIFIL »		15.000,00
	-Souscription BO n° 45-	15/11		
3421	Clients		15.000,00	
3425		Client - effets à recevoir		15.000,00
	-Annulation du BO n°45-	d°		
3425	Clients effets à recevoir		15.195,00	
3421		Clients ZAKIFIL		15.000,00
7381		Int et prdts ass		137,50
6167		Imp, tax et drts assim		30,00
4455		Etat TVA fact		27,50
	-LC n° 70-			

Nombre de jours de retard :

Ancienne échéance15/11 → 15 j (30-15)

Nouvelle échéance.....18/12 → 18 j

Total 33 j

2/ Journal de « ZAKIFIL »

		18/10		
4411	Fournisseur		15.000,00	
4415		Frs effets à payer		15.000,00
	-Souscription BO n°45-	15/11		
4415	Frs effets à payer		15.000,00	
4411		Fournisseur		15.000,00
	-Annulation du BO n°45-			

		15/11		
4411	Fournisseurs		15.000,00	
6311	Int des empr et dettes		137,50	
6167	Impôts, taxes et droits assimilés		30,00	
34552	Etat TVA récup/ ch		27,50	
4415	-I.C n°70-	Ers effets à payer		15.195,00

2- Avance de fonds

L'annulation d'un effet n'est pas toujours possible, surtout lorsqu'il est escompté ou endossé à une tierce personne. Dans ce cas le fournisseur peut avancer les fonds nécessaires à son client (souscripteur ou tiré), il crée ensuite un nouvel effet, dont le nominal est augmenté des frais et des intérêts de retard.

L'avance de fonds donne lieu aux écritures suivantes :

* Chez le bénéficiaire de l'effet (fournisseur –tireur-) :

1^{ère} étape : avance de fonds

On débite le compte « 3421 Client » par le crédit d'un compte de Trésorerie.

3421	Clients		Avance	
51..	-Avance de fonds-	Trésorerie		Avance

2^{ème} étape : Création du nouvel effet

On débite « 3425 client effet à recevoir » par le crédit des comptes « 3421 client », « 7381 intérêts et produits assimilés », « 61671 droits d'enregistrement et de timbre », « 61451 frais postaux » et « 4455 Etat TVA facturée ».

3425	Clients effets à recevoir		*VN/ N effet	
3421		Client		VN A eff
7381		Intérêts et produits assimilés		Int R
61671		Droits d'enreg et de timbres		Tbre fis
61451		Frais Postaux		Tbre pos
4455		Etat TVA facturée		TVA
	-Création du nouvel effet-			

* VN/N : valeur nominale nouvel effet.

* VN/A : valeur nominale ancien effet.

3^{ème} étape : si l'effet a été escompté ; on doit passer l'écriture suivante à la date d'échéance de l'ancien effet.

5520	Crédit d'escompte		VN A effet	
3425		Clients effets à recevoir		VNA effet

◆ **Chez le tiré ou souscripteur (client) :**

1^{ère} étape : Avance de fonds

On débite le compte de Trésorerie par le crédit du compte « 4411 Fournisseur ».

51..	Trésorerie		Avance	
4411		Fournisseurs		Avance
	-Avance de fonds-			

2^{ème} étape : Création du nouvel effet

On débite les comptes : « 4411 fournisseurs », « 63115 intérêts bancaires et sur opérations de financement », « 61671 droits d'enregistrement et de timbre », « 61451 frais postaux », « 34552 Etat

TVA récupérable sur les charges » par le crédit du compte « 4415 fournisseurs effets à payer ».

4411	Fournisseurs		VN A effet	
63115	Intérêts banc et / opèr de fin		Int R	
61671	Droits d'enreg et de timbres		Tbre fis	
61451	Frais Postaux		Tbre pos	
34552	Etat TVA récup/ Ch		TVA	
4415	▼	Fournisseurs effets à payer		VN N effet
	-Création nouvel effet			

Précision : Dans la pratique, on ne crédite pas les comptes de charges, mais on crédite les comptes de transferts de charges (7197, 7397, 7597)

Application :

Le 05/05 : l'entreprise « **AYOUBTEC** » tire sur « **NAJLAA** » la lettre de change n° 65 de 11.000,00 payable au **25/06** acceptée le jour même.

Le 12/05 : « **AYOUBTEC** » endosse la lettre n° 65 à son fournisseur « **NABILA** ».

Le 18/06 : « **NAJLAA** » sollicite un report d'échéance de la lettre de change n° 65, comme cet effet a été déjà endossé, « **AYOUBTEC** » lui avance, par virement bancaire, le montant de l'effet et tire sur elle une nouvelle lettre de change n°72 payable au **28/07** en tenant compte des intérêts au taux de 12% , de la récupération du timbre fiscal de 30,00 et de la TVA au taux de 20%.

Le 19/06 : « **NAJLAA** » accepte la lettre de change n°72.

Travail à faire :

1/ Passer les écritures nécessaires au journal de « **AYOUBTEC** ».

2/ Passer les écritures nécessaires au journal de « **NAJLAA** ».

Solution « Application » :

1/ Journal de « AYOUBTEC »

Intérêts121,00 **(11.000,00 x 12 % x 33/360)**

TVA 20 %..... 24,20 **(121,00 x 20 %)**

Intérêts (ITC)145,20

		5/05		
3425	Clients- effets à recevoir		11.000,00	
3421		Client « NAJLAA »		11.000,00
	-LC n° 64-			
		12/05		
4411	Fournisseur		11.000,00	
3425		Clients-effets à recevoir		11.000,00
	-Endossement LC n°65-			
		18/06		
3421	Client « NAJLAA »		11.000,00	
5141		Banque		11.000,00
	-Ordre virement n°.....-			
		19/06		
3425	Clients- effets à recevoir		11.175,20	
3421		Client « NAJLAA »		11.000,00
7381		Intérêts et prdts assimilés		121,00
6167		Impôts. taxes et droits ass		30,00
4455		Etat TVA facturée		24,20
	-LC n°72 acceptée-			

Ancienne échéance.....25/ 6 → 5 j (30 – 25)

Nouvelle échéance..... 28/ 7 → 28 j

Total.....33 j

2/ Journal de « NAJLAA ».

		18/10		
4411	Frs « AYOUBTEC »		11.000,00	
4415	-LC n°65-	Frs effets à payer		11.000,00
		12/5		
		Aucune écriture		
		18/6		
5141	Banque		11.000,00	
4411	-Virement bancaire-	Frs AYOUBTEC		11.000,00
		19/06		
4411	Fournisseur		11.000,00	
6311	Intérêts des emprunts et dettes		121,00	
6167	Impôts, taxes et droits assimilés.		30,00	
34552	Etat TVA récup sur chges		24,20	
4415	-I.C n°72 accepté -	Frs effets à payer		11.175,20

3- Les effets impayés :

C'est le cas où l'effet n'est pas payé au moment de sa présentation à l'encaissement. Nous distinguons deux cas :

- L'effet est présenté par le tireur (pour la lettre de change) ou le bénéficiaire (pour le billet à ordre).
- L'effet est présenté à l'encaissement par un tiers endossataire.

3-1 L'effet est présenté à l'encaissement par le tireur ou bénéficiaire.

Application :

L'entreprise « **HAFIDLINE** » présente le **15 octobre** au souscripteur « **AYACHI** » un billet à ordre n°5 échu de 6.000,00. « **AYACHI** » refuse de payer.

Le **18 octobre** « **HAFIDLINE** » fait dresser un protêt faute de paiement dont le coût est de 450,00.

Travail à faire :

- 1/ Passer les écritures au journal « **AYACHI** ».
- 2/ Passer les écritures au journal « **HAFIDLINE** ».

Solution « Application » :

1/ - Chez le souscripteur « AYACHI » :

Aucune écriture, la dette continue à figurer au crédit du compte « **4415 fournisseurs effets à payer** » en attendant le dénouement, amiable ou judiciaire du litige.

- Chez le bénéficiaire « HAFIDLINE » :

On constate la créance augmentée des frais du protêt.

		18/10	
3421	Client « AYACHI »	6.450,00	
3425	Clients- effets à recevoir		6.000,00
5161	Caisse		450,00
	-Annulation de l'ancien effet n°5 et paiement des frais protêt-		

3-2 L'effet est présenté à l'encaissement par un tiers endossataire.

Application :

Le **17/02** : « **JALILA** » tire sur « **KART** » une lettre de change n°17 de

17.000,00, au 30 mars. La lettre de change n° 17 est acceptée le jour même.

Le 20/02 : la lettre de change n°17 est endossée à « SAISELEC ».

Le 30/03 : « KART » refuse de payer « SAISELEC ».

Le 02/04 : « SAISELEC » se retourne contre « JALILA » et lui réclame le nominal augmenté de 300,00 des frais de protêt.

Travail à faire :

- 1/ Passer les écritures nécessaires au journal « JALILA ».
- 2/ Passer les écritures nécessaires au journal « SAISELEC ».
- 3/ Passer les écritures nécessaires au journal « KART ».

Solution « Application » :

1/ Journal de « JALILA » :

		17/02		
3425	Clients- effets à recevoir		17.000,00	
3421	-Acceptation LC n° 17-	Client « KART »		17.000,00
20/02				
4411	Frs « SAISELEC »		17.000,00	
3425	-Endossement LC n°17-	Clients- effets à recevoir		17.000,00
02/04				
3421	Client « KART »		17.300,00	
4411	-LC 17 retournée par « SAISELEC »-	Frs SAISELEC»		17.300,00

2/ Journal de « SAISELEC »

		17/02		
3425	Clients- effets à recevoir		17.000,00	
3421	-LC n° 17 acceptée-	Client JALILA		17.000,00
		02/04		
3421	Client « JALILA »		17300,00	
3425		Clients- effets à recevoir		17.000,00
5161	-Traite n°17 retournée -	Caisse		300,00

3/ Journal de « KART » :

		19/06		
4411	Fournisseur		17.000,00	
4415	-Acceptation LC 17-	Frs effets à payer		17.000,00

NB : « KART » attend le dénouement, amiable ou judiciaire du litige.

Cas et Solutions

Chapitre VI

Cas n° 1

L'entreprise « SMATEL » spécialisée dans le commerce des appareils électroménagers, a réalisé les opérations suivantes :

Le 02/03 : Facture n° 513 adressée au client « ZAIDI », montant brut 25.000,00, rabais 5%, TVA 20 %

Le 04/03 : Virement bancaire de 15.000,00 du client « SAFIRI » (avis de crédit n°100400). Celui-ci accepte pour solde de son compte une lettre de change n°32 de 2.200,00, échéance le 05/04.

Le 05/03 : La cliente « NABILA » souscrit un billet à ordre n° 15 de 7.500,00 en règlement de sa dette.

Le 06/03 : Le fournisseur « M. JAAFAR » adresse une facture n° 1312 (montant brut 15.000,00 remise 2%, TVA 20%).

Le 07/03 : La société « SMATEL » remet à l'escompte l'effet n° 32

Le 11/03 : Réception du bordereau d'escompte correspondant à la remise du 07/03. Taux 10%, commissions 20,00 (HT), TVA 10%.

Le 13/03 : Remise à l'encaissement de la lettre de change n° 15 de valeur nominale 7.500,00.

Le 15/03 : Le fournisseur « SAIR » nous accorde une ristourne de 15.000,00 (HT) (TVA 20%) sur l'ensemble des opérations du mois de février, facture d'avoir n°134.

Le 17/03 : Réception du bordereau d'encaissement correspondant à la remise du 13/03, commission 40,00 (HT), TVA 10%.

Le 26/03 : « SAFIRI » avertit la société qu'il ne pourra pas payer l'effet n° 32 à l'échéance prévue du 05/04. Il demande de proroger celle-ci jusqu'au 30/04. « SMATEL », ne pouvant récupérer l'effet à sa banque où il a été escompté, avance à « M.SAFIRI » les fonds nécessaires au règlement et tire pour se couvrir une nouvelle lettre de change n° 33 à échéance le 30/04, d'un

nominal égal à la précédente majoré des intérêts de retard à 9%, des frais postaux 40,00 et du timbre fiscal 20,00.

Le 30/03 : Acceptation de la lettre de change n°33.

Le 05/04 : Echéance de l'effet n° 32 remis à l'escompte le 07/03.

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise « SMA'TEL ».

Solution « cas n° 1 »

Le 02/ 03 :

Facture n°513 : Client « ZAIDI »

MB (HT).....	25.000,00
Rabais 5 %.....	1.250,00
<hr/>	
N.C.....	23.750,00
TVA 20 %.....	4.750,00
<hr/>	
Net à payer (TTC).....	28.500,00

Le 06/ 03 :

Facture n°1312 : Fournisseur « JAAFAR »

MB (HT).....	15.000,00
Remise 2 %.....	300,00
<hr/>	
N.C.....	14.700,00
TVA 20 %.....	2.940,00
<hr/>	
Net à payer (TTC).....	17.640,00

Le 11/ 03 :

Escompte de l'effet n°32

Valeur nominale (1)	2.200,00
Taux d'escompte.....	17,72 (2.200,00 x 10 % x 29/360)
Commission (HT).....	20,00
<hr/>	
Agios (HT)	37,72
TVA 10%.....	3,77 (37,72 x 10%)
Agios (TTC) (2)	41,49
<hr/>	
Net à votre crédit (1) – (2).....	2.158,51

Date de remise à l'escompte 07/ 03.....	24 j
Echéance.....05/ 04.....	5 j
Total.....	29 j

Le 15/ 03 :

Facture d'avoir n°134

Ristourne.....	15.000,00
TVA 20 %	3.000,00
Net à votre crédit.....	18.000,00

Le 17/ 03 :

Bordereau d'encaissement de la I.C n°15

Valeur nominale (1).....	7.500,00
Commission.....	40,00
TVA 10 %.....	4,00
Com (ITC) (2).....	44,00
Net à votre crédit (1) – (2).....	7.456,00

Le 30/ 03 :

Renouvellement de l'effet n°32

valeur de l'ancien effet.....	2.200,00
Intérêts de retard.....	13,75 $2.200,00 \times 9\% \times (25^*j / 360)$
Frais postaux.....	40,00
Timbre fiscal	20,00
TVA (20 % x 13,75).....	2,75
La valeur du nouvel effet.....	2.276,50

* Du 05/04 au 30/04

		02/03		
3421	Client « ZATDI »		28.500,00	
7111		Vente de M/ses		23.750,00
4454		Etat TVA facturée		4.750,00
	-Fact n° 513-			
		04/03		
5141	Banque		15.000,00	
3421		Client « SAFIRI »		15.000,00
	-Avis de C n° 100400-			
	d°			
3425	Clients- effets à recevoir		2.200,00	
3421		Client « SAFIRI »		2.200,00
	-LC n° 32 acceptée-			
		05/03		
3425	Clients- effets à recevoir		7.500,00	
3421		Client « NABILA »		7.500,00
	-BO n° 15-			
		06/03		
6111	Achat de M/ses		14.700,00	
34552	Etat TVA récup/ ch		2.940,00	
4411		Ers «JAAFAR »		17.640,00
	-Fact n° 1312-			
		07/03		
	Aucune écriture			
		11/03		
5141	Banques		2.158,51	
6147	Services bancaires		20,00	
6311	Intérêts des emprunts et dettes		17,72	
34552	Etat TVA récupérable / chges		3,77	
5520		Crédits d'esepte		2.200,00
	-Esepte de LC n°32			
	-			
		13/03		
5113	Effets à encaisser ou à l'encaissement		7.500,00	
3425		Clients effets à recevoir		7.500,00
	-Remise à l'encaissement LC 15-			

		15/03		
4411	Fournisseur « SAIR »		18.000,00	
34552		Etat TVA récup / charges.		3.000,00
6119		RRR obtenus sur achats		15.000,00
	-Fact Avoir n° 134-			
		17/03		
5141	Banques		7.456,00	
6147	Services bancaires		40,00	
34552	Etat TVA récupérable / ch		4,00	
5113		Effets à encaisser ou à l'encaiss.		7.500,00
	-bordereau d'encaissement LC 15-			
		26/03		
3421	Clients « SAFIRI »		2.200,00	
5141		Banque		2.200,00
	-Avance des fonds -			
		30/03		
3425	Clients effets à recevoir		2.276,50	
3421		Clients SAFIRI		2.200,00
7381		Int et prdts ass		13,75
6167		Imp, tax et drts assimilés*		20,00
6145		Frais post et F de Timbres*		40,00
4455		Etat TVA fact		2,75
	-Acceptation de la LC 33-			
		05/04		
5520	Crédits d'escompte		2.200,00	
3425		Clients effets à recevoir		2.200,00
	-LC n° 32 échue-			

* On peut créditer « 71973 T.C.E. autres charges externes ».

Cas n° 2

La société « **EXTRAELEC** », entreprise industrielle, a effectué les opérations suivantes :

Le 02/ 04 : Achat à crédit de matières premières à « **SYSTEME S.A** » de 25.500,00 (HT). Remise 2%, facture n° B134, TVA 20%.

Le 07/ 04 : Vente de produits finis 45.000,00 (HT) au client « **AMS** ». Remise 2%, escompte 3%, facture : X013, TVA 20%. 50% réglé par chèque (N° C0014), le reste à crédit.

Le 08/04 : L'entreprise reçoit la lettre de change n° T30 du fournisseur « **SYSTEME** », échéance 15/05.

Le 10/ 04 : L'entreprise « **EXTRAELEC** » retourne lettre de change n° T30 acceptée.

Le 15/ 04 : Le client « **AMS** » souscrit un billet à ordre R45, en règlement du solde de la facture X013, échéance 15/06.

Le 16/ 04 : Présentation du billet à ordre R45 à l'escompte auprès de la **BMCE**.

Le 18/ 04 : La banque envoie le bordereau d'escompte n° 9300 relatif à la négociation du 16/04, taux d'intérêts 8%, commission 30,00 (HT) TVA 10%.

Le 20/ 04 : Vente d'une commande de produits finis au client « **AZA** » montant brut 60.000,00 (HT), rabais 5%, remise 10%, escompte 5%, facture n° X014, TVA 20%. 50% réglé par chèque n° T1314, le reste par souscription d'un billet à ordre R15 : échéance 30/05.

Le 25/ 04 : « **EXTRAELEC** » endosse le billet à ordre R 15 au fournisseur « **RACHID** » en règlement d'une facture du mois de mars.

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise « **EXTRAELEC** ».

Solution « Cas n° 2 »

Le 02/ 04 :

Facture n° B134 : Fournisseur « SYSTEME »

MB (HT).....	25.500,00
Remise 2 %.....	510,00
<hr/>	
N.C.....	24.990,00
TVA 20 %.....	4.998,00
<hr/>	
Net à payer (TTC).....	29.988,00

Le 07/ 04 :

Facture n°X013

MB (HT).....	45.000,00
Remise 2 %.....	900,00
<hr/>	
N.C.....	44.100,00
Escompte 3%	1.323,00
<hr/>	
Net financier.....	42.777,00
TVA 20 %.....	8.555,40
<hr/>	
Net à payer (TTC).....	51.332,40

↙	↘
à crédit	chèque n°C0014
25.666,2	25. 666,2

Le 18/04 :

Bordereau d'escompte du BO R45

Valeur nominale.....	25.666,20
Intérêts	342,22 (25.666,20 x 8% x 60/360)
Commissions.....	30,00
Agios (HT)	372,22
TVA 10%.....	37,22 (342,22 + 30,00)x 10 %
Agios (TTC)	409,44
Net à votre crédit.....	25.256,76

Date de remise à l'escompte 16/03	14 j
Mai.....	31 j
Echéance.....	15/06..... 15 j
Total.....	60 j

Le 20/04 :

Facture n° X014

MB (HT).....	60.000,00
Rabais 5 %.....	3.000,00
N.C (1).....	57.000,00
Remise 10 %.....	5.700,00
Net Commercial (2).....	51.300,00
Escompte 5 %.....	2.565,00
Net financier.....	48.735,00
TVA 20 %.....	9.747,00
Net à payer (TTC).....	58.482,00

Par billet à ordre R15
29.241,00

par chèque n°E1314
29.241,00

		02/04	
6121	Achat de Mat prem	24.990,00	
34552	Etat TVA récup/ ch	4.998,00	
4411	Frs «SYSTEME »		29.988,00
	-Fact n° B134-		
		07/04	
5141	Banques	25.666,20	
3421	Client «A.S.S »	25.666,20	
6386	Escompte accordé	1.323,00	
7121	Vente de pds finis		44.100,00
4455	Etat TVA facturée		8.555,40
	-Fact n° X013-		
		8/3	
Aucune écriture			

		10/04		
4411	Frs « SYSTEME »		29.988,00	
4415		Frs effets à payer « SYSTEME »		29.988,00
	-LC n° T30 -acceptée			
		15/04		
3425	Clients effets à recevoir « SYSTEME »		25.666,20	
3421		Client « AMS »		25.666,20
	-BO R45-			
		16/04		
		Aucune écriture		
		18/04		
5141	Banques		25.256,76	
6147	Services bancaires		30,00	
6311	Intérêts des emprunts et dettes		342,22	
34552	Etat TVA récup/ ch		37,22	
5520		Crédits d'escompte		25.666,20
	-Bordereau d'escompte n°93000 BO R45-			
		20/04		
3421	Client « AZA »		58.482,00	
6386	Escompte accordé		2.565,00	
7121		Vente de pdts finis		51.300,00
4454		Etat TVA facturée		9.747,00
	-Fact n° X014-			
		d°		
51111	Chèques en portefeuille		29.241,00	
3425	Client effets à recevoir « AZA »		29.241,00	
3421		Client « AZA »		58.482,00
	-BOR 15/ Ch T 1314-			
		25/4		
4411	Frs « RACHID »		29.241,00	
3425		Clients effets à recevoir « AZA »		29.241,00
	-Endossement du BO R15-			

Cas n° 3

A l'ouverture des comptes le 1^{er} janvier, l'entreprise « OTEX S.A.R.L. » possède un portefeuille d'effets composé de six lettres de change et d'un billet à ordre.

N°	Nature	Echéance	Valeur nominale	Tiré ou souscripteur
12	Lettre de change	20/03	45.000,00	SABER
07	Lettre de change	20/01	25.000,00	AJATEX
20	Lettre de change	30/01	80.000,00	AMS
25	Lettre de change	20/05	35.000,00	JABIR
32	Lettre de change	15/05	70.000,00	AYOUB
75	Lettre de change	30/07	12.000,00	ABX
60	Billet à ordre	15/05	8.500,00	RATOC

Durant le mois de janvier « OTEX S.A.R.L. » a effectué les opérations suivantes :

Le 04/01 : Vente à crédit à « SGE0 » de produits finis 56.000,00 (H1), remise 5%, TVA 20%, facture n° 10015.

Le 05/01 : Achat réglé par chèque de fournitures de bureau stockées 1.200,00 (HT), TVA 20%, Facture 13/04.

Le 10/01 : « OTEX » tire la lettre de change n° 16 au 31/03 sur « SGE0 » qui l'accepte le jour même.

Le 12/01 : « OTEX » endosse la lettre de change n° 20 à l'ordre du fournisseur « CTH ».

Le 16/01 : « OTEX » remet à l'encaissement la lettre de change n° 07.

Le 20/01 : Le client « SAY » endosse à notre ordre un billet à ordre n° 11 de 35.000,00 au 10/04 (souscrit par « HAMID »).

Le 22/01 : Reçu avis d'encaissement de la remise de la lettre de change n° 07, commission 70,00 (HT), TVA 10%.

Le 24/01 : Le client « AMS » avise « OTEX SARL » qu'il ne pourra pas payer la LC n° 20.

Le 25/01 : « OTEX » adresse un virement bancaire au client « AMS » pour qu'il puisse payer l'effet endossé et lui adresse un nouvel effet (LC n° 27), au 15/03, qu'il accepte (intérêt de retard 8%, frais de timbre 80,00).

Le 26/01 : Achat à crédit chez « SABER » de matières premières ; montant brut 125.000,00 (HT), TVA 20%, Facture 58/16.

Le 27/01 : Vente au comptant, montant brut 13.200,00 (HT), réglé par chèque bancaire sous escompte de 2%, remise 5%, TVA 20%, facture T 0016.

Le 28/01 : En paiement de la dette de « SABER », l'entreprise lui endosse les lettres de change n°25 et n°32 et accepte pour le solde la lettre de change n° 17.

Le 29/01 : Présentation de la lettre de change n° 12 à l'escompte.

Le 31/01 :Avis de crédit, relatif à la négociation de la lettre de change n° 12, taux d'intérêt 10%, commission 60,00 (HT), TVA 10%.

Travail à faire :

1/ passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise « OTEX ».

2/ Etablir l'état des effets de commerce au 31/01.

Solution « Cas n° 3 »

1 / Journal « OTEX »

Le 04/ 01 :

Facture n° T0015

MB (HT).....	56.000,00
Remise 5 %.....	2.800,00
<hr/>	
N.C.....	53.200,00
TVA 20 %.....	10.640,00
<hr/>	
Net à payer (TTC).....	63.840,00

Le 05/ 01 :

Facture 13/ 04

MB (HT).....	1.200,00
TVA 20 %.....	240,00
<hr/>	
Net à payer (TTC).....	1.440,00

Le 22/ 01 :

Bordereau d'encaissement de la LC 07

Valeur nominale (1).....	25.000,00
Commission.....	70,00
TVA 10 %.....	7,00
<hr/>	
Agios (TTC) (2)	77,00
<hr/>	
Net à votre crédit (1) – (2).....	24.923,00

Le 25/ 01 :

Renouvellement de l'effet LC20

La valeur de l'ancien effet.....	80.000,00
Intérêts de retard.....	782,22 $80.000,00 \times 8 \% \times (44j / 360)$
Frais postaux.....	80,00
TVA 20%.....	156,44 $(782,22 \times 20 \%)$
La valeur du nouvel effet.....	81.018,66

Nombre de jours

Ancienne échéance 30/ 01	1 j
Février.....	28 j
Nouvelle échéance ... 15/ 03.....	15 j
Total.....	44 j

Le 26/ 01 :

Facture 58/ 16

MB (HT).....	125.000,00
TVA 20 %.....	25.000,00
Net à payer (TTC).....	150.000,00

Le 27/ 01 :

Facture n° T0016....

MB (HT).....	13.200,00
Remise 5 %.....	660,00
NC.....	12.540,00
Escompte 2 %.....	250,80
NF.....	12.289,20
TVA 20 %.....	2.457,84
Net à payer (TTC).....	14.747,04

Le 31/ 01 :

Bordereau Escompte de la L.C 12

Valeur nominale (1).....	45.000,00
Intérêts	625,00 $45.000,00 \times 10 \% \times (50 \text{ j} / 360)$
Commission	60,00
<hr/>	
Agios (HT).....	685,00
TVA 10%.....	68,50 $(625,00 + 60,00) \times 10\%$
<hr/>	
Agios (TTC) (2)	753,50
<hr/>	
Net à votre crédit (1) – (2).....	44.246,50

Date de remise à l'escompte	(29/ 01)	2 j
Février.....		28 j
Echéance.....	(20/ 03).....	20 j
<hr/>		
Total.....		50 j

		04/01		
3421	Client « SGEO »		63.840,00	
7121		Vente de biens		53.200,00
		pdts au Maroc		
4455		Etat TVA		10.640,00
		facturée		
	-Fact n° T0015-			
		05/01		
6122	Achats de matières		1.200,00	
	et FC			
34552	Etat TVA récup s/ ch		240,00	
5141		Banques		1.440,00
	-Fact n° 13/04-			
		10/01		
3425	Clients- effets à		63.840,00	
	recevoir SGEO			
3421		Client SGEO		63.840,00
	-L.C n° 16 -			

		12/01		
4411	Fournisseur CTTH		80.000,00	
3425		Clients- effets à recevoir « AMS »		80.000,00
	-Endossement LC n° 20-			
		16/01		
5113	Effets à encaisser ou à l'encaissement		25.000,00	
3425		Clients effets à recevoir «AJATEX»		25.000,00
	-Remise à l'encaissement de LC n° 07-			
		20/01		
3425	Clients- effets à recevoir		35.000,00	
3421		Client « SAY»		35.000,00
	-BO n°11 « HAMID »-			
		22/01		
5141	Banques		24.923,00	
6147	Services bancaires		70,00	
34552	Etat TVA récup/ chges		7,00	
5113		Effets à encaisser ou à l'encaissement		25.000,00
	-Avis d'encaissement de LC n° 07-			
		24/01		
	Aucune écriture			
		25/01		
3421	Clients AMS		80.000,00	
5141		Banque		80.000,00
	-Avance des fonds-			

		d°		
3425	Clients effets à recevoir « AMS »		81.018,66	
3421		Clients « AMS »		80.000,00
7381		Intérêts et p/ds assimilés		782,22
6145		Frais postaux et F de Timbres.		80,00
4455		Etat TVA facturée		156,44
	-LC n° 27-			
		26/01		
6121	Achats de matières 1 ^{ère}		125.000,00	
34552	Etat TVA récup/ch		25.000,00	
		Fournisseurs « SABER »		150.000,00
	-fact 58/16-			
		27/01		
5141	Banques		14.747,04	
6386	Escomptes accordés		250,80	
7121		Vente de biens p/ds au Maroc		12.540,00
4455		Etat TVA facturée		2.457,84
	-Fact n° T0016...-			
		28/01		
4411	Frs « SABER »		150.000,00	
3425		Clients effet à recevoir (35.000,00 + 70.000,00)		105.000,00
4415		Frs effets à payer et acceptation LC 17		45.000,00
	-Endoss LC n° 25, LC n° 32	29/01		
		Aucune écriture		
		31/01		
5141	Banques		44.246,50	
6147	Services bancaires		60,00	
6311	Intérêts des emprunts et dettes		625,00	
34552	Etat TVA récup/ch		68,50	
5520		Crédits d'escompte		45.000,00
	-Bordereau d'escompte-			

2/ état des effets de commerce

N°	Nature	Echéance	Valeur nominale	Tiré ou souscripteur
27	Lettre de change	15/03	81.018,66	AMS
75	Lettre de change	30/07	12.000,00	ABX
16	Lettre de change	31/03	63.840,00	SGEO
60	Billet à ordre	15/05	8.500,00	RATOC
11	Billet à ordre	10/04	35.000,00	HAMID (SAY)
12	Lettre de change *	20/03	45.000,00	SABER

* Escomptée, mais dont l'échéance n'est pas encore parvenue.

Cas n° 4

Les opérations suivantes ont été effectuées entre l'entreprise « MISBAH » et l'entreprise « NAHA » :

Le 15/ 03 : « MISBAH » vend des marchandises (facture n° B35005) à « NAHA ». Montant brut 24.000,00 remise 5%, TVA 20%. Le règlement est fait par :

- Acceptation d'une traite n° 40 de 14.000,00 au 15/05 ;
- Le solde par chèque bancaire n° T0014.

Le 20/ 03 : « MISBAH » remet à l'escompte la lettre de change n° 40.

Le 23/ 03 : « MISBAH » reçoit le bordereau d'escompte (005/14) qui mentionne 10% d'escompte et 132,00 (TTC) de commissions. (TVA 10%).

Le 10/ 05 : « NAHA » fait savoir à « MISBAH » qu'elle ne pourra honorer le 15/ 05 la traite n°40.

Le 13/ 05 : « MISBAH » avance à « NAHA », par virement bancaire n° 007, la somme de 14.000,00 et tire sur « NAHA » une nouvelle traite n° 41 à échéance le 30/ 06 comprenant, outre le nominal, des intérêts de retard au taux de 18% l'an ; échéance de la LC n° 41 le 30/ 06 .

Le 14/ 05 : « NAHA » accepte la LC n° 41.

Le 15/ 05 : « NAHA » règle la LC n° 40 par chèque bancaire n° T0070.

Le 20/ 05 : « MISBAH » remet à l'escompte la LC n° 41.

Le 22/05 : « MISBAH » reçoit le bordereau d'escompte n° Z145, mentionnant 10% d'escompte et 90,00 (HT) de commission TVA 10%.

Le 02/ 07 : La banque avise « MISBAH » que l'effet tiré sur « NAHA » au 30/ 06 (LC n° 41) est resté impayé et retient 120,00 (HT) de frais, (TVA 10%).

Le 04/ 07 : « MISBAH » demande à « NAHA », avant poursuites judiciaires, de lui régler tout ce qu'elle lui doit.

Le 05/ 07 : « NAHA » règle la LC n° 41, majorée des frais d'impayé, par chèque bancaire n° T0097.

Travail à faire :

- 1/ Passer les écritures nécessaires au journal de « MISBAH ».**
- 2/ Passer les écritures nécessaires au journal de « NAHA ».**

Solution « Cas n° 4 »

Le 15/ 03 :

Facture n° B35005

MB (HT).....	24.000,00
Remise 5 %.....	1.200,00
<hr/>	
N.C.....	22.800,00
TVA 20 %.....	4.560,00
<hr/>	
Net à payer (TTC).....	27.360,00

Le 23/ 03 :

Bordereau d'escompte n° 005/14

Valeur nominale (1)	14.000,00
Escompte (du 20/ 03 au 15/ 05 = 56 j) 217,78 [14.000,00 x 10 % x (56/ 360)]	
Commission (132,00 / 1,10)	120,00
<hr/>	
Agios (HT)	337,78
TVA 10 %	37,77 (217,78 + 120,00) x 10 %
<hr/>	
Agios (TTC) (2)	375,55
<hr/>	
Net à votre compte (1) – (2)13.624,45

Nombre de jours :

Date de remise à l'escompte (20/ 03)	11 j
Avril.....	30 j
Echéance	(15/ 05)..... 15 j
<hr/>	
Total.....	56 j

Le 14/ 05 :

Avance de fonds la traite n°41

Valeur de l'ancien effet.....	14.000,00	
Intérêts de retard.....	322,00	$14.000,00 \times 18\% \times (46 / 360)$
TVA 20 %,.....	64,40	
<hr/>		
La valeur de la nouvelle traite..	14.386,40	(I.C n°41)

Nombre de jours

Ancienne échéance 15/ 05	16 j
Nouvelle échéance 30/ 06	30 j
<hr/>	
Total.....	46 j

Le 22/ 05 :

Bordereau d'escompte n° Z145

Valeur nominal (1)	14.386,40
Escompte	163,84 ($14.386,40 \times 10 \% \times 41/ 360$)
Commission.....	90,00
<hr/>	
Agios (HT)	253,84
TVA 10%.....	25,38
<hr/>	
Agios (TTC) (2)	279,22
Net à votre compte.....	14.107,18

Nombre de jours

Date de remise à l'escompte (20/ 05)	11 j
Echéance	(30/ 06).....30 j
<hr/>	
Total.....	41 j

1/ Journal « MISBAH »

		15/03		
3421	Client « NAHA »		27.360,00	
7111		Vente de M/ses		22.800,00
4454		Etat TVA facturée		4.560,00
	-Fact B 35005-			
		d°		
3425	Clients effets à recevoir « NAHA »		14.000,00	
51111	Chèques en portefeuille		13.360,00	
3421		Client «NAHA»		27.360,00
	-LC n° 40 (15/ 05) Ch 70014-			
		20/03		
	Aucune écriture			
		23/03		
5141	Banques		13.624,45	
6147	Services bancaires		120,00	
6311	Intérêts des empr et dettes		217,78	
34552	Etat TVA récup/ ch		37,77	
5520		Crédits d'escomp		14.000,00
	-Bord d'escompte n° Z. 145-			
		10/05		
	Aucune écriture			

		13/05		
3421	Clients « NAHA »		14.000,00	
5141	Banque			14.000,00
	-Virement bancaire n°007 -			
		14/05		
3425	Clients effets à recevoir		14.386,40	
3421	Clients« NAHA»			14.000,00
7381	Intérêts et p/dts assimilés			322,00
4455	Etat TVA facturée			64,40
	-LC n° 41 -(30/06)			
		15/05		
5520	Crédit d'escompte		14.000,00	
3425	Client FAR NAHA			14.000,00
	LC 40 échue			
		20/05		
Aucune écriture				
		22/05		
5141	Banques		14.107,18	
6147	Services bancaires		90,00	
6311	Int des emp et dettes		163,84	
3455	Etat TVA récup/ ch		25,38	
5520	Crédits d'escompte			14.386,40
	-Bordereau d'escompte n° Z145-			
5520	Crédits d'escompte		14.386,40	
3425	Clients effets à recevoir			14.386,40
	-Annulation de l'effet n°41-			

		d°		
3421	Client NAHA »		14386,40	
5141	-LC 41 impayée-	Banque		14386,40
		d°		
3421	Client « NAHA »		132,00	
5141	-Frais d'impayé LC 41-	Banque		132,00
		4/07		
		Aucune écriture		
		5/07		
51111	Chèque en portefeuille		14.518,40	
3421		Client NAHA (14.386,40 + 132,00)		14.518,40
		-Ch T 0097-		

2. / Journal de « NAHA ».

		15/03		
6111	Achat de M/ses		22.800,00	
34552	Etat TVA récup/ch		4.560,00	
4411	-Fact n° B35005-	Frs MISBAH		27.360,00
		d°		
4411	Frs « MISBAH »		27.360,00	
4415		Frs effets à payer		14.000,00
5141		Banque		13.360,00
		-LC n°40-		
		10/05		
		Aucune écriture		

		13/05		
5141	Banque		14.000,00	
4411		Frs « MISBAH »		14.000,00
	-Avance de fonds-			
		14/05		
4411	Frs « MISBAH »		14.000,00	
6311	Int des emp et dettes		322,00	
34552	Etat TVA récup/ ch		64,40	
4415		Frs effets à payer		14.386,40
	-LC n°41-			
		15/05		
4415	Frs effets à payer		14.000,00	
5141		Banques		14.000,00
	-Règlement de l'effets n°40 chèque n°T0070-			
		05/07		
4415	Frs effets à payer		14.386,40	
6147	Sec bancaires		120,00	
34552	Etat TVA récup/ ch		12,00	
5141		Banques		14.518,40
	-Règlement de l'effets n°41 chèque n°T0097-			

Cas n° 5

Le chef du service comptabilité de l'entreprise « ZAOUI Cie », spécialisée dans la broderie, vous communique, l'état des effets de commerce au 31 décembre N :

Effets inscrits dans le compte: « 3425 clients effets à recevoir »		Effets inscrits dans le compte: « 4415 fournisseurs effets à payer »		Effets inscrits dans le compte: « 5113 effets encaissés ou à l'encaissement »	
L. change ou B.O.	Mt	L.C. ou B.O.	Mt	L.C.	Mt
L.C. n°42 tirée sur ALI au 30/03	17.000,00	L.C. n°33 tirée par ANOUAR au 22/01	23.000,00	N°36 tirée sur ZAKIA au 06/01	22.000,00
B.O. n°33 souscrit par MERIEM au 28/03	12.500,00	BO n°25 souscrit à l'ordre de HAYAT au 10/02 domicilié à Crédit du Maroc	14.000,00	N° 38 tirée sur AYOUB au 06/01	25.000,00
L.C. n° 56 tirée sur ADAM au 15/02 ¹	20.000,00	L.C. n°16 tirée par KARIMI au 20/02 domiciliée à C M	12.500,00		

Au cours des mois janvier et février N, les opérations suivantes ont été effectuées par l'entreprise « ZAOUI Cie » :

02/01 : « ZAOUI Cie » achète à « BRAHIM » des matières premières à crédit : Montant brut : 9.000,00 (HT), remises 5%, et 3%. Port forfaitaire : 400,00 (HT), TVA : 20% ; facture n° Y130.

03/01 : « ZAOUI Cie » tire sur « KAMAL » la lettre de change n° 57 de 10.500,00 payable au 10/03, acceptée le jour même, et souscrit un billet n°35 à l'ordre de « BRAHIM » au 15/06.

10/01 : « **ZAOUI Cie** » achète 3 machines à coudre à 12.000,00 (HT) l'une, TVA 20% ; facture n° T31 payable : 1/3 dans 3 mois, le reste dans 17 mois.

12/01 : « **ZAOUI Cie** » reçoit de la banque l'avis d'encaissement des effets n° 36 et 38 ; commission de 20,00 HT par effet, TVA au taux de 10%, avis d'encaissement W38.

20/01 : « **ALI** » sollicite un report d'échéance de l'effet n°42.

L'entreprise accepte, annule l'effet et le remplace par un nouvel effet n°58 payable au 30/04 en tenant compte des intérêts de prorogation au taux de 10% de la récupération du prix du timbre fiscal de 20,00 et de la TVA au taux normal.

27/01 : « **ZAOUI Cie** » remet à l'escompte la lettre de change n° 57.

28/01 : « **ZAOUI Cie** » facture à « **HAMID** » des produits finis pour 17.000,00 (HT), remises 6% et 3%, port forfaitaire : 500,00 (HT), TVA 20% ; facture n° W136 payable dans 60 jours.

29/01 : « **HAMID** » règle la moitié de la facture W136, sous escompte de 1% par chèque bancaire n° 3577, (avoir S37).

01/02 : « **ZAOUI Cie** » achète à « **HAYAT** » un lot de matières premières : 18.000,00 remise 3%, port forfaitaire 300,00 (HT), TVA 20% (facture K30).

02/02 : « **ZAOUI Cie** » reçoit de la banque le bordereau d'escompte de L.C n°57. Les conditions d'escompte sont : Taux d'escompte : 12%, commission d'escompte : 35,00 (HT), TVA au taux de 10% , avis de crédit n°35.

03/02 : « **ZAOUI Cie** » endosse à l'ordre de « **HAYAT** » le B.O. n° 33, le reliquat sera payé en espèces.

05/02 : « **ADAM** » sollicite un report d'échéance de l'effet n°56. comme cet effet a déjà été endossé, l'entreprise lui avance, par virement bancaire (W4500), le montant de l'effet et tire sur lui une nouvelle lettre de change n°59 payable au 29/03 en tenant compte des intérêts de prorogation au taux de 12%, de la récupération du timbre fiscal de 25,00 et de la TVA au taux de 20%.

10/02 : « ZAOUI Cie » règle par chèques bancaires les dépenses suivantes :

- ♦ L'eau : 1.500,00 HT (TVA au taux de 7%), chèque n°W1360 ;
- ♦ Téléphone : 3.240,00 TTC (TVA au taux 20%), chèque n°W1361 ;
- ♦ Les frais de publicité dans la revue « Veille textile » : 14.400,00 TTC (TVA 20%), chèque n°W1362.

22/02 : Avis de domiciliation Z376 reçu de la banque relatif au paiement de l'effet n° 16, commission 45,00 (HT), TVA 10%.

Travail à faire :

Enregistrer au journal de l'entreprise « ZAOUI Cie » les opérations des mois : janvier et février N.

Solution « Cas n° 5 »

02/1 : Facture n° Y130 :

Montant brut	9.000,00
Remise 5%	450,00
NC1	8.550,00
Remise 3%.....	256,50
NC2	8.293,50
Port	400,00
Total HT	8.693,50
TVA 20 %	1.738,70
Total TTC.....	10.432,20

10/1 : Facture n° T31 :

MB : 12.000,00 x 3 =	36.000,00.
TVA 20%	7.200,00
NAP	43.200,00

1/3 = 14.400,00

2/3 = 28.800,00

12/1 : Avis d'enc n° W38.

VN : 22.000,00 + 25.000,00 = 47.000,00.

Commissions : 20,00 x 2 = 40,00.

TVA 10 % = 4,00.

Net à recevoir = 46.956,00.

		2/1	
6121	Achat de mat prem		8.293,50
61425	Transports sur achats		400,00
34552	Etat TVA récupérable sur ch		1.738,70
4411	Fournisseur « BRAHIM »		10.432,20
	-Fact n° Y130-		
	3/1		
3425	Clients effets à recevoir		10.500,00
3421	Clients «KAMAL»		10.500,00
	-LCn°57-		

		d°		
4411	Fournisseurs BRAHIM		10.432,20	
4415		Trs effets à payer		10.432,20
	-BO n°35-			
		10/1		
2332	Matériel et outillage		36.000,00	
34551	État TVA récup sur immob		7.200,00	
1486		Frs d'immob		28.800,00
4481		Dettes / acquisition d'immob		14.400,00
	- Fact n°T31-			
		12/1		
5141	Banques		46.956,00	
6147	Services bancaires		40,00	
34552	État TVA récup sur charges		4,00	
5113		Effets à encaisser ou à l'encaissement		47.000,00
	-Avis d'encaissement n°W38 des effets : 36 / 38-			
		20/1		
3421	Clients « BRAHIM »		17.000,00	
3425		Clients effet à recevoir		17.000,00
	- Annulation de LC n°42 -			

20/1 : Renouvellement d'effet.

LC n°58 : (Renouvellement de LC n°42)

Valeur de l'ancien effet	17.000,00
Intérêts (17.000,00 x 10% x 31j/360)	146,38
TVA 20%	29,28
Timbre fiscal	20,00
Valeur du nouvel effet	17.195,66

Du 30/3 au 30/4

Mars (31 - 30) = 1

avril 30

31 jours

		20/1	
3425	Clients effets à recevoir		17.195,66
3421		Clients « ALL »	17.000,00
7381		Intérêts et pdts assim	146,38
4455		Etat TVA facturée	29,28
6167		Impôts, taxes et drts ass	20,00
	-LC n°58-		
		27/1	
Aucune écriture			

28/1 : Facture n°W136 :

Montant brut	17.000,00
Remise 6%	1.020,00
NC1	15.980,00
Remise 3%.....	479,40
NC2	15.500,60
Port	5 00,00
Total HT	16.000,60
TVA 20 %	3.200,12
Total TTC.....	19.200,72

		28/1	
3421	Client HAMID		19.200,72
7121		Ventes de biens produits au Maroc	15.500,60
7127		Ventes et pdts accessoires	500,00
4455		Etat TVA facturée	3.200,12
	- Fact n°W136-		

29/1 : Avoir S 37 :

Montant .. (19.200,72 / 2).....	9.600,36
Escompte TTC 1%	96,00
Escompte HT.....	80,00
TVA 20 % (80,00 x 20 %).....	16,00
Net 9.600,36 - 96,00 = 9.504,36.	

		29/1		
5141	Banques		9.504,36	
6386	Escomptes accordés		80,00	
4455	Etat TVA facturée		16,00	
3421		Clients « HAMID »		9.600,36
	-Avoir n°S37, chèque n°3577-			
		30/1		

01/2 : Facture n°K30 :

Montant brut	18.000,00
Remise 3%	540,00
NC	17.460,00
Port	300,00
Total HT	17.760,00
TVA 20 %	3.552,00
Net à payer	21.312,00

		1/2		
6121	Achat de mat ^{1^{ère}}		17.460,00	
61425	Transports / achats		300,00	
34552	Etat TVA récup/ ch		3.552,00	
4411		Frs « HAYAT »		21.312,00
	-Fact n° K30-			

02/2 : Avis de crédit n° 35 :

Valeur de I.C 57	10.500,00
Intérêts $(10.500,00 \times 12\% \times 42j / 360,00)$	147,00
Commission bancaire	35,00
TVA 10 % $(147,00 + 35,00) \times 10\%$	18,20
Net	10.299,80

		2/2		
5141	Banques		10.299,80	
6311	Intérêts des emprunts et dettes		147,00	
6147	Services bancaires		35,00	
34552	Etat TVA récup sur charges		18,20	
5520		Crédit d'escompte		10.500,00
	-Bordereau d'escepte -			

		3/2		
4411	Frs « HAYAT »		21.312,00	
3425	Clients effet à recevoir ADAM			12.500,00
5161	Caisses			8.812,00
	-Endossement du BO 33 et pièce de caisse n°...-			
		5/2		
3421	Clients ADAM		20.000,00	
5141	Banques			20.000,00
	-Avances de fonds vir n°W4500-			

LC n°59 : (Renouvellement de LC n°56)

Valeur de l'ancien effet	20.000,00
Intérêts ($20.000,00 \times 12\% \times 42/360$)	280,00
TVA 20%	56,00
Timbre fiscal	<u>25,00</u>
Valeur du nouvel effet	20.361,00

Du 15/2 au 29/3

Février 28 -- 15 -- 13

Mars 29

42 jours

		5/2		
3425	Clients effets à recevoir		20.361,00	
3421	Clients ADAM			20.000,00
7381	Intérêts et pdts assimilés.			280,00
4455	Etat TVA facturée			56,00
6167	Impôts, taxes et drts assimilés.			25,00
	-LC n°59-			

		10/2	
61251	Achats de fournitures non stockables		1.500,00
61455	Frais de téléphone		2.700,00
61441	Annonces et insertions		12.000,00
34552	Etat TVA récup sur charges (105,00 - 540,00 + 2.400,00)		3.045,00
5141	Banques -Chèques n°W1360 ; W1361 ; W1362-		19.245,00

22/1 : Avis de domiciliation Z 376.

Valeur nominale :	12.500,00.
Commission HT	45,00.
TVA 10%	4,50.
Net à votre débit	12.549,50.

		22/2	
4415	F/rs efflet à payer		12.500,00
6147	Services bancaires		45,00
34552	Etat TVA récup/ch		4,50
5141	Banques -Avis de dom Z 376-		12.549,50

Précision : Règlements

- N'est déductible qu'à concurrence de 50% de son montant la taxe ayant grevé les achats, travaux ou services dont le montant est égal ou supérieur à 10.000 dirhams et dont le règlement n'est pas justifié par chèque barré non endossable; effet de commerce, moyen magnétique de paiement ou par virement bancaire.

- Conditions de validité

La lettre de change est toujours un acte de commerce en raison de sa forme (art. 9 du code de commerce). Ne peuvent donc apposer leur signature sur une traite, à un titre quelconque, que ceux qui ont la capacité suffisante pour faire le commerce.

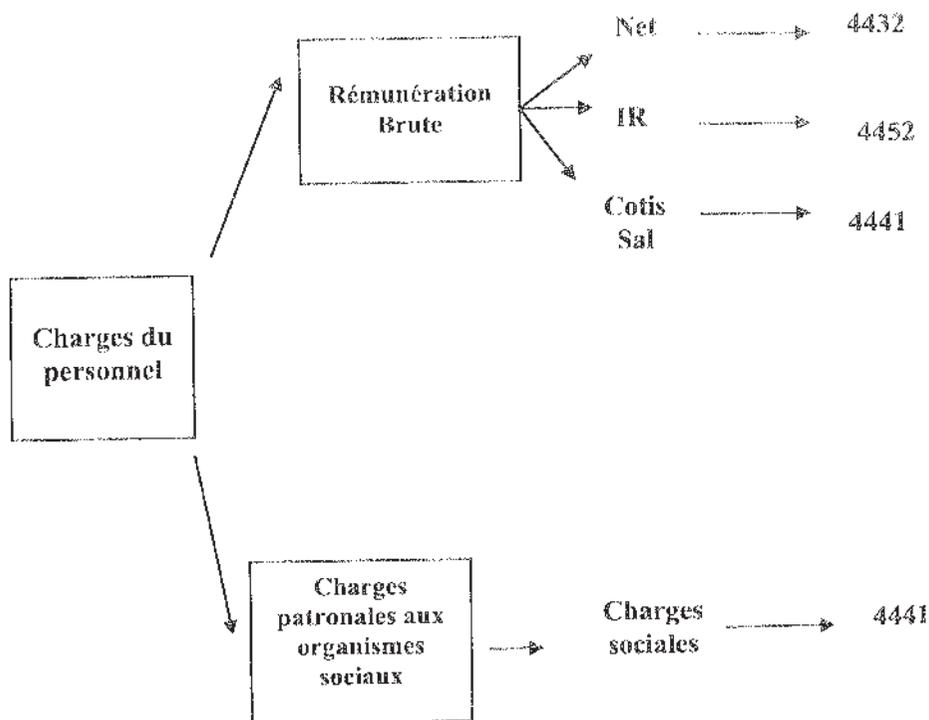
Le billet à ordre diffère essentiellement de la lettre de change en ce qu'il n'est pas un acte de commerce par nature. Pour s'engager par billet à ordre, il suffit donc d'avoir la capacité de droit commun.

Chapitre VII :

Les charges de personnel

L'emploi de salariés entraîne pour l'entreprise des charges très importantes, à verser :

- Au personnel → Salaire
- Aux organismes sociaux → Cotisations sociales
- À l'Etat → Impôts



I- Les charges de personnel :

I- Le salaire :

Les charges du personnel comprennent d'une part la rémunération brute et d'autre part, les charges patronales à verser aux organismes sociaux (caisse de sécurité sociale, CIMR,... etc.).

$$\text{Charges de personnel} = \text{Salaires} + \text{Charges Sociales.}$$

Les rémunérations brutes comprennent à la fois, les salaires de base et diverses majorations.

- Le salaire comprend :

***Le salaire de base** : Il correspond au salaire contractuel, c'est à dire la rémunération convenue entre l'employeur et le salarié au moment de la signature du contrat de travail. Ce salaire est fonction de la durée du travail, qui légalement, fixée à 44 heures par semaine ou à 2288 heures par an (loi 65/99 formant Code du travail).

Précision : la journée de travail commence à 6 h et termine à 21 h (loi 65/99).

***Les éléments accessoires au salaire de base** : Il s'agit :

- ♦ **Des heures supplémentaires** : Ce sont les heures de travail effectuées au delà de la durée légale hebdomadaire de 44 heures. Le salaire est majoré :
 - **De 25%** pour les heures supplémentaires effectuées entre 6 h et 21 h.
 - **De 50%** pour les heures supplémentaires effectuées entre 21h et 6h.
 - **De 50%** pour les heures supplémentaires effectuées entre 6 h et 21 h le jour du repos hebdomadaire.
 - **De 100%** pour les heures supplémentaires effectuées entre 21h et 6h le jour du repos hebdomadaire.

***Les primes et indemnités** : on peut distinguer les primes d'ancienneté, prime d'assiduité, prime de rendement.

A titre d'exemple, les primes d'ancienneté sont allouées comme suit :

- 5 % du salaire payé après 2 ans de travail.
- 10 % du salaire payé après 5 ans de travail.
- 15 % du salaire payé après 12 ans de travail.
- 20 % du salaire payé après 20 ans de travail.
- 25 % du salaire payé après 25 ans de travail.

Les avantages en nature : exemple : logement, téléphone, nourriture.....

Le salarié ne perçoit pas l'intégralité de la rémunération brute. En effet, **une partie** de celle-ci **est prélevée** directement par l'entreprise et elle est versée pour le compte du salarié à l'Etat (IR) et aux organismes sociaux (CNSS, CIMR).

2- Les charges de sécurité sociale :

2-1- Retenue sur salaire : Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

La CNSS a pour objet de garantir les travailleurs contre les risques pouvant diminuer leur capacité de travail. Elle verse aux salariés les prestations suivantes :

- **Allocations Familiales**¹ : à raison de 200 DH chacun pour les trois premiers enfants, 36 DH chacun pour les trois suivants ;
- **Indemnités de maladie, de maternité, pensions de vieillesse et d'invalidité.**

En contrepartie de ces prestations, la CNSS perçoit régulièrement tous les mois des cotisations des salariés : **Cotisation pour prestation sociale et cotisation pour assurance maladie obligatoire (AMO).**

Les cotisations de prestations sociales sont à la charge des salariés et sont fixées à **4,29%** du salaire brut, avec **un plafond de 6.000 DH par mois.**

¹ La CNSS vire les allocations familiales dans les comptes bancaires des salariés.

Précision : (Assurance maladie obligatoire - AMO)

- La loi instituant la couverture médicale obligatoire, garantissant l'accès universel aux soins de santé, a été promulguée en novembre 2002. Elle prévoit une instance de régulation et deux mécanismes de couverture:

- La gestion de l'assurance maladie obligatoire par la CNSS pour le secteur privé et par la CNOPS pour le secteur public.
- Un régime d'assistance médicale pour les plus démunis (RAMED)
- La régulation de la couverture médicale obligatoire par l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM).

- Le taux de cotisation à l'assurance maladie obligatoire est fixé à la date d'entrée en vigueur à **5,5%** de la masse salariale dé plafonnée réparti comme suit:

- **3,5 %** à la charge de l'employeur
- **2%** à la charge des salariés.

2-2 Les charges patronales de sécurité sociale :

Ces charges viennent augmenter les charges du personnel supportées par l'entreprise.

Le calcul de ces charges se fait en fonction du montant du salaire brut. On peut distinguer :

▪ Les cotisations d'allocations familiales :

Cette cotisation est calculée par application d'un taux de **6,4%** à la masse salariale. Elle est entièrement à la charge des entreprises.

▪ Les cotisations pour prestations sociales :

Le taux de cette cotisation est de **8,6%** du salaire brut (avec un **plafond de 6.000 DH** par salaire mensuel et par salarié).

▪ La taxe de formation professionnelle :

Son taux est de **1,6%** de la masse salariale, elle est aussi à la charge exclusive des entreprises.

▪ L'assurance maladie obligatoire : Son taux est de **3,5%** de la masse salariale.

Tableau des cotisations sociales²

Elément	Entreprise	Salarié	Total	Observations
Cotisations d'allocations familiales ³	6,40%	0	6,40%	Sans plafond
Cotisations pour prestations sociales	8,6%	4,29%	12,89%	Plafonnée 6.000,00
Taxe de formation professionnelle	1,6%	0	1,6%	Sans plafond
Assurance maladie obligatoire.	3,50%	2%	5,50%	Sans plafond

- **Autres charges patronales :**
 - Cotisation de la caisse de retraite ;
 - Cotisation aux mutuelles ;
 - Les assurances groupes ;
 - Œuvres sociales ;
 - Les charges de médecine du travail.

II- L'impôt sur le revenu : IR.

L'IR salarial est l'impôt sur le revenu dont sont redevables les salariés au titre de leurs rémunérations. Il est prélevé à la source mensuellement par l'employeur et versé au percepteur des impôts.

Le calcul de l'IR sur salaire nécessite le passage par les étapes suivantes :

1^{ère} étape : détermination du salaire brut (SB), c'est à dire la somme des Rémunérations : salaires de base, prime, indemnités, avantages en argents ou en nature,

2^{ème} étape : détermination du salaire brut imposable (SBI).

Le SBI est obtenu en éliminant du salaire brut les éléments exonérés. Il s'agit essentiellement :

- Des remboursements de frais engagés par le salarié dans le cadre de l'exercice de ses fonctions (exemple : frais de déplacement).

$$\text{SBI} = \text{SB} - \text{EXONERATIONS}$$

² Décrets n° 2.07.234 et n° 2.07.233 publiés le 12-07-2007) appliqué à partir 1/08/2007.

³ A partir de janvier 2009 le taux des cotisations d'allocations familiales est établi à 6,4%

3^{ème} étape : détermination du salaire net imposable (SNI).

Le salaire net imposable s'obtient en déduisant du SBI, certaines déductions de charges engagées par le salarié. Parmi ces déductions nous pouvons citer :

- Les frais professionnels évalués forfaitairement à 20% du SBI non compris les avantages en argent ou en nature, et ce dans la limite de 30.000,00 par an (2.500,00 par mois)⁴ ;
- Les cotisations à la CNSS ;
- Les cotisations de retraite constituées auprès d'organismes marocains ;
- Le remboursement des emprunts (capital et intérêts) contractés en vue de l'acquisition ou la construction de logements économiques.

$$\text{SNI} = \text{SBI} - \text{DEDUCTIONS}$$

4^{ème} étape : calcul de l'IR brut.

On détermine dans quelle tranche se trouve le SNI, on le multiplie par le taux correspondant à la tranche et on déduit la somme figurant dans la dernière colonne afin d'obtenir **IR (brut)**.

Barème mensuel de l'IR⁵

Tranches de revenu mensuel	Taux (%)	Somme à déduire en DH
0 – 2 500,00	0	-
2.501,00 – 4.166,66	10	250,00
4.166,67 – 5.000,00	20	666,67
5.001,00 – 6.666,67	30	1 166,67
6.666,68 – 15.000,00	34	1.433, 33
Au-delà de 15.000,00	38	2.033,33

$$\text{IR (brut)} = (\text{SNI} \times \text{TAUX}) - (\text{SOMME A DEDUIRE})$$

⁴ Loi de finance 2010

⁵ Loi de finance 2010

Exemple :

Soit un SNI de 12.000,00 par mois.

On remarque que ce salaire se situe au niveau de la tranche (6666,68-15000,00).

$$\begin{aligned} \text{IR (brut)} &= (12.000,00 \times 34\%) = (1.433,33) \\ &= 2.646,67. \end{aligned}$$

Précision :

Le barème de l'IR prévu par le Code Général des Impôts est annuel

Tranches de revenu annuel	Taux (%)	Somme à déduire en DFI
0 – 30 000,00	0 %	..
30.001,00 – 50.000,00	10 %	3000,00
50.001,00 – 60.000,00	20 %	8000,00
60.001,00 – 80.000,00	30 %	14 000,00
80.001,00 – 180.000,00	34 %	17.200, 00
Au-delà de 180.000,00	38 %	24.400,00

Le barème mensuel est obtenu en divisant les paramètres annuels par 12.

D'autres barèmes périodiques sont aussi prévus pour simplifier le calcul de l'impôt pour différentes catégories de salariés, ainsi il suffit de diviser les paramètres annuels (tranches et sommes à déduire) par les coefficients suivants :

- ♦ Par 300 pour le calcul de l'équivalent journalier ;
- ♦ Par 50 pour obtenir le barème hebdomadaire ;
- ♦ Par 24 pour avoir l'équivalent en quinzaine ;
- ♦ Et par 4 lorsqu'on désire déterminer le barème trimestriel.

5^{ème} étape : calcul de l'IR net.

Pour obtenir IR net, on retranche de l'IR brut les déductions au titre des charges familiales. Cette déduction est de 30 DH par mois par personne à charge et ce dans la limite de 6 personnes (épouse et enfants). – Loi de finance 2009-.

$$\text{IR (net)} = \text{IR (brut)} - \text{DEDUCTIONS POUR CHARGES DE FAMILLE}$$

Application 1 :

« M. ABDELALI » perçoit un salaire mensuel de 5.000,00, une prime d'ancienneté de 10% et une indemnité de déplacement 500,00.

La société cotise à la CNSS et à la CIMR (6%).

« M. ABDELALI » est marié et père de deux enfants.

Travail à faire :

Calculer l'IR sur salaire de Mr. ABDELALI.

Solution « Application 1 » :

- **Salaire brut** = Salaire de base + prime d'ancienneté.

$$= 5.000,00 + (5.000,00 \times 10\%) + 500,00 = 6.000,00.$$

- **Salaire brut imposable**

$$\text{SBI} = 6.000,00 - 500,00 = 5.500,00$$

- **Salaire net imposable :**

$$\begin{aligned} \text{SNI} &= \text{SBI} - \text{abattement forfaitaire} - \text{cotisation prestations sociales} \\ &\quad - \text{cotisations AMO} - \text{cotisations CIMR.} \\ &= 5.500,00 - (20\% \times 5.500,00) - (5.500,00 \times 4,29\%) \quad (5.500,00 \times 2\%) \\ &\quad (5.500,00 \times 6\%) \\ &= 5.500,00 - 1100,00 - 235,95 - 110,00 - 330,00 = 3.724,05. \end{aligned}$$

- **Calcul IR brut**

Le SNI de « ABDELALI » se situe dans la tranche d'impôt de 10%.

$$\text{IR brut} = (3.724,05 \times 10\%) - 250,00 = 122,41$$

- **Calcul IR net**

$$\begin{aligned} \text{IR net} &= \text{IR brut} - \text{déductions familiales} \\ &= 122,41 - (30,00 \times 3) = 32,41. \end{aligned}$$

Application 2 :

La rémunération brute de « M. YAMANI », marié et père de 3 enfants, est constituée comme suit :

- Salaire de base 9.000,00;
- Prime d'ancienneté 1.800,00;
- Frais de déplacement 700,00;
- Prime de rendement 550,00;
- Logement 2.200,00.

Travail à faire

Calculer l'IR sur salaire de « M. YAMANI ».

Solution « Application 2 » :

- **Salaire brut** = Salaire de base + Prime d'ancienneté + Frais de déplacement + Prime de rendement + Logement.

$$= 9.000,00 + 1.800,00 + 700,00 + 550,00 + 2.200,00 = 14.250,00.$$

- **Salaire brut imposable :**

$$\text{SBI} = 14.250,00 - 700,00 = 13.550,00$$

- **Salaire net imposable :**

SNJ = SBI - abattement 20% - cotisation prestations sociales cotisations AMO

$$= 13.550,00 - (20 \% \times 11.350,00 \text{ (1)}) - (6.000,00 \text{ (2)} \times 4,29\%) - (13.550,00 \times 2\%).$$

$$= 13.550,00 - 2.270,00 - 257,4 - 271,00 = 10.751,60$$

(1) Base calcul de l'abattement :

(13.550,00 - 2.200,00), plafond 2.500,00 / mois.

(2) Plafond de 6.000,00.

- **IR brut**

Le salaire de « YAMANI » est situé dans la tranche (6 666,68-15 000,00)

$$\text{IR brut} = (10.751,60 \times 34\%) = 1.433,33 = 2.222,21.$$

- **IR net** = IR brut - déductions familiales

$$= 2.222,21 - (30,00 \times 4 \text{ (3)}) = 2.102,21.$$

(3) l'épouse + 3 enfants.

III- Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires et revenus : les personnes physiques (Loi de finance 2013)

Les dispositions relatives à ladite contribution peuvent être résumées comme suit :

1- Personnes imposables

La contribution sociale de solidarité sur les bénéficiaires et revenus s'applique aux personnes physiques titulaires :

- **De revenus professionnels** tels que définis à l'article 30 (1° et 2°) du C.G.I notamment les bénéfices réalisés par les personnes physiques et provenant de l'exercice des professions commerciales, industrielles, artisanales, de promotion immobilière, profession libérale... etc;
- **De revenus salariaux** et revenus assimilés tels que définis à l'article 56 du CGI tels que les traitements, salaires, indemnités et pensions ou rentes viagères... etc ;
- **De revenus fonciers** tels que définis à l'article 61-I du C.G.I notamment les revenus provenant de la location des immeubles bâtis et non bâtis, des constructions de toute nature, des indemnités d'éviction... etc.

A cet effet, les titulaires des revenus susvisés sont soumis à ladite contribution, même en cas d'exonération.

2- Base de calcul de la contribution

La base de calcul de la contribution pour les personnes physiques est le revenu de source marocaine net d'impôt.

Ainsi pour :

- les revenus professionnels, la contribution s'applique sur le montant du bénéfice net comptable ou le bénéfice minimum ou forfaitaire diminué du montant de l'IR exigible ;

- les revenus fonciers, la contribution s'applique sur le montant brut du revenu acquis, diminué du montant de l'IR exigible ;
- les revenus salariaux, la contribution s'applique sur le revenu brut diminué du montant des charges et cotisations sociales obligatoires et du montant de l'IR exigible.

Dans ce cas, la contribution est prélevée sur la base du revenu salarial effectivement perçu par le contribuable.

Il est à préciser que lorsque l'employeur procède à la déduction des intérêts de prêts pour l'acquisition ou la construction d'un logement destiné à l'habitation principale ou des primes ou cotisations se rapportant aux contrats d'assurance-retraite, non admises en déduction de la base de la contribution, l'IR à prendre en considération pour la détermination de la base de la contribution sociale de solidarité, au titre du revenu du salarié, correspond à l'IR calculé sur la base du revenu net salarial avant d'effectuer lesdites déductions.

3- Taux de la contribution

La contribution sociale de solidarité sur les revenus des personnes physiques est calculée sur la base des revenus de source marocaine nets d'impôt dont le montant annuel est égal ou supérieur à 360 000 dirhams selon les taux proportionnels suivants :

Montant du ou des revenus (s) net (s) d'impôt	Taux de la contribution
de 360 000 à 600 000	2%
de 600 001 à 840 000 dirhams	4%
au-delà de 840 000 dirhams	6%

NB: Les taux de la contribution sociale de solidarité sur les revenus des personnes physiques ne sont pas progressifs.

Application :

M Othmane marié et ayant deux enfants à charge dispose d'un salaire annuel brut global de 780.000 DH dont 19000 DH de frais de déplacement.

Travail à faire :

Calculer la contribution de solidarité sociale sur le revenu salarial de Mr Othmane.

Solution « Application » :**-Éléments exonérés :**

- Frais de déplacement : 19 000 DH

-Revenu brut imposable (RBI)

Revenu brut imposable (RBI) s'élève à : $780.000 - 19.000 = 761.000$ DH

-Déductions sur revenu brut imposable (RBI)

- Frais professionnels $761.000 \times 20\% = 152.200$ Plafonné à 30.000 DH

- Cotisation C.N.S.S. $72.000 \times 4,29\% = 3088,80$ DH

- Cotisation AMO $761.000 \times 2\% = 15.220,00$

Total des déductions = 48.308,80 DH

-Revenu net imposable (RNI)

$761.000 - 48.308,80 = 712.691,2$ DH

- Calcul de l'I.R. :

On utilise le barème annuel de l'IR.

$(712.691,2 \times 38\%) = 24.400 = 246.422,65$ DH

-Charges de famille : $360 \times 3 = 1.080,00$ DH

-I.R. exigible

I.R. exigible : $= 246.422,65 - 1.080,00 = 245.342,65$ DH

-Revenu salarial net d'impôt :

$780.000,00 - 3.088,80 - 15220,00 - 245.342,65 = 516.348,55$ DH

Montant de la contribution Sociale de Solidarité :

Par rapport au barème de la contribution, le revenu de Mr Othmane, se trouve dans la tranche (360 000-600 000) à 2%. Donc :

$$516.348,55 \times 2\% = 10.326,97 \text{ DH}$$

Cette contribution est liquidée, par voie de retenue à la source par les employeurs et versée dans les mêmes conditions de recouvrement de la retenue à la source au titre des traitements et salaires.

IV- Bulletin de paie et livre de paie :**I- Bulletin de paie :**

Le bulletin de paie est remis au salarié au moment du paiement de son Salaire. Généralement à la fin de chaque mois (ou par quinzaine)

Bulletin de paie	
	Salaire de Base
-	<u>Majoration</u> (prime, indemnités,...)
	= Salaire brut
-	Retenues
	• Cotisation à une caisse de retraite
	• Cotisation à la CNSS
	• IR
	• Autres retenues

	= Salaire net
-	Déductions
	• Acomptes
	• Oppositions

	= Sal net à payer.

- **Opposition** : part du salaire retenue par l'employeur pour la verser à un créancier du salarié (l'opposition est prononcée par le tribunal).

- **Avances et acomptes** : ce sont des versements effectués au salarié avant l'établissement du bulletin de paie.

Application 1 :

En reprenant le cas du salarié **ABDELALI** et en considérant que l'entreprise lui a fait un acompte de 600,00.

Travail à faire :

Etablir le bulletin de paie de « M. ABDELALI »

Solution « Application » :

Bulletin de paie « ABDELALI »	
Salaire de Base	5.000,00
Prime d'ancienneté	500,00
Indemnité déplacement	<u>500,00</u>
- Salaire brut ⁽¹⁾	6.000,00
- Retenues :	
CNSS (235,95 + 110)	345,95
CIMR	330,00
IR	<u>32,41</u>
- Total retenues ⁽²⁾	708,36
- Salaire net (1) - (2)	5.291,64
- Déductions	
Avances	<u>600,00</u>
Net à payer	4.691,64

$$\text{CNSS} = (5500 \times 4,29\%) + (5500 \times 2\%) = 345,95$$

Application 2 :

D'après une décision du tribunal, l'entreprise doit retenir une opposition de 1.100,00 par mois du salaire de « **M. YAMANI** ».

Travail à faire :

Etablir le bulletin de paie de « M. YAMANI »

Exemple : Le livre de paie de la société « **AYOURTEC** » au titre du mois de mars est le suivant :

Noms	Salair bruts	Salair plafou	Retenues				Acompt	Oppos	Net à payer
			CNSS	IR	CMR	Total			
ZAOUI	9.000	6.000	437,40	700,11	540	1.677,51	-	1.100	6.222,49
RABI	4.000	4.000	251,60	20,84	240	512,44	700		2787,56
NABIL	7.000	6.000	397,40	289,85	420	1.107,25	1.500	400	3.992,75
Total	20.000	16.000	1.086,40	1010,80	1.200	3297,20	2.200	1.500	13.002,80

Par simplification dans l'exemple le SB correspond au SBI

$$\text{CNSS} = (\text{SBI} \times 2\%) + (\text{Salaire plafonné} \times 4,29\%)$$

V- Traitement comptable :

1- Comptabilisation du livre de paie :

Pour comptabiliser le livre de paie, on passe l'écriture suivante :

6171	Rémunération du personnel		*
3431		Avances et acomptes au personnel	*
4432		Rémunérations dues au personnel	*
4441		CNSS	*
44525		Impôt sur le revenu	*
4434		Oppositions sur salaires	*
	Enregistrement du livre de paie-		

Application :

A partir de l'exemple précédent,

Travail à faire :

Comptabiliser au journal le livre de paie de l'entreprise « **AYOURTEC** ».

Solution « Application » :

31/03

6171	Rémunération du personnel		20.000,00
3431	Avances et acomptes au personnel		2.200,00
4432	Rémunérations dues au personnel		13.002,80
4441	CNSS		1.036,40
44525	Impôt sur le revenu		1010,80
4443	Caisse de retraite		1.200,00
4434	Oppositions sur salaires		1.500,00
- Livre de paie mars « AYOURTEC »-			

Par simplification, nous avons intégré les Allocations familiales dans le compte 6171.

Remarque : lors du versement de l'acompte ou de l'avance au courant du mois, on doit passer l'écriture suivante (par chèque bancaire par exemple) :

3431	Avances et acomptes au personnel		*
5141	Banques		*

Application :

Sachant que le versement des avances est effectué en espèces le 15 février,

Travail à faire :

Passer au journal « **AYOURTEC** » le versement des avances au titre du mois de mars,

Solution « Application » :

15/02

3431	Avances et acomptes au personnel		2.200,00
5161	Caisse		2.200,00
-Bon de caisse n°.....-			

2- Comptabilisation des charges patronales de CNSS :

Pour comptabiliser la part patronale de la CNSS, on passe l'écriture suivante :

61741	Cotisations de sécurité sociale		*	
4441		CNSS		*

Remarque : Pour les autres organismes sociaux (mutuelles, CIMR...) on peut créditer d'autres comptes comme « 4443 Caisse de retraite », « 4445 mutuelles », « 4448 autres organismes sociaux ».

Application :

A partir de l'application de l'entreprise « **AYOURTEC** »

1/ Calculer la part patronale de cotisation de CNSS.

2/ Passer les écritures nécessaires au journal.

Solution « Application » :

1/ Calcul des cotisations :

- Cotisations allocations familiales	= 20.000,00 x 6,40%	= 1.280,00
- Cotisations prestations sociales (a)	= 16.000,00 x 8,6%	= 1.376,00
- Cotisations AMO	= 20.000,00 x 3,50%	= 700,00
- Taxe formation professionnelle	= 20.000,00 x 1,6%	= 320,00
- Total		= 3.676,00

(a) La base de calcul est plafonnée à 6.000,00 / salarié.

2/ Ecriture comptable.

61741	Cotisations de sécurité sociale		3.676,00	
4441		CNSS		3.676,00
	-Déclaration CNSS part patronale -mois de mars-			

3- Comptabilisation du paiement des salaires :

Il s'effectue par le solde du compte de dettes « **4432 Rémunérations dues au personnel** » par un compte de trésorerie "Banque ou Caisse".

Exemple : on suppose que le paiement dans cette entreprise est effectué par chèque bancaire.

4432	Rémunérations dues au personnel		*	
5141		Banques		*
	-ch. N°.....-			

Application :

Sachant que Le règlement est fait par virement bancaire,

Travail à faire :

Comptabiliser au journal de « AYOURTEC » le paiement des salaires du mois de Mars.

Solution « Application » :

4432	Rémunérations dues au personnel		13.002,80	
5141		Banques		13.002,80
	- Virement bancaire pour les salaires du mois de mars-			

4-Comptabilisation du paiement de l'IR :

Il consiste à solder un compte de dette « **4452 Impôt et taxes assimilés** » par le crédit d'un compte de trésorerie.

4452	Etat impôt et taxe assimilés		*	
5141	Banques			*

Application :

Comptabiliser au journal de « AYOURTEC » le règlement de l'IR. (Le règlement est fait par chèque n°T037).

Solution « Application » :

4452	Etat impôt et taxe assimilés		1010,80	
5141	Banques			1010,80
	-Chèque n° T037-			

5-Comptabilisation du paiement des cotisations CNSS :

Il consiste à solder un compte de dette « 4441 CNSS » par le crédit du compte « 5141 Banque ».

4441	CNSS		*	
5141	Banques			*

Application :

Comptabiliser au journal de « AYOURTEC » le règlement de la CNSS. (Le règlement est fait par chèque n°T038).

Solution « Application » :

4441	CNSS ⁶		4.762,40	
5141	Banques			4.762,40
	-Chèque n° T038-			

⁶ Part salariale + part patronale (1086,4 + 3676,00).

Cas et Solutions

Chapitre VII

Cas n° 1

La société « RIZKCABLE » emploie 4 salariés : « AMINE », « JAMAL », « ZAKI » et « ROCHDI ».

Salariés	Situation familiale	Salaire de base	Prime d'ancienneté	Frais de déplacement
AMINE	Marié / 1 enf	4350,00	500,00	300,00
JAMAL	Marié / 4 enf	7.314,00	600,00	400,00
ZAKI	Célibataire	4.650,00	-	-
ROCHDI	Célibataire	5.000,00	-	600,00

Cette société est affiliée à la CIMR au taux de 3%.

Travail à faire :

- 1/ Etablir le livre de paie de la société « RIZKCABLE ».
- 2/ Enregistrer les éléments de ce livre de paie.

Solution « Cas n° 1 »

Eléments	Amine	Jamal	Zaki	Rochdi
Salaire de base	4350,00	7314,00	4.650,00	5.000,00
Prime d'ancienneté	500,00	600,00	-	-
Frais de déplacement justifiés	300,00	400,00	-	600,00
Salaire brut(1)	5.150,00	8.314,00	4.650,00	5.600,00
Eléments exonérés (2)				
Frais de déplacements justifiés	300,00	400,00	-	600,00
Salaires bruts imposables (1) – (2) – (3)	4.850,00	7.914,00	4.650,00	5.000,00
Déductions : (4)				
Abattement 20%	970,00	1.582,80	930,00	1 000,00
Cotisation CNSS	305,06	415,68	292,48	314,50
Cotisation CIMR	145,50	237,42	139,50	150,00
Salaire net imposable (3) – (4) = (5)	3.429,44	5.678,10	3.288,02	3.535,50

- Calcul des abattements de 20% :

Noms	Base de calcul	Taux	Déduction	Somme à déduire
AMINE	4.850,00	20%	970,00	970,00
JAMAL	7.914,00	20%	1.582,80	1.582,80
ZAKI	4.650,00	20%	930,00	930,00
ROCHDI	5.000,00	20%	1 000,00	1 000,00

NB : Il n'y a pas d'avantages en nature.

- Calcul de l'IR brut :

Noms	SNI	Taux	Somme à déduire	IR brut
AMINE	3.429,44	10%	250,00	92,94
JAMAL	5.678,10	30%	1.166,67	536,76
ZAKI	3.288,02	10%	250,00	78,80
ROCHDI	3.535,50	10%	250,00	103,55
Total	15.931,06	-	-	812,05

• Calcul de l'IR net :

Noms	IR brut	Nbr de personnes à charge	déductions	IR net
AMINE	92,94	2	2 x 30 = 60	32,94
JAMAL	536,76	5	5 x 30 = 150	386,76
ZAKI	78,80	0	0	78,80
ROCHDI	103,55	0	0	103,55
Total	812,05	-	-	602,05

• Livre de paie de la société RIZKCABLE :

Noms	Salaires bruts *	Salaire plafond	Retenues			Total	Net à payer
			CNSS	IR	CIMR		
Amine	5.150,00	4.850,00	305,06	32,94	145,50	483,50	4.666,50
Jamal	8.314,00	6.000,00	415,68	386,76	237,42	1.039,86	7.274,14
Zaki	4.650,00	4.650,00	292,48	78,80	139,50	510,78	4.139,22
Rochdi	5.600,00	5.600,00	314,50	103,55	150,00	568,05	5.031,95
Total	23.714,00		1327,72	602,05	672,42	2.602,19	21.111,81

2/ Enregistrement comptable.

6171	Rémunérations du personnel		23.714,00	
4432		Rémunérations dues au personnel		21.111,81
4441		CNSS		1.327,72
4443		Caisse de retraite		672,42
44525		Impôt sur le revenu		602,05
	-Suivant livre de paie -			

Cas n° 2

L'entreprise « SABHTEH », spécialisée dans la fabrication de pièces électroniques, vous présente les données relatives aux rémunérations de trois de ses salariés : « ABADI », « BAAKIL » et « ALAOUI », et ce pour le mois d'avril.

Eléments	ABADI	BAAKIL	ALAOUI
Salaire de base	4.000,00	3.000,00	5.000,00
Prime d'ancienneté	800,00	300,00	-
Indemnité de formation	1.200,00	-	-
Indemnité de logement	2.000,00	1.000,00	1.000,00
Frais de déplacement justifiés	1.500,00	1.200,00	500,00
Salaire brut	9.500,00	5.500,00	6.500,00

Les cotisations salariales, au titre du mois d'avril.

Nature	Taux	Plafond
Cotisation CNSS	4,29%	6.000,00
Cotisation CIMR	6%	aucun
Cotisation AMO	2%	aucun

Autres informations :

- La situation familiale de ces trois salariés est la suivante :
 - « ABADI » marié, 2 enfants à charge ;
 - « BAAKIL » célibataire ;
 - « ALAOUI » marié, 4 enfants à charge.
- Une avance de 700,00 a été versée à « ALAOUI » (15/03).
- Une avance de 1.500,00 a été versée à « ABADI » (15/03).
- « BAAKIL » a une opposition (d'après une décision du tribunal) de 800,00 par mois (29/04).

Travail à faire :

- 1/ Calculer les cotisations salariales à la CNSS.
- 2/ Calculer les cotisations salariales à la CIMR.
- 3/ Calculer les retenues au titre de l'IR.
- 4/ Présenter les bulletins de paie relatifs à ces trois salariés.
- 5/ Enregistrer au journal de la société, le 30/04, les divers éléments relatifs à cette paie.
- 6/ Enregistrer les règlements des salaires nets au journal de la société sachant que ceux-ci ont été effectués, le 30/04/2005 par virements bancaires n° : 3201, 3202 et 3203.

Solution « Cas n° 2 »

1/ Cotisations salariales à la CNSS au titre du mois d'avril :

	Salaire brut	Base de calcul	Taux *	Plafond	Cotisation CNSS
ABADI	9.500,00	8.000,00 (1)	6,29%	6.000,00	417,40
BAAKIL	5.500,00	4.300,00 (2)	6,29%	4.300,00	270,47
ALAQUI	6.500,00	6.000,00 (3)	6,29%	6.000,00	377,40

* Salaire plafonné à 6.000,00 x 4,29% de cotisation pour prestations sociales + 2% de cotisation AMO (salaire non plafonné).

Les frais de déplacements justifiés ne font pas partie de la base de calcul des cotisations à verser à la CNSS ni à la CIMR. Cette base est plafonnée à 6.000,00 pour le calcul des cotisations pour prestations sociales et non plafonné pour les cotisations AMO.

$$(1) 9.500,00 - 1.500,00 = 8.000,00$$

$$(2) 5.500,00 - 1.200,00 = 4.300,00$$

$$(3) 6.500,00 - 500,00 = 6.000,00$$

2/ Cotisation salariales à la CIMR au titre du mois d'avril :

	Base de calcul	Taux	Cotisation CIMR
ABADI	8.000,00	6%	480,00
BAAKIL	4.300,00	6%	258,00
ALAQUI	6.000,00	6%	360,00
Total	18.300,00	-	1.098,00

3 Retenues IR :

a- Détermination du salaire net imposable :

Eléments	ABADI	BAAKIL	ALAOUI
Salaire de base	4.000,00	3.000,00	6.000,00
Prime d'ancienneté	800,00	300,00	-
Indemnité de formation	1.200,00	-	-
Indemnité de logement	2.000,00	1.000,00	1.000,00
Frais de déplacement justifiés	1.100,00	1.200,00	500,00
(1) Salaire brut	9.500,00	5.500,00	6.500,00
(2) Eléments exonérés			
Frais de déplacements justifiés	1.500,00	1.200,00	500,00
(3) Salaires brut imposable (1) – (2)	8.000,00	4.300,00	6.000,00
(4) Déductions :			
Abattement 20%	1.200,00	660,00	1000,00
Cotisation CNSS	417,40	270,47	377,40
Cotisation CIMR	480,00	258,00	360,00
Salaire net imposable (3) – (4)	5.902,60	3.111,53	4.262,60

b- Calcul des abattements de 20% :

Noms	Base de calcul	Taux	Déduction	Plafond
ABADI	8.000,00 – 2.000,00 = 6.000,00	20%	1.200,00	1.200,00
BAAKIL	4.300,00 – 1.000,00 = 3.300,00	20%	660,00	660,00
ALAOUI	6.000,00 – 1.000,00 = 5.000,00	20%	1 000,00	1 000,00

- L'abattement forfaitaire de 20% est plafonné à 30.000,00 par an, soit 2.500,00 par mois.

- La base de calcul de cet abattement ne doit pas prendre en considération les avantages en argents et en nature.

c- Calcul de l'IR brut :

On applique le barème prévu par l'IR.

Noms	SNL	Taux	Somme à déduire	IR brut
ABADI	5.902,60	30%	1.166,67	604,11
BAAKIL	3.111,53	10%	250,00	61,15
ALAOUI	4.262,60	20%	666,67	185,85
Total	-	-	-	851,11

d- Calcul de l'IR net :

Noms	IR brut	Nbre de pers. à charge	Déductions	IR net
ABADI	604,11	3	$3 \times 30,00 = 90,00$ (1)	514,11
BAAKIL	61,15	0	0	61,15
ALAOUI	185,85	5	$5 \times 30,00 = 150,10$	35,85
Total	851,11	-	240,00	611,11

NB : 30,00 dh par mois par personne à charge, dans la limite de 180,00 dh par mois (6 personnes) :

(1) 2 enfants + l'épouse = 3 personnes à charge.

(2) 4 enfants + l'épouse = 5 personnes à charge.

4/ Bulletins de paie :

SABHTEL				
période : avril				
Bulletin de paie				
M. ABADI				
Libellés	Base	Taux	Gains	Retenues
Salaires de base		-	4.000,00	
Prime d'ancienneté		-	800,00	
Indemnité de formation		-	1.200,00	
Indemnité de logement		-	2.000,00	
Frais de déplacement justifiés		-	1.500,00	
Cotisation CNSS ¹	6.000,00	6,29%		417,40
Cotisation CIMR	8.000,00	6%		480,00
IR	5.902,60	30%		514,11
Avance				1.500,00
Totaux			9.500,00	2.911,51
Salaires net à payer			6.588,49	

SABHTEL				
période : avril				
Bulletin de paie				
M. BAAKIL				
Libellés	Base	Taux	Gains	Retenues
Salaires de base		-	3.000,00	
Prime d'ancienneté		-	300,00	
Indemnité de logement		-	1.000,00	
Frais de déplacement justifiés		-	1.200,00	
Cotisation CNSS	4.300,00	6,29%		270,47
Cotisation CIMR	4.300,00	6%		258,00
IR	3.111,53	10%		61,15
Opposition				800,00
Totaux			5.500,00	1.389,62
Salaires net à payer			4.110,38	

NB : AMO est déplaçonnée.

SABHITEL. période : avril				
Bulletin de paie				
M. ALAOUI				
Libellés	Base	Taux	Gains	Retenues
Salaire de base		-	5.000,00	
Indemnité de logement		-	1.000,00	
Frais de déplacement justifiés		-	500,00	
Cotisation CNSS	6.000,00	6,29%		377,40
Cotisation CIMR	6.000,00	6%		360,00
IR	4.262,60	20%		35,85
Avance				700,00
Totaux			6.500,00	1.473,25
Salaire net à payer			5.026,75	

Livre de paie :

Noms	Salaire bruts	Salr plaf	Retenues				Salaire net	Acompt	Opp	Net à payer
			CNSS	IR	CIMR	Total				
Abadi	9.500	6.000	417,40	514,11	480	1.411,22	8.088,78	1.500,00	-	6.588,49
Baakil	5.500	4.300	270,47	61,15	258	589,62	4.910,38	-	800,00	4.110,38
Alaoui	6.500	6.000	377,40	35,85	360	773,25	5.726,75	700,00	-	5.026,75
Total	21.500	-	1065,27	611,11	1098	2774,09	-	2.200,00	800,00	15.725,62

5/ Ecritures au journal de la société « SABHITEL » :

		15/03	
34	Avances et acomptes	2.200,00	
31	au personnel		
51	Banques		2.200,00
41	-Avance pour « M. ABADI » et « M. ALAOUI »-		

		29/04	
6171	Rémunération du personnel	21.500,00	
3431	Avances et acomptes au personnel		2.200,00
4432	Rémunérations dues au personnel		15.725,62
4441	CNSS		1065,27
4443	Caisse de retraite		1098,00
44525	Impôt sur le revenu		611,11
4434	Oppositions sur salaires		800,00
-Livre de paie « SABHTEL » mois d'avril -			

6/ Ecritures au journal du règlement des salaires :

		30/04	
4432	Rémunérations dues au personnel	15.725,62	
5141	Banques		15.725,62
Virements bancaire n° 3201 ; 3202 ; 3203			

Cas n° 3

On vous fournit les renseignements suivants :

- Entreprise :
 - Dénomination sociale : **Société « CREDLINE ».**
 - Activité : fabrication mécanique
 - Adresse :
 - Nombre de salarié : 140
 - Renseignements concernant deux salariés « **HAMID** » et « **RACHID** »
 - ◊ **HAMID** :
 - Emploi : Tourneur
 - Qualification : OP1
 - Adresse :
 - ⇒ Éléments du salaire relatif au mois d'avril :
 - Salaire mensuel : 8.272,00 sur la base de 176 heures / mois (soit **8.272,00 / 176 = 47,00 DH l'heure**).
 - Heures supplémentaires : 8 heures majorées à 25%
 - Prime de rendement : 300,00
 - Frais de déplacements : 300,00
 - Avance du 15 avril : 2.000,00.
 - ◊ **RACHID** :
 - Emploi : directeur commercial.
 - Adresse :
 - ⇒ Éléments du salaire relatif au mois d'avril :
 - Salaire mensuel : 22.000,00
 - Prime d'ancienneté : 5%
 - Avantage en nature : logement estimé à 3.000,00.
- Mode de paiement des salaires : par chèques bancaires.
Les deux salariés sont célibataires.

Travail à faire :

- 1/ Etablir les bulletins de paie des deux salariés pour le mois d'avril.
- 2/ Comptabiliser ces bulletins de paie au journal de la société «CREDLINE»

Solution « Cas n° 3 »

I/ Bulletins de paie :

I/ Retenues IR :

a- Détermination du salaire net imposable :

Eléments	HAMID	RACHID
Salaire de base	8.742,00 (1)	22.000,00
Prime de rendement	300,00	..
Prime d'ancienneté	-	1.100,00 (2)
Indemnité de logement	-	3.000,00
Frais de déplacement justifiés	300,00	-
Salaire brut	9.342,00	26.100,00
Eléments exonérés		
Frais de déplacements justifiés	300,00	
Salaire brut imposable	9.042,00	26.100,00
Déductions :		
Abattement 20%	1.808,40	2.500,00 (3)
Cotisation CNSS (4)	438,24	779,40
Salaire net imposable	6.795,36	22.820,60

(1) $8.272,00 + 8 \text{ heures supplémentaires à } 25\% \text{ de majoration.}$

$$8.272,00 + (8 \times 58,75) = 8.742,00$$

$$\text{Taux horaire (II supplémentaires)} = 47,00 + (47,00 \times 25\%) = 58,75.$$

$$(2) 22.000,00 \times 5\% = 1.100,00.$$

(3) 2.500,00 maximum d'abattement forfaitaire.

$$(4) \text{ pour deux salariés : } 6000,00 \times 4,29\% = 257,40.$$

$$\text{AMO : Hamid : } 9.042,00 \times 2\% = 180,84.$$

$$\text{Rachid : } 26.100,00 \times 2\% = 522,00$$

b- Calcul des abattements de 20% :

Noms	Base de calcul		Taux	Déduction	Somme à déduire
HAMID	9.042,00		20%	1.808,40	1.808,40
RACHID	26.100,00	3.000,00 = 23.100,00	20%	4.620,00	2.500,00

c- Calcul de l'IR brut :

Noms	SNI	Taux	Somme à déduire	IR brut
HAMID	6.795,36	34%	1.433,33	877,09
RACHID	22.820,60	38%	2.033,33	6.638,50
Total	-	-	-	7.515,59

d- Calcul de l'IR net :

Noms	IR brut	Nb de personne à charge	déduction	IR net
HAMID	877,09	0	-	877,09
RACHID	6.638,50	0	-	6.638,50
Total	7.515,59	-	-	7.515,59

Bulletins de paie :

CREDLINE		Bulletin de paie			periode : avril
		M. HAMID			
Libellés	Base	Taux	Gains	Retenues	
Salaire de base		-	(1) 8.742,00		
Prime de rendement		-	300,00		
Frais de déplacement justifiés		-	300,00		
Cotisation CNSS (PS)	6.000,00	4,29%		257,40	
Cotisation CNSS (AMO)	9042,00	2%		180,84	
IR	6.795,36	34%		877,09	
Avance				2.000,00	
Totaux			9.342,00	3.315,33	
Salaire net			6.026,67		

$$(1) 8.272,00 + [47 + (47 \times 25\%) \times 8] = 8.742,00$$

CREDLINE		période : avril		
Bulletin de paie				
M. RACHID				
Libellés	Base	Taux	Gains	Retenues
Salaire de base		-	22.000,00	
Prime d'ancienneté		-	1.100,00	
Indemnité de logement		-	3.000,00	
Cotisation CNSS (PS)	6.000,00	4,29%		257,40
Cotisation CNSS (AMO)	26.100,60	2%		522,00
IR	22.820,60	38%		6.638,50
Totaux			26.100,00	7.417,90
Salaire net			18.682,10	

2/ Ecriture au journal de « CREDLINE » :

		15/04		
3431	Avances et aptes au personnel		2.000,00	
5141	Banques			2.000,00
	-Virement banc n°...-			
		29/04		
6171	Rémunérations du personnel		35.442,00	
3431	Avances et aptes au personnel			2.000,00
4432	Rémunérations dues au personnel			24.708,77
4441	CNSS			1.217,64
44525	Impôt sur le revenu			7.515,59
				-Livre de paie avril-

Précision :

Caisse Interprofessionnelle Marocaine des Retraites (CIMR)

La CIMR est une caisse de retraite qui a le statut d'association à but non lucratif, elle gère les cotisations des salariés du secteur privé et sert des pensions de retraite.

Créée en 1949, elle a été la première caisse de retraite destinée au secteur privé au Maroc. La CIMR est un régime de retraite facultatif

Parmi les produits proposés par la CIMR, on peut citer :

1- CIMR Al Mounassib :

Cotisation	% appliqué à la partie de salaire supérieure au plafond de la CNSS						
Salariale	6	7	8	9	10	11	12
Patronale	7,80	9,10	10,40	11,70	13,00	14,30	15,60

2- CIMR AL KAMIL

Cotisations	Pourcentage du salaire versé en cotisation											
Salariale	3,00	3,75	4,50	5,25	6,00	7,00	7,50	8,00	8,50	9,00	9,50	10,00
Patronale	3,90	4,88	5,85	6,83	7,80	9,10	9,75	10,40	11,05	11,70	12,35	13,00

Le taux choisi s'applique sur la totalité du salaire, sans qu'aucun plafond de cotisation ne soit fixé.

Chapitre VIII :

Les travaux de fin d'exercice

(Les stocks)

La détermination du résultat nécessite une évaluation des biens détenus par l'entreprise ainsi que des régularisations préalables ayant pour but la correction des divers comptes de situation et de gestion (**Bilan, CPC**).

I- L'inventaire extra – comptable :

Tous les éléments du patrimoine de l'entreprise (Immobilisations, Stocks, Créances, Disponibilités en banque, chèques postaux, caisse...etc.) doivent être recensés et estimés à leurs valeurs à la date de clôture de l'exercice.

L'ensemble de ces opérations de recensement et de valorisations sont connues sous le nom **d'inventaire extra – comptable** car elles ne donnent pas lieu à des écritures comptables.

II- Traitement comptable des stocks.

Après le recensement et la valorisation des stocks les opérations de comptabilisation conduisent :

- A inscrire au niveau du bilan (Actif) le stock final de l'exercice.
- Au niveau du CPC, la variation du stock de l'exercice : pour ce dernier on doit distinguer :

- Les variations de stock de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements.

- Les variations des stocks de biens produits et des encours de production.

1- Les stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements :

Cette première catégorie de stocks concerne :

311 : Marchandises

312 : Matières et fournitures consommables.

Et les comptes de variation de stocks à utiliser sont :

6114 : Variations des stocks de marchandises.

6124 : Variation des stocks de matières premières et fournitures..

1-1- Écriture comptable :

Les écritures consistent à annuler le stock initial à l'ouverture des comptes et à constater le stock final à la fin de l'exercice.

31/12/N

61...	Variation de stock	Montant SI	
31...	Stock de		Montant SF
	-Annulation SI-		

31/12/N

31...	Stock.....	Montant SF	
61...	Variation de stek		Montant SF
	-Constataion SF -		

Remarque :

En principe, on doit de la même manière annuler la provision sur stock initial à l'ouverture des comptes et constater la provision sur stock final à la fin de l'exercice (voir **Chapitre X** sur les provisions).

Application :

L'entreprise « BLEU. SYS » a un stock de matières premières évalué à 100.000,00 le 01/ 01/ 2005, au 31/ 12/ 2005 la valeur en stock de matières premières est de 70.000,00.

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires.

Solution « Application » :

01/01/2005

6124	Variat de stek de mat 1 ^{ère}	100.000,00	
3121	Stock de mat 1ère		100.000,00
	-Annulation S.I-		

31/ 12/ 2005

3121	Stock de mat 1ère	70.000,00	
6124	Var de stek de mat 1ère		70.000,00
	-Constatation du S.F-		

- Au niveau du grand livre l'influence du stock est le suivant :

3121 mat première

(100.000,00)	100.000,00
70.000,00	
	SD : 70.000,00

6124 Variation de stock de mat prem

100.000,00	70.000,00
	SD : 30.000,00

Remarque :

Pour les approvisionnements non stockables (6125 Achat non stockés de matières et de fournitures), ils ne sont pas concernés par l'inventaire.

Variation de Stock m/ses, matières	
Approvisionnements fournitures et autres	
Solde débiteur	Solde créditeur
Diminution des stocks	Augmentation des stocks
↳ Augmentation des charges	↳ Diminution des charges

1-2- CPC : Enregistrement de la variation des stocks : de marchandises, matières premières, fournitures et autres approvisionnements.

Le plan comptable marocain ne fait pas apparaître au niveau du CPC la variation des stocks de m/ses, matières, fournitures et autres approvisionnements mais se limite à constater directement l'achat revendus des marchandises ou achats consommé de matières premières et de fournitures (Postes 611 et 612).

• Achats revendus de marchandises = Achat de marchandises + Variation de stock de marchandises.

• Achats consommés de matières et fournitures = Achat de matières et... + Variation de stock de matières et fournitures.

Remarque :

La variation de stocks qui est égale : $SF - SF_{va}$:

- Augmenter les achats au cas d'un solde débiteur (c'est à dire un signe -).
- Diminuer les achats au cas d'un solde créditeur (c'est à dire un signe +)

2- Les stocks de biens produits et produits encours :

Cette deuxième catégorie de stocks concerne :

- 313 : Produits encours.
- 314 : Produits intermédiaires et produits résiduels.
- 315 : Produits finis.

Et les comptes de variation de stocks à utiliser sont les comptes du poste :

- 713 : Variation des stocks de produits.

2-1- Ecriture comptable :

On procède de même, par annulation du stock initial à l'ouverture des comptes et constatation du stock final à la fin de l'exercice.

Remarque :

En principe, on doit de la même manière annuler la provision sur stock initial à l'ouverture des comptes et constater la provision sur stock final à la fin de l'exercice (voir chapitre sur les provisions).

01/ 01/ N

713..	Variation de stock	Valeur SF	
31...	Stock de		Valeur SI
	-Annulation SI-		

31/ 12/ N

31...	Stock de	Valeur SF	
713..	Variation de stock		Valeur SF
	-Constatation du SF-		

Application :

L'entreprise « TATO. Sys » avait au 01/01/2005, en stock des produits finis de 200.000,00. Au 31/12/2005 le stock de produits finis est valorisé à 150.000,00.

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires.

Solution « Application » :

01/01/2005

71321	Variation du stock de produit finis	200.000,00	
3151	Produit finis		200.000,00
	-Annulation du SI-		

31/12/2005

3151	Produits finis	150.000,00	
71321	Variation de stock de produits finis		150.000,00
	-Constatation du SF-		

- Au niveau du grand livre.

3151 Produits finis

(200.000,00)	200.000,00
150.000,00	
	SD : 150.000,00

71321 Variation de stock de Produits finis

200.000,00	150.000,00
	SD : 50.000,00

Remarque :

Variation de Stock de produits	
Solde débiteur	Solde créditeur
Diminution de stock	Augmentation de stock
⇐→ Diminution des produits	⇐→ Augmentation des produits

2-2- CPC : Enregistrement de la variation de stocks: de biens produits et produits encours.

Contrairement aux variations de stocks de marchandises, matières..., la variation de stock de produits finis et encours sont enregistrés au niveau du CPC dans un poste à part (713) en **signe (-)** si le solde est débiteur et en **signe (+)** si le solde est créditeur.

Cas et Solutions

Chapitre VIII

Cas n° 1

Dans la balance avant inventaire de l'entreprise « ATP. SARL » figurent les éléments suivants :

Balance avant inventaire 31/ 12/ 2005

N° compte	Comptes	Soldes	
		Débiteurs	Créditeurs
.....
3111	Marchandises	50.000,00	-
3121	Matières premières	35.000,00	-
.....
6111	Achats de marchandises	430.000,00	-
6121	Achats de matières premières	520.000,00	-
.....

Au 31/ 12/ 2005, l'inventaire Extra Comptable nous communique le montant des stocks finals :

- Marchandises : 20.000,00
- Matières premières : 50.000,00

Travail à faire :

- 1/ Passer les écritures d'inventaire.
- 2/ Présenter les comptes de stocks et de variations des stocks
(Extrait du grand livre).
- 3/ Présenter les extraits de la balance, du bilan, et du CPC après inventaire.

Solution « Cas n° 1 »

I/ Ecriture d'inventaire :

- **Annulation des stocks initiaux : 01/ 01/ 2005.**

En principe selon le PCM, les stocks initiaux doivent être annulés au début de l'exercice.

- **Pour les marchandises :**

01/ 01/ 2005

6114	Var des stocks de m/ses		50.000,00
3111		Marchandises	
	-Annulation du SI de m/ses-		50.000,00

- **Pour les matières premières.**

01/01/2005

6124	Variat de stock de matières et fournitures		35.000,00
3121		Stock de mat 1ère	
	-Annulation S.I de mat 1 ^{ère} -		35.000,00

- **Constatation des stocks finals 31/ 12/ 2005.**

- **Pour les marchandises :**

31/12/2005

3111	Marchandises		20.000,00
6114		Variation de stock de m/ses	
	-Constatation du SF de m/ses-		20.000,00

- Pour les matières premières :

31/12/2005

3121	Matières premières	50.000,00	
6124	Var des stock de mat et four		50.000,00
	-Constatation du SF de mat l ^{ère}		

2/ Présentation des comptes :

- pour les marchandises

3111 marchandises		6114 Var des Stocks m/ses	
SI : 50.000,00	50.000,00 (1)	(1) 50.000,00	20.000,00 (2)
(2) 20.000,00			
	SD : 20.000,00		SD : 30.000,00

- Pour les matières premières :

3121 Mat lere		6124 Var de stock de mat lere	
SI : 35.000,00	35.000,00 (1)	(1) 35.000,00	50.000,00 (2)
(2) 50.000,00			
	SD : 50.000,00	SC : 15.000,00	

3/ Les extraits : Balance, Bilan et CPC.

• Extrait de la balance :

Balance après inventaire : 31/ 12/ 2005

N° compte	Comptes	Soldes	
		Débiteurs	Créditeurs
3111	Marchandises	20.000,00	-
3121	Matières premières	50.000,00	-
.....
6111	Achats de marchandises	430.000,00	-
6114	Variation de stock de m/ses	30.000,00	-
6121	Achats de matières premières	520.000,00	-
6124	Variation de stock de matières et fournitures	-	15.000,00

• Extrait du bilan :

Le bilan est concerné seulement par les comptes de stocks (à la valeur du stock final)

Bilan actif 31/ 12/ 2005.

Eléments	But (1)	Provisions (2)	Net (1) - (2)
.....
.....
31 Stock			
311 Marchandises	20.000,00	-	20.000,00
312 Matières et fournitures consommables	50.000,00	-	50.000,00
.....

- **Extrait du CPC le 31/ 12/ 2005 :**

Le CPC est concerné par les achats et les variations des stocks.

6111	Achats des marchandises.....	430.000,00
6112	Variation de stock de marchandises	+30.000,00 (SD)
poste 611 Achat revendus de m/ses		430.000,00 + 30.000,00 = 460.000,00

6121	Achats matières premières.....	520.000,00
6124	Variation de stocks de mat et fournitures	- 15.000,00 (SC)
Poste 612 Achats consommé de mat et four		= 505.000,00
		(520.000,00 – 15.000,00)

CPC 31/ 12/ 2005

61 <u>Charges d'exploitation</u>		
611	Achats revendus de marchandises	460.000,00
612	Achats consommés de matières et fournitures	505.000,00
.....	

Cas n° 2

L'entreprise « BALALI. Elect » fabrique deux types de produits A (vendu sur le marché local) et B (vendu sur le marché étranger), dans la balance avant inventaire. On peut lire les éléments suivants :

Balance avant inventaire le 31/ 12/ 2005

N° compte	Comptes	Soldes	
		Débiteurs	Créditeurs
.....
3151	Produits finis (groupe A)	00	-
3152	Produits finis (groupe B)	15.000,00	..
.....		
7121	Vente des biens produits au Maroc	-	500.000,00
7122	Ventes de produits à l'étranger	-	1.000.000,00
.....

L'inventaire Extra Comptable indique que les stocks finals sont évalués à 20.000,00 pour A et 10.000,00 pour B.

Travail à faire :

- 1/ Passer les écritures d'inventaire.
- 2/ Présenter les comptes de stocks et de variations des stocks (Extrait du grand livre).
- 3/ Présenter les extraits de la balance, du bilan, et du CPC après inventaire.

Solution « Cas n° 2 »

I/ Ecriture d'inventaire :

• **Annulation stocks initiaux 01/ 01/ 2005.**

- **Produit A :** Aucune écriture SI = 0.

- **Produit B :**

01/01/2005

7132	Var de stocks de biens produits	15.000,00	
3152	Produits finis (groupe B) -Annulation SI produit finis B-		15.000,00

• **Constatation stocks finals : 31/ 12/ 2005.**

- **Produit A :**

31/12/2005

3151	Produit finis (groupe A)	20.000,00	
7132	Var des stock de bien produits -Constatation du SF produit A-		20.000,00

- **Produit B :**

31/12/2005

3152	Produits finis (groupe B)	10.000,00	
7132	Var des stocks de produits finis -Constatation du SF de produit B-		10.000,00

2/ Présentation des comptes :

• **Produit A :**

3151 Produit finis(A)		7132 Var de stock de biens produits	
SI : 00	00	00	20.000,00 (2)
(2) 20.000,00			
	SD : 20.000,00	SC : 20.000,00	

• **Produit B :**

3152 Produit finis (B)		7132 Var de stock de biens produits	
SI : 15.000,00	15.000,00 (1)	(1) 15.000,00	10.000,00 (2)
(2) 10.000,00			
	SD : 10.000,00		SD: 5.000,00

3/ Les extraits : Balance, Bilan, CPC.

Balance après inventaire 31/ 12/ 2005.

N° compte	Comptes	Soldes	
		Débiteurs	Créditeurs
.....
3151	Produits finis (groupe A)	20.000,00	-
3152	Produits finis (groupe B)	10.000,00	-
.....
7121	Ventes de biens produits au Maroc	-	500.000,00
7122	Ventes de biens produits à l'étranger	-	1.000.000,00
.....
7132	Variation de stock de biens produits	-	15.000,00 (a)
.....

(a)

Produit (A)	SC	=	+ 20.000,00
Produit (B)	SD	=	- 5.000,00
Pour Solde		=	15.000,00

Extrait du bilan 31/12/ 2005

Eléments	But (1)	Provisions (2)	Net (1) - (2)
.....
.....
31 Stock			
315 Produits finis	30.000,00 (b)	-	30.000,00
.....

(b) Stock final A + Stock final B = 20.000,00 + 10.000,00 = 30.000,00.

Extrait du CPC au 31/ 12/ 2005.

.....
71 Produits d'exploitation	
712 Ventes des biens et services produits (c)	1.500.000,00
713 Variation de stocks de produits (d)	15.000,00
.....

(c)

7121 Ventes de biens produits au Maroc	=	500.000,00
7122 Ventes de biens produits à l'étranger	=	1.000.000,00
Poste 712 ventes de biens et services produits	=	1.500.000,00

(d) Il faut prendre également le solde du compte 7132 comme pour la balance, c'est à dire 15.000,00.

Chapitre IX :

Les travaux de fin d'exercice ou d'inventaire (Les Amortissements)

I- Notion d'amortissement :

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement (dépréciation) de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du progrès techniques ou toute autre cause dont les effets sont jugés irréversibles.

- | | | |
|---|---|--|
| Eléments d'actif
amortissables | } | <ul style="list-style-type: none"> - Immobilisation en non valeurs (21). - Certaines immobilisations incorporelles (22).
(recherches et développement, brevets...). - Immobilisation corporelles (23) dont : <ul style="list-style-type: none"> • Constructions 232. • Installations tech matériel et outillage 233. • Matériel de transport 234. • Mobilier, matériel de bureau et aménag.
Divers 235. • Autres immobilisations corporelles 238. |
|---|---|--|

Certaines immobilisations ne s'amortissent pas, généralement, on les **provisionne**. Exemple :

- Les terrains ;
- Le fonds commercial ;
- Les immobilisations financières.

II- Concepts fondamentaux :

1- Valeurs d'origine (V.O) :

C'est le coût d'acquisition de l'immobilisation amortissable.
(Hors TVA récupérable (I))

Coût d'acquisition (hors taxe) = prix d'achat + frais d'installation et de montage + frais de transport.

N.B : S'il s'agit d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle même, la valeur d'origine correspond au **coût de production** de la dite immobilisation.

Exemple : - Prix d'achat d'une installation technique	=	500.000,00
- Frais d'installation	=	20.000,00
- frais d'importation	=	30.000,00

Coût d'acquisition (V.O) (HT) = 550.000,00

Cette valeur d'origine constitue la base de calcul des amortissements.

NB (I) : Lorsque le bien amortissable ne donne pas droit à déduction de la TVA, la base d'amortissement est la V.O (TTC).

Exemple : Voiture de tourisme utilitaire.

2- Durée d'amortissement (n) :

C'est la durée conventionnelle de dépréciation de l'immobilisation amortissable.

Exemple : Matériel de transport : 5 ans.
Frais préliminaires : Entre 3 ans et 5 ans.

3- Taux d'amortissement (T) :

C'est le taux qui servira de base au calcul des dépréciations annuelles.

$$\text{Taux} = 100 / n \iff n = 100 / t$$

Exemple :

Si on a : $n = 8 \text{ ans} \iff T_x = 100 / 8 = 12,50\%$.

$n = 25 \text{ ans} \iff T_x = 100 / 25 = 4\%$.

Si on a : $T = 20\% \iff n = 100 / 20 = 5 \text{ ans}$.

4- Dotation ou annuité d'amortissement :

C'est le montant de la dépréciation annuelle. Ce montant peut être constant ou variable selon le système d'amortissement applicable.

Exemple : Une voiture d'une valeur de 100.000,00.

On demande de répartir cette valeur en valeurs constantes sur 5 ans.

On peut facilement faire : $100.000,00 / 5 = 20.000,00$ (Dotation)

On aura pour les 5 années	}	1ère année : 20.000,00 Dotation
		2ème année : 20.000,00 Dotation
		3ème année : 20.000,00 Dotation
		4ème année : 20.000,00 Dotation
		5ème année : 20.000,00 Dotation

Donc au bout de 5ans on aura : 100.000,00

5 – La valeur nette d'amortissement (VNA) :

Exemple :

Pour l'exemple précédent, si on demande de calculer la valeur qui reste à récupérer après 3 ans d'amortissement.

Après 3 ans, on a déjà amorti : $20.000,00 + 20.000,00 + 20.000,00 = 60.000,00$.

Donc, il reste $40.000,00$ à récupérer.

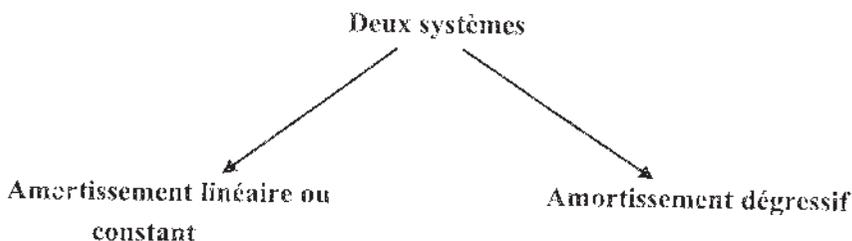
On peut obtenir, aisément, cette valeur en faisant :

$$100.000,00 - 60.000,00 = 40.000,00 \text{ (c'est la VNA).}$$

Donc la VNA est la somme qui reste à amortir (ou à récupérer) après une certaine période d'amortissement.

$$VNA = V.O - \sum \text{amortissement}$$

III – Les systèmes d'amortissement :



1– Amortissement linéaire :

1-1 Principes :

Le système d'amortissement linéaire repose sur les principes suivants :

- On fixe une durée prévisionnelle d'amortissement ;
- La VNA est considérée comme nulle à la fin de la durée d'amortissement ;
- Les dotations annuelles sont calculées sur la valeur d'origine (V.O), soit :

* En divisant $V.O / n$;

* En multipliant $(V.O) \times \text{taux d'amort.}$

Annuité d'amortissement = $V.O / \text{durée de vie}$

Ou

Annuité d'amortissement = $V.O \times \text{Taux d'amort}$

Application :

Une installation technique d'une valeur de 500.000,00 est amortissable sur 8 ans.

Travail à faire :

Calculer de deux méthodes la dotation annuelle.

Solution (Application) :

• 1^{ere} méthode : dotation = $V.O / n$

⇒ Dotation = $500.000,00 / 8 = 62.500,00$.

• 2^{ème} méthode : dotation = $V.O \times t$

$T_x = 100 / n \Rightarrow T_x = 100 / 8 = 12,50 \%$

⇒ Dotation = $500.000,00 \times 12,50 \% = 62.500,00$.

Remarques :

- Les amortissements sont calculés à partir de la date de mise en service et non la date d'acquisition (au cas où les deux dates ne coïncident pas).

Exemple : un matériel acquis le 01/01/ N et mis en service le 01/04/ N.

Les amortissements sont calculés à partir du 01/04/N.

N.B. : Au niveau fiscal, l'entreprise a le choix entre les deux dates

- Si le bien amortissable est mis en service au cours de l'exercice comptable la première dotation et la dernière sont calculées selon la règle du prorata temporis.

$$\text{Première annuité} = \text{VO} \times \text{Taux d'amort} \times (n / 12)$$

$$\text{Dernière annuité} = \text{VO} \times \text{Taux d'amort} \times (m / 12)$$

Avec :

n : nombre de mois d'utilisation de l'immobilisation pendant le premier exercice.

m : nombre de mois d'utilisation de l'immobilisation pendant le dernier exercice de la durée de vie. ($n + m = 12$)

N.B : Dans le calcul d'amortissement, toute fraction d'un mois est considérée comme un mois entier.

Application :

Un matériel de transport acquis le 01/07/2003 à une valeur de 200.000,00 est amortissable sur 5 ans.

Travail à faire :

Calculer les dotations de : 2003, 2005 et de 2008.

Solution « Application » :

- Pour l'année 2003 : La dotation est calculée pour la période du 01/07/2003 \longrightarrow au 31/12/2003

C'est à dire pour 6 mois seulement.

Dotation (2003) = V.O x t x 6/12.

$$\text{V.O} = 200.000,00 \quad t = 100 / n \quad \longrightarrow \quad 100 / 5 = 20 \%$$

$$\longleftarrow \text{Dotation 2000} = 200.000,00 \times 20 \% \times 6 / 12 = 20.000,00.$$

- Pour l'année 2005 : On doit calculer une dotation complète.

$$\text{Dotation (2005)} = V.O \times t = 200.000,00 \times 20 \% = 40.000,00.$$

- Pour l'année 2008 : C'est la dernière année d'amortissement, on doit calculer une dotation pour 6 mois seulement pour compléter la 1ère année.

$$\begin{aligned} \text{Dotation (2008)} &= V.O \times t \times \frac{6}{12} = 200.000,00 \times 20 \% \times \frac{6}{12} \\ &= 20.000,00. \end{aligned}$$

1-2- Tableau ou plan d'amortissement linéaire :

Un plan d'amortissement est un tableau qui retrace les éléments d'amortissement d'un bien depuis sa date de mise en service jusqu'à la fin de la durée prévisionnelle d'amortissement.

Application :

Un matériel de transport mis en service le 05/10/2002 à une valeur de 180.000.00 est amortissable en linéaire sur 5 ans.

Travail à faire :

Dresser le plan d'amortissement.

Solution (Application) :

V.O = 180.000,00 ; n = 5 ans \longrightarrow t = 100 / 5 = 20 %.

Années	Base d'amort	Taux	Dotations	Σ Amort	VNA (1-2)
02 (3mois)	180.000	20 %	180.000,00 x 20 % x 3/12 = 9.000,00	9.000,00	171.000,00
03 (12 ...)	180.000	20 %	180.000,00 x 20 % = 36.000,00	45.000,00	135.000,00
04 (12 ...)	180.000	20 %	180.000,00 x 20 % = 36.000,00	81.000,00	99.000,00
05 (12...)	180.000	20 %	180.000,00 x 20 % = 36.000,00	117.000,00	63.000,00
06 (12...)	180.000	20 %	180.000,00 x 20 % = 36.000,00	153.000,00	27.000,00
07 (09...)	180.000	20 %	180.000,00 x 20% 9/12 = 27.000,00	180.000,00	00



6 lignes, 5 années d'amortissements.

N.B : Pour le mois d'Octobre de l'année 2002 on doit le prendre en totalité, en effet toute fraction de mois est considérée comme un mois entier.

2- L'amortissement dégressif :**2-1 Principes :**

Le système d'amortissement dégressif repose, également sur certains principes :

- On fixe, également une durée conventionnelle de vie ;
- La VNA est considérée comme nulle à la fin de la durée d'amortissement ;
- **Le taux dégressif = taux linéaire x coefficient.**

Il y a trois coefficients, en fonction de la durée d'amortissement :

- **1,5 pour n = 3 ou 4 ans ;**
- **2 pour n = 5 ou 6 ans ;**
- **3 pour n, strictement supérieur à 6 ans.**

Exemple :

- Pour un taux linéaire de 20 %.

Taux dégressif = $20 \% \times 2 = 40 \%$.

Le coefficient est 2, car pour un taux linéaire de 20 %, $n = 5$ ans
($n = 100 / 20 = 5$ ans).

- Si $n = 8$ ans taux linéaire = $100 / 8 = 12,50 \%$.

Taux dégressif = $12,50 \% \times 3 = 37,50 \%$.

N.B : Le coefficient est 3 car $n > 6$ ans.

- La dotation dégressive est calculée :

- 1^{ere} année : sur la valeur d'origine.
- Les autres années : sur la VNA.

Avec application toujours de la règle du prorata temporis.

Application :

Une machine industrielle acquise le 01/10/2005 au prix de 300.000,00, est amortissable en dégressif sur 8 ans.

Travail à faire :

Calculer les dotations dégressives 2005 et 2006.

Solution (Application) :

Taux dégressif = $(100 / 8) \times 3 = 37,50 \%$.

Dotation 2005 \Rightarrow 01/10/2005 \Rightarrow 31/12/2005 soit (3 mois).

Dotation 2005 = $300.000,00 \times 37,50 \% \times 3/12 = 28.125,00$.

Dotation 2006 = $(300.000,00 - 28.125,00) \times 37,50 \% = 101.953,125$.

2-2 Plan ou tableau d'amortissement dégressif :**2-2-1 Méthode fiscale :****Application :**

Un matériel industriel acquis le 15/10/2002, pour une valeur de 432.000,00 (TTC) (TVA : 20 %) est amorti en dégressif sur 5 ans.

Travail à faire :

Dresser le tableau d'amortissement dégressif.

Solution « Application » :

V.O (HT) = 432.000,00 / 1,2 = 360.000,00.

Taux dégressif = $(100 / 5) \times 2 = 40 \%$ (coefficient 2 car $n = 5$ ans)

Années	Base d'amortis	Taux	Annuités	Amort cumulés	VNA
02 (3 mois)	360.000	40%	$360.000 \times 40\% \times 3/12 = 36.000$	36.000	324.000
03	324.000	40%	$324.000 \times 40\% = 129.600$	165.600	194.400
04	194.400	40%	$194.400 \times 40\% = 77.760$	243.360	116.640
05	116.640	40%	$116.640 \times 40\% = 46.656$	290.016	69.984
06	69.984	12,21 ^{me}	$69.984 \times 12,21 = 8.521$	330.007	29.993
07 (9 mois)	69.984	9,21 ^{me}	$69.984 \times 9,21 = 6.445$	360.000	0
Total			360.000		

Au cours de l'année 2002, l'amortissement est calculé au prorata temporis (c'est à dire l'intervalle séparant la date d'acquisition et la fin de l'exercice), soit 3 mois.

L'amortissement dégressif est calculé chaque année, jusqu'à ce que l'annuité constante devienne supérieure à l'annuité dégressive. Auquel cas, on applique le taux linéaire au prorata de la durée restant à amortir. Cette durée est exprimée en nombre de mois.

Pour chaque année on calcul un taux linéaire par la formule suivante :

$$\text{Taux linéaire (mensuel)} = \frac{\text{Nombre de mois d'utilisation de l'immob pendant l'exercice.}}{\text{Nombre de mois restant à amortir dans la durée de vie de l'immob.}}$$

Lorsque ce taux linéaire devient supérieur au taux dégressif l'entreprise utilise le premier taux.

Années	02 (3 mois)	03	04	05	06	07 (9 mois)
Taux lin	3/60	12/37	12/45	12/33	12/21	9/9
Taux dég	40%	40%	40%	40%	40%	40%

Dans notre exemple, à partir de l'année 2006, le taux linéaire est devenu supérieur au taux dégressif (12/21 = 57% supérieur à 40%), donc on applique l'amortissement constant sur la période restante (21 mois)

2-2-2 Méthode comptable :

Une autre méthode du plan comptable français consiste à présenter le tableau d'amortissement dégressif selon les règles suivantes :

Années	Base d'Amort	Tx dép.	Dotations	Σ Amortiss	VNA
02 (3 mois)	360.000,00	40 %	$360.000,00 \times 40 \% \times 3/12 = 36.000,00$	36.000,00	324.000
03	324.000,00	40 %	$324.000,00 \times 40 \%$	129.600,00	194.400
04	194.400,00	40 %	$194.400,00 \times 40 \%$	77.760,00	116.640
05	116.640,00	40 %	$116.640,00 / 2$	58.320,00	58.320
06	58.320,00	40 %	$116.640,00 / 2$	58.320,00	00



5 lignes, 5 années d'amortissements.

Remarque : Ce tableau d'amortissement dégressif est présenté en autant de lignes que nombre d'années de la durée de vie (durée d'amortissement).

NB : - Amortissement dégressif 2005: $116.640,00 \times 40 \% = 46.640,00$.
 Montant inférieur au quotient de la VNA sur le nombre d'années restants à amortir soit $(116.640,00 / 2) = 58.320,00$. On retient ce dernier montant qui représente un amortissement linéaire et non dégressif.

IV- Traitement comptable des amortissements :

1- Cas de l'amortissement linéaire :

Les dotations annuelles doivent être comptabilisées chaque année à la fin d'exercice en :

- Débitant un compte de charges.

- 619... Dot d'exploitation ...
- 659... Dotation non courante...

En fonction de la nature de la dépréciation

- **Créditant un compte d'actif.**

- 28...Amortissements de ... (suivi des chiffres du compte de l'immobilisation concernée à partir du second chiffre).

Exemple : - Pour un matériel de transport (**poste 234.**)

On doit :

- Débitier le compte 61934 : D.E .A du matériel de transport.
- Créditer le compte 2834 : Amortissement du matériel de transport.

- Pour les installations techniques (**poste 233.**) On doit :

- Débitier le compte 61933 : D.E.A des installations techniques, matériels et outillages.
- Créditer le compte 2833 : Amortissement des installations techniques, matériels et outillages.

Donc, en principe l'écriture comptable consiste à :

		06/03		
619..	Dotation	} débitier	Amort de .. créditer	x
659..			
28...				
-Dotation annuelle-				X

N.B : La fin d'un exercice comptable ne coïncide pas, nécessairement, avec l'année civile (31/12), il y a des entreprises qui fixent d'autres dates pour leurs exercices comptables (avec 12 mois toujours).

Application :

Un matériel de transport acquis le 05/ 11/ 2003 pour 120.000,00 et amortissable en linéaire sur 5 ans.

Travail à faire :

Comptabiliser les dotations 2003, 2004 et 2005.

Solution « Application » :**- Pour l'année 2003 :**

V.O = 120.000,00 n = 5 ans \implies Tx = 100 / 5 = 20 %.

Dotation 2003 (01/11/2003 \implies 31/12/2003) = 120.000,00 x 20 % x 2/12
= 4.000,00

31/12/2003

61934	DEA du mat de transp	4.000,00	
2834		Amort du mat de transp	4.000,00
	- Suivant inventaire 2003 -		

- Pour l'année 2004 :

Dotation 2004 = 120.000,00 x 20 % = 24.000,00

31/12/2004

61934	DEA du mat de transp	24.000,00	
2834		Amort du mat de transp	24.000,00
	- Suivant inventaire 2004 -		

- Pour l'année 2005 :

Dotation 2005 = 120.000,00 x 20 % = 24.000,00

31/12/2005

61934	DEA du mat de transp	24.000,00	
2834		Amort du mat de transp	24.000,00
	- Suivant inventaire 2005 -		

2- Cas de l'amortissement dégressif (Amortissement dérogatoire):

Le traitement comptable des amortissements dégressifs se fait à deux niveaux, selon que :

Amortissement fiscal (AF¹) > Amortissement économique (AE²)

ou **Amortissement économique (AE) > Amortissement fiscal (AF)**

- **Tant que AF > AE on passe les écritures suivantes :**

• Pour la partie de l'AE :

- Débiter un compte de charges.

619... Dot d'exploitation ...

659... Dotation non courante...

- Créditer un compte d'actif.

28...Amortissements de ... (Suivi des chiffres du compte de l'immobilisation concernée à partir du second chiffre).

• Pour l'excédent de l'AF sur AE :

- Débiter le compte **65941 DNC pour amortissements dérogatoires**.

- Créditer le compte **1351 Provisions pour amortissements dérogatoires**.

- **Tant que AE > AF on passe les écritures suivantes :**

• Pour la partie de l'AE :

- Débiter un compte de charges.

619... Dot d'exploitation ...

659... Dotation non courante...

- Créditer un compte d'actif.

28...Amortissements de ... (Suivi des chiffres du compte de l'immobilisation concernée à partir du second chiffre).

• Pour l'excédent de l'AE sur AF :

- Débiter le compte **1351 Provisions pour amortissements dérogatoires**.

- Créditer le compte **75941 Reprises sur amortissements dérogatoires**

¹ AF : Amortissement fiscal, représenté ici par l'amortissement dégressif

² AE : Amortissement économique, représenté ici par l'amortissement linéaire.

Application :

On considère les deux tableaux d'amortissements (linéaire et dégressif) suivants, d'une installation technique :

Tableau d'amortissement linéaire

Années	Base d'amort	Taux	Dotations	Σ Amort	VNA (1-2)
02 (3mois)	360.000	20 %	$360.000,00 \times 20\% \times 3/12 =$ 18.000	18.000	342.000
03(12...)	360.000	20 %	$360.000,00 \times 20\%$ = 72.000	90.000	270.000
04 (12...)	360.000	20 %	$360.000,00 \times 20\%$ = 72.000	162.000	198.000
05 (12...)	360.000	20 %	$360.000,00 \times 20\%$ = 72.000	234.000	126.000
06 (12...)	360.000	20 %	$360.000,00 \times 20\%$ = 72.000	306.000	54.000
07 (09...)	360.000	20 %	$360.000,00 \times 20\% \times 9/12 =$ 54.000	360.000	00

Tableau d'amortissement dégressif

Années	Base d'amortis	Taux	Annuités	Amort cumulés	VNA
02 (3 mois)	360.000	40%	$360.000 \times 40\% \times 3/12 =$ 36.000	36.000	324.000
03	324.000	40%	$324.000 \times 40\%$ = 129.600	165.600	194.400
04	194.400	40%	$194.400 \times 40\%$ = 77.760	243.360	116.640
05	116.640	40%	$116.640 \times 40\%$ = 46.656	290.016	69.984
06	69.984	$12/21^{ème}$	$69.984 \times 12/21 =$ 39.991	330.007	29.993
07 (9 mois)	69.984	$9/21^{ème}$	$69.984 \times 9/21 =$ 29.993	360.000	0
Total			360.000		

Travail à faire :

Comptabiliser les dotations 2002 et 2005 (Système dégressif).

- Pour l'année 2002 :

AE = 18.000,00 AJ = 36.000,00

31/12/2002

61933	DEA des inst. tech. mat et out	18.000,00	
2833	Amort des inst. tech. mat et out		18.000,00
Solde au 31 décembre 2002 :			

- Pour la différence AF – AE soit $36000 - 18000 = 18000$,

31/12/2002		
65941	DNC pour amorts dérogatoires	18.000,00
1351	Provisions pour amorts dérogatoires	18.000,00
	- Suivant inventaire 2005-	

- Pour l'année 2005 :

AE = 72000 AF = 46656.

31/12/2005		
61933	DEA des inst, tech, mat et out	72.000,00
2833	Amort des inst, tech, mat et out	72.000,00
	- Suivant inventaire 2002 -	

- Pour la différence AE – AF soit $72000 - 46656 = 25344$.

31/12/2002		
1351	Provisions pour amorts dérogatoires	25.344,00
75941	Reprises sur amorts dérogatoires	25.344,00
	- Suivant inventaire 2005-	

V- Incidence des amortissements sur la balance, le bilan et le C.P.C :

1- Incidence sur la balance :

1-1 Cas d'amortissement linéaire :

1-1-1 Balance avant inventaire au 31/12 /N.

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	Créditeur
2321	Bâtiments	→ V.O → Au → <u>31/12/N</u>	
2331	Installations techniques		
2340	Mat de transport		
.....			
2832	Amort des const..	→	Σ Amort au <u>31/12/N-1</u>
2833	Amort des inst..	→	
2834	Amort mat transp..	→	
.....			

1-1-2 Balance après inventaire au 31 / 12 / N.

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	créditeur
.....			
2321	Bâtiments	→ V.O → Au → <u>31/12/N</u>	
2331	Installations tech		
2340	Mat de transport		
.....			
2832	Amort des const..	→	Σ Amort au <u>31/12/N</u>
2833	Amort des inst..		
2834	Amort mat transp..		
.....			
619	Dotat d'exploit	→ <u>Dotation de l'année N</u>	

1-2 Cas d'amortissement dégressif :

Tant que l'AF est supérieur à l'AE, les balances avant et après inventaires se présenteront de la manière suivante.

1-3 -1 Balance avant inventaire au 31/12 /N.

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	Créditeur
1351	Provisions pour amorts dérogatoires		Σ Amort dér au <u>31/12/N-1</u>
.....		
2321	Bâtiments	→	$\left. \begin{array}{l} \text{V.O} \\ \text{Au} \\ \text{31/12/N} \end{array} \right\}$
2331	Installations techniques	→	
2340	Mat de transport	→	
.....		
2832	Amort des const..	→	Σ Amort lin au <u>31/12/N-1</u>
2833	Amort des inst..	→	
2834	Amort mat transp..	→	
.....		

1-2-2 Balance après inventaire au 31 / 12 / N.

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	créditeur
1351	Provisions pour amorts dérogatoires		Σ Amort dér au <u>31/12/N</u>
.....		
2321	Bâtiments		$\left. \begin{array}{l} \text{V.O} \\ \text{Au} \\ \text{31/12/N} \end{array} \right\}$
2331	Installations tech	→	
2340	Mat de transport		
.....		
2832	Amort des const..		Σ Amort lin au <u>31/12/N</u>
2833	Amort des inst..		
2834	Amort mat transp..	→	
.....		
619	Dotat d'exploit	→	Dotation lin <u>de l'année N</u>
.....		
65941	DNC pour amorts dérogatoires	→	Dotation dér <u>de l'année N</u>
.....		

Dér : dérogatoire

Lin : linéaire.

Remarque importante :

Une fois l'AE deviendra supérieur à l'AF, le compte 1351 sera révisé à la baisse et le compte 65941 sera remplacé par le compte 75941 reprises sur amortissements dérogatoires dans la balance après inventaire;

2- Incidence sur le bilan (actif):

2-1 Cas d'amortissement linéaire :

L'incidence sur le bilan concerne seulement l'actif qui est en fait toujours représenté après inventaire et en trois colonnes :

Bilan : Actif au 31 / 12 / N

Eléments	Brut	Amortissement	Net
Poste 2... Immob	V.O (1)	Σ Amort au (2)	VNA
		<u>31/12/N</u>	(1) - (2)

NB : Le passif n'est pas concerné par les amortissements

2-2 Cas d'amortissement dégressif :

A ce niveau, l'incidence concerne aussi bien l'actif que le passif du bilan (1351 Provisions pour amortissements dérogatoire)

Bilan

Actif	Brut	Amorts ou prov	Net	Passif	Net
Poste 2..Immob	V.O	Σ Amort au (2)	VNA	135 Provisions	Σ Amort
	(1)	<u>31/12/N</u>	(1) - (2)	réglementées	<u>31/12/N</u>

3-Incidence sur le C.P.C :

3-1 Cas d'amortissement linéaire :

Le C.P.C mentionne les dotations de l'année en question au 31/12/N.

CPC (31/12 de l'année N)

619 Dotations d'exploitation	Dotation de l'année N
------------------------------	------------------------------

3-2 Cas d'amortissement dégressif :

Dans ce cas le CPC apparaîtra une dotation d'exploitation et non courante; tant que L'AF est supérieur à l'AE. Puis une dotation d'exploitation et une reprise non courante lorsque AE est supérieur à l'AF.

CPC (31/12 de l'année N) (AF>AE)

619 Dotations d'exploitation	Dotation de l'année N
659 Dotations non courantes	Dotation de l'année N

CPC (31/12 de l'année N) (AE>AF)

619 Dotations d'exploitation	Dotation de l'année N
759 Reprises non courantes	Reprise de l'année N

Application 1 : (Amortissement linéaire)

Soit le tableau d'amortissement d'un matériel de transport :

Années	Base d'amort	Taux	Dotations	Σ Amort	VNA (1-2)
02 (3mois)	180.000	20 %	$180.000,00 \times 20 \% \times 3/12 = 9.000,00$	9.000,00	171.000,00
03	180.000	20 %	$180.000,00 \times 20 \% = 36.000,00$	45.000,00	135.000,00
04	180.000	20 %	$180.000,00 \times 20 \% = 36.000,00$	81.000,00	99.000,00
05	180.000	20 %	$180.000,00 \times 20 \% = 36.000,00$	117.000,00	63.000,00
06	180.000	20 %	$180.000,00 \times 20 \% = 36.000,00$	153.000,00	27.000,00
07 (9mois)	180.000	20 %	$180.000,00 \times 20\% \times 9/12 = 27.000,00$	180.000,00	00

Travail à faire :

Présenter l'extrait de la balance, bilan et CPC au 31 /12 / 2004.

Solution « Application » :

- Balance 31/12/2004 : (avant inventaire)

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	créditeur
.....			
2340	Matériel de transport	180.000,00	
.....			
2834	Amort du matériel de transport		45.000,00
.....			

- Balance au 31 / 12 / 2004 : (après inventaire)

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	créditeur
.....			
2340	Matériel de transport	180.000,00	
.....			
2834	Amort du matériel de transport		81.000,00 (1)
.....			
619	Dotat d'exploitation	36.000,00	

(1) 45.000,00 + 36.000,00 = 81.000,00

Bilan 31/12/2004 (Après inventaire).

	Brut	Σ Amortissements	VNA
.....
Matériel de transport	180.000,00	81.000,00	99.000,00
.....

- CPC (Après inventaire).

.....
619 Dotation d'exploitation		36.000,00
.....	

Application 1 : (Amortissement dégressif)

Le tableau d'amortissement dégressif d'une installation technique est le suivant :

Tableau d'amortissement dégressif

Années	Base d'amortis	Taux	Annuités	Amort cumulés	VNA	
02 (3 mois)	360.000	40%	$360.000 \times 40\% \times 3/12$	= 36.000	36.000	324.000
03	324.000	40%	$324.000 \times 40\%$	= 129.600	165.600	194.400
04	194.400	40%	$194.400 \times 40\%$	77.760	243.360	116.640
05	116.640	40%	$116.640 \times 40\%$	= 46.656	290.016	69.984
06	69.984	12/21 ^{smc}	$69.984 \times 12/21$	= 39.991	330.007	29.993
07 (9 mois)	69.984	9/21 ^{smc}	$69.984 \times 9/21$	= 29.993	360.000	0
Total				360.000		

Travail à faire :

Présenter l'extrait de la balance, bilan et CPC au
31 /12 / 2003 et au 31/12/2005.

L'extrait de la balance :

A- Au 31/12/2003 : L'AT est toujours supérieur à l'AE.

Balance 31/12/2003 : (avant inventaire)

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	créditeur
1351	Provisions pour amorts dérogatoires	-	18.000,00
.....			
2331	Installations techniques	360.000,00	
.....			
2833	Amort des instal tech, mat et out		18.000,00

NB : Avant inventaire 2003 c'est-à-dire cumul des amortissements au 31/12/2002.

Dans la dotation 2002 de 36000, il y a 18000 linéaire et 18000 dérogatoire.

- Balance au 31 / 12 / 2003 : (après inventaire)

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	créditeur
1351	Provisions pour amorts dérogatoires	-	75.600,00 (1)
.....			
2331	Installations techniques	360.000,00	
.....			
2833	Amort des instal tech, mat et out		90.000,00 (2)
.....			
61933	DEA des instal tech, mat et out	72.000,00	
.....			
65941	DNC pour amorts dérogatoires	57.600,00	

(1) Dotation dérog 2002 + Dotation dérog 2003 Soit 18.000 + 57.600

(2) Dotation linéaire 2002 + Dotation linéaire 2003 Soit 18.000+72.000

B- Au 31/12/2005 : L'AF est supérieur à l'AF.

Balance 31/12/2005 : (avant inventaire)

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	créditeur
1351	Provisions pour amorts dérogatoires	-	81.360,00
.....			
2331	Installations techniques	360.000,00	
.....			
2833	Amort des instal tech, mat et out		162.000,00

NB : Avant inventaire 2005 c'est-à-dire cumul des amortissements au 31/12/2004. Dans les 243.360, il y a 162.000 linéaire et 81.360 dérogatoire.

- Balance au 31 / 12 / 2005 : (après inventaire)

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	créditeur
1351	Provisions pour amorts dérogatoires	-	56.016,00 (1)
.....			
2331	Installations techniques	360.000,00	
.....			
2833	Amort des instal tech, mat et out		234.000,00 (2)
.....			
61933	DEA des instal tech, mat et out	72.000,00	
75941	Reprises non courantes pour amorts dérogatoires	25.344,00	

(1) Pour le compte 1351 :

Débit	1351 Prov pour Amort Dérrog		Crédit
31/12/02	25.344,00	18.000,00	31/12/02
		57.600,00	31/12/03
		5.760,00	31/12/04
	SC : 56.016,00	81.360,00	

(2) Pour le compte 2833, c'est le cumul des dotations linéaires de 2002 (3 mois) au 31/12/2005; Soit : $360.000 \times 20\% \times 3,25 = 234.000,00$

L'extrait du bilan :

- Bilan 31/12/2003 (Après inventaire).

Actif			Bilan		Passif	
Eléments	Brut	Amorts ou prov	Net	Eléments	Net	
233 Inst tech, mat et out	360.000,00	90.000,00	270.000,00	135 Provisions réglementées	75.600,00	
.....					

- Bilan 31/12/2005 (après inventaire).

Actif			Bilan		Passif	
Eléments	Brut	Amorts ou prov	Net	Eléments	Net	
233 Inst tech, mat et out	360.000,00	234.000,00	126.000,00	135 Provisions réglementées	56.016,00	
.....					

L'extrait du CPC :

- CPC 31/12/2003 (Après inventaire).

619 Dotation d'exploitation	72.000,00
659 Dotations non courantes	57.600,00

CPC 31/12/2005 (Après inventaire).

619 Dotation d'exploitation	72.000,00
759 Reprises non courantes	25.344,00

VI- Cession d'une immobilisation amortissable :

Lors de la cession d'un bien amortissable, il y a lieu de :

- **Calculer et comptabiliser la dotation complémentaire** pour la période comprise entre le début de l'exercice comptable de cession et la date de cession.

Exemple : Cession 31 / 03 / 2005.

Dotation complémentaire 01 / 01 / 2005 \Rightarrow 31 / 03 / 2005, C'est à dire pour 3 mois.

- **Constatation de la valeur nette d'amortissement :**

28...	Amortissement	Σ Amort	
6513	VNA des Immob corp cédées	VNA	
2....			V.O
	Compte d'immobilisations		
	[Constat de la VNA		

- Enregistrement du produit de la cession :

Précision : la loi de finance 2013, a institué une TVA sur les produits de cession des immobilisations (voir précision page 443)

34...	Comptes de créances	Px de cession	
51...	Et / ou de trésorerie		
7513	P.C des Immob corp		Px de cession HT
4455	Etat TVA facturée		TVA
	Constatation du produit de la cession		

Application 1 (Amortissement linéaire):

L'entreprise « TAWSSIF » a acquis un matériel de bureau au prix de 86.400,00 TTC. Le 1^{er} Juillet 2003, durée de vie probable 5 ans. Ce matériel est vendu le 1^{er} Septembre 2005 pour un prix de 58.000 (HT) payé au comptant par chèque bancaire n° VCX 121546 (TVA 20%).

L'exercice comptable se termine : le 31 / 12 / ...

N.B : Amortissement linéaire.**Solution « Application 1 » :**

- Dotation complémentaire : 01 / 01 / 2005 \Rightarrow 01 / 09 / 2005 soit 8 mois.

V.O (HT) = 86.400,00 / 1,2 = 72.000,00.

T = 100 / 5 = 20 %.

- Dotation 2005 = 72.000,00 x 20 % x 8/12 = 9.600,00.

31/12/2005

61935	DFA des mob, mat de bur et A.D	9.600,00	
2835	Amort du mob, mat de bur et A.D		9.600,00
	-Dot complémentaire 2005-		

- Constatation de la VNA :

* Σ Amort \iff 01 / 07 / 2003 \iff 01 / 09 / 2005 (C'est à dire 26 mois).

$$\Sigma \text{ Amort} = V.O \times t \times 26/12 = 72.000,00 \times 20 \% \times 26/12 = 31.200,00.$$

$$VNA = V.O - \Sigma \text{ Amort} = 72.000,00 - 31.200,00 = 40.800,00.$$

31/12/2005

2835	Amort du mob, mat de bur et A.D	31.200,00	
6513	VNA des I.C.C	40.800,00	
2352	Matériel de bureau		72.000,00
	-Constat de la VNA-		

- Constatation du produit de la cession :

$$TVA = 58.000,00 \times 0,2 = 11.600,00$$

51111	Chèque en portefeuille	69.600,00	
7513	P.C des I.C		58.000,00
4455	Etat TVA facturée		11.600,00
	- Chèque bancaire n° VCX 121546 -		

Application 2 (Amortissement dégressif):

L'installation technique (dont le tableau d'amortissement est le suivant) acquise le 01/10/2002 pour 360.000,00; a été cédée le 30/06/2005 par chèque bancaire n° T4543124 de 115.000,00 HT (TVA 20%). (n = 5 ans).

Tableau d'amortissement

Années	Base d'amortis	Taux	Annuités	Amort cumulés	VNA
02 (3 mois)	360.000	40%	$360.000 \times 40\% \times 3/12 = 36.000$	36.000	324.000
03	324.000	40%	$324.000 \times 40\% = 129.600$	165.600	194.400
04	194.400	40%	$194.400 \times 40\% = 77.760$	243.360	116.640
05	116.640	40%	$116.640 \times 40\% = 46.656$	290.016	69.984
06	69.984	12/21 ^{étab}	$69.984 \times 12/21 = 39.991$	330.007	29.993
07 (9 mois)	69.984	9/21 ^{étab}	$69.984 \times 9/21 = 29.993$	360.000	0
Total			360.000		

Travail à faire :

Régulariser cette cession (Système dégressif)

Solution (Application 2) :

- Dotation complémentaire : 01 / 01 / 2005 Au 30 / 06 / 2005 soit 6 mois.

A partir du tableau d'amortissement ci-dessus : Dotation 2005 / 2 Soit $46.656/2 = 23.328,00$ Dont linéaire $360.000 \times 20\% \times 6/12 = 36.000,00$.

Donc une reprise sur provision pour amortissements dérogatoires de $36.000 - 23.328 = 12.672,00$

31/12/2005

61933	DEA des Inst tech, mat et out	36.000,00	
2833	Amort des inst, tech, mat et out		36.000,00
	-Dot complémentaire 2005-		
	d°		
1351	Prov sur amorts dérogat	12.672,00	
75941	Reprises sur amorts dérogatoires		12.672,00
	-Dot complémentaire 2005-		

- Constatation de la VNA :

* Σ Amort \implies 01 / 10 / 2002 \implies 30 / 06 / 2005 (C'est à dire 2 ans et 9 mois).

Dont :

La partie linéaire :

$$\Sigma \text{ Amort} = V.O \times t \times 26/12 = 360.000,00 \times 20 \% \times 2,75 = 198.000,00.$$

La partie dégressive :

Débit	1351 Prov pour Amort Dérog		Crédit
2005	12.672,00	18.000,00	31/12/02
		57.600,00	31/12/03
		5.760,00	31/12/04
	SC : 68.688,00	81.360,00	

$$\Sigma \text{ Amort (Lin et deg)} = 198.000 + 68.688 = 266.688,00$$

$$\text{VNA} = V.O - \Sigma \text{ Amort} = 360.000,00 - 266.688,00 = 93.312,00.$$

31/12/2005

1351	Prov pour amort dérog	68.688,00	
2833	Amorts des inst tech. mat et out	198.000,00	
6513	VNA des I.C.C	93.312,00	
2331	Installations techniques		360.000,00
	-Constat de la VNA-		

- Constatation du produit de la cession :

$$\text{TVA} = 115.000,00 \times 0,2 = 23.000,00$$

51111	Chèque en portefeuille	138.000,00	
7513	P.C des I.C		115.000,00
4455	Fiat TVA facturée		23.000,00
	- Chèque bancaire n° T4543124		

Cas et solutions

Chapitre IX

Cas n° 1

1/ Dans la balance **avant inventaire** figurent les éléments suivants :

232	Constructions	700.000,00	
233	Installation technique, matériels et outillages	220.000,00	
2832	Amortissement des constructions		200.000,00
2833	Amortissement des Installations techniques, matériels et outillages		40.000,00

La dépréciation (dotation) de l'année est estimée à :

- Construction : 50.000,00
- Installations techniques : 40.000,00

Travail à faire :

- **Passer les écritures constatant les amortissements.**
- **Présenter l'extrait de la balance après inventaire.**
- **Calculer la VNA de ces immobilisations.**

2/ Dans la balance **après inventaire** d'une entreprise figurent les éléments suivants :

233 Installation techniques, matériels et outillages	400.000,00	
2833 Amortissement des installations techniques, matériels et outillages		200.000,00
619 Dotation d'exploitation	80.000,00	

Travail à faire :

- Reconstituer les écritures d'inventaire.
- Présenter l'extrait de la balance avant inventaire.

3/ Extrait de la balance d'une entreprise avant inventaire et après inventaire.

		Avant inventaire	Après inventaire
2832	- Amortissement de constructions	400.000,00	460.000,00
2833	- Amortissement des Installations techniques, matériels et outillages	40.000,00	80.000,00
2835	- Amortissement de mobilier, matériels de bureau, aménagement divers	20.000,00	40.000,00
		
619	- Dotation d'exploitation	-	120.000,00

Travail à faire :

Reconstituer les écritures d'inventaire.

4/ Une machine achetée au cours de l'exercice à crédit sur 15 mois au prix 40.000,00 (HT) plus les frais d'installations de 8.000,00 (TVA 20 %) a une V.N.A. de 36.000,00 au 31/ 12 du même exercice d'acquisition.

Travail à faire :

- Passer l'écriture d'acquisition.
- Passer l'écriture d'inventaire.

5/ Un véhicule acquis à 180.000,00 le 15 / 10 / N à une durée de vie estimée à 5 ans,.

Travail à faire :

- Présenter le tableau d'amortissement du véhicule.
- A quelle date sera-t- il totalement amorti.
- Passer les écritures d'inventaire au 31 /12/ N+3
- Présenter l'extrait du bilan et du CPC au 31 /12 / N+3.

NB :

- Pour l'ensemble de ces données, appliquer le système d'amortissement linéaire.
- L'exercice comptable se termine le 31/12/...

Solution « Cas n° 1 »

1/ Ecritures d'amortissement :

Les dépréciations de l'année sont de 50.000,00 pour les constructions et 40.000,00 pour les Installations techniques.

31/12/..

61932	DEA des constructions	50.000,00
61933	DEA des inst tech, mat et out	40.000,00
2832	Amort des constructions	50.000,00
2833	Amort des inst techn, mat et out	40.000,00
- Selon inventaire 31/12/.. -		

- Extrait de la balance après inventaire.

	Comptes	Soldes	
		Débiteur	créditeur
232	Construction	700.000,00	
233	Instal tech, mat et out	220.000,00	
.....		
2832	Amort du construct		250.000,00
2833	Amort des Inst tech, mat et out		80.000,00
619	Dotat d'exploitation	90.000,00 (c)	

(a) la valeur d'origine est toujours la même.

(b) Σ Amort de la balance précédentes + dotation de l'année, soient :

$$200.000,00 + 50.000,00 = 250.000,00.$$

$$40.000,00 + 40.000,00 = 80.000,00.$$

(c) la somme des deux dotations de l'année : $50.000,00 + 40.000,00 = 90.000,00$

- Calcul de la VNA :

$$\text{VNA} = \text{V.O} - \sum \text{Amort}$$

Donc pour :

Les constructions = $700.000,00 - 250.000,00 = 450.000,00$.

Les installations techniques = $220.000,00 - 80.000,00 = 140.000,00$.

2/ Écriture d'inventaire :

- L'écriture d'inventaire consiste à comptabiliser la dotation de l'année c'est à dire : 80.000,00.

31/12/..

61933	DEA des inst techn, mat et out	80.000,00	
2833	Amort des inst techn, mat et out		80.000,00
	- Suivant inventaire, ...		

- Extrait de la balance avant inventaire :

C'est à dire avant prise en compte de la dotation de 80.000,00 de l'année en question

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	créditeur
233	Installations techniques, matériels et outillages.	400.000,00	
.....		
2833	Amort des Inst tech, mat et out		120.000,00 (a)
.....		

(a) $\sum \text{Amort} - \text{dotation de l'année} = 200.000,00 - 80.000,00 = 120.000,00$

NB : Les dotations ne figurent pas dans une balance avant inventaire.

3/ Les écritures d'inventaire :

Les dotations de l'année sont déterminées par application de la relation suivante :

$$\text{Dotation de l'année N} = \text{Amortissements (après inventaire) N} - \text{Amortissement (avant inventaire) N.}$$

Donc :

Dotation des constructions	-	460.000,00	-	400.000,00	=	60.000,00
Dotation des inst tech, mat et out	-	80.000,00	-	40.000,00	=	40.000,00
Dotation du mob, mat de bur	=	40.000,00	-	20.000,00	=	20.000,00
TOTAL						=120.000,00

31/12/..

61932	DEA des constructions	60.000,00	
61933	DEA des inst techn, mat et out	40.000,00	
61935	DEA des mob, mat de bur et AD	20.000,00	
2832	Amort des constructions		60.000,00
2833	Amort des inst techn, mat et out		40.000,00
2835	Amort des mob, mat bur et AD		20.000,00

4/ **Ecriture d'acquisition :**

Prix d'achat (HT)	=	40.000,00
Frais d'installation	=	8.000,00
Coût d'acquisition	=	48.000,00
TVA 20 %	=	9.600,00
Net à payer (TTC)	=	57.600,00

		31/ 12/..		
2331	Installations techn.		48.000,00	57.600,00
34551	Etat TVA récup /Im		9.600,00	
1486		Frs d'immob		

- **Ecriture d'inventaire :**

L'installation est à sa première année d'amortissement.

On sait que : $VNA = V.O - \sum Amort$

Or : $VNA = 36.000,00$
 $V.O (HT) = 48.000,00$
 $\Rightarrow \sum Amortissement = V.O - VNA = 48.000,00 - 36.000,00 = 12.000,00$ (c'est la dotation de l'année)

61933	DEA des inst techn, mat et out		12.000,00	12.000,00
2833		Amort des Inst tech, mat et out		
-Suivant inventaire-				

5/ Tableau d'amortissement :

V.O = 180.000,00 n = 5 ans \Rightarrow Tx = $100 / 5 = 20 \%$,
 Date d'acquisition le 15 / 10 / N (Amortissement linéaire).

Années	Base d'Amort	Tx	Dotations	Amort	VNA
N (3 mois)	180.000	20 %	180.000,00 x 20 % x 3/12 = 9.000,00	9.000	171.000
N+1 (12 mois)	180.000	20 %	180.000,00 x 20 % = 36.000,00	45.000	135.000
N+2 (12 mois)	180.000	20 %	180.000 x 20 % = 36.000,00	81.000	99.000
N+3 (12 mois)	180.000	20 %	180.000,00 x 20 % = 36.000,00	117.000	63.000
N+4 (12 mois)	180.000	20 %	180.000,00 x 20% = 36.000,00	153.000	27.000
N+5 (9 mois)	180.000	20 %	180.000,00 x 20 % x 9/12 = 27.000,00	180.000	00,00

- Fin d'amortissement :

Le véhicule sera totalement **amorti le 30/ 09/ N+5**. (Voir tableau d'amortissement).

- Ecriture d'inventaire au 31/ 12/ N+3 :

D'après le tableau d'amortissement \Rightarrow **Dot N+3 = 36.000,00.**

61934	DEA du mat de transport	36.000,00	
2834	Amort du mat du transport		36.000,00
	- Suivant inventaire au 31/ 12/ N+3 -		

- Extrait du bilan et du CPC au 31/ 12/ N+3.

• Bilan (Actif) au 31/ 12/ N+3.

		Brut	Amortissement	Net
234	Matériel de transport	180.000,00	117.000,00 (a)	63.000,00

(a) C'est le cumul des amortissements depuis la date de mise en service jusqu'à la date du 31/ 12/ N+3.

• CPC au 31/ 12/ N+3.

619	Dotations d'exploitation	36.000,00 (b)
-----	--------------------------	---------------

(b) Il s'agit seulement de la dotation de l'année N+3.

Cas n° 2

L'entreprise « KABYOU, SA » vous remet le dossier suivant concernant l'amortissement linéaire des matériels industriels, du matériel de bureau et matériel informatique.

NB *: L'exercice comptable se termine le 30 Septembre.

Éléments	Date d' Acqu	Coût d' Acqu (ETC)	Durée Probable	Taux Amort	Annuités ou dotations			
					2002	2003	2004	2005
- Mat ind électronique	01/10/01	984.000,00	10ans	?	?	?	?	?
- Mat ind mécanique	15/01/03	?	5ans	?	-	108.000,00	?	?
- Machine à écrire	31/05/03	144.000,00	?	?	-	5.000,00	?	?
- Micro ordinateur	01/01/04	?	?	20 %	-	-	13.500,00	?

Travail à faire :

- 1/ Compléter le dossier ci-dessus des immobilisations de l'entreprise.
- 2/ Reconstituer l'écriture d'acquisition du micro ordinateur par chèque bancaire n° ZT 114201.
- 3/ Passer les écritures de dotations des exercices 2004 et 2005.
- 4/ Supposons maintenant que le micro ordinateur a été cédé le 30/ 06/ 2005 moitié par chèque bancaire n°AT250345et moitié à crédit pour 6 mois au prix de 50.000,00 HT (TVA 20%).
Passer les écritures de régularisations de cette cession.

NB : Pour la TVA, on applique le taux normal de 20 %.

Solution « Cas n° 2 »

1/ Compléter le dossier :

- Mat ind électronique :

V.O (TTC) = 984.000,00.

V.O (HT) = 984.000,00 / 1,2 = 820.000,00

n = 10 ans \iff tx = 100 / 10 = 10 %

Dotation 2002 (c'est une dotation complète parce que ce n'est pas l'année d'acquisition).

Dotation 2002 = 820.000,00 x 10 % = 82.000,00.

Pour les autres exercices (les dotations sont toujours complètes)

Dotation 2003 = 820.000,00 x 10 % = 82.000,00.

Dotation 2004 = 820.000,00 x 10 % = 82.000,00.

Dotation 2005 = 820.000,00 x 10 % = 82.000,00.

- Mat ind mécanique :

* Calcul du coût d'acquisition.

n = 5 ans \iff tx = 100 / 5 = 20 %.

Date d'acquisition : 15/ 01/ 2003.

Dotation 2003 = 108.000,00

Cette dotation concerne la période du 01/ 01/ 2003 \iff 30/ 09/ 2003
c'est à dire 9 mois.

NB : L'exercice comptable se termine le 30/ 09/ ...

Dotation 2003 = V.O x t x 9/12

108.000,00 = V.O x 20 % x 9/12

108.000,00 = V.O x 0,15

\iff 108.000,00 / 0,15 = 720.000,00 (HT)

V.O (TTC) = 720.000,00 x 1,2 = 864.000,00.

- Calcul de la dotation 2004 et 2005.

Pour ces deux années les dotations sont complètes

$$\text{Dotation 2004} = \text{V.O} \times t = 720.000,00 \times 20 \% = 144.000,00.$$

$$\text{Dotation 2005} = 720.000,00 \times 20 \% = 144.000,00.$$

- **Machine à écrire électronique:**

- Calcul du taux d'amortissement.

$$\text{V.O (TTC)} = 144.000,00.$$

$$\implies \text{V.O (HT)} = 144.000,00 / 1,2 = 120.000,00 \text{ (HT)}.$$

Date d'acquisition le 31/ 05/ 2003.

$$\text{Dotation 2003} = 5.000,00$$

Cette dotation concerne la période du 01/ 06/ 2003 \implies 30/ 09/ 2003 (c'est à dire 4 mois).

$$\text{Dotation 2003} = \text{V.O} \times t \times 4/12$$

$$\implies 5.000,00 = 120.000,00 \times t \times 4/12.$$

$$\implies 5.000,00 = 40.000,00 \times t$$

$$\implies t = 5.000,00 / 40.000,00 = 12,50 \%$$

$$\implies n = 100 / 12,5 = 8 \text{ ans.}$$

- **Calcul des dotations 2004 et 2005**

Il s'agit également de dotations complètes.

$$\text{Dotation 2004} = 120.000,00 \times 12,5 \% = 15.000,00.$$

$$\text{Dotation 2005} = 120.000,00 \times 12,5 \% = 15.000,00.$$

- **Micro ordinateur :**

- Calcul de la valeur d'origine :

$$\text{On a : } tx = 20 \% \implies n = 100 / 20 = 5 \text{ ans.}$$

$$\text{Dotation 2004} = 13.500.$$

Cette dotation concerne la période du 01/ 01/ 2004 \implies 30/ 09/ 2004 c'est à dire 9 mois.

$$\text{Dotation 2004} = \text{V.O} \times t \times 9/12.$$

$$13.500,00 = \text{V.O} \times 20 \% \times 9/12$$

$$= \text{V.O} \times 0,15$$

$$\Rightarrow \text{V.O} = 13.500,00 / 0,15 = 90.000,00 \text{ (HT)}$$

$$\text{V.O (TTC)} = 90.000,00 \times 1,20 = 108.000,00 \text{ (TTC)}.$$

• Calcul de la dotation 2005.

Il s'agit d'une dotation complète :

$$\text{Dotation 2005} = 90.000,00 \times 20 \% = 18.000,00$$

- Le dossier sera donc présenté comme suit :

Eléments	Date d'Acqu	Coût d'Acqu (TTC)	Durée Prob	Tx d'Amort	Annuités ou dotations			
					2002	2003	2004	2005
- Mach électronique	01/10/01	984.000	10ans	10%	82.000	82.000	82.000	82.000
- Mach mécanique	15/01/03	864.000	5ans	20%		108.000	144.000	144.000
- Mach à écrire électr	31/05/03	144.000	8 ans	12,5%		5.000	15.000	15.000
- Micro ordinateur	01/01/04	108.000	5ans	20 %	-	-	13.500	18.000

2/ Ecriture d'acquisition du micro ordinateur :

$$\text{Prix d'achat (HT)} = 90.000,00$$

$$\text{TVA 20 \%} = 18.000,00$$

$$\text{Net à payer (TTC)} = 108.000,00$$

01/01/2004

2355	Matériels informatiques	90.000,00	
34551	Etat TVA récup/ Immob	18.000,00	
5141	Banque		108.000,00
	-Chèque n° ZT114201-		

3/ Écritures de dotations 2004 et 2005 :

Selon le tableau de la première question :

▪ **Dotation 2004 : pour le matériel industriel:**

$$82.000,00 + 144.000,00 = 226.000,00$$

30/09/2004

61933	DEA des Inst techn, mat et out	226.000,00	
2833	Amort des inst techn, mat et out		226.000,00
	-Suivant inventaire 30/ 09/2004-		

▪ **Dotation 2004 : Pour le matériel de bureau et micro ordinateur :**

$$15.000,00 + 13.500,00 = 28.500,00$$

30/09/2004

61935	DEA du mob de bur et AD	28.500,00	
2835	Amort du mob de bur, et AD		28.500,00
	-Suivant Inventaire 30/09/2004-		

▪ **Dotation 2005 : Pour les machines industrielles.**

Même montant que pour l'exercice 2004.

30/09/2005

61933	DEA des inst techn, mat et out	226.000,00	
2833	Amort des inst techn, mat et out		226.000,00
	-Suivant Inventaire 30/09/2005-		

• **Dotation 2005 : Pour les machines à écrire et micro ordinateur :**
15.000,00 + 18.000,00 = 33.000,00

30/09/2005

61935	DEA du mob de bur et AD	33.000,00	
2835	Amort du mob de bur, et AD		33.000,00
	-Suivant Inventaire 30/09/2005-		

4/ **Régularisation de la cession du micro ordinateur :**

V.O (HT) = 90.000,00 tx = 20 %

Date d'acquisition : 01/01/2004

Date de cession : 30/06/2005

Prix de cession : 50.000,00

• **Dotation complémentaire : Du début de l'exercice de cession à la date de cession.**

01/10/2004 ⇔ **30/06/2005** c'est à dire 9 mois.

Dotation 2005 = 90.000,00 x 20 % x 9/12 = 13.500,00

30/09/2005

61935	DEA du mob de bur et AD	13.500,00	
2835	Amort du mob de bur, et AD		13.500,00
	-Dotation complémentaire -		

• **Constatation de la VNA :**

Σ Amort : de la date d'acquisition à la date de cession

01/01/2004 \longrightarrow 30/06/2005. C'est à dire 1 an et 6 mois, soit 1,5 ans.

Σ Amort = 90.000,00 x 20 % x 1,5 = 27.000,00

VNA = 90.000,00 - 27.000,00 = 63.000,00.

Résultat de cession = Prix de cession - VNA

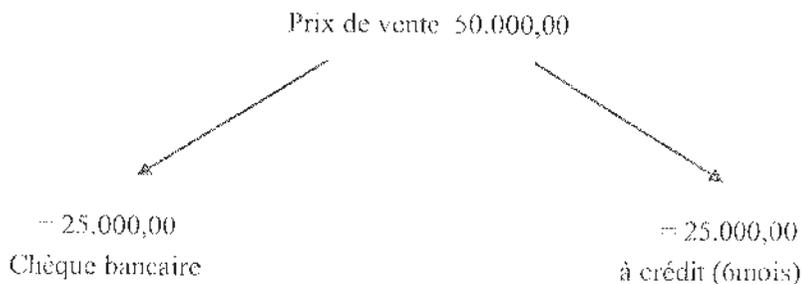
= 50.000,00 - 63.000,00

= - 13.000,00 (- value)

30/09/2005

2835	Amort Mob Mat bur	27.000,00	
6513	VNA des I.C.C	63.000,00	
2355	Matériels informatiques		90.000,00
	-Constatation de la VNA-		

• **Constatation du produit de la vente :**



TVA = 50.000,00 x 0,2 = 10.000,00

Prix de cession TTC = 60.000,00

3481	Créances/cession d'immob	30.000,00	
51111	Chèques en portefeuille	30.000,00	
7513	PC des immob corp		50.000,00
4455	Etat TVA facturée		10.000,00
	- Constatation du PC Ch n° AT 250345 -		

Cas n° 3

L'entreprise « N.A.I. SACO SARL » a acquis le 01/ 09/ 2001 une machine industrielle dont la facture est la suivante (n° 33450) :

Machine industrielle	460.000,00
Frais d'installation	20.000,00
TVA 20 %	96.000,00
Net à payer (TTC)	576.000,00

La machine est mise en service à la même date, et elle est amortie sur 5 ans.

Travail à faire :

1/ Passer l'écriture d'acquisition de la machine industrielle à crédit sur 9 mois.

2/ Présenter les tableaux d'amortissements de la machine selon :

- Le système linéaire.
- Le système dégressif.

3/ Supposons que la machine outil a été cédée le 31/ 12/ 2004 (avant inventaire) par chèque bancaire n° CZ115999 au prix de 100.000,00 HT (TVA 20%).

Passer les écritures de régularisation de cette cession (système dégressif).

NB : Exercice comptable 31/12/...

Solution « Cas n° 3 »

1/ Ecriture d'acquisition (voir facture) :

01/09/01

2331	Installations techniques	480.000,00	
34551	Etat TVA récup /Immob	96.000,00	
4481	Dettes acquisit d'imm		576.000,00
	- Facture n°33450-		

2/ Tableaux d'amortissements :

***Tableau d'amortissement linéaire :**

V.O (HT) = 480.000,00 n = 5 ans ; tx = 100 / 5 = 20 %.

Date d'acquisition le 01/ 09/ 2001.

Années	Base d'amort (1)	Tx	Dotations	Σ Amort (2)	VNA (1) - (2)
01 (4 mois)	480.000,00	20 %	480.000,00 x 20% x 4/12 = 32.000,00	32.000,00	448.000,00
02 (12mois)	480.000,00	20 %	480.000,00 x 20 % - 96.000,00.	128.000,00	352.000,00
03 (12mois)	480.000,00	20 %	480.000,00 x 20 % - 96.000,00.	224.000,00	256.000,00
04 (12mois)	480.000,00	20 %	480.000,00 x 20 % - 96.000,00.	320.000,00	160.000,00
05 (12mois)	480.000,00	20 %	480.000,00 x 20 % = 96.000,00.	416.000,00	64.000,00
06 (8mois)	480.000,00	20 %	480.000,00x20%x8/12 = 64.000,00	480.000,00	00,00

• **Tableau d'amortissement dégressif.**

V.O (HT) = 480.000,00 ; tx dégr = $100 / 5 \times 2 = 40 \%$.

Date d'acquisition le 01 /09/ 2001.

Années	Base d'amort	Tx dégr	Dotations	Σ Amort	VNA V.O - Σ A
01 4mois	480.000	40 %	480.000,00 x 40 % x 4/12 = 64.000,00	64.000	416.000,00
02	416.000	40 %	416.000,00 x 40 % = 166.400,00	230.400	249.600,00
03	249.600	40 %	249.600,00 x 40 % = 99.840,00	330.240	149.760,00
04	149.760	40 %	149.760,00 x 40 % = 59.904,00	390.144	89.856,00
05	89.856	12/20ème	89.856,00 x 12/20 = 53.913,60	444.057,60	35.942,40
06 8 mois	89.856	8/20ème	89.856 x 8/20 = 35.942,40	480.000,00	00

Année	01 (4 mois)	02	03	04	05	06 (8 mois)
Taux lin	4/60	12/56	12/44	12/32	12/20	8/8
Taux dégr	40%	40%	40%	40%	40%	40%

60 = 12 x 5

En 2005 : 12/20 = 60% supérieure à 40 %

NB : A partir de 2005, la dotation linéaire est devenue supérieure à la dotation dégressive, il faut donc appliquer la dotation linéaire pour les années 2005 et 2006.

3/ Régularisations de la cession (pour le tableau dégressif) :

V.O = 480.000,00 ; Date d'acquisition : 01/ 09/ 2001.

Date de cession : 31/ 12/ 2004. ; Prix de cession : 100.000,00

1^{ère} étape : Dotation complémentaire 2004 :

D'après le tableau linéaire la dotation 2004 est 96.000,00

D'après le tableau dégressif cette dotation est 59.904,00.

Donc une reprise de 96.000 – 59.904 = 36.096,00

31/12/2004			
61933	DFA des Inst techn, mat et out	96.000,00	
2833	Amort des Inst techn, mat et out		96.000,00
	-Dot complémentaire-		
	d^o		
1351	Prov pour amorts dérog	36.096,00	
75941	Reprises non courantes pour amorts dérog		36.096,00
	-Dot complémentaire-		

- 2^{ème} étape : Constatation de la VNA :

D'après les 2 tableaux :

Pour la partie linéaire :

Σ Amort au 31/ 12/ 2004; c'est-à-dire pour 3 ans et 4 mois. Soit 40 mois

$- 480.000,00 \times 20\% \times 40/12 = 320.000,00$

Pour la partie dégressive :

Le compte 1351, provision pour amortissements dérogatoires, présente la situation suivante au 31/12/2004:

Débit	1351 Prov pour Amort Dérrog	Crédit
31/12/04	36.096,00	31/12/01
	32.000,00	31/12/02
	70.400,00	31/12/03
	3.840,00	
	SC : 70.144,00	106.240,00

Σ Amort (Linéaire et dégressif) = 320.000 + 70.144 = 390.144 (Voir Σ Amort du tableau dégressif pour l'année 2004)

VNA – V.O – Σ Amort

= 480.000,00 – 390.144,00 = 89.856,00

Donc le résultat de cession = Prix de cession - VNA
 = 100.000,00 - 89.856,00 = 10.144,00 (+Value).

31/12/2004

2833	Amort des Inst techn, mat et out	320.000,00	
1351	Prov pour amorts dérog	70.144,00	
6513	VNA des I.C.C	89.856,00	
2331	Installations tech		480.000,00

- 3^{ème} étape : Constatation du produit de la vente :

Prix de cession HT : 100.000,00 par chèque bancaire

TVA = 100.000,00 x 0,2 = 20.000,00

Prix TTC = 120.000,00

51111	Chèques en portefeuille	120.000,00	
7513			PC des I.C
4455			Etat TVA facturée
	-Ch n° CZ115999-		
			100.000,00
			20.000,00

Cas n° 4

De la balance après inventaire au 31/12/2005 de l'entreprise « NAJTEX S.A.R.L. », on vous fournit l'extrait suivant :

2340	Matériels de transport	432.000,00	
2834	Amortissement des matériels de transport		155.100,00

Le matériel de transport amortissable selon le système linéaire au taux de 20 % se compose d'une voiture « **RENAULT** » achetée le 05/09/2003 et d'une voiture « **PEUGEOT** » achetée le 10/09/2005.

Travail à faire :

- 1/ Déterminer les valeurs d'origine de la voiture « **REUNALUT** » et de la voiture « **PEUGEOT** ».
- 2/ Reconstituer les écritures de dotations de l'exercice 2005.

NB : - Fin d'exercice 31/12/....
- Taux de TVA : 20 %.

Solution « Cas n° 4 »

I/ Calcul des valeurs d'origine :

$$\sum V.O = 432.000,00 \text{ (V.O}_1 \text{ « RENAULT » + V.O}_2 \text{ « PEUGEOT »)}$$

Remarque importante : Il s'agit de voitures de tourisme, donc les valeurs d'origine sont en TTC et non en (HT) (la TVA n'est pas récupérable).

- Voiture « RENAULT » :

$$V.O_1 = ?$$

$$t = 20 \%$$

$d_1 =$ du 01/09/2003 au 31/12/2005 c'est à dire 2 ans et 4 mois, soit 28 mois.

- Voiture « PEUGEOT » :

$$V.O_2 = ?$$

$$t = 20 \%$$

$d_2 =$ du 01/09/2005 au 31/12/2005, c'est à dire 4 mois

NB : On a pris l'exercice 2005 car la balance est après inventaire.

$$\begin{aligned} \text{Donc : } 155.100,00 &= (V.O_1 \times 20 \% \times 28/12) + (V.O_2 \times 20 \% \times 4/12) \\ &= (V.O_1 \times 5,6/12) + (V.O_2 \times 0,8/12). \end{aligned}$$

$$\text{De même : } V.O_1 + V.O_2 = 432.000,00$$

$$\implies V.O_1 = 432.000,00 - V.O_2$$

Donc, on peut substituer :

$$\begin{aligned} 155.100,00 &= (432.000,00 - V.O_2) \times 5,6/12 + V.O_2 \times 0,8/12. \\ &= 201.600,00 - (V.O_2 \times 5,6/12) + (V.O_2 \times 0,8/12) \\ &= 201.600,00 - V.O_2 (5,6/12 - 0,8/12) \end{aligned}$$

$$155.100,00 - 201.600,00 = - V.O_2 \times 4,8/12$$

$$46.500,00 = V.O_2 \times 4,8/12$$

$$\begin{aligned} \Rightarrow V.O_2 &= (46.500,00 \times 12) / 4,8 = 116.250,00 \text{ TTC.} \\ V.O_2 \text{ (HT)} &= 96.875,00 \end{aligned}$$

$$V.O_1 = 432.000,00 - 116.250,00 = 315.750,00 \text{ TTC.}$$

$$V.O_1(\text{HT}) = 315.750,00 / 1,2 = 263.125,00$$

2/ Dotation 2005 :

- Voiture « **Renault** » : (Dotation complète)

$$\begin{aligned} V.O &= 315.750,00 \\ t &= 20 \% \\ \text{Dotation 2005} &= 315.750,00 \times 20 \% = 63.150,00 \end{aligned}$$

- Voiture « **PEUGEOT** » : (Dotation 2005)

Pour la période du 01/09/2003 au 31/12/2003, soit 4 mois.

$$\begin{aligned} V.O &= 116.250,00 \\ t &= 20 \% \end{aligned}$$

$$\Rightarrow \text{Dotation 2005} = 116.250,00 \times 20 \% \times 4/12 = 7.750,00$$

$$\text{Dotation globale 2005} = 63.150,00 + 7.750,00 = 70.900,00.$$

61934	DEA matériels de transport	70.900,00	
2834	Amort du matériel de transport		70.900,00
	-Suivant inventaire 31/12/2005-		

Cas n° 5

On vous fournit l'extrait de la balance (avant inventaire) au 31/ 12/ 2005 de l'entreprise « SOCOCHA. SA ».

Éléments	Soldes	
	Débiteur	Créditeur
232 Constructions	570.000,00	
233 Installations techniques, matériels et outillages	180.000,00	
235 Mobiliers, matériels de bureau et aménagement divers	42.000,00	
2832 Amortissement des constructions		121.125,00
2833 Amortissement des installations techniques, matériels et outillages.		62.437,50
2835 Amortissement du mobilier, matériels de bureau et aménagement divers		7.682,50

Vous disposez, en plus des informations suivantes :

- Les constructions sont amorties sur 20 ans selon le système linéaire, et elles sont acquises à la date de création de l'entreprise.
- Les installations techniques, matériels et outillages comprennent :
 - Une machine M1 acquise à la création au prix 93.600,00 (TTC), amortie sur 8 ans selon le système linéaire.
 - Une machine M2 acquise au prix 42.000,00 (HT), amortie sur 5 ans selon le système linéaire également.
 - Une machine M3 acquise le 10/ 04/ 2005 au prix 56.000,00 (HT) avec des frais d'installation à 4.800,00 (TTC), amortie en dégressif sur 5 ans.
- Le mobilier, matériel de bureau et aménagement divers comprennent les éléments suivants :
 - Une machine à écrire acquise le 05/ 10/ 2000 au prix de 14.280,00 (TTC).
 - Un mobilier de bureau acquis le 15/ 07/ 2003 au prix de 17.500,00 (HT).

• Un micro ordinateur acquis le 01/ 04/ 2005 au prix de 12.600,00 (HT). Le mobilier, matériels de bureau et matériels informatiques amortis selon le procédé d'amortissement linéaire.

Travail à faire :

- 1/ Déterminer la date de création de l'entreprise.
- 2/ Rechercher la date d'acquisition de la machine M2.
- 3/ Calculer le taux d'amortissement du mobilier, matériels de bureau et aménagement divers.
- 4/ Calculer et enregistrer les dotations de l'exercice 2005 pour l'ensemble de ces immobilisations.
- 5/ Dresser le tableau d'amortissement de la machine M3.
- 6/ Présenter l'extrait de la balance (après inventaire) de ces immobilisations au 31/ 12/ 2005.

N.B : Taux de TVA 20%.

Solution « Cas n° 5 »

1/ Date de création de l'entreprise :

On va utiliser les constructions, car elles sont acquises à la date de création : VO = 570.000,00.

Σ Amortissement de la date de création \iff au 31/12/2004 est : 121.125,00.

Soit « d » la période allant de la date de création au 31/12/2004.

$$n = 20 \text{ ans} \quad T_x = 100 / 20 = 5 \%$$

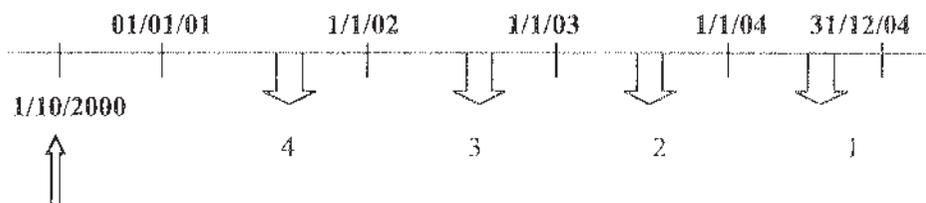
$$\text{Donc : } \Sigma \text{ Amort} = \text{VO} \times t \times d$$

$$121.125,00 = 570.000,00 \times 5\% \times d$$

$$\iff 121.125,00 = 28.500,00 \times d$$

$$\iff 121.125,00 / 28.500,00 = 4,25 \text{ ans}$$

Soit 4 ans et 3 mois



Donc la date de création de l'entreprise est le 01/10/2000.

2/ Date d'acquisition de la machine M2 :

Les trois machines font partie des installations techniques, matériels et outillages dont :

- La valeur d'origine globale (HT) = 180.000,00

$$\begin{aligned} 180.000,00 &= \text{V.O}_1 (\text{M1}) (\text{HT}) + \text{V.O}_2 (\text{M2}) + \text{V.O} (\text{M3}) (\text{HT}) \\ &= 93.600,00 / 1,2 + 42.000,00 + (56.000,00 + 4.800,00 / 1,2 (a)) \\ &= 78.000,00 + 42.000,00 + 60.000,00 = 180.000,00. \end{aligned}$$

NB (a) : Les frais d'installation (HT) doivent être ajoutés au prix d'achat de la machine M3

• La somme des amortissements au 31/ 12/ 2004 (31/ 12/ 2005 Avant inventaire) est 62.437,50 :

- Σ Amort de M1 au 31/ 12/ 2004.

$$V.O (HT) = 93.600,00 / 1,2 = 78.000,00$$

$$n = 8 \text{ ans} \longrightarrow tx = 100 / 8 = 12,5 \%$$

Période d'amortissement : 01/ 10/ 2000 \longrightarrow 31/ 12/ 2004 c'est à dire 4 ans et 3 mois, soit 4,25 ans.

$$\Sigma \text{ Amort M1} = 78.000,00 \times 12,5 \% \times 4,25 = 41.437,50.$$

- Σ Amort M2 au 31/ 12/ 2004

$$V.O (HT) = 42.000,00 ; n = 5 \text{ ans} \longrightarrow tx = 100 / 5 = 20 \%$$

Période d'amortissement soit « d » est :

$$\Sigma \text{ Amort} = 42.000,00 \times 20 \% \times d$$

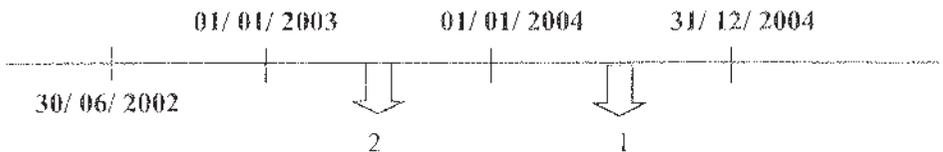
- Σ Amort M3 : M3 n'est pas concernée car elle vient d'être acquise en 2005, donc son 1^{er} amortissement n'est pas encore comptabilisée. Donc :

$$\Sigma \text{ Amortissement (globale)} = \Sigma \text{ Amort M1} + \Sigma \text{ Amort M2}$$

$$\Longrightarrow 62.437,50 = 41.437,50 + (42.000,00 \times 20 \% \times d)$$

$$\Longrightarrow 21.000,00 (a) = 42.000,00 \times 20 \% \times d$$

$$\Longrightarrow 21.000,00 / 8.400 = 2,5 \text{ ans soit 2 ans et 6 mois.}$$



Date d'acquisition est le 30/ 06/ 2002 ou le 01/07/2002.

NB (a) : Cette valeur correspond à la somme des amortissements de M2.

3/ Le taux d'amortissement du mobilier, matériels de bureau et aménagement divers.

- le mobilier, matériels de bureau et aménagement divers présente une valeur d'origine global de 42.000,00 (HT). Soit :

Machine à écrire	= 11.900,00 (HT)	(14.280,00 / 1,2)
Mobilier de bureau	= 17.500,00 (HT)	
Micro ordinateur	= 12.600,00 (HT)	
TOTAL	= 42.000,00	

- La somme des amortissements du mobilier, matériels de bureau et aménagement divers est **7.682,50** dont :

- Σ Amort de la machine à écrire :

$$V.O (HT) = 11.900,00$$

$$T_x = ?$$

$$dI = 05/ 10/ 2000 \longrightarrow 31/ 12/ 2004 \text{ c'est à dire 4 ans}$$

et 3 mois soit 4,25 ans

$$\Sigma \text{ Amort} = 11.900,00 \times t \times 4,25$$

- Σ Amort du mobilier de bureau

$$V.O (HT) = 17.500,00$$

$$T_x = ?$$

$$d2 = 15/ 07/ 2003 \longrightarrow 31/ 12/ 2004 \text{ c'est à dire 1 an et 6}$$

mois soit 1,5 ans

$$\Sigma \text{ Amort} = 17.500,00 \times t \times 1,5$$

- Σ Amort du micro ordinateur :

Néant (Acquis en 2005)

Donc : Σ Amort global = Σ Amort (Machine à écrire) + Σ Amort (Mob de bureau)

$$\begin{aligned} \implies 7.682,50 &= (11.900,00 \times 4,25 \times t) + (17.500,00 \times t \times 1,5) \\ &= 50.575,00 \times t + 26.250,00 \times t \end{aligned}$$

$$= t (50.575,00 + 26.250,00)$$

$$= t (76.825,00) \longrightarrow tx = 7.682,50 / 76.825,00 = 0,1$$

Soit 10 %.

Donc la durée de vie est de $100 / 10 = 10$ ans.

4/ Calcul des dotations 2005.

- Construction (dotation complète)

$$\text{Dotation 2005} = 570.000,00 \times 5\% = 28.500,00$$

		31/12/2005	
61932	DEA des constructions	28.500,00	
2832	Amort des constructions - Suivant inventaire 2005 -		28.500,00

- Installation techniques, matériels et outillages :

Pour M1 et M2 : Amortissement linéaire.

• M1 Dotation complète : V.O = 78.000,00 tx = $100 / 8 = 12,5\%$

$$\text{Dotation 2005} = 78.000,00 \times 12,5\% = 9.750,00.$$

• M2 Dotation complète : V.O = 42.000,00 tx = $100 / 5 = 20\%$.

$$\text{Dotation} = 42.000,00 \times 20\% = 8.400,00.$$

$$\Sigma \text{ Dotations (M1 et M2)} = 9.750,00 + 8.400,00 = 18.150,00$$

		31/12/2005	
61933	DEA des Inst techn, mat et out	18.150,00	
2833	Amort des inst techn, mat et out - Suivant inventaire 2005 Pour M1 et M2-		18.150,00

• Pour M3 : Amortissement dégressif :

Date d'acquisition le 10/ 04/ 2005.

Donc on va calculer la 1ere dotation du 01/ 04/ 2005 (soit 9 mois).

$$\text{V.O} = 60.000,00 \text{ (HT)}; \text{ tx dégressif} = 100 / 5 \times 2 = 40\%.$$

Dotation dégressive 2005 = $60.000,00 \times 40 \% \times 9/12 = 18.000,00$.

Dotation linéaire 2005 = $60.000,00 \times 20\% \times 9/12 = 9.000,00$

Donc une dotation dérogatoire : $18.000 - 9.000 = 9.000,00$

31/12/2005

61933	DEA des Inst techn, mat et out	9.000,00	
2833	Amort des inst techn, mat et out - Suivant inventaire 2005 Pour M3-		9.000,00
d°			
65941	DNC pour amorts dérog	9.000,00	
1351	Prov pour amorts dérog - Suivant inventaire 2005 Pour M3-		9.000,00

- Mobilier, matériel de bureau et aménagement divers :

- Machine à écrire : Dotation complète

V.O (HT) = 11.900,00 ; t = $100 / 10 = 10 \%$

Dotation 2005 = $11.900,00 \times 10 \% = 1.190,00$

- Matériel de bureau : (Dotation complète)

V.O (HT) = 17.500,00 ; t = 10%

Dotation 2005 = $17.500,00 \times 10 \% = 1.750,00$

- Micro ordinateur : 1ere dotation en 2005 du 01/ 04/ 2005 → 31/ 12/ 2005

Soit 9 mois.

V.O (HT) = 12.600,00 ; t = 10%

Dotation 2005 = $12.600,00 \times 10 \% \times 9/12 = 945,00$

Σ Amort (Mob, mat de bureau et Aménag Divers) = $1.190,00 + 1.750,00 + 945,00 = 3.885,00$

31/12/2005

61935	DEA des mob, mat de bur, et AD	3.885,00	
2835	Amort du mob de bur, et AD - Suivant inventaire 2005 -		3.885,00

5/ Tableau d'amortissement dégressif de M3 :

$$V.O = 60.000,00 \iff (56.000,00 + 4800/1,2) :$$

$$Tx \text{ dég} = (100 / 5) \times 2 = 40 \%$$

Années	Base d'amortis	Taux	Dotations	Σ Amortis	VNA V.O - Σ A
05 (9mois)	60.000,00	40 %	60.000,00 x 40 % x 9/12 = 18.000,00.	18.000	42.000,00
06	42.000,00	40 %	42.000,00 x 40 % = 16.800,00.	34.800	25.200,00
07	25.200,00	40 %	25.200,00 x 40 % = 10.080,00.	44.880	15.120,00
08	15.120,00	12/27 ^{acc}	15.120,00 x 12/27 = 6.720,00	51.600	8.400,00
09	15.120,00	12/27 ^{acc}	15.120,00 x 12/27 = 6.720,00	58.320	1.680,00
10 (3mois)	15.120,00	3/27 ^{acc}	15.120 x 3/27 = 1.680,00	60.000	00

Année	05 (9 mois)	06	07	08	09	10 (3 mois)
Taux fin	9/60	12/51	12/39	12/27	12/15	3/3
Taux dég	40%	40%	40%	40%	40%	40%

$$60 = 12 \times 5$$

A partir de 2008 on utilise le système linéaire : 12/27 = 44,44% > 40%

6/ L'extrait du bilan au 31/ 12/ 2005 (après inventaire) :

Aux éléments de la balance avant inventaire (voir énoncé), on doit ajouter les dotations 2005, et on doit faire figurer les dotations 2005 parmi les charges de la balance. Sans oublier l'amortissement dérogatoire pour la machine M3 :

La balance sera donc :

- Provisions pour amortissements dérogatoires pour M3 : 9.000,00.
- Amortissement des constructions = 121.125,00 - 28.500,00 = 149.625,00.

- Amortissement des installations techniques, matériels et outillages :
 $= 62.437,50 - 18.150,00 - 9.000,00$ (a) = 35.287,50.

(a) la partie linéaire pour la machine M3.

- Amortissement de mobiliers, matériels de bureau et aménagements divers :
 $= 7.682,50 + 3.885,00 = 11.567,50.$

Pour le poste 619 dotation d'exploitation $= 28.500,00 + 18.150,00 + 9.000,00 - 3.885,00 = 51.765,00$

Pour le poste 659 dotations non courantes 9.000,00 pour M3.

Balance après inventaire (31/12/2005)

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débit	créditeur
1351	Provisions pour amortissements dérogatoires		9.000,00
.....		
232	Constructions	570.000,00	
233	Installations techniques, matériels et outillages	180.000,00	
.....		
235	Mobiliers, matériels de bureau et aménagement divers	42.600,00	
.....		
2832	Amortissements des constructions		149.625,00
2833	Amort des Inst tech, mat et out.		89.587,50
2835	Amort du Mob. mat de bur et AD		11.567,50
.....		
619	Dotations d'exploitation	59.535,00	
.....		
659	Dotations non courantes	9.000,00	

Cas n° 6

L'entreprise « KABTEX S.A.R.L » vous communique les informations suivantes :

Extrait de la balance **avant inventaire** au 31/ 12/ 2005.

N° de compte	Comptes	Soldes	
		Débiteur	créditeur
1351	Provisions pour amortissements dérogatoires		7.500,00
.....		
233	Installations techniques, matériels et outillages.	375.000,00	
235	Mobilier mat de bur et AD	141.000,00	
.....		
2833	Amort des Inst tech, mat et out		7.500,00
2835	Amort du Mob mat de bur..		68.700,00

Renseignements complémentaires :

Eléments	V.O (HT)	Date d'acquisition	Système d'amort
• <u>Installations techniques :</u>			
- Matériels électroniques	150.000,00	05/ 10/ 2004	Dégressif
- Matériels mécaniques	225.000,00	01/ 03/ 2005	Coefficient 2
• <u>Matériels de bureau :</u>			
- Matériel bur 1	?	10/ 07/ 2002	Linéaire
- Matériel bur 2	75.000,00	01/ 03/ 2004	Linéaire

Le « Matériel bur 1» a été vendu le 30/ 09/ 2005 et le comptable a déjà passé l'écriture suivante au prix de vente HT.

31/12/2005

3481	Créances sur cession d'immobilisations	183.000,00	
2352	Matériel de bureau		183.000,00

Travail à faire :

- 1/ Déterminer la durée de vie du matériels des installations techniques et le taux d'amortissement du matériel de bureau.
- 2/ Régulariser la cession « Matériel bur 1».
- 3/ Passer les écritures des dotations de l'exercice 2005.
- 4/ Présenter l'extrait du bilan au 31/ 12/ 2005.

NB : L'exercice comptable se termine le 31/ 12/

Solution « Cas n° 6 »

1/ Durée de vie des installations techniques (n) (Amortissement dégressif)

• Par le calcul on doit partir de la somme d'amortissement (15.000,00) qui correspond à l'amortissement de la seule machine électronique acquise en 2004. Alors que la machine mécanique est acquise en 2005 (son amortissement n'est pas compris dans la balance avant inventaire 31/12/2005).

Donc pour la machine Electronique :

$$V.O (HT) = 150.000,00$$

$$d = 01/10/2004 \longrightarrow 31/12/2004 \text{ soit } 3 \text{ mois}$$

$$\Sigma \text{ Amort} = 15.000,00 \text{ (Linéaire et dérogatoire)}$$

$$15.000,00 = 150.000,00 \times t \times 3/12.$$

$$= 37.500,00 \times t$$

$$\iff t = 15.000,00 / 37.500,00 = 0,4 \text{ soit } 40 \%$$

De même, c'est déjà précisé que le coefficient est 2 (voir machine mécanique).

$$\text{Donc le taux linéaire est } 40\% / 2 = 20 \%$$

$$\text{Donc la durée} = 100 / 20 = 5 \text{ ans.}$$

• Calcul du taux d'amortissement des matériels de bureau (Amortissement linéaire).

La somme des amortissements (68.700,00) concerne le matériel de bureau 1 acquis le 10/07/2002 et le matériel de bureau 2 acquis le 01/03/2004.

$$\Sigma \text{ Amort} = \Sigma \text{ Amort (Mat Bur 1)} + \Sigma \text{ Amort (Mat Bur 2)}$$

Matériels de bureau 1 :

$$V.O (HT) = ?$$

$$t = ?$$

$$d 1 = 01/07/2002 \iff 31/12/2004 \text{ c'est à dire } 2 \text{ ans et } 6 \text{ mois}$$

$$\text{Soit } 2,5 \text{ ans.}$$

Matériels de bureau 2 :

V.O (HT) = 75.000,00

t = ?

d2 = 01/03/2004 \rightleftharpoons 31/12/2004 c'est à dire 10 mois.

Calculons tout d'abord la V.O (HT) des matériels de bureau 1.

Dans la balance : V.O globale = 141.000,00.

Mais le comptable a déjà déduit dans son écriture de cession : 183.800,00

Donc la véritable valeur d'origine globale est :

 $141.000,00 + 183.800,00 = 324.800,00$

Or V.O (HT) (MAT Bur 2) = 75.000,00

Donc : V.O (HT) (Mat Bur 1) = $324.800,00 - 75.000,00 = 249.800,00$.

Il en résulte donc que :

 $68.700,00 = (249.800,00 \times t \times 2,5) + (75.000,00 \times t \times 10/12)$. $= 624.500,00 \times t + 62.500,00 \times t$ $= t(624.500,00 + 62.500,00)$ $= t \times 687.000,00$. $\rightleftharpoons t = 68.700,00 / 687.000,00 = 0,1$ soit 10 %**Conclusion : Le taux d'amortissement du matériel de bureau est 10 %.****2/ Régularisation de la cession du matériels du bureau 1**

V.O = 249.800,00

t = 10 %

Date d'acquisition : 10/07/2002.

Date de cession : 30/09/2005.

Prix de cession : 183.000,00 HT.

Prix de cession TTC : $183.000,00 \times 1,2 = 219.600,00$ TVA = $183.000,00 \times 0,2 = 36.600,00$

- Tout d'abord, on doit annuler l'écriture du comptable.

2352	Matériels de bureau		183.000,00
3481		Créances/ cession d'immobilisations	183.000,00
		-Contrepassation de l'écriture du comptable-	

- Calcul de la dotation complémentaire :

(du 01/ 01/ 2005 → 30/ 09/ 2005, soit 9 mois)

$$\text{Dotation complémentaire} = 249.800,00 \times 10 \% \times 9/12 = 18.735,00$$

61935	DEA du mob de bur,et AD		18.735,00	
2835		Amort des mob de bur, et AD		18.735,00
	-Dot complémentaire...-			

- Constatation de la V.N.A :

Σ Amort du 01/ 07/ 2002 au 30/ 09/ 2005 c'est à dire 3 ans et 3 mois, soit 3,25 ans.

$$\Sigma \text{ Amort} = 249.800,00 \times 10 \% \times 3,25 = 81.185,00.$$

$$\text{V.N.A} = \text{V.O} - \Sigma \text{ Amort}$$

$$= 249.800,00 - 81.185,00 = 168.615,00$$

$$\text{Résultat de cession} = \text{Prix de cession} - \text{V.N.A}$$

$$= 183.800,00 - 168.615,00$$

$$= 15.185,00 \quad (+ \text{Value})$$

2835	Amort du mob, mat de bur et AD		81.185,00	
6513	VNA des I.C.C		168.615,00	
2352		Matériels de bureau		249.800,00
	- Constatation de la VNA -			

- Constatation du Produit de la cession :

3481	Créances/cession d'immobilisations		219.600,00	
7513		PC des I.C.C		183.000,00
4455		Etat TVA facturée		36.600,00
	- Constatation du PC -			

3/ Dotation 2005 :

- Installations techniques

• Matériels Electroniques :

Dotation 2005 = V.N.A (1ere année) x Taux

V.N.A (1ere année) – V.O – Dotat 2004 (1ere année)

– 150.000,00 – (15.000,00 x 40 % x 3/12)

– 150.000,00 – 15.000,00 = 135.000,00.

Dotation dégressive 2005 = 135.000,00 x 40 % = 54.000,00

Dotation linéaire 2005 = 150.000,00 x 20% = 30.000,00

Donc une dotation dérogatoire : 54.000 – 30.000 = 24.000,00

• Matériels Mécaniques : du 01/03/2005 au 31/12/2005,
soit 10 mois.

Dotation dégressive 2005 –

225.000,00 x 40 % x 10/12 = 75.000,00

Dotation linéaire 2005 –

225.000,00 x 20% x 10/12 = 37.500,00

Donc une dotation dérogatoire = 75.000 – 37.500 = 37.500,00

Σ Dotations linéaires = 30.000,00 + 37.500,00 = 67.500,00

Σ Dotations dérogatoires = 24.000,00 + 37.500,00 = 61.500,00

31/12/2005

61933	DEA des Inst techn, ant et out	67.500,00	
2833	Amort des Inst techn, mat et out		67.500,00
	- Suivant inventaire 2005 - d°		
65941	DNC pour amorts dérog	61.500,00	
1351	Prov pour amorts dérog		61.500,00
	- Suivant inventaire 2005 -		

- Matériels de Bureau :

La dotation doit être calculée seulement pour le matériel de bureau 2, car le matériel de bureau 1 est déjà vendu.

• Matériel de bureau 2 : Dotation complète

$$V.O - 75.000,00 ; t = 10 \%$$

$$\text{Dotation 2005} = 75.000,00 \times 10 \% = 7.500,00.$$

		31/12/2005	
61935	DEA du mob, mat de bur et AD		7.500,00 ¹
2835	Amort du mob, mat de bur et AD		7.500,00
	- Suivant inventaire 2005 -		

4/ L'extrait du bilan au 31/12/2005 :

Actif		Bilan			Passif	
	Eléments	Brut	Amort	V.N.A	Eléments	Net
233	Instal tech, mat et outil	375.000,00	75.000,00 (1)	300.000,00	135 provisions réglementées	69.000,00 (3)
234	Mob, mat de bur et AD	75.000,00	13.750,00 (2)	61.250,00		

(1) Σ Amort balance (avant inventaire) + Dotations 2005 = 7.500,00 + 67.500,00 = 75.000,00.

(2) Dotation 2004 + Dotation 2005 du seul matériel de bureau 2
 $(75.000,00 \times 10 \% \times 10/12) + (75.000,00 \times 10 \%) = 13.750,00.$

(3) Compte 1351 balance avant inventaire + Dotations 2005 = 7.500,00 + 61.500,00 = 69.000,00

NB : « Le matériel de bureau 1 » a été déjà cédé.

Précision 1 :

Amortissements

- Amortissement linéaire.

* Taux d'amortissement.

La loi fixe à titre indicatif les taux normaux suivants :

- 4% et 5% pour les immeubles en dur ;
- 10% pour les immeubles légers ;
- 10% pour le mobilier, les aménagements, les agencements et les installations ;
- 15% pour le matériel informatique ;
- 20% pour le matériel de transport ;
- 30% pour l'outillage de faible valeur.

D'autres taux sont prévus pour d'autres branches d'activité.

Il est important de souligner que ces **taux n'ont qu'une valeur indicative**, d'autant plus qu'il est logique de tenir compte, non seulement de la **nature** d'un équipement, mais aussi de l'**utilisation** qui en est faite.

* Conditions de déduction :

Les dotations aux amortissements ne sont déductibles pour la détermination du résultat fiscal que sous quatre conditions :

Conditions
Les amortissements ne peuvent être pratiqués que sur des éléments inscrits en actif immobilisé.
Les amortissements doivent correspondre à des immobilisations dépréciables régulièrement et effectués en respectant des normes fiscales.
Les amortissements doivent être effectivement comptabilisés
Les amortissements ne doivent pas être exclus expressément du droit à déduction

.. Amortissement dégressif.

Cet amortissement est appliqué aux biens d'équipement acquis à compter du 1^{er} janvier 1994 à l'exclusion des constructions et des véhicules de transport de tourisme (voitures de service).

L'amortissement est calculée dès le 1^{er} jour du mois de l'acquisition ou de l'achèvement de l'immobilisation toutefois lorsque la mise en service d'un bien n'est pas immédiate, les amortissements peuvent être retardés jusqu'à la date de mise en service..

***Avantages du système dégressif**

Les avantages du système dégressif par rapport au système linéaire consistent en un sensible accroissement de l'amortissement au cours des premières années.

L'augmentation des premières annuités d'amortissement ayant pour conséquence la diminution des annuités terminales, les entreprises qui adoptent le système dégressif se trouvent incitées à renouveler leurs équipements.

Ce système a d'ailleurs un effet multiplicateur puisque les nouveaux matériels acquis à l'aide des disponibilités ainsi dégagées pourront eux-mêmes, éventuellement, faire l'objet d'un amortissement dégressif.

*** Matériel acquis en espèces.**

Il est prévu qu'à partir de janvier 2006, les dotations aux amortissements relatives aux acquisitions d'immobilisations dont le montant facturé est égal ou supérieur à 10.000,00 dhs et dont le règlement n'est pas justifié par chèque barré non endossable, effet de commerce, moyen magnétique de paiement ou virement bancaire, ne serait déductibles du résultat fiscal qu'à concurrence de 50% de leur montant.

Précision 2 :

Régime de taxation des cessions des biens d'occasions (loi de fiance 2013)

La L.F. pour l'année 2013 a institué un régime particulier de taxation des biens d'occasion

1- Biens d'occasion

Le bien d'occasion est un bien meuble corporel qui, sorti de son cycle de production, suite à une vente ou à une livraison à soi-même a fait l'objet d'une utilisation, mais est encore propre à être réemployé en l'état ou après réparation éventuelle.

En effet, le bien d'occasion peut être :

- un bien acheté à l'état neuf auprès d'un fournisseur et ayant fait l'objet d'une utilisation ;
- ou un bien fabriqué par l'entreprise pour elle-même et ayant servi dans l'exploitation (livraison à soi-même).

Le bien d'occasion se différencie d'un matériel de récupération pour lequel une remise en l'état n'est plus concevable et qui est destiné à la casse ou

à la ferraille. Sa valeur étant le plus souvent limitée à la matière première qu'il contient.

2- Opérations imposables

L'imposition concerne les opérations de vente de biens, faites par les personnes qui les ont utilisés pour les besoins de leurs exploitations, c'est-à-dire les biens mobiliers d'investissement qu'un assujetti utilise pour les besoins de son exploitation.

La taxation doit être appliquée aux cessions de tous les biens mobiliers d'investissement qui ont ouvert droit à une déduction, totale ou partielle, de la taxe ayant grevé leur achat. Ainsi, le critère de taxation de la cession d'un bien d'occasion réside dans le seul fait que ce bien ait ouvert droit à déduction de tout ou partie du montant de la TVA, avant sa cession, que ce droit ait été effectivement exercé ou non.

La taxation concerne en principe toutes les cessions à titre onéreux de ces biens, quels que soient l'acquéreur et le délai de conservation écoulé entre la date d'acquisition et la date de cession.

La taxation porte également sur les cessions de biens mobiliers d'investissement, faites par des personnes exerçant une activité passible de la TVA et qui ont bénéficié de l'exonération avec droit à déduction, à l'exclusion des personnes exerçant des activités hors champ d'application de la TVA, tels que l'enseignement privé et la formation professionnelle, l'agriculture et la pêche maritime dont les cessions de biens d'occasion ne sont pas passibles de la TVA.

3-Opérations hors champ

Sont exclues du champ d'application de la TVA, les cessions de biens mobiliers d'investissement n'ayant pas ouvert droit à déduction, en raison soit

de leur exclusion du droit à déduction, soit de leur affectation à une activité exonérée sans droit à déduction, ou située hors champ d'application de la taxe.

4-Base d'imposition

La base d'imposition est constituée par le prix de vente du bien d'occasion cédé.

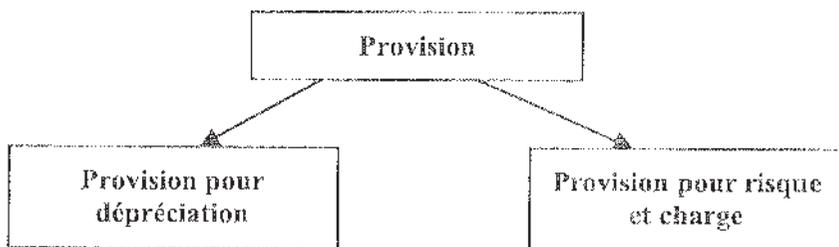
Chapitre X : Les travaux de fin d'exercice :

Les provisions

Certains éléments d'actif subissent un amoindrissement à caractère irréversible (matériels, outillages...) résultant de l'usage, du temps, des changements techniques, et de toutes autres causes. Lorsque le caractère de cette baisse de valeur n'est pas irréversible l'élément d'actif concerné fera l'objet d'une **provision pour dépréciation**.

Par ailleurs, il est éventuellement possible de constater des provisions pour couvrir une charge ou un risque futur.

1- Constatations des provisions :



1- Provisions pour dépréciation :

Selon le CGNC, la provision pour dépréciation se définit comme « la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles ». Elle constate donc un appauvrissement de l'entreprise, mais, contrairement aux amortissements, cet appauvrissement n'est pas définitif, ce qui signifie qu'il n'est que probable et non encore certain.

La provision pour dépréciation peut être constatée soit pour les éléments d'actif immobilisés, ceux d'actifs circulants, ou de trésorerie-actif.

1-1 Provisions pour dépréciation des immobilisations :

Ces provisions correspondent aux dépréciations que peuvent subir les immobilisations non amortissables telles que les terrains, certaines immobilisations incorporelles et les immobilisations financières.

Il peut, en effet, arriver que par suite à des circonstances particulières la valeur des terrains, des éléments incorporelles (Fonds de commerce, droit au bail... etc) subissent des dépréciations il y a lieu donc de constituer une provision pour dépréciation.

Exemple 1 : Baisse de la valeur du fonds de commerce d'un restaurant après la construction d'une autoroute qui dévie le trafic routier.

Exemple 2 : La baisse de la cotation boursière de titres de participation.

Aspect comptable :

* Pour les immobilisations incorporelles :

	Date	D	C
61942	D.E.P. pour dép. des	*	
ou	immo. incorporelles		
65912	D.A.E. des immo	*	
	incorp		
2920	Prov pour dép des		*
	immob incorporelles		
	- Provision des immobilisations incorporelles-		

• Pour les immobilisations corporelles

	Date	D	C
61943 ou 65913	D.E.P. pour dép. des immob. corporelles	*	
2930	Prov pour dép des imm corporelles		*
	-Provision des immobilisations corporelles-		

• Pour les immobilisations financières

	Date	D	C
6392	Dotation aux prov pour dép des immo Fin	*	
294. ou 295..	Prov pour dép des immo Fin		*
	- Provision des immobilisations financières-		

Application 1 : Immobilisations incorporelles

Suite à des travaux d'aménagement dans la ville de Casablanca, l'entreprise « JAMOU » estime à 45.000,00 la dépréciation du fonds commercial à l'inventaire de l'année N.

Solution « Application 1 » :

	31/12		
65912	D.A.E. des immob incorp	45.000,00	
2920	Prov pr dép des immob incorp		45.000,00
	- Dépréciation du fonds commercial.-		

Application 2 : Immobilisations financières

Le 20/04/2005 l'entreprise « AMS » a acheté 400 titres boursiers à 220,00 payés par chèque bancaire n° Z304, l'entreprise a l'intention de garder ces titres plus de douze mois. Au 31/12/2005 le cours en bourse est de 190,00

Travail à faire :

- 1/ Constater au journal l'acquisition des titres
- 2/ Constater au journal les écritures nécessaires au 31/12/2005.

Application 2 « solution » :**1/ L'acquisition des titres :**

2510	Titres de participation		88.000,00	
5141	-Chèque n° Z304-	Banque		88.000,00

2/ Constatation de la dépréciation :

Le cours des titres s'est déprécié de 30,00 pour chaque titre, il y a donc une dépréciation globale de $(220,00 - 190,00) \times 400 = 12.000,00$

6392	Dot aux prov pour dép des Immob Fin		12.000,00	
2951	-Prov dépréciation 2005-	Prov pour dép des TP		12.000,00

1-2 Provisions pour dépréciation des éléments d'actifs circulants :

Il s'agit : du stock, des créances des titres et valeurs de placement.

- ◊ Stock
 - ◊ Créances (Clients)
 - ◊ Titres et valeurs de placement
 - ◊ Trésorerie -- actif
- Provisions d'exploitation
 Provisions financières
 Provisions financières

1-2-1 Les Stocks :

Au jour de l'inventaire, si la valeur réelle du stock est inférieure à sa valeur comptable (valeur d'entrée) l'entreprise constitue des provisions correspondant aux moins-values sur les stocks.

61961	DEP pour dépréciation des stocks	x	
391..	Provision pour dép. des stocks de...		x

Précision :

- En cas de plus value, on ne passe aucune écriture: principe de prudence.

Application :

D'après l'inventaire des stocks au 31/12/N :

Éléments d'inventaires	Montants	Dépréciations
Matières premières	35.000,00	1.200,00
Produits finis	85.000,00	1.500,00

Travail à faire:

Passer au journal les écritures nécessaires au 31/12/N.

Solution « Application ».

On doit, dans un premier temps constater le stock final.

		31/12 /N	
3121	Matières prem	35.000,00	
6124	Variat du sk de mat prem		35.000,00
	-Constatation du SF de mat prem- d°		
3151	Produits finis	85.000,00	
71321	Variation des sk des PF		85.000,00
	-Constatation du SF des produits finis- d°		
61961	D.E.P. pour dép des Stock	1.200,00	
3912	Prov pour dép des mat et fournitures		1.200,00
	-Prov des stocks de mat prem- d°		
61961	D.E.P. pour dép des Stocks	1.500,00	
3915	Provisions pour dép des produits finis		1.500,00
	-Prov pour dép des sk des produits finis-		

1-2-2 Les créances :

On peut classer les clients en trois catégories :

- **Les clients solvables** (Clients ordinaires)
- **Les clients douteux ou litigieux** pour lesquels on envisage une perte partielle de la créance. Cette dépréciation sera constatée par une provision.
- **Les clients totalement insolvable** dont les créances sont irrécouvrables.

Comptabilisation :

1^{er} cas : Pour les clients ordinaires devenus douteux on doit :

- ◊ Tout d'abord virer le compte concerné dans le compte « 3424 clients douteux ou litigieux. »

		date		
3424	Client douteux ou litigieux		*	
3421		Clients		*
	-Clients devenus douteux-			

- ◊ Ensuite constater la perte probable par le compte « 61964 D.E.P. pour dépréciation des créances de l'actif circulant » par le crédit du compte « 3942 provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés. »

		date		
61964	D.E.P. pour dépréciation des créances de l'actif circulant		*	
3942		Prov pr dép des cllts et cptes rattachés		*
	-Dépréciation du compte client-			

Précision : La provision est toujours calculée sur le montant de la créance HT. La TVA n'est pas dépréciable.

$$\text{Provision} = \frac{\text{Créance TIC}}{1 + \text{tx TVA}} \times \text{Taux dépréciation}$$

2^{ème} cas : Un client est totalement insolvable : on passe directement par le compte « 6182 perte sur créances irrécouvrables. ». Mais, deux cas sont à distinguer.

- Client ordinaire devenu insolvable :

		date		
6182	Pertes sur créances irréc.			Créance HT
4455 ou 4456	Etat TVA facturée			TVA
3421	Etat TVA due		Clients	Créance TTC
	-Constatation de la perte-			

- Client douteux devenu insolvable.

Après annulation de la provision déjà constatée on doit constater la perte.

		date		
3942	Provision pour dép des clients et CR			provision
7196	-Annulation de la provision.-		Rep / prov pour dép de l'AC.	provision

		date		
6182	Pertes sur créances irréc.			Créance HT
4455 ou 4456	Etat TVA facturée			TVA
3421	Etat TVA due		clients douteux ou litigieux	Créance TTC
	-Constatation de la perte-			

Précisions :

- Perte sur créance irrécouvrable = Créance TTC

- Si la créance n'est pas liée à l'exploitation on débite « 6585 Créances devenues irrécouvrables ».

Application :

La situation du compte clients de l'entreprise « AYOUNI » est la suivante au 31/12/2005.

Clients	Créances TTC	Observations
- AYOUB	4.800,00	La perte probable est de 30 %.
- NAJLAA	10.800,00	On espère récupérer 60 % de la créance.
- FATINE	7.800,00	Totalement insolvable.

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise « AYOUNI » au 31/12/2005, TVA 20%.

Solution «Application » :

➤ Client « AYOUNI ».

Provision 2005 – $\frac{4.800,00}{1,2} \times 30\% = 1.200,00$

		31/12		
3424	Client douteux ou litigieux « AYOUNI »		4.800,00	
3421	Client « AYOUNI »			4.800,00
	-Client AYOUNI devenu douteux-			

		d°		
61964	D.E.P. pour dépr. des créances de l'actif circulant		1.200,00	
3942		Prov pour dép des clients et comptes rattachés		1.200,00
		-Dépréciation client « AYOUB »-		

➤ **Cliente « NAJLAA » :**

$$\text{Provision}_{2003} = 10.800,00 \times 40\% = 3.600,00$$

1,2

		31/12		
3424	Client douteux ou litigieux « NAJLA »		10.800,00	
3421		Client « NAJLAA »		10.800,00
		-Cliente NAJLAA devenue douteuse-		
		d°		
61964	D.E.P. pour dépréciation des créances de l'actif circulant		3.600,00	
3942		Prov pour dép des clients et comptes rattachés		3.600,00
		-Dépréciation « cliente NAJLAA »-		

➤ **Client « FATINE »**

$$\text{Perte}_{HT} = 7.800,00 - 6.500,00$$

1,2

$$\text{TVA} = 7.800,00 - 6.500,00 = 1.300,00$$

		31/12		
6182	Pertes sur créances irrécouvrables.		6.500,00	
4455	Etat TVA facturée		1.300,00	
3421		Client « FATINE »		7.800,00
		-Client « FATINA irrécouvrable -		

1-2-3 Titres et valeurs de placement :

Le calcul de la provision pour dépréciation des titres consiste à confronter la valeur d'origine des titres avec leurs valeurs d'inventaire (valeur actuelle).

- Valeur actuelle = V.O → ni plus value ni moins value.
- Valeur actuelle > V.O → plus value probable (aucune écriture) Principe de prudence.
- Valeur actuelle < V.O → moins value probable (provision)

Dans ce dernier cas, on constate une provision égale à la différence :

$$\text{Provision} = \text{V.O} - \text{valeur actuelle}$$

Précisions :

- * Les titres sont évalués catégorie par catégorie. Exp. Action «SAMIR», action BMCE, En effet, une plus value sur action «SAMIR» ne doit pas être utilisée pour compenser une moins value sur les actions BMCE.
- * La compensation entre plus value et moins value pour des titres de natures différentes est interdite. Cependant les titres de même nature acquis à des dates différentes et à des cours différents peuvent faire l'objet d'une comparaison entre la valeur globale d'inventaire et la valeur globale d'origine.

Aspect comptable :

La dépréciation des titres et valeur de placement donne lieu à l'écriture suivante :

		date	
6394	D.P. pour dép des TVP		*
3950		Prov. pour dép des TVP	*
	-Provision dépréciation TVP-		

Application :

L'entreprise « **HALI** » dispose dans son portefeuille des titres SALAFIA suivants :

150 actions acquises le 30-07-2004 à 100,00 l'une.

120 actions acquises le 01-09-2005 à 150,00 l'une.

Au 31-12-2005 une action SALAFIA est évaluée à **110,00**.

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise « **HALI** ».

Application « solution » :

Valeur d'inventaire globale : $110,00 \times (150,00 + 120,00) = 29.700,00$

Valeur d'origine globale : $(100,00 \times 150,00) + (150,00 \times 120,00)$
 $= 33.000,00$

Dépréciation $33.000,00 - 29.700,00 = \mathbf{3300,00}$.

Il y a donc une moins value probable de 3300,00. On doit constituer une provision de 3.300,00 par l'écriture suivante :

		date		
6394	D.P. pour dép des TVP		3.300,00	
3950	-Provision dépréciation TVP-		Prov. pour dép des TVP	3.300,00

1-2-4 Provisions pour dépréciation de la trésorerie actif :

En principe les avoirs en espèces et en banques ne subissent aucune dépréciation sauf cas exceptionnel, c'est le cas par exemple des chèques impayés, comptes bancaires litigieux.

L'entreprise doit constituer une provision dont le montant égal à la moins-value probable.

Aspect comptable :

		date	
6396	Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie		*
5900	- Prov dép des comptes de trésor-	Provision pour dépréciation des comptes de trésorerie	*

Application :

Au 31/12/2005, deux chèques en portefeuille d'un montant total de 85.000,00 sont sans provisions au moment où ils étaient présentés à la banque pour encaissement, les clients qui les ont émis sont confrontés à des sérieux problèmes de trésorerie. Une provision financière doit être constituée de 30 % du montant des deux chèques.

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires au journal.

Solution « Application » :

Provisions : $85.000,00 \times 30 \% = 25.500,00$.

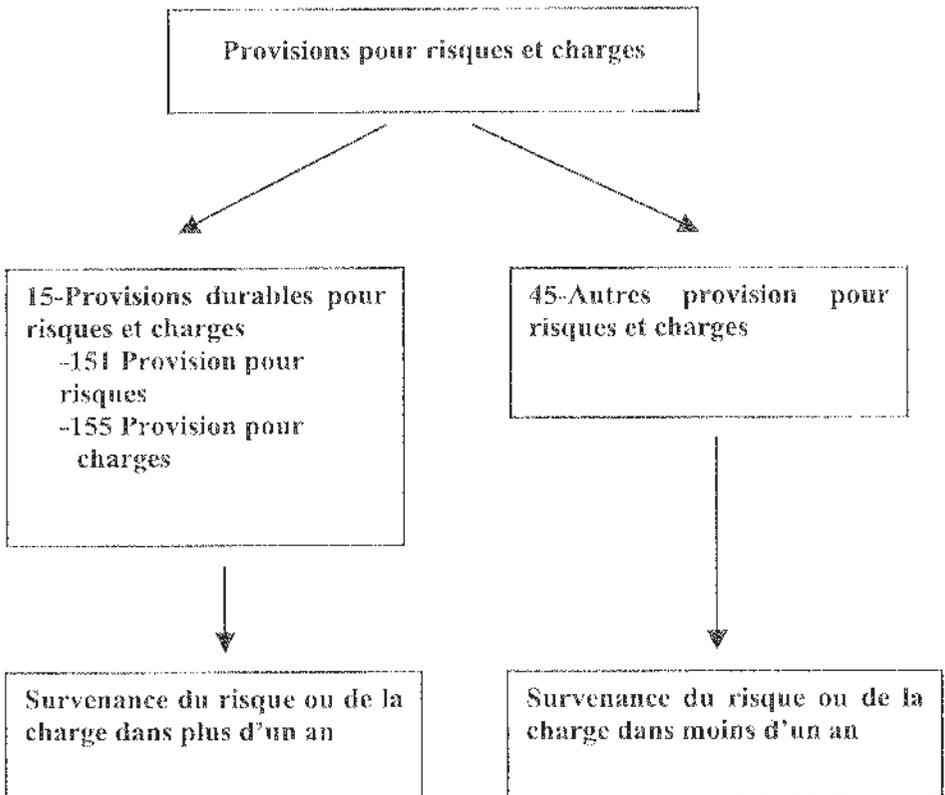
		31/12	
6396	Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie		25.500,00
5900	-Prov dép des comptes de trésor-	Provision pour dépréciation des comptes de trésorerie	25.500,00

2- Provisions pour risques et charges :

Ce sont des provisions évaluées à l'arrêté des comptes destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Représentant des dettes probables, les provisions pour risque et charges sont des comptes créditeurs inscrits au passif du bilan.

Le Plan Comptable Marocain distingue les provisions durables pour risque et charges (15) et autres provisions pour risques et charges (45).



2-1 Principales provisions pour risques et charges :

2-1-1- Provisions durables pour risques et charges (15) : (12 mois).

➤ Provisions pour risques : -151-

Sont inscrites à ce compte, toutes les provisions destinées à faire face à des risques liés à l'activité de l'entreprise.

- ◊ Provision pour litiges avec les tiers (clients, fournisseurs, personnel). (1511)
- ◊ Provision pour garanties données aux clients : elles concernent principalement les marchandises vendues avec garantie et pour lesquelles les clients peuvent demander des remplacements ou des répartitions. (1512)
- ◊ Provision pour amendes, doubles droits, pénalités. (1515)
- ◊ Provision pour pertes de change : Ces pertes résultent des fluctuations des cours des monnaies étrangères. (1516)
- ◊ Autres provisions pour risques. (1518)

➤ Provisions pour charges : -155-

Il s'agit essentiellement :

- ◊ Provisions pour impôts. (1551)
- ◊ Provisions pour pensions de retraites et obligations similaires. (1552)
- ◊ Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices des charges prévisibles qui par leur importance ne peuvent être supportées par un seul exercice. (1555)
- ◊ Autres provision pour charges. (1558)

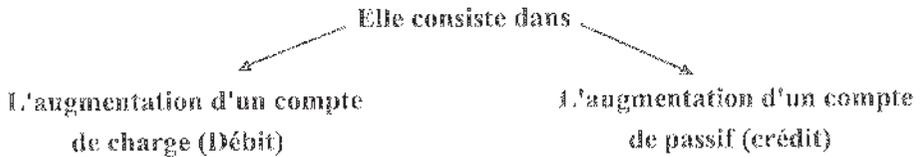
2-1-2- Autres provisions pour risques et charges : (45) (moins de 12 mois).

Il s'agit essentiellement :

- **Autres provisions pour risques et charges : -450-**
 - ◊ Provisions pour litiges. (4501).

- ♦ Provisions pour garanties données aux clients (4502).
- ♦ Provisions pour pertes de change (4506)....etc.

2-2- Traitement comptable :



- ♦ **Pour les provisions durables pour risques et charges : (15)**

		date	
61955	D.E.P. pour risques et		x
ou	charges durables (a)		
6393	Dot aux prov pour risques		x
ou	et charges financiers (a)		
65955	D.N.C. aux prov pour		x
	risques et ch/ges		
	durables(a)		
151..		Provisions pour risques	x
Ou			
155..		Provisions pour charges	x
		-Provision pour risques et charges durables-	

(a) En fonction de la nature de la provision : exploitation, financière, non courante.

- ♦ **Pour les autres provisions pour risques et charges : (45)**

		date	
61957	D.E.P. pour risques et		x
ou	charges momentanés		
6393	Dot aux prov pour risques et		x
ou	charges financiers		
65957	D.N.C. aux prov risques et		x
	charges momentanés		
45..		Autres prov. pour risques	x
		-Provision pour risques et charges momentanés-	

Application 1 :

L'entreprise « AMS » envisage d'effectuer des grosses réparations de 150.000,00 sur les 3 exercices (2005/ 2006/ 2007) :

$$150.000,00 / 3 = 50.000,00$$

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise AMS.

Solution « Application 2 »

31/12/2005

61955	DEP pour risques et charges durables	50.000,00	
1555	Provision pour ch à répartir sur plusieurs exercices -prov- grosse réparation 2005-		50.000,00

Application 2 :

Au 31/12/2005, naissance d'un litige avec le client « SAMAD » à la suite d'une livraison défective le 29/11/2005, une provision de 15.000,00 est constituée à la fin de l'exercice.

Travail à faire :

Passer l'écriture nécessaire au journal.

Solution « Application » :

31/12/2005

61957	D.E.P. pour risques et chges momentanés	15.000,00	
4501	Provision pour litiges. - Provision pour litige client « SAMAD » -		15.000,00

Application 3 :

L'entreprise « **YOUSLINE** » le 31/12/2005 : Suite à un contrôle fiscal, elle prévoit un redressement au début 2006 de 32.000,00

Travail à faire :

Passer l'écriture nécessaire au journal.

Solution « Application 3 » :

		31/12/2005		
65957	D.N.C. aux prov risques et charges momentanés		32.000,00	
4505		Prov pour amendes, doubles droits et pénalités		32.000,00
	Prov - redressement fiscal-			

II- L'ajustement des provisions :

1- L'annulation d'une provision :

Lorsqu'une provision devient sans objet, elle doit être annulée, le CGNC a prévu des comptes de produit appelés "**Reprises**" sur provision (Exploitation, financières, non courantes).

1-1 Cas des provisions pour dépréciation :

▪ **Immobilisations incorporelles :**

	date		
2920		Prov pour dép des immo incorp	*
7194		Reprises sur prov pour dép des immo	*
ou			
75962		R.N.C. sur prov pour dép de l'actif immobilisé	*
		- Annulation de la provision pour dép des immo incorp-	

▪ **Immobilisations corporelles :**

	date		
2930		Prov pour dép des immo corp	*
7194		Reprises sur prov pour dép des immo	*
ou			
75962		R.N.C. sur prov pour dép de l'actif immobilisé	*
		- Annulation de la prov pour dép des immo corp-	

▪ **Immobilisations financières :**

	date		
294 ...		Prov pour dép des	*
295 ...		Prov pour dép des	*
7392		Reprises sur prov pour dép des immo financières	*
		- Annulation de la provision pour dép des immob Fin-	

▪ **Eléments de l'actif circulant :**

♦ **Stocks :**

		date		
391 ...	Prov pour dép des.....		*	
7196		Reprises sur prov pour dép		*
ou		De l'actif circulant.		
75963		R.N.C. sur prov pour dép de		*
		l'actif circulant		
	- Annulation de la provision pour dép des stocks-			

♦ **Créances :**

		date		
394 ...	Prov pour dép des.....		*	
7196		Reprises sur prov pour dép		*
ou		de l'actif circulant		
75963		R.N.C. sur prov pour dép		*
		de l'actif circulant		
	- Annulation de la prov pour dép des créances-			

♦ **Titres et valeurs de placement :**

		date		
3950	Prov pour dép des TVP		*	
7394		Reprises sur prov pour		*
		dép des TVP		
	- Annulation de la prov pour dép des TVP-			

° Comptes de trésorerie :

		date		
5900	Prov pour dép des comptes de trésorerie		*	
7396	Reprises sur prov pour dép des comptes de trésorerie			*
	- Annulation de la prov pour dép des comptes de trésorerie-			

1-2 Cas des provisions pour risques et charges :

° Provisions durables pour risques et charges :

		date		
151 ...	Provision pour		*	
155 ...	Provision pour		*	
7195	Reprises sur prov pour risques et charges			*
7393	Reprises sur prov pour risques et charges finan			*
75955	R.N.C. sur prov pour risques et charges durables			*
	- Annulation de la prov durable pour risques et charges-			

▪ **Autres provisions pour risques et charges :**

date

450 .	Provision pour ...	* *	
7195	Reprises sur prov pour risques et charges		*
ou			
7393	Reprises sur prov pour risques et charges financiers		*
ou			
75957	R.N.C. sur prov pour risques et charges momentanés		*
	- Annulation de la prov durables pour risques et charges-		

Application : Cas des stocks

Au 31/12/2004, l'inventaire extra comptable a permis de chiffrer le stock final des marchandises à 250.000,00 avec une dépréciation de 10%.

Au 31/12/2005, le stock final est arrêté à 300.000,00 avec une dépréciation de 15%.

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires au 31/12/2004 et au 31/12/2005.

Solution « Application » :

- Au 31/12/2004 :

31/12/04

3111	Marchandises	250.000,00	
6114	Variation du stock de M/ses		250.000,00
	-Constatation du sk final de M/ses -		

d°

61961	D.E.P. pour dép de sk		25.000,00	
3911		Prov pour dép des marchandises		25.000,00
	- Prov pour dép de stock de M/ses-			
	250.000,00 x 10% = 25.000,00			

- Au 01/01/2005 :

1/1/2005

6114	Variation du sk de M/ses		250.000,00	
3111		Marchandises		250.000,00
	-Annulation de stock de M/ses-			

- Au 31/12/2005 :

31/12/05

3911	Prov pour dép des m/ses		25.000,00	
7196		Reprises sur prov pour dép de l'AC		25.000,00
	- Annulation prov pour dép 2004-			
	d°			
3111	Marchandises		300.000,00	
6114		Variation du stock de M/ses		300.000,00
	- Constatation du sk final de M/ses-			
	d°			
61961	D.E.P. pour dép de sk		45.000,00	
3911		Prov pour dép des marchandises		45.000,00
	- Constatation prov pour dép 2005 -			
	300.000,00 x 15% = 45.000,00			

2.- Réajustement de la provision :

A la fin de chaque exercice, l'entreprise doit estimer ses nouvelles provisions qui seront comparées aux anciennes.

- Si la nouvelle provision est inférieure à l'ancienne, la fraction supplémentaire doit être annulée : Les comptes de reprises (719..., 739..., 759...)

- Si la nouvelle provision est supérieure à l'ancienne, l'entreprise doit constituer une provision complémentaire pour la différence : Les comptes de dotations (619..., 639..., 659...)

2-1 Les provisions pour dépréciation :

2-1-1- Cas des créances clients :

- Si la provision pour dépréciation augmente => On doit constater des dotations selon les mêmes principes que précédemment (voir ci-dessus).
- Si la provision pour dépréciation diminue => On doit constater des reprises selon les mêmes principes que précédemment (voir ci-dessus).

Application 1 :

Au 31-12-2004, Mr. Ali nous doit une somme de 2.400,00 avec une provision de 508,00. Au courant de 2005, Mr. Ali nous a réglé une somme de 1.200,00.

Au 31-12-2005, Mr. Ali est libéré pour le reste.

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires au journal.

Solution « Application1 ».

31/12/2005

3942	Prov pour dép des clients et comptes rattachés	508,00	
7196	Reprises sur prov pour dépréciation de l'AC		508,00
	- Annulation de la prov cli ALL-		

Solde dû = 2.400,00 - 1.200,00 ;

Perte = 1.200,00 / 1,2 = 1.000,00

TVA = 200,00

d°

6182	Pertes sur créances irréc	1.000,00	
4455	Etat TVA facturée	200,00	
3424	Client douteux ou litigieux.		1.200,00
	- client ALL devenu irrécouvrable-		

Application 2 :

Au 31-12-2005, le client « ANOUAR » nous doit une somme de 6.000,00 avec une provision de 1.900,00. Au cours de l'année 2005, le client « ANOUAR » nous a réglé une somme de 1.800,00. A la fin de 2005 la perte probable est estimée à 50 % du solde.

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires au journal.

Solution « Application2 » :

Solde H.T : $6.000,00 - 1.800,00 = 3.500,00$

1,20

- Nouvelle provision : $3.500,00 \times 50 \% = 1.750,00$

- Provision ancienne : $= 1.900,00$

- Donc la reprise est : $1.900,00 - 1.750,00 = 150,00$

		31/12		
3942	Prov pour dép des clients et comptes rattachés	150,00		
7196	Reprises sur provision pour dépréciation de l'AC. - Reprise client ANOUAR-		150,00	

Remarque :

Lorsqu'un client douteux devient insolvable l'entreprise doit :

- Annuler la provision déjà constituée
- Soldier son compte (Montant HT devient charge 6182)
- Débitier la TVA facturée.

Application 3 :

Etat des créances douteuses au 31/12/2005 avant inventaire.

Clients douteux		Provisions au 31/12/2004		Règlements en 2005	Observations
Noms	Créances	%	Montants		
SALMI	9.840,00	40%	?	Néant	Porter la provision à 60%
JABAL	14.400,00	25%	3.000,00	9.000,00	Porter la provision à 45% du solde
BRAHIMI	7.800,00	30%	1.950,00	5.400,00	Pour solde

Par ailleurs, il y a lieu de considérer, au 31/12/2005 certaines créances comme douteuses :

- **LOTFI** : débiteur de 11.460,00 TTC, est déclaré en faillite. On pense recouvrer 70 % de cette créance ;
- **GRINE** : débiteur de 13.200,00 TTC est insolvable.

Travail à faire :

Passer les écritures d'inventaire nécessaires au 31/12/2005 sachant que les règlements de 2005 étaient déjà comptabilisés.

Solution « Application 3 »

- Client « SALMI » :

Créance HT = 9.840,00 - 8.200,00
1,2

Prov 2004 = 8.200,00 x 40 % = 3.280,00

Prov 2005 = 8.200,00 x 60 % = 4.920,00

Donc **Dotation** = 4.920,00 - 3.280,00 = **1.640,00**

31/12/2005

6196	Dot exp aux prov pr dépr de l'AC	1.640,00	
3942			Prov pr dépr des clts et CR
	-Dépréciation client « SALMI »-		1.640,00

- Client « JABAL » :

Créance HT = 14.400,00 - 12.000,00
1,2

Solde = 14.400,00 - 9.000,00 = 5.400,00 TTC

Solde HT = 5.400,00 - 4.500,00
1,2

Prov 2004 = 3.000,00

Prov 2005 = 4.500,00 x 45 % = 2.025,00

Diminution de la Prov => 3.000,00 - 2.025,00 = 975,00 (Reprise)

31/12/2005

3942	Prov pr dépr des clts et CR	975,00	
7196			Rep /prov pr dépr de l'AC
	- Reprise client « JABAL » -		975,00

- Client « BRAHIMI » :

Créance HT = 7.800,00 - 6.500,00
1,2

Solde = 7.800,00 - 5.400,00 = 2.400,00 perte

Perte HT = 2.400,00 = 2.000,00 ; TVA = 400,00

1,2

31/12/2005

3942	Prov pr dépr des cts et CR		1.950,00	
7196		Rep/ prov pr dépr de l'AC		1.950,00
	Reprise client « BRAHIMI »			
6182	Pertes /créances irréc		2.000,00	
4455	État TVA facturée		400,00	
3424		Client douteux ou litigieux		2.400,00
	- Perte créance « BRAHIMI »-			

- Client « LOTFI » :

Prov = 11.460,00 x 30 % = 2.865,00

1,2.

31/12

3424	Client douteux ou litigieux		11.460,00	
3421		Client « LOTFI »		11.460,00
	-Client « LOTFI » devenu douteux-			
6196	DEA prov pr dépr de l'AC		2.865,00	
3942		Prov pr dépr de l'AC		2.865,00
	-Dépréciation créance « LOTFI »-			

- Client GRINE :

Perte HT = 13.200,00 = 11.000,00

1,2

TVA (20 %) = 2.200,00.

31/12/2005

6182	Pertes / créance irréc	11.000,00	
4455	Etat TVA facturée	2.200,00	
3421	Client « GRINE »		13.200,00
	- Client « GRINE » irrécouvrable -		

2-1-2 Cas des titres : Les titres de participation et les Titres et valeurs de placement :

- Si la provision pour dépréciation augmente => on doit constater des dotations selon les mêmes principes. (voir ci-dessus).
- Si la provision pour dépréciation diminue => on doit constater des reprises selon les mêmes principes. (voir ci-dessus).

Application 1:

L'entreprise « AMS » a acheté le 30/03/2003 deux catégories de titres :

200 Actions A à 200,00 / action

100 Actions B à 120,00 / action

Le 31-12-2004, les cours des titres sont les suivants :

1 action A : 180,00

1 action B : 100,00

Le 31-12-2005, les cours des titres sont les suivants :

1 action A à 170,00

1 action B à 110,00

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires au journal au 31/12/2004 et 31/12/2005.

Solution « Application 1 » :

Au 31-12-2004 :

Action A : $(200 - 180,00) \times 200,00 = 4.000,00$

Action B : $(120 - 100,00) \times 100,00 = 2.000,00$

Total dépréciation = 6.000,00

31/12/2004

6392	Dot aux prov pr dépr des imm fin		4.000,00	
2951		Prov pr dépr des TP		4.000,00
	-Dépr Action -A-	d°		
6392	Dot aux prov pr dépr des immo fin		2.000,00	
2951		Prov pr dépr des TP		2.000,00
	-Dépr Action -B-			

Au 31-12-2005 :

Action A :

L'ancienne provision : 4.000,00

La nouvelle provision : $(200 - 170,00) \times 200,00 = 6.000,00$

Donc **une provision supplémentaire de = 6.000,00 - 4.000,00**

= 2.000,00 (dotations).

Action B :

L'ancienne provision : 2.000,00

La nouvelle provision : $(120 - 110,00) \times 100,00 = 1.000,00$

Donc **il y a une diminution de 1.000,00 (reprise)**

31/12/2005

6392	Dot aux prov pr dépr des imm fin		2.000,00	
2951		Prov pr dépr des TP		2.000,00
	-Dépr Action -A-	d°		
2951	Prov pr dépr immo fin		1.000,00	
7392		Reprise /prov pr dépr des imm financières.		1.000,00
	-Reprise Action -B-			

Application 2 :

L'état du portefeuille des titres de l'entreprise « JADITEX » se présente comme suit :

Natures	Quantités	Prix d'acquisition unitaire 2001	Cours au 31/12/2004	Cours au 31/12/2005
Titres de placement	320	150,00	151,00	148,00
Titres de participation	180	125,00	120,00	121,00

Travail à faire :

- 1/ Calculer et comptabiliser les provisions constituées au 31/12/2004.
- 2/ Calculer et comptabiliser les provisions constituées au 31/12/2005.

Solution « Application 2 » :

1/

- Titres et valeur de placement :

En 2004 : augmentation des cours : pas de provision, principe de prudence.

- Titres de participation :

En 2003 : $180 \times 125,00 = 22500,00$

En 2004 : cours = $180 \times 120,00 = 21600,00$

Provision : $180 \times (125,00 - 120,00) = 900,00$

31/12

6392	Dot aux prov pr dépr des Imm fin		900,00	
2951	-Dépréciation des TP	Prov pr dépr des TP		900,00

2/

Titres et valeurs de placement :

En 2003 : = 150,00

En 2005 : cours = 148,00

Dotation aux Provisions : $(150,00 - 148,00) \times 320 = 640,00$

31/12

6394	Dot aux prov des TVP	640,00	
3950	Prov pr repr des TVP		640,00
	-Dépréciation des TVP-		

- Titres de participation :

En 2003 : = 125,00

En 2005 : cours = 121,00

Dépréciation 2005= $(125,00 - 121,00) \times 180 = 720,00$

Dépréciation 2004= 900,00

Donc reprise = $900,00 - 720,00 = 180,00$

31/12

2950	Prov pr dépr des TP	180,00	
7392	Repr sur prov pr dépr des imm fin		180,00
	-Reprise de dépr des TP-		

2-2 Provisions pour risques et charges :

On respecte la même logique. :

- **Si la provision pour risques et charges a augmenté par rapport à celle de l'année précédente, on constate une dotation selon les mêmes principes.**

6195	D.E.P. pour risques et charges *		*
ou			
6393	Dotations aux prov pour risques et charges *		*
ou			
6595	D.N.C aux prov pour risques et charges*		*
15 .. ou		Provision pour...	*
45 ..		Provision pour...	*
	-Dot prov pour risques et charges-		

* En fonction de la nature du risque ou de la charge : exploitation, financiers ou non courants

➤ Si la provision pour risque et charges a diminué par rapport à celle de l'année précédente, on constate une reprise selon les mêmes principes.

15 .. ou	Provision pour.....		x
45 ..	Provision pour.....		x
7195 ou		Reprise sur prov pour risques et charges*	x
7393		Reprises sur prov pour risques et charges Fin *	x
ou			
7595		R.N.C. sur prov pour risques et charges *	x
	-Reprise / prov pour risque et charges-		

* En fonction de la nature du risque ou de la charge : exploitation, financiers ou non courants

III.- Cession des titres :

A ce niveau le PCGE distingue les titres de participation (Immobilisations financières) et les titres et valeurs de placement (Actif circulant).

1- Titres de participation (immobilisations financières) :

L'écriture comptable consiste :

-1^{ère} étape : **Annulation de la provision** s'il y a lieu

2951	Prov pour dép des TP	*	
7392	Reprises sur prov pour dép des immo Financières		*
	Annulation -prov pour dép des TP-		

-2^{ème} étape : **Constatation de la sortie du titre** par le débit de compte « **6514 valeur nette d'amortissement des immobilisations financières cédées** » et le crédit du compte « **2510 titres de participation** ».

6514	V.N.A. des immob finan cédées	* (1)	
2510	Titres de participations		* (1)
	-Sortie des titres de participation-		

(1) Valeur d'entrée des titres

-3^{ème} étape : **Constatation du produit de cession**, par le débit d'un compte de trésorerie et/ou de créance et le crédit du compte de " **7514 produit de cession des immobilisations financières**.

51 . . et/ou 3481	Compte de trésorerie	(1)	
7514	Créances sur cessions d'immobilisation	(2)	
	P.C. des immo l'i -Prix de cession des titres de participation-	(3)	

(1) Encaissement.

(2) Créance.

(3) Prix de cession.

2- Les titres et valeurs de placement (Actif circulant) :

On respecte les étapes suivantes :

- 1^{ère} étape : Annulation de la provision s'il y a lieu

3950	Prov pour dép des TVP	*	
7394	Reprises sur prov pour dép des TVP		*
	Annulation -prov sur TVP-		

Par ailleurs, la cession des titres et valeurs de placement permet à l'entreprise de réaliser soit un gain (+) soit une perte (-).

- 2^{ème} étape : on distingue 2 cas :

♦ Lorsque le prix de vente > prix d'acquisition, l'entreprise dégage un gain à enregistrer dans le compte « 7385 produit net sur cession des titres et valeurs de placement ».

51 . .	Compte de trésorerie		(1)
ou			
3482	Créances sur cessions d'éléments d'A C		(2)
350 .		TVP	(3)
7385		Produits nets sur cession de TVP	(4)
	- Cession de TVP-		

(1) Encaissements ;

(2) Créance ;

(3) valeur d'entrée des TVP ;

(4) le gain net = prix de cession -- valeur d'entrée.

♦ Lorsque le prix de vente < prix d'acquisition, l'entreprise dégage une perte nette à enregistrer dans le compte « 6385 charges nettes sur cession des titres et valeurs de placement ».

51 . .	Compte de trésorerie		(1)
ou			
3482	Créances sur cessions d'éléments d'A C		(2)
6385	charges nettes sur cession de TVP		(3)
350 .		TVP	(4)
	-Cession de TVP-		

(1) Encaissement ;

(2) Créances ;

(3) Pertes nettes = prix de cession -- valeur d'entrée ;

(4) Valeur d'entrée.

Application :

L'entreprise AMS a acquis au 30/03/2005 les titres : AXA, BETO et FADEX.

Titres	Natures	Qtés	Valeur d'entrée
AXA	Titre et valeur de placement (actions)	200	200,00 / action
BETO	Titre et valeur de placement (obligations)	100	120,00/ oblig.
FADEX	Titre de participation (actions)	300	180,00 / action

L'acquisition est réglée par virement bancaire n°Z0124

Les cours des titres : AXA, BETO et FADEX au 31/12/2005 sont résumés dans le tableau suivant :

Titres	Cours au 31/12/2005
AXA	170,00 / action
BETO	110,00 / action
FADEX	160,00 / action

Au 28/02/2006, L'Entreprise a vendu :

- ♦ 50 Actions « AXA » au prix unitaire 210,00 ; 50% réglé par chèque bancaire n°T014, le reste à régler dans 30 jours
- ♦ 30 Actions « BETO » au prix unitaire 100,00 ; 20% réglé par virement bancaire n°B016, le reste à régler dans 30 jours
- ♦ 70 Actions « FADEX » au prix unitaire 250,00 réglé par chèque bancaire W021

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires au journal :

- 1/ L'acquisition des actions AXA, BETO et FADEX.
- 2/ La dotation aux provisions pour l'année 2005.
- 3/ La cession des titres AXA, BETO et FADEX.

Solution « Application »

1/ 30/ 03/2005

3500	TVP		40.000,00	
5141	Banque			40.000,00
	- Actions « AXA » virement bancaire n°Z0124 -	d°		
3504	Obligations		12.000,00	
5141	Banque			12.000,00
	- Obligations « BETO » virement bancaire n°B016-	d°		
2510	Titres de participation		54.000,00	
5141	Banque			54.000,00
	- Actions « FADEX » virement bancaire n°W021-			

2/ Provision pour dépréciation

Titres	Valeur d'entrée	Cours au 31/12/2005	Dépréciation unitaire	Provision
AXA	200,00	170,00 / action	30,00	30,00 x 200 = 6.000,00
BETO	120,00	110,00 / action	10,00	10,00 x 100 = 1.000,00
FADEX	180,00	160,00 / action	20,00	20,00 x 300 = 6.000,00

31/12

6394	Dot aux prov pour dép des TVP		6.000,00	
3950	Prov pour dép des TVP			6.000,00
	- Prov pour dép des titres AXA -	d°		
6394	Dot aux prov pour dép des TVP		1.000,00	
3950	Prov pour dép des TVP			1.000,00
	- Prov pour dép des titres BETO -	d°		
6392	Dot aux prov pour dép. des imm. fm		6.000,00	
2951	Prov pour dép des titres de participation			6.000,00
	- Prov pour dép des titres de participation FADEX			

3/

▪ **Action « AXA »**

- ♦ Provision déjà constituée sur les actions AXA cédées :

$$\frac{6.000,00}{200} \times 50 = 1.500,00$$

200

- ♦ Prix de cession : $50 \times 210,00 = 10.500,00$

- ♦ Valeur d'entrée : $50 \times 200,00 = 10.000,00$

Donc, gain net de : $10.500,00 - 10.000,00 = 500,00$

28/02

3950	Prov pour dép des TVP	1.500,00	
7394	Reprises sur prov pour dép des TVP		1.500,00
	-Annulation prov titres AXA- d°		
5111	Chèque en portefeuille	5.250,00	
3482	Créances sur cessions d'éléments d'A C	5.250,00	
3500	TVP		10.000,00
7385	Pdts net sur cession des TVP		500,00
	-Cession -titre AXA- Chèque n° T014-		

▪ **Action « BETO »**

- ♦ Provision déjà constituée sur B :

$$\frac{1.000,00}{100} \times 30 = 300,00$$

100

- ♦ Prix de cession : $30 \times 100,00 = 3.000,00$

- ♦ Valeur d'entrée : $30 \times 120,00 = 3.600,00$

- ♦ Perte nette : $3.000,00 - 3.600,00 = - 600,00$

		28/02	
3950	Prov pour dép des TVP	300,00	
7394	Reprises sur prov pour dép des TVP		300,00
	- Annulation -prov / titres BETO cédés-		
	d°		
51111	Chèque en portefeuille	600,00	
3482	Créances sur cessions d'éléments d'A.C	2.400,00	
6385	Charges nettes sur cession de TVP	600,00	
3504	Obligations		3.600,00
	- Cession des titres BETO chèque n° B016 -		

iii Action « FADEX »

- ♦ Provision déjà constituée :

6.000,00 x 70 = 1.400,00

300

- ♦ Valeur d'entrée des actions « FADEX » cédées

70 x 180,00 = 12.600,00

- ♦ Prix de cession = 70 x 250,00 = 17.500,00

- ♦ Plus-value = 17.500,00 - 12.600,00 = 4900,00

		28/02	
2951	Prov pour dép des TP	1.400,00	
7392	Reprises sur prov pour dép des immo Fin		1.400,00
	- Annulation -prov / titres FADEX cédés -		
	d°		
6514	V.N.A. des immob Fin cédées	12.600,00	
2510	Titres de participations		12.600,00
	- Sortie des titres FADEX -		
	d°		
51111	Chèque en portef.	17.500,00	
7514	P.C. des immob Fin		17.500,00
	- Cession des titres FADEX chèque n° W021 -		

Cas et Solutions

Chapitre X

Cas n° 1

I- Le porte feuille titres de l'entreprise « SARIFIL » se présente ainsi au 31 décembre N-1 et N :

Nature des titres	Classements comptables	Quantité	Prix d'achat unitaire	Cours au 31 décembre	
				N-1	N
JATEX	Titres immobilisés	500	250,00	240,00	280,00
AMS	Titres de participation	1.000	200,00	240,00	190,00
HALIBOX	Titres et valeur de placement	100	120,00	110,00	100,00
OTAX	Titres et valeur de placement	150	180,00	120,00	150,00

Travail à faire :

- 1/ Calculer les montant des provisions nécessaires au 31 décembre N-1.
- 2/ Enregistrer au journal les écritures nécessaires au 31/12/N-1.
- 3/ Calculer les montants des provision nécessaires au 31 décembre N.
- 4/ Passer les écritures nécessaires au 31 décembre N.

II- SARIFIL a cédé, par virement bancaire n° T007, le 20 janvier :

- 40 actions « HALIBOX » à 180,00 l'une ;
- 50 actions « OTAX » à 150.00 l'une ;
- 200 actions « AMS » à 220,00 l'une.

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires relatives à cette cession.

Solution « Cas n° 1 »

I/

1/ Calcul du montant des provisions :

▪ Au 31/12/N-1 :

- « JATEX » Provision = $500 \times (250,00 - 240,00)$	=	5.000,00
- « AMS » le cours a augmenté : aucune écriture.	=	00,00
- « HALIBOX » Provision = $100 \times (120,00 - 110,00)$	=	1.000,00
- « OTOX » Provision = $150 \times (180,00 - 120,00)$	=	9.000,00
Provision total	=	15.000,00

2/ Enregistrement comptable :

▪ Au 31/12/N-1 :

		31/12		
6392	D.P. pour dépré. des immob Fin		5.000,00	
2958	Prov pour dép des autres créances Fin -dépréciation constatée sur actions JATEX-	31/12		5.000,00
		31/12		
6394	D.P. pour dép des TVP		10.000,00	
3950	Prov. pour dép des TVP Provision pour dépréciation : Des actions « HALIBOX » : 1.000,00 Des actions « OTAX » : 9.000,00			10.000,00

« Au 31/12/N :

♦ Action « JATEX » :

Valeur à l'inventaire = 280,00

Valeur d'entrée = 250,00

D'où une augmentation de valeur :

Il faut annuler la provision existante : 5.000,00 (reprise)

♦ Action « AMS » :

Valeur d'entrée = 1.000 x 200,00 = 200.000,00

Valeur à l'inventaire = 1.000 x 190,00 = 190.000,00

Dépréciation = 10.000,00

Donc une dotation de 10.000,00

♦ Action « HALIBOX » :

Valeur d'entrée = 100 x 120,00 = 12.000,00

Valeur d'inventaire 31/12/N = 100 x 100,00 = 10.000,00

Dépréciation au 31/12/N = 2.000,00

Dépréciation constatée au 31/12/N-1 = 1.000,00

Il faut donc augmenter la provision = 1.000,00 (dotation)

♦ Action « OTAX » :

Valeur d'entrée = 150 x 180,00 = 27.000,00

Valeur d'inventaire 31/12/N = 150 x 150,00 = 22.500,00

Dépréciation au 31/12/N = 4.500,00

Dépréciation constatée au 31/12/N-1 = 9.000,00

Il faut donc diminuer la provision de = 4.500,00 (reprise)

« Au 31/12/N :

		31/12		
2958	Prov. pour dép. des autres titres immob.		5.000,00	
7392		Reprises sur prov. pour dép. des immob. Fin		5.000,00
	Annulation du prov pour dép des actions « JATEX »			

		d°	
6392	Dot aux prov pour dép des immob l'in	10.000,00	
2951	Prov pour dép des TP -Provision pour dépréciation des actions « AMS »-		10.000,00
		d°	
6394	Dot aux prov pour dép des TVP	1.000,00	
3950	Prov. pour dép des TVP -Augmentation de la prov des actions « HALIBOX »-		1.000,00
		d°	
3950	Prov. pour dép des TVP	4.500,00	
7394	Reprises sur prov. pour dép. des TVP -Diminution de la prov des actions « OTAX »-		4.500,00

II/ Cessions :

▪ **Actions « HALIBOX » :**

- ♦ Annulation provision : $\frac{2.000,00}{40} \times 40 = 800,00$
- ♦ Prix de cession : $40 \times 180,00 = 7.200,00$
- ♦ Valeur d'entrée : $40 \times 120,00 = 4.800,00$
- ♦ **Gain net :** $= 2.400,00$

20/01

3950	Prov. pour dép des TVP	800,00	
7394	Reprises sur prov. pour dép. des TVP -Annulation provision pour dépréciation-		800,00
		d°	
5141	Banques (S.D)	7.200,00	
3500	TVP		4.800,00
7385	Produits nets sur cessions de TVP -Cession actions « HALIBOX » virement bancaire n°T007-		2.400,00

▪ **Actions « OTAX » :**

- ♦ Annulation de la provision déjà constatée :

$$\underline{4.500,00} \times 50 - 1.500,00$$

150,00

- ♦ Valeur d'entrée : $50 \times 180,00 = 9.000,00$

- ♦ Prix de cession : $50 \times 150,00 = \underline{7.500,00}$

- ♦ **Perte nette :** **1.500,00**

20/01

5141	Banques (SD)	7.500,00	
6385	Charges nettes sur cessions de TVP	1.500,00	
3500	TVP -Cession des actions « OTAX » virement bancaire n°T007-		9.000,00
3950	Prov. pour dép des TVP	1.500,00	
7394	Reprises sur prov. pour dép. des TVP -Annulation de la prov des actions « OTAX »-		1.500,00

▪ **Actions « AMS » :**

- ♦ Annulation de la provision déjà constatée :

$$\underline{10.000,00} \times 200 = 2.000,00$$

1.000,00

- ♦ Valeur d'entrée = $200 \times 200,00 = 40.000,00$

- ♦ Prix de cession = $200 \times 220,00 = 44.000,00$

31/12

2951	Prov pour dép des TP	2.000,00	
7392	Reprises sur prov. pr dép. des immo. Fin - Annulation de la prov des actions AMS cédées -		2.000,00

		d°	
6514	V.N.A des immob Fin cédées	40.000,00	
2510	Titres de participations		40.000,00
	- Sortie des actions AMS cédées-		
		d°	
5141	Banques	44.000,00	
7514	P.C. des immob Fin		44.000,00
	- Cession des actions AMS, virement bancaire n°T007-		

Cas n° 2

Au 31 décembre 2005, la balance avant inventaire de la Société « KARTIT » fait apparaître les comptes suivants :

Comptes	Soldes	
	Solde débiteur	Solde créditeur
3421 Clients	120.000,00	
3424 Client douteux ou litigieux	?	
3425 Client effets à recevoir	45.000,00	
3942 Prov pour dép des elts et C.R.		?

L'état des clients douteux se présente ainsi :

Nom	Montant de la créance HT	Provisions au 31/12/2004	Règlements effectués en 2005 HT
JAOUAD	11.000,00	4.000,00	2.000,00
AYOUB	12.000,00	6.000,00	3.500,00
NAJLAA	6.500,00	1.950,00	1.500,00
TOTAL	29.500,00	11.950,00	7.000,00

Informations au 31/12/2005 :

- JAOUAD** : le solde de la créance est irrécouvrable.
AYOUB : il nous réglera 70% du solde.
NAJLAA : la provision est portée à 60% du solde.

Au 31/12/2005 ; on constate que :

- « **KANOUBI** » ne nous paiera pas car il a déposé le bilan, montant de sa dette : 8.500,00 HT (TVA 20%).
- Il faut constituer une provision de 60% pour « **ZAIDI** » qui nous doit : 14.000,00 HT (TVA 20%).

Travail à faire :

- 1/ Retrouver les soldes des comptes figurant dans la balance.
- 2/ Passer les écritures nécessaires au 31/12/2005.
- 3/ Donner les soldes des comptes « 3424 clients douteux ou litigieux » et « 3942 Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés » au 31/12/2005 après inventaire.

Solution « Cas n° 2 »

1/

▪ Client douteux (3424) :

Client « JAOUAD » (TTC) = 11.000,00 x 1,2 = 13.200,00.

Client « AYOUB » (TTC) = 12.000,00 x 1,2 = 14.400,00.

Cliente « NAJLAA » (TTC) = 6.500,00 x 1,2 = 7.800,00.

Total créance TTC = 35.400,00

Règlements TTC :

Règlements du client « JAOUAD » : 2.000,00 x 1,2 = 2.400,00.

Règlements du client « AYOUB » : 3.500,00 x 1,2 = 4.200,00.

Règlements du client « NAJLAA » : 1.500,00 x 1,2 = 1.800,00

= 8.400,00

donc le solde du compte « 3424 client douteux » est :

3424 Client douteux ou litigieux	
13.200,00	2.400,00
14.400,00	4.200,00
7.800,00	1.800,00
	<u>27.000,00 (SD)</u>

Solde débiteur = Débit – Crédit = 27.000,00

NB : Les créances et les règlements sont toujours comptabilisés TTC.

▪ Provision pour dépréciation du compte client :

Provision « JAOUAD » = 4.000,00

Provision « AYOUB » = 6.000,00

Provision « NAJLAA » = 1.950,00

= 11.950,00

Extrait de la balance de la société « KARTIT » avant inventaire.

Comptes	Soldes	
	Solde débiteur	Solde créditeur
3421 Client	120.000,00	-
3424 Client douteux ou litigieux	27.000,00	-
3425 Client effet à recevoir	45.000,00	-
3942 Prov pour dép des clients et CR		11.950,00

2/

▪ **Client JAOUAD** : il faut solder la créance

1^{ère} étape : annulation de la provision pour dépréciation : 4.000,00

2^{ème} étape : constater la perte

Perte (HT) = 11.000,00 – 2.000,00 = 9.000,00

TVA 20% : 9.000,00 x 20% = 1.800,00

31/12

3942	Prov pour dép des clients et comptes rattachés	4.000,00	
7196	Reprises sur prov pour dép de l'AC		4.000,00
	-Annulation de la prov pour dép client « JAOUAD »-		
	31/12		
6182	Perte sur créance irréc	9.000,00	
4455	Etat TVA facturée	1.800,00	
3424	Client douteux ou litig		10.800,00
	-Perte client « JAOUAD »-		

▪ **Client « AYOUB »** :

Prov 2005= 30% du solde.

Solde HT = 12.000,00 – 3.500,00 = 8.500,00.

Prov 2005= 8.500,00 x 30% = 2.550,00

Prov 2004 = 6.000,00

Donc reprise = 6.000,00 - 2.550,00 = 3.450,00

31/12

3942	Prov pour dép des clients et comptes rattachés	3.450,00	
7196	Reprises sur prov pour dép de l'AC -Reprise client « AYOUB »-		3.450,00

« Cliente « NAJLAA » :

Prov 2005 = 60% du solde.

Solde HT = 6.500,00 - 1.500,00 = 5.000,00

Prov 2005 = 5.000,00 x 60% = 3.000,00

Prov 2004 = 1.950,00

Donc dotation 2005 = 3.000,00 - 1.950,00 = 1.050,00

31/12

6196	D.E.P. pour dép de l'AC	1.050,00	
3942	Prov pour dép des clients et comptes rattachés -Prov pour dép cliente « NAJLAA »-		1.050,00

« Client « KANOUNI » : Client ordinaire devenu douteux.

Totalement irrécouvrable

Perte HT = 8.500,00

TVA 20% = 8.500,00 x 20% = 1.700,00

31/12

6182	Perte sur créance irréc	8.500,00	
4455	Etat TVA facturée	1.700,00	
3421	Client KANOUNI - Client KANOUNI irrécouvrable -		10.200,00

m Client « ZAIDI » :

$$\text{Prov 2005} = 14.000,00 \times 60\% = 8.400,00$$

31/12.

3424	Client douteux « ZAIDI »	16.800,00	
3421	Client « ZAIDI » - Client « ZAIDI » douteux - d°		16.800,00
6196	D.F.P. pour dép de l'AC	8.400,00	
3942	Prov pr dép des clts et optes rattachés. - Prov pr dép client « ZAIDI » -		8.400,00

3/ soldes des comptes « 3424 Client douteux ou litigieux » et « 3942 Provision pour dép des clients et comptes rattachés » après inventaire.

3424 Client douteux ou litigieux

(SI) 27.000,00	
(ZAIDI) 16.800,00	10.800,00 « JAOUAD »
	SD : 33.000,00

3942 Prov pour dép des clients et CR

« JAOUAD » 4.000,00	11.950,00 (SI)
« AYOUB » 3.450,00	1.050,00 « NAJLAA »
	8.400,00 « ZAIDI »
SC : 13.950,00	

Extrait de la balance de la société « KARTIT » après inventaire.

Comptes	Soldes	
	Solde débiteur	Solde créditeur
3421 Client	(1) 93.000,00	-
3424 Client douteux ou litigieux	33.000,00	-
3425 Client effet à recevoir	45.000,00	-
3942 Prov pour dép des clients et CR		13.950,00

(1) 120.000,00 – 10.200,00 – 16.800,00 = 93.000,00

Cas n° 3

Au 31 décembre 2005, la balance avant inventaire de la société « YOUTEC » fait apparaître les soldes suivants :

Comptes	Intitulés	S. débiteur	S. créditeur
3424	Clients douteux	?	
3942	Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés.		?

L'état des créances douteuses est donné en détail dans le tableau suivant :

Nom	Valeur de la créance TTC	Provision 2004		Règlements effectués en 2005	Renseignements à fin 2005
		Taux de provision	Provision		
SALIM	22.200,00	40%	?	4.200,00	A solder
MANDOURI	10.800,00	?	1.800,00	4.800,00	Porter la provision à 80% du solde
SALMA	11.250,00	25%	?	Rien	Porter la provision à 10% du solde
Total	44.250,00		?	9.000,00	

On constate à la fin de l'année 2005, que deux nouveaux clients ont des difficultés :

- « JABRI » qui nous doit 12.000,00 TTC est sur le point de déposer le bilan ; On pense pouvoir récupérer 55% de notre créance.
- « MALIKA » nous doit 6.000,00 TTC : il est totalement insolvable.

Travail à faire :

- 1/ Passer les écritures nécessaires au 31/12/2005.
- 2/ Etablir l'extrait de la balance avant inventaire de la société « YOUTEC », au 31/12/2005.
- 3/ Etablir l'extrait de la balance après inventaire de la société « YOUTEC », au 31/12/2005.

NB : - L'entreprise est taxée au taux de TVA 20%.

- L'entreprise n'a aucun client douteux au 31/12/2003.

Solution « Cas n° 3 »

I/ Client « SALIM » :

- ♦ Annulation de la provision 2004 :

$$\text{Prov 2004} = \underline{22.200,00} \times 40\% = 7.400,00$$

1,2

- ♦ Perte III = Solde dû

$$= \underline{22.200,00} - \underline{4.200,00} = 15.000,00$$

1,2

$$\text{TVA} = 3.000,00$$

31/12

3942	Prov pour dép des clients et CR	7.400,00	
7196	Reprises sur prov pour dép de l'AC		7.400,00
	-Annulation de la prov pour dép client « SALIM »-		
	31/12		
6182	Perte sur créance irréc	15.000,00	
4455	Etat TVA facturée	3.000,00	
3424	Client douteux « SALIM »		18.000,00
	- Solde du client « SALIM » -		

- ♦ Client « MANDOURI » :

$$\text{Prov 2004} = 1.800,00$$

Taux de dépréciation = ?

$$\text{Prov 2004} = \underline{10.800,00} \times \text{Tx} = 1.800,00$$

1,2

Donc Tx = 20%

$$\text{Prov 2005} = \underline{10.800,00} - \underline{4.800,00} \times 80\% = 4.000,00$$

1,2

Donc au 31/12/2005 → dotation = 4.000,00 - 1.800,00
 = 2.200,00

d°

6196	D.E.P. pour dép de l'AC	2.200,00	
3942	Prov pour dép des clients et comptes rattachés		2.200,00
	- Dot prov client « MANDOURI » -		

■ **Cliente SALMA :**

Prov 2004 = $11.250,00 \times 25\%$

1,2

= 2.843,75

Prov 2005 = $11.250,00 \times 10\%$

1,2

= 937,50

donc au 31/12/2005 ⇒ reprise

= 2.843,75 - 937,50 = 1.406,25

31/12

3942	Prov pr dép des clients et cptes rattachés	1.406,25	
7196	Reprises sur prov pour dép de l'AC		1.406,25
	- Reprise prov client « SALMA » -		

■ **Client « JABRI » :**

Prov dép 2005 = $12.000,00 \times 45\%$ = 4.500,00

1,2

31/12

3424	Client douteux JABRI	12.000,00	
3421	Client « JABRI »		12.000,00
	- Client JABRI douteux -		

		d°		
6196	D.J.P. pour dép de PAC		4.500,00	
3942	Prov pour dép des clients et comptes rattachés			4.500,00
	-Prov pour dép client « JABRI »-			

° Cliente « MALIKA » :

Perte HT = $6.000,00 - 5.000,00$

1,2

TVA = $5.000,00 \times 20\% = 1.000,00$

		31/12		
6182	Perte sur créance irréc		5.000,00	
4455	Etat TVA facturée		1.000,00	
3421	Client MALIKA			6.000,00
	- Perte sur créance cliente « MALIKA » -			

2/ Balance avant inventaire :

- Compte collectif « 3424 Client douteux »

D	3424 Client douteux ou litigieux	C	
Créance « SALIM »	22.200,00	Règlement « SALIM »	4.200,00
Créance « MANDOURI »	10.800,00	Règlement « MANDOURI »	4.800,00
Créance « SALMA »	11.250,00		
		SD :	35.250,00

SD = $44.250,00 - (4.200,00 + 4.800,00)$

= 35.250,00

° Le compte « 3942 Prov pour dép des clients et comptes rattachés » :

Prov « SALIM »
 - 7.400,00 |

Prov « MANDOURI »
 - 1.800,00 |

Prov « SALMA »
 - 2.343,75 |

Total prov au 31/12/2004 avant inventaire
 11.543,75 |

Compte	Intitulés	Solde	
		Débiteur	Créditeur
3424	Clients douteux	35.250,00	-
3924	Provision pour dépréciation des comptes de clients	-	11.543,75

3/ Balance après inventaire :

D	3424 Client douteux ou litigieux	C
(SD) : 35.250,00		18.000,00 SALIM
(JABRI) 12.000,00		(SD) : 29.250,00

D	3912 Prov pour dép des clients et CR	C
« SALIM » 7.400,00		11.543,75 S.I
« SALMA » 1.406,25		2.200,00 « MANDOURI »
		4.500,00 « JABRI »
SC : 9.437,50		

Compte	Intitulés	Solde	
		Débiteur	Créditeur
3424	Clients douteux	47.250,00	-
3924	Provision pour dépréciation des comptes de clients	-	9.437,50

Cas n° 4

L'entreprise « KABNAJ » vous présente un extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2005 :

Compte	Intitulés	Solde	
		Débiteur	Créditeur
4501	Provision pour litiges		8.500,00
1555	Provision pour charges à répartir		25.000,00

La provision pour litiges a été créée à la suite d'un litige avec un concurrent, l'entreprise « SAFITEC », le 31/12/2004. (Ce litige a un caractère exceptionnel).

Le jugement a eu lieu et la société a été condamnée à verser le 01/07/2005 des dommages et intérêts pour 7.500,00 réglé par chèque n° Z1400.

La provision pour charges à répartir sur plusieurs exercices a été créée en 2004 en prévision d'une grosse réparation (périodique) prévue pour 2007.

La charge prévue qui doit s'élever à 100.000,00 doit être imputée par quart aux années 2004, 2005, 2006 et 2007.

Travail à faire :

- 1/ Reconstituer les écritures de provision pour l'année 2004.
- 2/ Régulariser la provision pour risque au 31/12/2005.
- 3/ Passer les écritures au journal relatives aux charges à répartir : 2005/ 2006.
- 4/ Supposons que la charge réelle de répartition est de 120.000,00 HT (le 15/03/2007, réglé par virement bancaire), passer l'écriture nécessaire au journal. (Taux TVA 20%).

Solution « Cas n° 4 »

1/

31/12/2004

65957	D.N.C. aux prov pour risques et ch/ges momentanées	8.500,00	
4501	Provision pour litiges.		8.500,00
	- Litige concurrent « SAFFTEC » -		
	31/12/ 04		
61955	DEP pour risques et charges durables	25.000,00	
1555	Prov pour ch à répartir sur plusieurs exercices		25.000,00
	- Prov grosse réparation 2004 -		

2/

01/07/2005

65833	Pénalités et amendes pénales	7.500,00	
5141	Banques		7.500,00
	- Chèque n°Z1400 -		
	31/12 /2005		
4501	Provision pour litiges.	8.500,00	
75957	Rep N. cour sur prov risques et charges momentanés		8.500,00
	- Annulation de la prov pour litige -		

3/

31/12 /2005

61955	DEP pr risqu et ch durables.	25.000,00	
1555	Provi pr ch à répartir sur plusieurs exercices		25.000,00
	- Prov grosse réparation 2005 -		

31/12/2006

61955	D&P pour risques et charges durables	25.000,00	
1555	Prov pr charges à répartir sur plusieurs exercices		25.000,00
	- Prov grosse réparation 2006-		

4/

31/12 /2007

61331	Entr et répar des biens immobiliers	120.000,00	
34552	Etat TVA récup/ ch	24.000,00	
5141	Banques		144.000,00
31/12 /2007			
1555	Prov pr ch à répartir sur plusieurs exercices.	75.000,00	
7195	Reprises / prov pr risqu et charges.		75.000,00
	-Annulation prov grosse réparation-		

Précision : L'entretien et la réparation :

Lorsque ces dépenses n'ont aucune incidence sur la durée de vie du bien, elles sont analysées comme des charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées, même si leurs montants sont importants

Exemple : - Travaux de réfection ;

- Grosses réparations périodiques.

Cas n° 5

Extrait de la balance, avant inventaire, de la société TOBAC au 31/12/N.

N°	Comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
2510	Titres de participation	180.000,00	
2951	Prov pour dép des TP		8.500,00
3111	Marchandises	155.000,00	
3911	Prov pour dép des M/ses		7.000,00
3421	Clients	124.000,00	
3424	Clients douteux ou litigieux	84.000,00	
3942	Prov pour dép des clients et CR		27.500,00
3504	Obligations	32.000,00	
3950	Prov pour dép des TVP		1.800,00

Dossier des créances :

Au 31/12/N, avant inventaire, l'état des créances douteuses est le suivant :

Clients	Créances TTC	Provisions au 31/12/N-1	Règlement N	Observations au 31/12/N
BRAHIM	30.000,00	12.000,00	6.000,00	Porter la provision à 50% du solde
HASSAN	25.000,00	7.500,00	7.000,00	A solder.
RACHID	42.000,00	8.000,00	-	Porter la provision à 40% de la créance.

D'autre part :

« TOULALI » dont la créance s'élève à 15.000,00 est en difficulté. On pense récupérer 70% de cette créance.

- « KALTOUM » dont la créance est de 24.000,00 est totalement insolvable.

Dossier des titres :

Le portefeuille titres de la société TOBAC se présente comme suit :

Catégorie	Classement comptable	Quantité	Prix d'achat unitaire	Cours au 31/12/N-1	Cours au 31/12/N
Actions K	Titres de participation	300	400,00	385,00	370,00
Actions L	Titres de participation	200	300,00	280,00	295,00
Obligations X	Obligation	80	250,00	235,00	240,00
Obligations Y	Obligation	60	200,00	190,00	250,00

Dossier stocks :

Le stock de marchandises au 31/12/N est évalué à 200.000,00 la provision pour dépréciation du stock de marchandise est de 15.000,00

Travail à faire :

Passer au journal les écritures nécessaires au 31/12/N.

Solution « Cas n° 5 »

« Dossier client :

• Client « BRAHIM » :

Prov N – 1 = 12.000,00

Prov N = $30.000,00 - 6.000,00 \times 50\%$

1,2

= 10.000,00

Donc reprise = 2.000,00

31/12

3942	Prov pour dép des clients et comptes rattachés	2.000,00	
7196	Reprises sur prov pour dép de l'AC - Reprise client « BRAHIM » -		2.000,00

• Client « HASSAN » :

Annulation prov N – 1 = 7.500,00

Perte = $25.000,00 - 7.000,00 = 15.000,00$

1,2

TVA = $15.000,00 \times 20\% = 3.000,00$

31/12

3942	Prov pr dép des clients et CR	7.500,00	
7196	Reprises sur prov pour dép de l'AC -Annulation prov « HASSAN » -		7.500,00

d°

6182	Perte sur créance irréc	15.000,00	
4455	Etat TVA facturée	3.000,00	
3424	Client douteux « HASSAN »		18.000,00
	- Solde du client « HASSAN » -		

♦ Client « RACHID » :

Prov N -- 1 -- 8.000,00

Prov N -- 2 -- $42.000,00 \times 40\% = 14.000,00$

1,2

Dotation N = $14.000,00 - 8.000,00 = 6.000,00$

31/12

6196	D.E.P. pour dép de l'AC	6.000,00	
3942	Prov pour dép des clients et comptes rattachés		6.000,00
	-Prov client « RACHID »-		

♦ Client « TOULALI » :

Prov N = $15.000,00 \times 30\% = 3.750,00$

1,2

31/12

3424	Client douteux « TOULALI »	15.000,00	
3421	Client « TOULALI »		15.000,00
	-Client « TOULALI » douteux -		
	d°		
6196	D.E.P. pour dép de l'AC	3.750,00	
3942	Prov pour dép des clients et comptes rattachés		3.750,00
	-Prov pour dép client « TOULALI »-		

◦ **Cliente « KALTOUM » :**

Perte = $\frac{24.000,00}{1,2} = 20.000,00$

1,2

TVA = $20.000,00 \times 20\% = 4.000,00$

31/12

6182	Perte sur créance irréc	20.000,00	
4455	Etat TVA facturée	4.000,00	
3421	Client KALTOUM		24.000,00
	- Perte cliente « KALTOUM » -		

» **Dossier des titres :**

◦ **Action K :**

Prov N - I = $(400,00 - 385,00) \times 300 = 4.500,00$

Prov N = $(400,00 - 370,00) \times 300 = 9.000,00$

Donc dotation = $9.000,00 - 4.500,00 = 4.500,00$

d°

6392	Dot aux prov pour dép des immob Fin	4.500,00	
2951	Prov pour dép des TP		4.500,00
	- Dotation titre K -		

◦ **Action L :**

Prov N - I = $(300,00 - 280,00) \times 200 = 4.000,00$

Prov N = $(300,00 - 295,00) \times 200 = 1.000,00$

Reprise = $4.000,00 - 1.000,00 = 3.000,00$

31/12

2951	Prov pour dép des TP	3.000,00	
7392	Reprises sur prov. pour dép. des immo. Financières.		3.000,00
	- Reprise sur titre L -		

♦ **Obligations X :**

$$\text{Prov N - 1} = (250,00 - 235,00) \times 80 = 1.200,00$$

$$\text{Prov N} = (250,00 - 240,00) \times 80 = 800,00$$

$$\text{Donc reprise} = 1.200,00 - 800,00 = 400,00$$

		d°		
3950	Prov. pour dép des TVP		400,00	
7394		Reprises sur prov. pr dép. des TVP		400,00
- Reprise sur obligation X -				

♦ **Obligations Y :**

$$\text{Prov N - 1} = (200,00 - 190,00) \times 60 = 600,00$$

Exercice N : augmentation des cours, pas de provision.

Donc il faut annuler la provision N - 1 = 600,00.

		31/12		
3950	Prov. pour dép des TVP		600,00	
7394		Reprises sur prov. pour dép. des TVP		600,00
- Reprise / obligation Y -				

« **Dossier des stocks :**

- Annulation stock initial: 155.000,00.
- Constatation du stock final : 200.000,00
- Annulation Provision N - 1 = 7.000,00
- Constatation Provision N = 15.000,00

31/12 /N

6114	Variation du stock de M/ses	155.000,00	
3111	Marchandises		155.000,00
- Annulation du stock final de M/ses -			

		d°	
3911	Prov pour dép des M/ses		7.000,00
7196	Rep / prov pour dép de l'AC - Annulation provision SF de m/ses - 31/12 /N		7.000,00
3111	Marchandises		200.000,00
6114	Variation du stock de M/ses - Constatation du stock final de M/ses -		200.000,00
		d°	
61961	D.E.P. pour dép des Stk		15.000,00
3911	Prov pour dép des M/ses - Constatation provision SF de m/ses -		15.000,00

Cas n° 6

I - L'agence de voyage « JAVATOURL », a été assignée en justice par l'imprimerie « KATI », à qui elle avait commandé l'édition d'un catalogue.

Le litige porte sur des frais supplémentaires de tirages couleurs que « JAVATOURL » refuse de supporter.

- Sur les informations de son conseiller juridique, « JAVATOURL » avait, en décembre 2004, constitué une provision de 9.000,00.
- Au 31/12/2005 de nouvelles informations permettent à « JAVATOURL » de prévoir une aggravation : elle juge bon de porter en 2005, la provision à 12.000,00

Travail à faire :

Quelles sont les écritures que « JAVATOURL » doit passer au 31/12/2004 et au 31/12/2005, sachant que ce genre d'actions en justice est exceptionnel et dure plus de 12 mois.

II- Le 20 mars 2006, le jugement condamne « JAVATOURL » à verser 7.000,00 en dommages et intérêts à « KATI », réglé par chèque postal n° K0078.

Travail à faire :

1/ Quelles sont les écritures à passer ?

2/ Quelle est l'incidence de ce jugement sur le résultat de l'exercice 2006 ?

Solution « Cas n° 6 »

I/

31/12 /2004

65955	D.N.C. aux prov pr risques et ch dur	9.000,00	
1511	Provision pour litiges -Prov pour litige Ers « KATI »-		9.000,00

Au 31/12/2005 : augmentation de la provision à 12.000,00

Donc, il faut constater une provision de 3.000,00 (12.000,00 – 9.000,00)

31/12 /2005

65955	D.N.C. aux prov pour risques et charges durables	3.000,00	
1511	Provision pour litiges. - Augmentation prov pour litige Ers « KATI » -		3.000,00

II/

I/

20/03/06

65833	Pénalités et amendes pénales	7.000,00	
5146	Chèques postaux - Dommages intérêts chèque n°K0078 -		7.000,00
31/12/2006			
1511	Provision pour litiges	12.000,00	
75955	Reprises /prov pr risques et ch dur - Annulation de la provision -		12.000,00

3/ Incidence sur le résultat de l'exercice 2006.

- Au niveau de la classe 6 : augmentation des charges de 7.000,00
- Au niveau de la classe 7 : augmentation des produits de 12.000,00

Donc une augmentation du résultat avant impôt de l'exercice 2006 de : $12.000,00 - 7.000,00 = 5.000,00$.

Cas n° 7

1/

- ◊ Au cours de l'exercice 2004, l'entreprise « **YOUKAB** » a engagé un procès contre un fournisseur **NABIL**, pour cette entreprise, c'est un fait exceptionnel ; les frais prévisibles pour une durée qui dépasse 12 mois, sont de 15.000,00
- ◊ Le litige est toujours en cours fin 2005, mais son issue paraît favorable à l'entreprise qui réduit la provision de 75%.
- ◊ Le procès a lieu courant 2006 ; la pénalité supportée par l'entreprise s'élève à 7.000,00 réglée par chèque n°R0017.

11/

Courant 2003, l'entreprise « **YOUKAB** » décide d'effectuer en 2005 de grosses réparations qui coûteront vraisemblablement, à leur date de facturation, 240.000,00 ; il est décidé de répartir cette charge, par parties égales, sur les exercices 2003, 2004 et 2005 ; la charge réelle, réglée en 15 septembre 2005, s'élève à la somme prévue, facture W150 réglée par chèque Z150 ; ces grosses réparations n'ont pas un caractère exceptionnel.

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise « **YOUKAB** ».

Solution « Cas n° 7 »

V/

31/12 /2004

65955	D.N.C. aux prov pour risques et charges durables	15.000,00	
1511	Prov pr litiges. - Prov pour Litige Frs « NABIL » -		15.000,00

Reprise = 15.000,00 x 75% = 11.250,00

31/12/05

1511	Provision pour litiges.	11.250,00	
75955	Reprises sur prov pour risques et charges durables -Reprise / prov pr risque et ch Frs « NABIL »-		11.250,00

31/12/06

1511	Provision pour litiges.	3.750,00	
75955	Reprises / prov pr risqu et charg durables. - Annulation prov pr ris et ch Frs « NABIL » -		3.750,00
65833	Pénal et amend fisc	7.000,00	
5141	Banques - Chèque n°R0017 -		7.000,00

II / Dotations aux provisions pour charges

31/12/2003

61955	DEP pr risq et ch durables.	80.000,00	
1555	Prov pr ch à répartir / plusieurs exercices		80.000,00
	-prov- grosse répar 2003-		
	31/12 /2004		
61955	DEP pr risq et ch durables.	80.000,00	
1555	Prov pr ch à répartir / plusieurs exercices		80.000,00
	-prov- grosse répar 2004 -		

15/9/2005

6133	Entretien et réparations	240.000,00	
34552	Etat TVA récup / ch	48.000,00	
5141	Banques		288.000,00
	- Facture W150 – réglée chèque Z150 -		
	31/12/2005		
1555	Prov pr ch à répar / plusieurs exercices	160.000,00	
7195	Rep / prov pr risqu et charges		160.000,00
	- Reprise sur prov pour grosses réparations -		

On peut vérifier que la charge de 240.000 a été supportée :

- l'exercice 2003 => (débit de 61955) ;
- l'exercice 2004 -> (débit de 61955) ;
- L'exercice 2005 -> (débit 6133 et crédit de 7195).

Précision : Provisions

- Les conditions de déduction.

Les provisions ne sont déductibles pour la détermination du résultat fiscal que lorsqu'elles répondent aux cinq conditions suivantes :

Conditions

La perte ou la charge provisionnée doit être elle-même déductible

La perte ou la charge doit être nettement précisée

La perte ou la charge doit être probable et non pas seulement éventuelle

La perte ou la charge doit avoir son origine dans l'exercice.

Les provisions doivent être comptabilisées et reportées sur le tableau des provisions à joindre à la déclaration annuelle de l'IS.

Chapitre XI : Les travaux de fin d'exercice : Régularisation des comptes de gestion

I- Principe :

PCM : Principe de spécialisation des exercices :

Ne sont rattachés, à un exercice que les charges et les produits qui le concernent et ceux là seulement.

Or, l'exercice d'enregistrement d'une pièce justificative ne correspond pas toujours à celui de la consommation effective de la charge ou de la réalisation du produit et le compte « CPC » peut s'en trouver faussé.

Exemple 1 :

Le 25/ 12/ 2005 on a payé et enregistré le loyer du premier trimestre 2006. Le loyer enregistré dans les charges de l'exercice 2005 est en fait relatif à 2006.



Il faut donc :

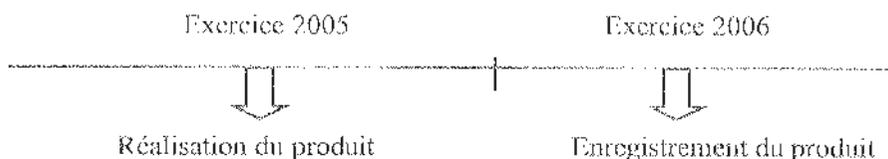
- Annuler en 2005 la charge constatée.
- L'enregistrer en 2006.

Donc c'est une charge constatée d'avance.

Exemple 2 :

Le 15/ 12/ 2005 ont été expédiées, des marchandises, la facture n'ayant pas encore été établie à l'inventaire, la vente n'a pas été enregistrée.

Elle le sera au cours de l'exercice 2006, la vente sera comptabilisée en 2006 alors qu'elle est relative à 2005.



Il faut donc :

- Constater le produit 2005.
- L'annuler en 2006.

C'est un produit à constater (Produit à recevoir)

II – Régularisation des comptes de charges :

1- Charges à payer :

Les charges à payer sont des charges de la période qui se termine, mais qui par absence de documents justificatifs, ne seront payées qu'au cours de l'exercice suivant.

Il convient donc de **débiter le compte de charges concerné par le crédit de l'un des comptes de dettes suivants :**

- 4417 Fournisseurs factures non parvenus ;
- 4427 RRR à accorder - Avoir à établir ;
- 4437 Charges sociales à payer ;
- 4457 Etat impôts et taxes à payer ;
- 4493 Intérêts courus et non échus à payer ;
- 4487 Dettes rattachées aux autres créanciers.
- 4497 Comptes transitoires ou d'attente – créditeurs.

- L'écriture est la suivante au 31/12/2005 :

31/12/2005			
6311	Intérêt des empr et dettes	6.250,00	
4493	Int courus et non échus à payer - Intérêts dont l'échéance n'est pas parvenue-		6.250,00

- Au début de l'exercice suivant (2006) :

On doit contre-passer l'écriture d'inventaire.

4493	Int courus et non échus à payer	6.250,00	
6311	Int des emprunts et dettes -Contre passation de l'écriture d'inventaire-		6.250,00

Remarque importante : pour la TVA éventuelle, on peut utiliser conventionnellement le compte de régularisation suivant (à débiter).

34552 Etat TVA récupérable / factures non parvenues.

- Lors du paiement des intérêts le 01/03/2006.

6311	Int des empr et dettes	7.500,00	
34552	Etat TVA recup./ charges (7.500,00 x 10%)	750,00	
5141	Banque		8.250,00
	-Intérêts annuels -- 75.000,00 x 10% = 7.500,00-		

Application :

En Décembre 2005, l'entreprise « **AYOUB. Sys** » a reçu une livraison de marchandises d'une valeur de 25.000,00 (HT), (TVA 20 %), la facture n'est pas encore reçue.

Travail à faire:

Passer les écritures nécessaires au journal

Solution « Application » :

MB	: 25.000,00
TVA 20 %	: 5.000,00
Net à payer (TTC)	: 30.000,00

Cette somme représente une charge à payer à comptabiliser comme suit :

		31/12/2005	
6111	Achat marchandises	25.000,00	
345527	État TVA récup/ fact non parvenue	5.000,00	
4417	Frs factures non parvenues -M/ses reçues sans facture		30.000,00

NB : Les autres étapes sont les mêmes.

2- Charges constatées d'avance :

Les charges comptabilisées au cours d'un exercice **ne concernent pas toujours l'exercice en cours**, mais l'exercice suivant : tel est le cas des primes d'assurances, des frais de publicités, des contrats d'entretien payés d'avance. Afin de ne consommer que les seules charges imputables à l'exercice en cours, il est nécessaire, lors des travaux d'inventaire, de déterminer les charges constatées d'avance.

Il convient donc **de créditer le compte de charges concerné par le débit d'un compte de régularisation 3491 : Charges constatées d'avance.**

Application :

L'entreprise « **AYOUB. Sys** » a réglé par chèque bancaire n° AA30241, le 01/ 09/ 2005, une prime d'assurance couvrant une période de 12 mois, valeur globale de 12.000,00.

La prime d'assurance concerne :

- L'exercice 2005 pour la fraction : $12.000,00 \times 4/12 = 4.000,00$.
 - L'exercice 2006 pour la fraction : $12.000,00 \times 8/12 = 8.000,00$.
- (Charges constatées d'avance).

Travail à faire:

Passer les écritures nécessaires au journal

Solution « Application » :

- Avant l'inventaire 01/09/2005 :

		01/09/2005	
6134	Prime d'assurance	12.000,00	
5141	Banque		12.000,00
	-Ch bancaire n° AA30241-		

- A l'inventaire 31/12/2005 :

		31/12/2005	
3491	Charges constatées d'avance	8.000,00	
6134	Prime d'assurance		8.000,00
	-Régularisation inventaire 31/ 12/ 2005-		

- Au début de l'exercice suivant 01/ 01/ 2006 :

Il faut contre-passer l'écriture de régularisation.

		01/01/2006	
6134	Prime d'assurance	8.000,00	
3491	Charges constatées d'avance		8.000,00
	-Contre passation de l'écriture d'inventaire-		

III- Régularisations des comptes de produits.

1- Produits à recevoir :

Il s'agit de produits qui ne seront enregistrés qu'aux cours de l'exercice suivant, fautes de documents justificatifs, mais qui sont relatifs, en totalité ou en partie, à l'exercice qui s'achève.

Il y a donc lieu de créditer le compte de produits concerné par le débit de l'un des comptes de créances suivants :

- 3417 RRR obtenus -- avoir non encore reçus ;
- 3427 Clients factures à établir et créances sur travaux non encore facturables ;
- 3487 Créances rattachées aux autres débiteurs ;
- 3493 Intérêts courus et non échus à percevoir ;
- 3497 Comptes transitoires ou d'attente -- débiteurs.

Application :

L'entreprise « **AYOUB. Sys** » a effectué en Décembre 2005 à titre exceptionnel une opération de courtage à 5.000,00, la note ne sera adressée qu'en janvier 2006.

Travail à faire:

Passer les écritures nécessaires au journal

Solution « Application » :

- A l'inventaire du 31/ 12/ 2005 :

		31/12/2005		
3487	Créances rattachée aux autres débiteurs	5.000,00		
71272	Commissions et courtages reçus		5.000,00	
	-Commission à recevoir-			

- Au début de l'exercice 2006 : On doit contre-passer l'écriture.

71272	Commissions et courtages reçus		5.000,00	
3487		Créances rattachées aux autres débiteurs		5.000,00
	-Contre passation de l'écriture d'inventaire-			

- Lors de l'encaissement du courtage :

5141	Banque		6.000,00	
71272		Commissions et courtages reçus		5.000,00
4455		Etat TVA facturée		1.000,00
	-Commission reçue-			

- Remarque importante :

Pour la TVA, on doit créditer un compte de régularisation ; 44557 Etat TVA à facturer.

Application :

L'entreprise « **AYOUB. Sys** » a livré au cours de Décembre 2005 des marchandises 36.000,00 (HT), TVA 20 %, la facture ne sera adressée au client qu'en Janvier 2006.

Travail à faire:

Passer les écritures nécessaires au journal

Solution « Application » :

MB	:	36.000,00
TVA 20 %	:	7.200,00
<hr/>		
Net à payer (TTC)	:	43.200,00

31/12/2005

3427	Clients factures à établir	43.200,00	
7111	Ventes de m/ses		36.000,00
44557	Etat TVA à facturer		7.200,00
	-m/ses livrées sans facture-		

NB : Les autres étapes sont les mêmes.

2- Produits constatés d'avance :

Il s'agit des produits enregistrés au cours de l'exercice, mais qui sont relatifs en totalité ou en partie, à l'exercice suivant. Il faut donc débiter le compte de produits concerné par le crédit du compte 4491 **Produits constatés d'avance**.

Application :

L'entreprise « **AYOUB. Sys** » a envoyé et a enregistré en fin Décembre 2005, la facture de vente de marchandises à 40.000,00 (HT), le 31/ 12/ 2005, les marchandises n'ont toujours pas été livrés au client. (TVA 20 %).

Travail à faire:

Passer les écritures nécessaires au journal

Solution « Application » :

MB	:	40.000,00
TVA 20 %	:	8.000,00
Net à payer	:	48.000,00

- Avant inventaire (envoi facture) :

3421	Clients	48.000,00	
7111	Ventes de m/ses		40.000,00
4455	Etat TVA facturée		8.000,00
	-Facture n°.....-		

- A l'inventaire le 31/12/2005

		31/12/2005		
7111	Ventes de m/ses	40.000,00		
4491	Produits constatés d'avance			40.000,00
	-Facture envoyée sans m/ses-			

NB : La TVA n'est pas concernée par le problème des charges et des produits constatés d'avance.

- Au début de l'exercice suivant : (01/01/2006)

On doit contre-passer cette écriture de régularisation.

4491	Produits constatés d'avance	40.000,00		
7111	Ventes de m/ses			40.000,00
	-Contre passation de l'écriture d'inventaire-			

Cas et solutions

Chapitre XI

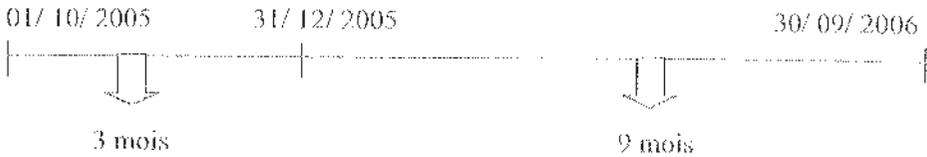
Cas n° 1

Au **31/ 12/ 2005**, le comptable de l'entreprise « **NAYOUB. SARL** » a relevé les situations suivantes et vous demande de l'aider à passer les écritures de régularisation nécessaires :

- 1/ Intérêt d'un emprunt de 150.000,00 contracté le 1^{er} Octobre 2005 et à rembourser le 30/ 09/ 2006 majoré des intérêts au taux de 15 %.
- 2/ Marchandises reçues sans factures pour un montant de 30.000,00 (TTC) (TVA 20 %).
- 3/ L'entreprise constate le 31/ 12/ 2005 qu'une prime d'assurance annuelle a été réglée le **01/ 09/ 2005** pour un montant de 6.000,00.
- 4/ Une ristourne est à obtenir du fournisseur « **ZAKI** » pour un montant de 1.500,00 (HT) (TVA 20 %), la facture d'avoir ne parviendra qu'en fin Janvier.
- 5/ facture d'eaux potable de Décembre 2005 estimés à 5.000,00, TVA 7%, et payable en fin Janvier 2006.
- 6/ Marchandises livrées sans factures pour un montant de 50.000,00, TVA 20 %, la facture ne sera établie qu'en Janvier 2006.
- 7/ Intérêts d'un prêt de 120.000,00 consenti le **01/ 11/ 2005** et remboursable le **31/ 10/ 2006** Majoré des intérêts calculés de 10 %.
- 8/ Le loyer d'un magasin loué à un particulier a été encaissé le **01/ 12/ 2005** pour la période du 01/ 12/ 2005 au 31/ 03/ 2006 pour un montant de 9.000,00.
- 9/ Le **1^{er} Octobre 2005** un prêt de 80.000,00 a été accordé à un particulier pour 1 an. Les intérêts de l'année calculés au taux de 12 %, ont été versés par le débiteur à la conclusion du contrat.
- 10/ Une ristourne à accorder au client « **TAMAR** » pour un montant de 1.800,00 (HT) (TVA 20%), La facture d'avoir ne sera établie qu'en fin Janvier.

Solution « Cas n° 1 »

1^{ère} situation :



Int annuel = 150.000,00 x 15 % = 22.500,00.

Fraction 2005 : Int (3 mois) = 22.500,00 x 3/12 = 5.625,00

Fraction 2006 : Int (9 mois) = 22.500,00 x 9/12 = 16.875,00

La fraction 2005 (5625) représente une charge à payer.

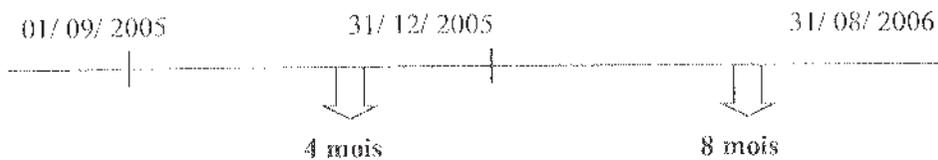
		31/12/2005	
3611	Intérêts des emprunts et dettes	5.625,00	
4493	Intérêts courus et non échus à payer		5.625,00
	Intérêts à payer = 22.500,00 x 3/12 = 5.625,00		

2^{ème} situation :

MB (HT)	-	30.000,00 / 1,2	-	25.000,00
TVA 20%			-	5.000,00
Net à payer TTC	-			30.000,00

		31/12/2005	
6111	Achats de m/ses	25.000,00	
345527	Etat TVA récup/ factures non parvenues	5.000,00	
4417	Frs- fact non parv -M/ses reçues sans factures-		30.000,00

3^{ème} situation :



$6.000,00 \times 4/12 = 2.000,00$; $6.000,00 \times 8/12 = 4.000,00$

La fraction de l'année 2006 (4.000) représente une charge constatée d'avance.

31/12/2005			
3491	Charges constatées d'avance	4.000,00	
6134	Prime d'assurance		4.000,00
	-Prime d'assurance en avance-		

4^{ème} situation :

Ristourne (HT)	--	1.500,00
TVA 20 %	-	300,00
Net à déduire TTC	-	1.800,00

C'est un produit à recevoir.

31/12/2005			
3417	RRR obtenus, Avoir non encore reçus	1.800,00	
345527	Etat TVA récup / fact non parvenues		300,00
6119	RRR obtenus / achats de m/ses		1.500,00
	-Avoir non reçu-		

5^{ème} situation :

Montant (HT)	=	5.000,00
TVA 7 %	=	350,00
Net à payer TTC	=	5.350,00

Ils représentent une charge à payer (faute de facture)

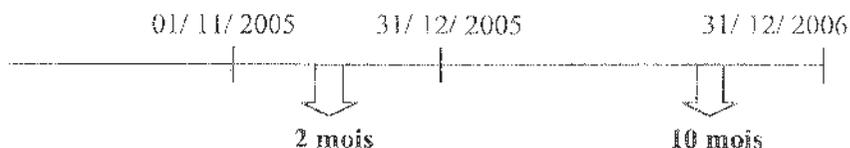
31/12/2005			
6125	achats n.stockés de maif et four	5.000,00	
345527	Etat TVA récup / fact non parvenues	350,00	
4417	Frs factures non parvenues Facture d'eaux potables à payer-		5.350,00

6^{ème} situation :

MB (HT)	=	50.000,00
TVA 20 %	=	10.000,00
Net à payer TTC	=	60.000,00

Il représente un produit à recevoir

31/12/2005			
34271	Clit – factures à établir	60.000,00	
7111	Ventes m/ses		50.000,00
4455	Etat TVA facturée -M/ses livrées sans facture-		10.000,00

7^{ème} situation :

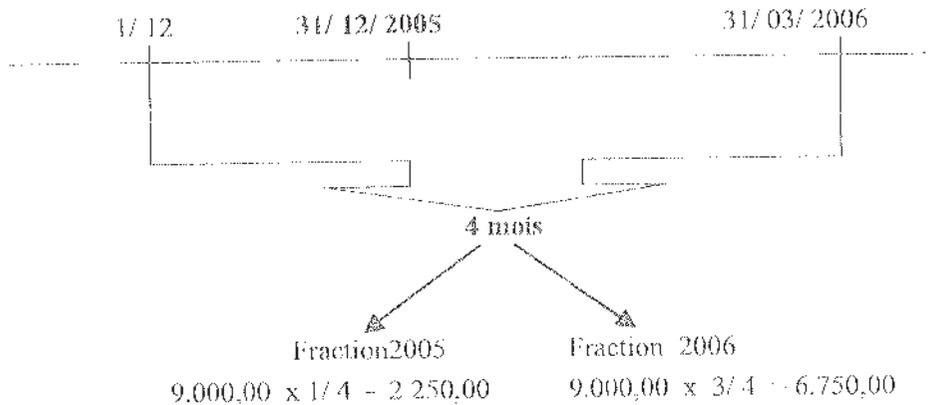
Intérêt annuel = $120.000,00 \times 10\% = 12.000,00$ dont :

$$12.000,00 \times 2/12 = 2.000,00 ; 12.000,00 \times 10/12 = 10.000,00$$

La fraction 2005 représente un produit à recevoir.

		31/12/2005	
3493	Intérêts courus et échus à percevoir	2.000,00	
7381		Intérêts et produits assimilés	2.000,00
	-Intérêts à recevoir-		

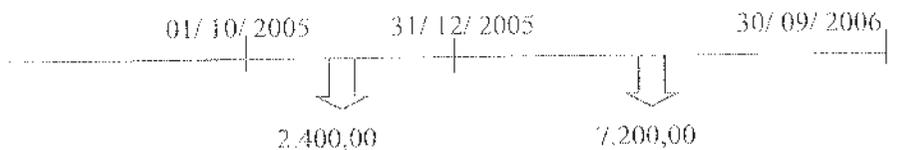
8^{ème} situation :



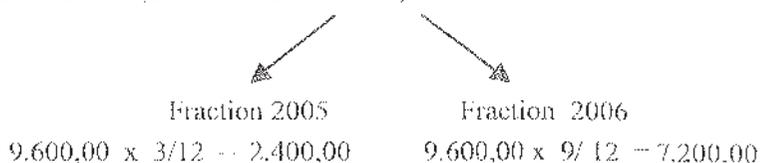
La fraction 2006 (6.750,00) représente un produit constaté d'avance

		31/12/2005	
71271	Locations diverses reçues	6.750,00	
4491		Produits constatés d'avance	6.750,00
	-Loyer reçu d'avance-		

9^{ème} situation :



$$\text{Intérêt annuel} = 80.000,00 \times 12\% = 9.600,00$$



La fraction 2006 (7.200,00) représente un produit constaté d'avance.

31/12/2005			
7381	Intérêts et produits assimilés	7.200,00	
4491	Produits constatés d'avance		7.200,00
	-Intérêts encaissés à la conclusion du contrat-		

10^{ème} situation :

Montant (HT) - 1.800,00

TVA 20 % = 360,00

Net à payer TTC = 2.160,00

Cette remise représente une charge à payer

31/ 12/ 2005			
7119	RRR accordés	1.800,00	
44557	Etat TVA à facturer	360,00	
4427	RRR à accorder		2.160,00
	Avoir à établir		
	-Ristourne à accorder au client « TAHAR » -		

Cas n° 2

Pour l'entreprise « SADIK et Fils », on relève à la fin de l'exercice 2005 (31/ 12/ 2005) les faits suivants :

- 1/ Il reste en magasin les éléments non stockés suivants :
 - fournitures de bureau..... 1.500,00
 - Petits outillages..... 2.000,00
 - Carburants..... 3.700,00
- 2/ J'envoyé la facture d'une marchandise d'un montant de 45.000,00 (HT), les marchandises ne seront livrées qu'en janvier 2006.
- 3/ Une subvention d'exploitation octroyée à l'entreprise le 01/ 12/ 2005, ne sera encaissée qu'en février 2006 d'un montant de 25.000,00.
- 4/ L'entreprise a encaissé le 01/ 11/ 2005 le loyer du 4^{ème} trimestre d'un immeuble non exploité de 3.000,00.
- 5/ L'entreprise n'a pas reçu la facture de transport du mois de Décembre 2005 d'un montant de 1.750,00 (HT).
- 6/ Les intérêts annuels seront payés à l'échéance du 31/ 03/ 2006 pour un montant de 36.000,00.
- 7/ Des marchandises ont été comptabilisées sur facture le 01/ 12/ 2005 alors qu'elle n'ont pas encore été reçues 27.000,00 (HT).
- 8/ Des marchandises sont parvenues au magasin alors que la facture n'est pas encore été reçue au montant de 25.500,00 (HT).
- 9/ Le total des ristournes de fin d'année prévues pour l'année 2005 est de 13.400,00 (HT), les avoirs ne sont pas encore établis.
- 10/ Les consommations du téléphone pour le mois de Décembre 2005 peuvent être estimées à 2.900,00 (HT), la facture sera reçue le 12 Janvier.

- 11/ L'entreprise a reçu des marchandises défectueuses, le fournisseur a donné son accord pour reprendre le 1/5 et lui accorder un rabais de 10 % sur le solde. (Le montant d'achat est de 50.000,00 (HT) (Avoir non encore reçu).
- 12/ L'entreprise a réglé le 01/ 11/ 2005, l'abonnement annuel d'une revue fiscale pour la période du 01/ 11/ 2005 au 31/ 10/ 2006 d'un montant de 1.500,00.

Travail à faire :

Passer les écritures de régularisation nécessaires.

NB : la TVA taux normal 20%, TVA / transport 14%.

: L'exercice comptable se termine le 31/ 12/ 2005.

Solution « Cas n° 2 »

Fait n° 1 /

Fournitures de bureau	= 1.500,00
Petits outillages	= 2.000,00
Carburant	= 3.700,00
Total	= 7.200,00

Le tout représente une charge constatée d'avance

31/12/2005

3491	Charges constatées d'avance	7.200,00	
6125	Achats n stockés de mat et four -Fournitures consommables achetées d'avance-		7.200,00

Fait n°2 /

Il s'agit d'un produit constaté d'avance qu'on doit régulariser à la valeur (HT).

31/12/2005

7111	Ventes de marchandises	45.000,00	
4491	Prdts constatés d'avance -M/ses non livrées-		45.000,00

Fait n° 3 /

La subvention est à encaisser en Janvier 2006, c'est donc un produit à recevoir.

31/12/2005

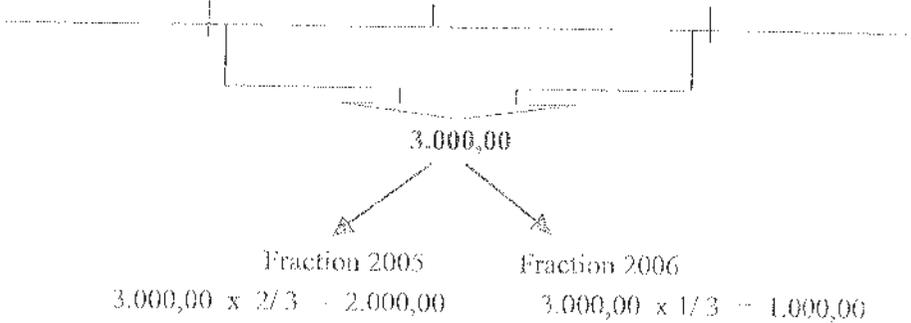
3451	Subventions à recevoir	25.000,00	
7161	Subv d'expl reçue de l'exercice -Subv à encaisser par l'Ésc-		25.000,00

Fait n° 4 /

1/11

31/12/2005

31/01/2006



La fraction 2006 représente un produit constaté d'avance.

31/12/2005		
7182	Revenus des immeub non affecté à l'expl	1.000,00
4491	Prdts constatés d'avance -Encaissement d'un loyer en avance-	1.000,00

Fait n° 5/

MB (HT) = 1.750,00

TVA 14 % = 245,00

Net à payer TTC = 1.995,00

Ce transport représente une charge à payer par l'entreprise.

31/12/2005		
6142	Transport	1.750,00
345527	Etat TVA récup / fact non parvenue	245,00
4417	Frs- Factures n. parv -Facture de transport non reçus-	1.995,00

Fait n° 8/

MB (HT) = 25.500,00

TVA 20 % = 5.100,00

Net à payer TTC = 30.600,00

Ce montant représente une charge à payer.

31/12/2005

6111	Achats de m/ses	25.500,00	
345527	Etat TVA récup / fact non parvenues	5.100,00	
4417	Frs- factures n.parvenues -M/ses reçues sans facture-		30.600,00

Fait n° 9 /

Ristourne à accorder (HT) = 13.400,00

TVA 20 % = 2.680,00

Net à payer TTC = 16.080,00

C'est une charge à payer sur l'exercice 2005.

31/12/2005

7119	RRR accordés	13.400,00	
4455	Etat TVA à facturer	2.680,00	
4427	RRR à accorder- Avoir à établir -Avoir non encore établis-		16.080,00

Fait n° 10 /

Téléphone (HT) = 2.900,00

TVA 20 % = 580,00

Net à payer (TTC) = 3.480,00

C'est une charge à payer.

31/12/2005

61455	Frais de téléphone	2.900,00	
345527	Etat TVA récup/ fact non parvenues	580,00	
4417	fis- factures non parvenues -Facture de téléphone non encore parvenues -		3.480,00

Fait n° 11 :

Retour (HT) = 10.000,00 (50.000,00 x 1/5)

TVA 20 % = 2.000,00

Net à déduire (TTC) = 12.000,00

Solde : (50.000,00 - 10.000,00) = 40.000,00

Rabais : 40.000,00 x 10 % = 4.000,00

TVA/ Rabais (4000 x 20%) = 800,00

Net à déduire = 4.800,00

Total à déduire = 12.000,00 + 4.800,00 = 16.800,00

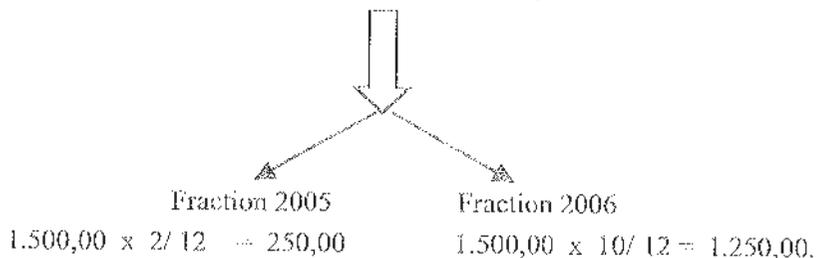
31/ 12/ 2005

3417	RRR à abt- avoir non encore reçu	16.800,00	
6111	Achat de m/ses		10.000,00
345527	Etat TVA récup / fact non parvenue (2.000,00 + 800,00)		2.800,00
6119	RRR obtenus -Avoir pas encore reçu par l'Isoc-		4.000,00

Fait n° 12 /



Abonnement annuel = 1.500,00



La fraction 2004 représente une charge constatée d'avance.

31/12/2005

3491	Charges const d'avance.	1.250,00	
6141	Étude, recherches et documentations -Abonnement payé d'avance-		1.250,00

Cas n° 3

L'entreprise « NAJLAA. Sys SA » vous remet les informations suivantes pour passer les écritures de régularisation nécessaires au 31/ 12/ 2005 (fin d'exercice).

- 1/ L'entreprise a reçu le 01/ 04/ 2005 la redevance pour un an d'un brevet dont elle a concédé l'exploitation, redevance qui s'élève à 12.500,00 par mois et qui doit normalement être reçu le 1^{er} de chaque mois.
- 2/ L'entreprise a utilisé en décembre 2005 les services d'un chauffeur intérimaire qui lui a été adressé par une société spécialisée, soit 3.000,00, la facture ne sera reçue qu'en Janvier 2006.
- 3/ L'entreprise a effectué en Décembre 2005 à titre exceptionnel une opération de courtage la note qui s'élève à 4.000,00 (HT), ne sera adressé qu'en Janvier 2006
- 4/ Les fournitures diverses non utilisées sont les suivantes :
 - Timbres postaux = 600,00
 - Timbres fiscaux = 300,00
 - Papeterie = 1.000,00.
- 5/ L'entreprise constate qu'elle doit des frais de publicité s'élevant à 2.700,00 et intéressant l'exercice écoulé, aucune facture n'a été reçue.
- 6/ L'un des directeurs de l'entreprise a été envoyé en mission à l'étranger. Il doit rentrer le 1^{er} Janvier 2006 on estime que la note de frais imputable à l'exercice 2005 sera de 4.500,00 (HT).
- 7/ Une entreprise de transport a effectué pour l'entreprise des transports importants de marchandises et n'a pas encore présenté sa dernière note qui est estimée à 6.500,00. (TVA 14%)
- 8/ Diverses factures concernant des achats d'emballages perdus, pour 3.000,00, ne sont pas parvenues, mais les emballages ont été reçus.

9/ L'entreprise a droit à une commission de 5 % sur un montant de 25.000,00 de ventes pour laquelle elle a servi d'intermédiaire.

10/ Un emprunt a été contracté le 01/ 04/ 2005 pour un montant de 50.000,00, les intérêts calculés au taux de 12 % seront payés le 31/ 03/ 2006

11/ Il reste à payer :

- Le loyer du 4^{ème} trimestre : 5.000,00.
- Charges locatives correspondantes : 1.500,00.
- Baux : 2.000,00 (TVA 7%)
- Téléphone : 1.100,00.

Les factures relatives à ces frais ne sont pas encore reçues.

NB : TVA taux normal 20 %

Solution « Cas n° 3 »

1/ Redevance :

Totale (annuelle) :

$$12.500,00 \times 12 = 150.000,00$$

Fraction 2005

Fraction 2006

$$150.000,00 \times 9/12 = 112.500,00$$

$$150.000,00 \times 3/12 = 37.500,00$$

La fraction 2006 représente un produit constaté d'avance.

31/ 12/ 2005

7126	Redev pr brev, marq, drts et valeurs simill	37.500,00
4491	Prdts constat d'avan	37.500,00
	-Redevance reçu d'avance-	

2/ Chauffeur intérimaire :

$$\text{Montant (HT)} = 3.000,00$$

$$\text{TVA 20 \%} = 600,00$$

$$\text{Net à payer (TTC)} = 3.600,00$$

Ce montant représente une charge à payer (faute de facture).

31/ 12/ 2005

61352	Rém du pers intérim	3.000,00
345527	Etat TVA récup / fact non parvenues	600,00
4417	Frs- factures non parvenues	3.600,00
	-Rémunération dont facture non parvenues-	

3/ Courtage :

Montant (HT)	=	4.000,00
TVA 20 %	=	800,00
Net à payer (TTC)	=	4.800,00

La note n'est pas encore établie, c'est donc un produit à recevoir.

31/ 12/ 2005

3467	Créances ratt aux autres débiteurs	4.800,00	
71272	Commissions et courtages reçus		4.000,00
44557	Etat TVA à facturer		800,00
	-Courtage dont la note non établie-		

4/ Fournitures non utilisées.

Puisque non utilisées, ces fournitures représentent donc des charges constatées d'avance.

31/ 12/ 2005

3491	Charges constatées d'avance	1.900,00	
61451	Frais postaux		600,00
61671	Droits d'enreg et de timbres		300,00
61754	Achats de fourn de bur		1.000,00
	-Fournitures non utilisées -		

5/ Publicité :

Frais publicité (HT)	=	2.700,00
TVA 20 %	=	540,00
Net à payer (TTC)	=	3.240,00

Cette somme (3240) représente une charge à payer dont la facture n'est pas encore reçue.

31/ 12/ 2005

6144	Pub, public et relat pub	2.700,00	
345527	Etat TVA récup /fact non parvenues	540,00	
4417	Frs -- fact non parvenues -frais de pub, dont la facture non parvenues-		3.240,00

6/ Mission du directeur :

Ce montant (4.500,00) représente une charge à payer sur l'exercice 2005

31/ 12/ 2005

61435	Missions	4.500,00	
4417	Frs- factures non parvenues -Frais de missions estimées sans facture-		4.500,00

7/ Frais de transport :

Port (HT) = 6.500,00

TVA 14 % = 910,00

Net à payer (TTC) = 7.410,00

C'est une charge à payer (faute de facture).

31/ 12/ 2005

6142	Transport	6.500,00	
345527	Etat TVA récup / fact non parvenues	910,00	
4417	Frs- factures non parvenues -Frais de transp dont facture est parvenue-		7.410,00

8/ Emballage :

Montant (HT)	--	3.000,00
TVA 20 %	--	600,00
Net à payer (TTC)	--	3.600,00

Faute de facture, ces emballages représentent un achat à payer.

31/ 12/ 2005

61231	Achats d'embal perdus	3.000,00	
345527	Etat TVA récup / fact non parvenues	600,00	
4417	Ers- fact non parv -Embal reçus sans facture-		3.600,00

9/ Commissions reçues :

Montant (HT)	--	1.250,00	(25.000,00 x 5 %)
TVA 20 %	--	250,00	
Net à recevoir (TTC)	--	1.500,00	

C'est un produit à recevoir

31/ 12/ 2005

3467	Créance ratt aux autres débiteurs	1.500,00	
71272	Comm et court reçus		1.250,00
44557	Etat TVA à facturer -Comm dont la note non établie-		250,00

31/ 12/ 2005

6131	Loct et ch locatives (5.000,00 + 1.500,00)	6.500,00	
61251	Achats de fournitures non stockables	2.000,00	
61455	Frais de téléphone	1.100,00	
345527	Etat TVA récup/ fact non parvenue (140,00 + 220,00)	360,00	
4417	Frs- facture non parvenue -Frais dont facture non parvenue-		9 960,00

Chapitre XII : Autres régularisations : L'état de rapprochement bancaire.

Il y a rarement concordance à la fin d'une période (semaine, mois...) entre le solde du compte banque tenu par l'entreprise et le solde du relevé reçu de la banque (relevé : compte de l'entreprise tenu par la banque)

I- Principales raisons de différences :

- Il peut y avoir de part et d'autres des erreurs et omissions.
- La banque n'a pas enregistré les derniers chèques émis par l'entreprise.
- L'entreprise ne prend connaissance qu'à la réception du relevé :
 - D'intérêts, frais et commissions retenus par la banque.
 - D'intérêts et virement en sa faveur.
 - Problème de dates de valeurs.

On établit donc, périodiquement, un état de rapprochement qui :

- Etablit la concordance.
- Donne le solde exact à la fin de la période de rapprochement.
- Permet de passer les écritures correctives (dans la comptabilité de l'entreprise).

Remarque :

Le compte Banque tenu par l'entreprise et le compte de l'entreprise chez la banque sont des comptes réciproques.

II- Principes de l'état de rapprochement:

- ◆ Sur l'état de rapprochement on dispose de 2 comptes réciproques (présentation schématique) avec leur solde de départ à la date considérée.

A ce moment les deux soldes (débiteurs d'un côté, créditeur de l'autre) sont différents et l'objectif de l'état de rapprochement est d'aboutir à des soldes égaux.

Compte banque tenu par l'entreprise	
S Débit	
Compte client tenu par la banque	
	S Crédit

- ◆ On inscrit dans chacun de ces comptes, les opérations qui le concernent, mais qui ne sont pas encore enregistrées, alors qu'elles sont déjà inscrites sur l'autre compte.

Si aucune erreur n'a été commise dans la tenue des comptes on doit obtenir le même **Solde**.

- ◆ Il reste alors à enregistrer dans la comptabilité de l'entreprise les écritures correspondant aux inscriptions nouvelles du compte banque (frais bancaires, Agios, règlements d'effets domiciliés, virement en faveur de l'entreprise dont cette dernière prend connaissance à la réception du relevé de compte).

Application :

Le 31/03/2006, le compte **BMCE** présente dans les livres de la société « **ABC. TECH** » un solde débiteur de 14.456,15 et le relevé du compte de l'entreprise envoyé par la **BMCE** à la même date, fait apparaître un solde créditeur de 13.652,30.

Le pointage des deux comptes dégage :

- Des opérations sur le compte tenu par la **BMCE**, n'ont pas encore été enregistrées dans nos livres :
 - Agios de 81,34 sur remise à l'escompte du 28/ 03.
 - Services bancaires du 4^{ème} trimestre : 132,00
 - Virement à notre ordre du client « **ALI** » : 574,00
 - Domiciliation réglée le 31/ 03 par la **BMCE** : 2.667,41.
 - Coupons d'obligations encaissés par la **BMCE** pour notre compte 246,00
- D'autres opérations enregistrées dans nos livres ne le sont pas encore par la banque.
 - Chèque à l'ordre du fournisseur « **JALIL** » : 258,90.
 - Chèque à l'ordre du fournisseur « **KHALID** » : 998,00.

NB : Domicilier : fixer un domicile, élire un domicile pour le paiement d'une traite.

Travail à faire :

- 1/ **Etablir l'état de rapprochement bancaire.**
- 2/ **Passer les écritures nécessaires dans la comptabilité de l'entreprise « ABC. TECH ».**

Solution « Application » :

1/ Etat de rapprochement.

Compte banque dans nos livres

SD : 14.456,15	81,34
574,00	132,00
246,00	2.667,41
	2880,75
	SD : 12.395,40
- 15.276,15	= 15.276,15

Compte client (tenu par la banque)

258,90	SC : 13.652,30
998,00	
1256,90	
SC : 12.395,40	
= 13.652,30	= 13.652,30

Remarque :

On constate, qu'après rapprochement le solde débiteur du compte **BMCE** dans l'entreprise et le même que le solde créditeur du compte de l'entrepote tenu par la **BMCE**.

2/ Ecritures comptables :**- Opérations de débit : (avis de débit).**

6311	Intér des empr et dettes	81,34	
6147	Service bancaire	132,00	
4415	Fournisseurs effets à payer	2.667,41	
5141	Banque		2.880,75
	-Sorties de banque non constatées -		

Opérations de crédit : (avis de crédit)

5141	Banque	820,00	
3421	Clients		574,00
7384	Revenus des TVP		246,00
	-Entrées en banque non constatées par l'Ese-		

Cas et Solutions

Chapitre XII

Cas n° 1

Au début du mois de « Mars », le compte banque de l'entreprise « FADLI ELECT » présente un solde débiteur de 12.625,56 et le relevé est créditeur de la même somme.

Fin « Mars », le compte banque et le relevé se présentent ainsi :

- **Compte banque dans l'entreprise :**

Dates	Libellés	Débit	Crédit
01/ 03	Solde à nouveau	12.625,56	
04/03	Chèques TTS 11516		4.825,20
05/ 03	Remise de chèques	27.060,00	
07/ 03	Chèque TTS 11.517		2.245,20
11/ 03	Versement d'espèces	15.000,00	
15/ 03	Chèque TTS 11518		4.910,40
19/ 03	Chèque TTS 11519		1.922,40
20/ 03	Remise d'effets	36.720,00	
25/ 03	Chèque TTS 11520		2.532,00
28/ 03	Chèque TTS 11521		2.548,92
29/ 03	Chèque TTS 11522		8.461,20
31/ 03	Chèque TTS 11523		11.049,00
	TOTAL	91.405,56	38.494,32
	Solde débiteur		52.911,24

Autres informations :

- Le chèque TTS 11516 est remis à un fournisseur.
- Le chèque TTS 11518 est remis en règlement d'honoraires.

- Relevé de la banque :

Dates	Libellés	Débit	Crédit
01/ 03	Solde à nouveau	-	12.625,56
05/ 03	Paiement Chèque TTS 11516	5.041,20	-
06/ 03	Remise de chèque	-	27.060,00
08/ 03	Paiement chèque TTS 11517	2.245,20	-
12/ 03	Versement d'espèces	-	15.000,00
16/ 03	Paiement chèque TTS 11518.	4.888,80	-
20/ 03	Paiement chèque TTS 11519	1.922,40	-
22/ 03	Virement d'un client	-	7.440,00
26/ 03	Paiement chèque TTS 11520	2.532,00	-
29/ 03	Paiement chèque TTS 11521	2.548,92	-
31/ 03	Coupons (T.V.P)	-	4.922,40
31/ 03	Commissions	753,72	-
31/ 03	Net remise effet	-	35.367,00 (a)
31/ 03	Frais	728,40	-
	TOTAL	20.660,64	102.414,96
	Solde créditeur	81.754,32	

Autres informations :

(a) pour l'opération de remise d'effets du 31/ 03, le montant de l'escompte est 1.233,00.

NB : En cas de non correspondance de chiffres, ceux du relevé sont considérés comme exacts.

Travail à faire :

1/ Etablir l'état de rapprochement.

2/ Passer les écritures nécessaires au journal de l'entreprise « FADLI ELECT ».

Solution « Cas n° 1 »

1/ Etat de rapprochement :

- Banque dans les livres de l'entreprise :

Eléments	Débit	Crédit
- Solde débiteur	52.911,24	-
- Virement	7.440,00	-
- Coupons (TVP)	4.922,40	-
- Agios (36.720,00 - 35.367,00)	-	1.353,00
- Chèque 11516 (5.041,2 - 4.825,2)	-	216,00
- Chèque 11518 (4.910,40 - 4.888,80)	21,60	-
- Commissions	-	753,72
- Frais	-	728,40
TOTAL	65.295,24	3.051,12
Solde débiteur		62.244,12

- Le compte de l'entreprise chez la banque :

Eléments	Débit	Crédit
- Solde créditeur	-	81.754,32
- Chèque 11522	8.461,20	
- Chèque 11523	11.049,00	
TOTAL	19.510,20	81.754,32
Solde créditeur	62.244,12	

On constate après rapprochement, que le solde est le même 62.244,12

2/ Enregistrement comptable chez l'entreprise :

- Opérations de crédit : (avis de crédit)

5141	Banque	12.384,00	
3421	Client		7.440,00
7384	Revenus des TVP		4.922,40
61365	Honoraires		21,60

* Ou le compte 71973 T.C.E. autres charges externes

- Opérations de débit : (avis de débit)

4411	Fournisseurs	216,00	
6311	Intérêts des emprunts et dettes	1.233,00	
6147	Service bancaire	1.602,12	
	(1.353,00 – 1.233,00) + 753,72 + 728,40		
5141	Banque		3.051,12

Examens Corrigés

UNIVERSITE HASSAN II - MOUHAMMEDIA
Faculté des sciences juridiques, économique et sociales

Session Mai 2003.
1^{ère} année du 1^{er} cycle en
sciences économiques

Épreuve d'introduction à l'étude de la comptabilité

Cas n° 1:

« Talbi, Cuir » est une société en nom collectif au capital de 580.000,00 DH, spécialisée dans la confection et la commercialisation des articles en cuir. Le chef du service comptable de cette société met à votre disposition les documents ci-après, en vue de procéder à certains travaux d'inventaire au 31/12/2002 :

I- Extrait de la balance par soldes (avant inventaire) au 31/12/2002 :

N°cpté	Intitulés des comptes	Soldes	
		Débiteurs	Créditeurs
2111	Frais de constitution	35.000,00	-
2230	Fonds commercial	280.000,00	-
2321	Bâtiments	800.000,00	-
2332	Matériel et outillage	1.020.000,00	-
2340	Matériel de transport	494.000,00	-
2350	Mob, mat de bur et amén div	81.500,00	-
2510	Titres de participations	55.600,00	-
28111	Amort des frais de constitution	-	28.000,00
28321	Amortissements des bâtiments	-	160.000,00
28332	Amort du mat et out	-	367.875,00
2834	Amort du mat de transport	-	280.000,00
2835	Amort du mob, mat. De bur et A.D	-	?
2951	Prov pr dépr des titres de part	-	7.280,00
3424	Clients douteux ou litigieux	76.200,00	-
3500	Titres et valeurs de placement	70.800,00	-
3912	Prov pr dépr des mat et four	-	1.500,00
3942	Prov pr dépréc des clients et CR	-	29.200,00
3950	Prov pour dépr des TVP	-	2.100,00
61241	Variation des stocks de mat lère	15.000,00	-
71321	Variation des stocks de produits finis	24.000,00	-

- Les frais de constitution ont été engagés lors de la création de la société et sont amortis linéairement sur 5 ans.

- La valeur du fonds commercial est estimée à 224.000,00 au 31/ 12/ 2002.

II- Etat des immobilisations amortissables (1) au 31/ 12/ 2002 :

Immobilisations	Acquisitions		ATS Au 31/12/ 01		Cessions (2)	
	Date	Valeur en DH	Taux	∑ ATS	Date	Prix
Bâtiments	A la création	800.000 HT	?	160.000	-	-
Matériel et outillage :						
Matériel	06/ 07/ 1998	450.000 HT	12,5%	196.875	-	-
Machines	18/ 01/ 1999	570.000 HT	?	171.000	-	-
Matériels de transport :						
Camion Berliet	A la création	350.000 HT	20 %	280.000	-	-
Voiture Peugeot 306	16/ 03/ 2002	144.000 TTC	20 %	-	-	-
Mob. Mat. B et AD :						
Mobilier.....	A la création	36.000, HT	10 %	14.400	-	-
Photocopieur...	18/ 01/ 1999	19.200 TTC	12,5 %	?	29/03/02	12.000
Micro IBM	A la création	15.000 HT	25 %	?	-	-
Micro Compact	23/ 05/ 2002	17.400 TTC	?	-	-	-

III- Etat des créances douteuses au 31/ 12/ 2002 :

Clients	Créances TTC	Prov. Fin 2001	Règlements comptabilisés en 2002	Observations
Alaoui	32.400,00	10.800,00	-	Insolvable.
Bachiri	43.200,00	7.200,00	9.000,00	Porter la provision à 40 % du solde.
Salim	33.600,00	11.200,00	24.000,00	Porter la provision à 30 % du solde.

¹ Ces immobilisations sont amorties selon le système linéaire, sauf le micro-ordinateur Compact amorti dégressivement sur 4 ans.

² Cession contre virement bancaire. Aucune écriture comptable n'a été effectuée le 29/ 03/ 2002.

IV- Etat des titres ⁽³⁾ en portefeuille au 31/ 12/ 2002 :

Nature des titres	Nbre	PU d'achat	Cours au 31/ 12/ 2001	Cessions en 2002		Cours au 31/ 12/ 2002
				Nombre	Prix	
Titres de participation						
SNI	80	320,00	310,00	-	-	270,00
COSUMAR	120	250,00	196,00	40	210,00	220,00
Titres de placement						
Balima	140	420,00	405,00	100	408,00	410,00
BNDE	60	200,00	.	"	-	180,00

Toutes ces cessions ont été réalisées contre virements bancaires et aucune écriture comptable n'a été enregistrée.

Travail à faire :

- 1/ Déterminer la date de création de la société « Talbi.Cuir ».
- 2/ Enregistrer au journal les écritures d'inventaire nécessaires au 31/ 12/ 2002, sachant que les stocks finals de matières premières et de produits finis sont évalués respectivement à 20.000,00 et 32.000,00.

Cas n° 2:

Mr KACIMI dirige une entreprise de commerce en gros des articles d'habillement qu'il a créée au 01/ 01/ 2002.

Vous êtes stagiaire au sein du service comptable de l'entreprise et vous disposez des informations ci-après :

I- La situation financière de l'entreprise « Kacimi » au 01/ 04/ 2002 est la suivante :

- Capital individuel..... ?
- Frais de constitution..... 6.250,00
- Clients..... 20.000,00
- Chèques en portefeuille 14.580,00
- Fournisseurs d'immobilisations..... 152.500,00
- Bâtiments..... 280.000,00
- Banque..... 65.000,00
- Clients-effets à recevoir..... ?
- Caisse..... 12.000,00
- Matériel de transport..... 350.000,00

³ Les titres SNI, COSUMAR et BALIMA ont été acquis en 2001, les titres BNDE en 2002.

- Mobilier et matériel de bureau..... 120.000,00
- Stocks marchandises..... 14.000,00

Les effets à recevoir en portefeuille de l'entreprise sont :

- Lettre de change n° 45 : tirée sur « Jacadi » au 22/04/2002 ; nominal : 30.000,00
- Lettre de change n°56 : tirée sur « Galerie-Anwal » au 31/05/2002 ; nominal : 11.664,00
- Lettre de change n°62 : tirée sur « Unitex » au 25/06/2002 ; nominal : 24.000,00

II- Les opérations réalisées par l'entreprise « Kacimi » au cours du mois d'avril 2002 sont les suivantes :

02/04 : Recouvré une créance sur un client en espèce : 12.000,00

05/04 : Remis à l'encaissement à la **BMCE** les chèques en portefeuille.

06/04 : Achat de marchandises au fournisseur « Atlas » : Brut 18.000,00 remises 6 % et 5%, port assuré par Atlas : 126,00 (HT), TVA 20 %, facture n°F12, réglée comme suit : 40 % par souscription d'un billet n° B34 à l'ordre d'Atlas, échéant le 28/04 et domicilié auprès de la **BMCE**, le solde par endossement de la traite n° 56.

09/04 : Reçu de la **BMCE** l'avis de débit n° 81 relatif au paiement des dépenses d'eau: 3.210,00 TTC (TVA 7 %), et de la note de téléphone : 2.200,00 (HT) (TVA 20%).

10/04 : Remis à l'escompte à la **BMCE** l'effet n° 62.

12/04 : Régulé en espèces la facture n° F765 adressée par « Maroc Transport » relative à la livraison de marchandises aux « Galeries Mansour » Montant 228,00 TTC.

14/04 : Vendu des marchandises aux « Galeries Mansour » Brut : 24.000,00 remise : 4%, TVA 20 %, port payé : 228,00 TTC, facture n° F499, payée ainsi : 25 % contre chèque bancaire n° AB455 sur lequel un escompte de 2% a été accordé, le solde par tirage d'une lettre de change n° 97 au 30/05 acceptée le jour même.

15/04 : Reçu de la **BMCE** le bordereau d'escompte relatif à la traite n°62 indiquant : taux d'escompte :12%, commission d'endos :2%,commission fixe : 14,00 (TVA au taux de 10 %).

16/04 : Reçu de la **BMCE** l'avis de crédit n°5615 relatif à l'opération du 05/04.

18/04 : Reçu de « Mobilia » la facture n° F3111 relative à l'acquisition de divers meubles en bois : montant (HT) : 12.000,00 Port forfaitaire HT : 160,00 TVA 20%, net à payer à 30 jours fin de mois.

19/04 : « Jacadi » nous informe qu'il ne peut honorer à échéance la traite n° 45 et sollicite un report d'échéance d'un mois. **Mr Kacimi** accepte et adresse à « Jacadi » la nouvelle traite n°89 au 22/05 en décomptant les intérêts de retard au taux de 10 %, TVA 20 %, le timbre fiscale 10,00 et les frais de correspondance : 20,00

20/ 04 : Reçu, par retour de courrier, la traite n°89 acceptée.

28/ 04 : Payé en espèces des timbres postaux : 90,00 des timbres fiscaux : 110,00 et les salaires : 19.000,00

30/ 04 : reçu de la BMCE l'avis de débit n°655 relatif au règlement du billet à ordre n°B34 ; commission prélevée par la banque : 13,20 TTC.

Travail à faire :

1/ Présenter le bilan de l'entreprise « KACIMI » au 01/ 04/ 2002 (modèle normal).

2/ Enregistrer au journal de cette entreprise toutes les opérations du mois d'avril 2002.

Epreuve d'introduction à l'étude de la comptabilité (Corrigé)

Cas n° 1 :

1/ Détermination de la date de création de la société « Talbi. Cuir » : On a :

Frais de constitution : Valeur d'entrée = 35.000,00 ;

soit d la durée allant entre la date de création et le 31/12/2001.

\sum ATS au 31/12/2001 = 28.000,00

$28.000 = 35.000 \times 20 \% \times n \rightarrow 28.000 = 7.000 \times d$

$\rightarrow d = 28.000 / 7.000 = 4 \text{ ans}$

La société « Talbi.Cuir » a été créée il y a 5 ans ; c'est à dire le 01/ 01/ 1998.

2/ Ecritures d'inventaire nécessaire au 31/ 12/ 2002 :

2.1. Immobilisations :

a. Calcul des dotations aux amortissements pour l'exercice 2002 :

- Frais de constitution : Annuité d'ATS au 31/ 12/ 2002 = $35.000,00 \times 20 \% - 7.000,00$

- Fonds commercial : Valeur d'entrée = 280.000,00
Valeur actuelle = 244.000,00

Donc, Dotation aux provisions au 31/ 12/ 2002 = $280.000,00 - 244.000,00 = 36.000,00$

- Bâtiments : Valeur d'entrée = 800.000,00

\sum ATS au 31/ 12/ 2001 = 160.000,00

$160.000,00 = 800.000,00 \times 4 \times t \rightarrow 160.000,00 = 3.200.000,00 \times t$

$\rightarrow t = 160.000,00 / 3.200.000,00 = 0,05 \text{ soit } 5\%$

Annuité d'AT au 31/ 12/ 2002 = $800.000,00 \times 5 \% = 40.000,00$

- Matériels et outillage : On a :

* Matériel : Annuité d'AT au 31/ 12/ 2002 = $450.000,00 \times 12,5 \% = 56.250,00$

* Machines : Valeur d'entrée = 570.000,00 ;

$$\begin{aligned} \sum \text{ATS au 31/12/2002} &= 171.000,00 \\ 171.000,00 &= 570.000,00 \times t \times 3 \longrightarrow 171.000,00 = \\ 1.710.000,00 \times t &\longrightarrow 171.000,00 / 1.710.000,00 = 0,01 \text{ soit } 10 \% \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Annuité d'AT au 31/12/2002} &= 570.000,00 \times 10 \% = 57.000,00 \\ \text{Donc : Total des dotations aux ATS des matériels et outillages} \\ &= 56.250,00 + 57.000,00 = 113.250,00. \end{aligned}$$

- **Matériel de transport** : On a :

- **Camion Berliet** : Annuité d'AT au 31/12/2002
 $= 350.000,00 \times 20 \% = 70.000,00$
- **Voiture Peugeot** : Annuité d'AT au 31/12/2002
 $= 144.000,00 \times 20\% \times 10/12 = 24.000,00$

$$\begin{aligned} \text{Donc : Total des dotations aux amortissements des matériels de transport} \\ &= 70.000,00 + 24.000,00 = 94.000,00 \end{aligned}$$

- **Mobilier, matériels de bureau et A.D** :

- **Mobilier** : Annuité d'AT au 31/12/2002
 $= 36.000,00 \times 10 \% = 3.600,00$
- **Photocopieur** : Valeur d'entrée = $19.200,00 / 1,2 = 16.000,00$
Amortissements complémentaires (2002)
 $= 16.000,00 \times 12,5\% \times 3/12 = 500,00.$
 $\sum \text{ATS} = (16.000,00 \times 12,5 \% \times 3) + 500,00$
 $= 6.000,00 + 500,00 = 6.500,00$
VNA = $16.000,00 - 6.500,00 = 9.500,00$
- **Micro IBM** : valeur d'entrée = 15.000,00
 $\sum \text{ATS au 31/12/2001} = 15.000,00$ (Année dotation 2002)
 Donc : le micro ordinateur IBM est complètement amorti ;
VNA = 0.

- **Micro Compact** : $n = 4 \text{ ans} \longrightarrow$ Taux d'AT constant = $100/4 = 25 \%$

$$\text{Taux d'AT dégressif} = 25 \% \times 1,5 = 37,50 \%$$

$$\begin{aligned} \text{Annuité d'AT au 31/12/2002} &= (17.400,00 / 1,2) \times 37,50 \% \times 8/12 \\ &= 14.500,00 \times 37,50 \% \times 8/12 \\ &= 3.625,00 \end{aligned}$$

Donc : Total des dotations aux Amortissements du mobilier,

$$\begin{aligned} \text{Mat. DE BUREAU ET AD} &= 3.600,00 + 500,00 + 3.625,00 \\ &= 7.725,00. \end{aligned}$$

b- Ecriture au journal au 31/ 12/ 2002 :

31/ 12/ 2002		
6191	DEA de l'Immobilier en valeur	7.000,00
2811	ATS des frais préliminaires	7.000,00
	- Dotation aux ATS des frais préliminaires - d°	
61942	DEP pr dép des imm incorporelles.	36.000,00
2920	Prov pr dép des Imm incorp ⁴	36.000,00
	- dépréciation fonds commercial - d°	
6193	DEA des imm corporelles	254.975,00
2832	ATS des constr	40.000,00
2833	ATS des I.T.M et Outillages	113.250,00
2834	ATS du mat de transport	94.000,00
2835	ATS du mob, mat. de bur et AD	7.725,00
	- Dotations aux ATS de L'exercice 2002 - d°	
5141	Banque	12.000,00
7513	Prdts des cess des Imm corp	12.000,00
	- Constatation de produit de cession photocop - d°	
28352	ATS du mat de bureau	6.500,00
6513	VNA des Imm. Corp cédées	9.500,00
2352	Matériel de bureau	16.000,00
	- Constatation de la VNA -	

2.2. Créances douteuses :

- ALAOUI : Créance TTC = 32.400,00

Créance HT = 32.400,00 / 1,2 = 27.000,00.

Perte sur créance irrécouvrable = 27.000,00

⁴ Si la dépréciation est irréversible on utilise les comptes 28230 et 61923

		d°		
3942	Prov pr dép des clts et cptes ratt		8.800,00	
7196	Reprises / prov pr dép de l'actif cir - Reprise sur créance SALIM-			8.800,00

2.3. Titres de participations et TVP :

SNI : Provision au 31/ 12/ 2001 = $(320,00 - 310,00) \times 80 = 800,00$
 Provision au 31/ 12/ 2002 = $(320,00 - 270,00) \times 80 = 4.000,00$
 Donc : **Dotations** aux provisions au 31/ 12/ 2002 = $4.000,00 - 800,00 = 3.200,00$

COSUMAR : Provision au 31/ 12/ 2001 = $(250,00 - 196,00) \times 120 = 54,00 \times 120 = 6.480,00$

Reprise sur provisions des actions cédées = $54,00 \times 40 = 2.160,00$

Reprise sur provisions des titres restants = $(54,00 - 30,00) \times 80 = 1.920,00$

Total des reprises sur provisions au 31/ 12/ 2002 = $2.160,00 + 1.920,00 = 4.080,00$

BNDE : dotation aux provisions au 31/ 12/ 2002 = $(200,00 - 180,00) \times 60 = 1.200,00$.

Ecritures au Journal au 31/ 12/ 2002 :

		31/ 12/ 2002		
6392	Dotat aux prov pr dépr des immob fian		3.200,00	
2951	Prov pr dépr des TP - Dot aox prov. Pr dép Des titres De Partie. SNI -			3.200,00
		d°		
5141	Banque		8.400,00	
7514	Prods des cessions des immob. Fin -Cession titre COSUMAR 40 x 210 = 8.400,00 -			8.400,00
		d°		
6514	V.N.A des Immob fin cédées		10.000,00	
2510	Titres de participations - Valeur titre COSUMAR cédés : 40 x 250 = 10.000,00-			10.000,00

		d°		
2951	Prov pr dép ds TP		4.080,00	
7392		Reprises /Prov pr dép des immob fin		4.080,00
	- Reprise sur titres COSUMAR-			
		d°		
5141	Banque	(100 x 408 - 40.800)	40.800,00	
6385	Charges nettes sur cession des TVP	42.000 - 40.800 = 1.200	1.200,00	
3500		T.V.P (100x 420 - 4.2000)		42.000,00
	- Cession TITRES BALIMA -			
3950	Prov pr dépr des T.V.P		1.700,00	
7394		Reprises / pov pr dépr des TVP		1.700,00
	- Reprise prov Titre BALIMA (1) -			
		d°		
6394	Doit aux prov pr dépre des TVP		1.200,00	
3950		Prov pr dép des TVP		1.200,00
	- Dotation titres BNDE -			

(1) $100 \times (420 - 405) + 40 \times (410 - 405) = 1700,00$

2.4. Stocks :

3912	Prov pr dépr des mat et four		1.500,00	
7196		Rprise / pov pr dép de l'Actif circulant		1.500,00
	- Annulation de la prov / stock Initial de mat I ^{ère} -			
		d°		
3121	Matières premières		20.000,00	
3151	Produits finis		32.000,00	
61241		Var des stocks de MP		20.000,00
71321		Var des stock de prdts fin		32.000,00
	Constatation des stocks	finals		

Cas n° 2 :**1/ Bilan de l'entreprise « KACIMI » au 01/ 04/ 2002 :**

Actifs	Montant	Passif	Montant
Actifs immobilisé		Financement permanent	
Immob. En non-valeurs		Capitaux propres	
* Frais préliminaires	6.250,00	* Capital personnel	794.994,00
Immob. Corporelles		Dettes de financement	
* Constructions	280.000,00	* Autres dettes de	152.500,00
* Matériels de transport	350.000,00	financement	
* Mobiliers, mat. Bureaux.	120.000,00		
Total I	756.250,00	Total I	947.494,00
Actif circulant (hors trésorerie)		Passif circulant (hors trésorerie)	
Stocks			
* Marchandises...	14.000,00		
...			
Créances de l'actif circulant :			
* Clients et comptes rattachés (20.000 + 65.664,00)	85.664,00		
Total II	99.664,00	Total II	-
Trésorerie-Actif		Trésorerie-Passif	
Charges et valeurs à encaisser	14.580,00		
Banque T G et CP débiteurs	65.000,00		
Caisse régies, d'avance et acoréditifs	12.000,00		
Total III	91.580,00	Total III	-
Total général ((I+II+III))	947.494,00	Total général ((I+II+III))	947.494,00

2/ Journal de l'entreprise « KACIMI » :

		2/4	
5161	Caisse		12.000,00
3421		Clients	12.000,00
		5/4	
51112	Chèques à l'encaissement		14.580,00
51111		Chèques en portefeuille	14.580,00

		6/4	
6111	Achats de m/ses		16.074,00
6142	Transports		126,00
34552	État TVA récup/ charges		3.240,00
4415		Frs effets à payer	7.776,00
3425		Clients effs à recevoir	11.664,00
	- Fact n° F 12-		
	MB.....	18.000	
	Rem 6%.....	1.080	
	NC1.....	16.920	
	Remise 5 %	- 846	
	NC2.....	16.074	
	Port III.....	+ 126	
	TVA 20 %.....	+ 3.240	
	N.A.P (TTC)....	19.440	
	- BO n° B34, au 28/ 04 Nominal : 7.776-		
	- L C n°56 endossée; Nominal : 11.664		
	09/ 4		
6125	Achats n. stockés de mat. et Four		3.000,00
6145	Frais postaux et frais de télécommunications		2.200,00
34552	État- TVA récup / ch		650,00
5141		Banque	5.850,00
	- Avis de débit n° 81 -		
	TVA eau et elect (3.210 / 1,07) x 7 % / :	210	
	TVA/ frais de téléphone.. 2.200 x 20 % :	440	
	10/4		
	Aucune écriture		
	12/4		
6125	Transports		200,00
34552	État- TVA récup/ ch		28,00
5161		Caisse	228,00
	- Fact n°F765, ,228/ 1,14 =200, TVA = 28		

		14/4	
3421	Clients		27.876,00
7111	Ventes de m/ses		23.040,00
4455	Etat TVA facturée		4.608,00
6142	Transports		200,00
34552	Etat- TVA récup/ charges		28,00
Facture n° 499 :			
	MB.....	24.000	
	Remise 4%.....	- 960	
	NCI.....	23.040	
	TVA 20%.....	+ 4.608	
	Montant (TTC).....	27.648	
	Port HT.....	1 200	
	TVA/ Port 14%.....	28	
	N.A.P TTC.....	27,876	
	- Facture n° 499-		
		d°	
51111	Chèque en portefeuille (6.969,00 - 139,38)		6.829,62
6386	Escomptes accordés		116,15
4455	Etat TVA facturée		23,23
3425	Clients-effets à recevoir		20.907,00
3421	Clients		27.876,00
	Chèque $27.876 \times 25\% = 6.969$		
	Escomptes TTC = $6.969 \times 2\% = 139,38$		
	Escompte HT = $139,38 / 1,20 = 116,15$		
	TVA facturée = $116,15 \times 20\% = 23,23$		
	Solde: I.C n° 97 au 30/ 05 : $27.876 \times 75\% = 20.907$		
		15/4	
5141	Banque		23.307,00
6311	Intérêts des emprunts et dettes		513,33
6147	Services bancaires		116,67
34552	Etat-Tva Récup/ char		63,00
5520	Crédits d'escompte		24.000,00

-I.C n°62 nominal : 24.000 (échéance le 25/ 06/ 02)

-Date de remise à l'escompte 10/ 04/ 2002

-Nombre de jours : $20+31+ 25 + 1$ jr de banque = 77 jrs

-Escpte = $24.000 \times 10\% \times 77 / 360 = 513,33$

-Commission d'endos = $24.000 \times 2\% \times (77 / 360) = 102,67$

-Commissions fixe - 14

-AgiOS HT = $513,33 + 14 + 102,67 = 630$

- TVA = $630 \times 10\% = 63,00$
 -Total Agios (TTC) = $693,00$
 -Valeur actuelle = $24.000 - 693,00 = 23.307,00$

		16/ 04		
5141	Banque		14.580,00	
51112	Chèques à l'encaissement			14.580,00
	- Avis de crédit n° 5615 -			
		18/ 04		
2351	Mobilier de bureau		12.160,00	
34551	Etat TVA Récup / immob		2.432,00	
4481	Dettes/ acquis d'immob			14.592,00
	- Facture n° F 3111 -			
	$12.000 + 160 = 12.160 - 2.432 = 14.552$			
		19/ 04		
3421	Clients		30.000,00	
3425	Clients effets à recevoir			30.000,00
	- Annulation de la traite n° 45 au 22 /04 / 2002 - d°			
3421	Clients		330,00	
7381	Intérêts et prt assimilés			250,00
4455	Etat TVA facturée			50,00
6167	Impôts, taxes et droits assimilés			10,00
6145	Frais post et frais de télécom			20,00
	- Imputation des intérêts et frais clt Jacadi -			

Int = $30.000 \times 10\% \times 1 / 12 = 250$

TVA = $250 \times 20\% = 50$

Timbre fiscal = 10

Frais de correspondance = 20

		20/ 04		
3425	Clients effets à recevoir		30.330,00	
3421	Clients			30.330,00
	- Traite n° 89 au 22/ 05/ 02 -			

	28/04		
6145	Frais postaux et frais tél	90,00	
6167	Impôts, taxes et doits ass	110,00	
6171	Rémunération du pers	19.000,00	
5161	Caisse		19.200,00
	30/04		
4415	Frs effets à payer	7.776	
6147	Sec banc (13,20 / 1,10)	12	
34552	Etat TVA récup / ch	1,20	
5141	Banque		7.789,20
	- Avis de débit n° 655 BO n°B 34 -		

UNIVERSITE HASSAN II –MOHAMMEDIA

Premier semestre (Janvier 2004)

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales

Filière : Sciences Economiques et Gestion

Épreuve de comptabilité

Sujet 1 : Contrôle.

Exercice 1 :

L'entreprise « COFISA » a réalisé en **Décembre 2003** les opérations suivantes (HT) :

01/ 12 : Avoir en banque : 100.000,00

03/ 12 : Souscription d'un emprunt de 50.000,00 déposé en Banque.

04/ 12 : Achat de marchandises à crédit : 20.000,00 (facture n° F : 16).

06 12 : Ventes de marchandises à crédit : 40.000,00 (Facture n° 1).

07/ 12 : Paiement des honoraires de l'expert comptable : 5.000,00 par chèque bancaire n° 36.

10/ 12 : Achat de marchandises : 6.000,00

- 50 % à crédit, (Facture n° F17).

- 50 % au comptant (chèque bancaire n° 37).

12/ 12 : Recouvrement d'une créance sur un client, en espèces : 4.000,00.

15/12 : Règlement d'un fournisseur par chèque bancaire n° 38 : 10.000,00

20/12 : Ventes de marchandises : 80.000,00

- 60 % au comptant contre chèque bancaire n° 784, encaissé le jour même ;

- 40 % à crédit (facture n° 2).

Travail à faire :

Etablir les comptes (à colonnes séparées) : « Banque », « Clients » et « Fournisseurs », sachant que ces deux derniers présentaient des soldes nuls au 01 Décembre 2003.

N.B : Ne pas se soucier des contreparties comptables.

Exercice 2 :

Soit la facture n° F272 envoyée, le 15/ 12, par l'entreprise « SMAHLI » à l'entreprise « TOUMI » comportant : Montant brut : 15.000,00 remises 6 % et 4 %, Port forfaitaire : 200,00 (HT), TVA 20 %, payable dans un mois.

Le 20/ 12, l'entreprise « **TOUMI** » retourne le 1/ 4 des marchandises achetées ; sur le reste un rabais de 5 % lui est accordé (facture d'avoir n° AV 150).

Travail à faire :

Enregistrer au journal de l'entreprise « **SMALLI** » les opérations du 15/12 et le 20/ 12.

Sujet 2 : Examen.

La société à responsabilité limitée « **SOCEM** » a été créée le 01/ 10/ 2003 Elle a pour objet la commercialisation des produits électroménagers (cuisinières, réfrigérateurs et téléviseurs). Son capital de 600.000,00 est entièrement déposé à la banque Populaire. L'exploitation a démarré le 25/ 10/ 2003.

02/ 10 : Règlement des honoraires du notaire pour l'établissement des statuts de la société : 3.000,00 par chèque bancaire n° 1111.

05/ 10 : Acquisition d'un ensemble immobilier par chèque bancaire n° 1112 pour 250.000,00 dont :

- 20 % pour le terrain ;
- 65 % pour les bâtiments ;
- 15 % pour les climatiseurs.

10/ 10 : Paiement d'une commission à l'agent immobilier de 2,5 % de la valeur de l'ensemble immobilier, par chèque bancaire n° 1113.

15/ 10 : Obtention d'un emprunt auprès de la BNDE pour 400.000,00 remboursable sur 8 ans aux taux de 12 % l'an.

20/ 10 : Règlement des frais de publicité légale : 600,00 par chèque bancaire n° 1114.

25/ 10 : Achat à crédit à « **CREDOM** » de :

- 30 cuisinières à 1.000,00 l'unité
- 40 réfrigérateurs à 5.000,00 l'unité
- 20 téléviseurs à 1.500,00 l'unité
- Remise 8 % et 5 % ; facture n° 160

28/ 10 : Achat d'un véhicule utilitaire pour 90.000,00 ; dont 10.000,00 au comptant par chèque bancaire n° 1115 et le reste payable dans 15 mois, facture n° A260.

30/ 10 : Achat de fauteuils, de tapis et de tableaux pour 12.000,00 ; 25% est réglé au comptant par chèque n° 1116 et le reste à crédit dans 8 mois ; facture n° B450.

01/ 11 : Retrait de la banque pour alimenter la caisse : 5.000,00 ; chèque n° 1117.

05/ 11 : Vente réglée moitié par chèque encaissé le jour même et le solde à crédit, de :

- 20 cuisinières à 1.300,00 l'unité ;
- 15 réfrigérateurs à 5.500,00 l'unité;
- 18 téléviseurs à 1.800,00 l'unité
- Remise de 10 % et 5 % ; Facture n° V1.

12/ 11 : Règlement de la facture d'eau et d'électricité du mois d'octobre : 700,00 en espèces (pièce de caisse n° 1).

15/ 11 : Achat en espèces de :

- Timbres- poste : 350,00 ;
- Timbres de quittance : 450,00 ; (Pièce de caisse n° 2).

20/ 11 : Règlement de la prime d'assurance : 3.600,00 et de la vignette : 1.200,00 par chèques n° 1118 et 1119.

25/ 11 : Achat d'un micro ordinateur pour le service « Comptabilité » de la société à 9.500,00 réglé moitié par chèque n° 1120, le reste payable dans deux mois ; facture n° B16.

30/ 11 : Règlement des salaires du personnel : 15.000,00 par chèque n° 1121 et 1.200,00 en espèces pour les manutentionnaires (personnel occasionnel), pièce de caisse n° 3.

Travail à faire :

Enregistrer au journal de la société « SOCEM » les opérations d'Octobre et Novembre 2003.

N.B : Ne pas tenir compte de la TVA.

Épreuve de comptabilité (Corrigé)

Solution contrôle

Comptes à colonnes séparées :

5141 Banque

Dates	Libellés	Montant	Dates	Libellés	Montant
01/ 02	Avoir	100.000,00	07/ 12	Honoraires	5.000,00
03/ 12	Emprunt	50.000,00	10/ 12	Achats de m/ses (6.000,00 x 50%)	3.000,00
20/ 12	Ventes de m/ses (80.000,00 x 60%)	48.000,00	15/ 12	Règlement fournisseurs	10.000,00
				Total avant solde	18.000,00
				Solde débiteur	180.000,00
	Total	198.000,00		Dotation	198.000,00

3421 Clients

Dates	Libellés	Montant	Dates	Libellés	Montant
01/ 02	Solde à nouveau	00	12/ 12	Recouvrement créance	4.000,00
06/ 12	Vente à crédit	40.000,00			
20/ 12	Ventes à crédit (80.000,00 x 40%)	32.000,00			
				Solde débiteur	68.000,00
	Total	72.000,00		Total	72.000,00

4411 Fournisseurs

Dates	Libellés	Montant	Dates	Libellés	Montant
10/ 02	Règlement fournisseurs	10.000,00	01/ 12	Solde à nouveau	00
			04/ 12	Achats de m/ses à crédit	20.000,00
			10/ 12	Achats de m/ses à crédit (6.000,00 x 50%)	3.000,00
	Solde créditeur	13.000,00			
	Total	23.000,00		Total	23.000,00

Exercice 2 :

Le 15/ 12 :

MB.....	15.000,00
Rem 6 %.....	- 900,00
NC1.....	14.100,00
Rem 4 %.....	- 564,00
NC2.....	13.536,00
Port forf.....	+ 200,00
Montant (HT).....	13.736,00
TVA 20 %.....	+ 2.747,20
NA P.....	16.483,20

		15/ 12		
3421	Clients « TOUMI »		16.483,20	
7111		Ventes de m/ses		13.536,00
71271		Port et frais access facturés		200,00
4455		Etat TVA facturée		2.747,20
	Facture n° F 272			

Le 20/ 12 :

Facture Avoir n° AV 150 (Retour)

MB.....	3.750,00 (15.000,00 x 1/4)
Rem 6 %.....	- 225,00
NC1.....	3.525,00
Rem 4 %.....	- 141,00
NC2.....	3.384,00
TVA 20 %.....	+ 676,80
NA D.....	4.060,80

Réduction hors facture

Reste NC	10.152,00 (13.536,00 - 3.384,00)
Rabais (HT).....	507,60 (10.152,00 x 5 %)
TVA 20 %	101,52
N A D.....	609,12

		20/12	
7111	Vente m/ses	3.384,00	
4455	Etat TVA facturée	676,80	
3421			4.060,80
			Clients « TOUMI »
	Avoir n° 150		
			d°
7119	RRR accordés	507,60	
4455	Etat TVA facturée	101,52	
3421			609,12
			Client « TOUMI »
	Avoir n° 150		

Solution Examen :

La société « **SOCEM** » a une activité commerciale de produits électroménagers :

Le 01/10 :

		01/10	
5141	Banque	600.000,00	
			600.000,00
			Capital Social
	- Capital déposé en Banque-		
			07/10
2111	Frais de constitution	3.000,00	
5141			3.000,00
			Banque
	- Ch n° 1111 -		
			05/10
2311	Terrains nus (250.000,00 x 20%)	50.000,00	
2321	Bâtiments (250.000,00 x 65%)	162.500,00	
2351	Mobilier d bureau (250.000,00 x 15%)	37.500,00	
5141			250.000,00
			Banque
	- Ch n° 1112 -		

		10/10		
2121	Frais d'acquisition d'immobilisations		6.250,00	
5141		Banque		6.250,00
	- Ch n° 1113 - (250.000 x 2,50 %)	15/10		
5141	Banque		400.000,00	
1481		Emprunts auprès des étab de crédits		400.000,00
	- Obtention emprunt			
		20/10		
2117	Frais de publicité		600,00	
5141		Banque		600,00
	- Ch n° 1114-	25/10		
6111	Achats de m/ses 30 x 10.000 = 30.000 40 x 5.000 = 200.000 20 x 1.500 = 30.000		227.240,00	
4411		Fournisseurs		227.240,00
	- Fact n° 160- MB 260.000,00 R (8%) 20.800,00 NC = 239200,00 R (5%) 11960,00 N AP = 227240,00			
		28/10		
2340	Mat de transport		90.000,00	
5141		Banque		10.000,00
1486		Four d'immob		80.000,00
	- Fact n° A 260 -			
		01/11		
5161	Caisse		5.000,00	
5141		Banque		5.000,00
	- Ch n° 1117-			
		05/11		
5141	Banque (85.400,00 x 50 %)		42.700,00	
3421	Clients (85.400,00 x 50 %)		42.700,00	
7111		Ventes de m/ses 20 x 1.300 = 26.000 15 x 1.800 = 27.000 18 x 1.800 = 32.400		85.400,00
	- Fact n° VI-			

		12/11		
61251	Achat de four non stock		700,00	
5161		Caisse		700,00
	Pièce de caisse n° 1-			
		15/11		
61451	Frais postaux		350,00	
61671	Droits d'enreg. et de timbres		450,00	
5161		Caisse		800,00
	- Pièce de caisse n° 2-			
		20/11		
6134	Prime d'assurance		3.600,00	
61673	Taxes sur les véhicules		1.200,00	
5141		Banque		4.800,00
	-Ch n° 1118 et 1119-			
		25/11		
2355	Mat informatique		9.500,00	
5141		Banque (9.500 x 50 %)		4.750,00
4481		Dettes / acquisit		4.750,00
	-Fact n° B16, Ch n° 1120 -			
		30/11		
6171	Rémun du pers		1.500,00	
61351	Rémun du pers occas		1.200,00	
5141		Banque		1.500,00
5161		Caisse		1.200,00
	- Ch n° 1121 et Pièce de caisse n° 3 -			

Faculté des Sciences Juridiques ;
Economiques, et Sociales
Mohammedia

Examen du 2^{ème} semestre 2004
Filière science économiques et gestion

Épreuve de comptabilité générale

Exercice n°1 :

L'entreprise « MOBILANS », créée le 1^{er} Janvier 2000, est spécialisée dans la commercialisation des meubles en bois. Elle détient, au 1^{er} Juin 2004, le portefeuille d'effets suivants :

Noms des tirés	N° des traites	Echéances	Montants
Jamal	50	31/07/2004	25.000,00
Chaoui	52	12/06/2004	30.000,00
Rachidi	54	04/07/2004	24.000,00

- 02/06 : La traite n° 50 est remise à l'escompte à la banque populaire.
- 03/06 : La traite n° 52 est remise à l'encaissement à la banque populaire.
- 05/06 : « Mobilans » reçoit le bordereau d'escompte de la banque populaire relatif à la traite n°50, taux d'escompte :12 %, commission fixe 20 HT, TVA 10 % (plus un jour de paiement) la traite n° 54 sur Rachidi, endossée ce jour à son ordre.
- 08/06 : Achat de marchandises 20000 DH (HT), TVA 20%, Mobilans endosse LC n° 54.
- 08/06 : reçu de la banque populaire l'avis d'encaissement de la traite n° 52 ; frais d'encaissement 10,00 HT TVA 10 %.

Travail à faire :

Enregistrer au journal de « Mobilans » les écritures de la 1^{ère} quinzaine de Juin 2004.

Exercice n°2 :

L'entreprise « MOBILANS » sollicite votre aide pour certains travaux d'inventaire et vous remet un extrait de la balance par soldes avant inventaire au 31/12/2003 :

N° des comptes	Intitulés des comptes	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
2340	Matériels de transport	100.000,00	-
2351	Mobilier de bureau	18.000,00	-
28340	Amortissement du matériel de transport	-	55.000,00
2851	Amortissement du mobilier de bureau	-	4.700,00

Les informations complémentaires vous sont fournies :

1. Le matériel de transport se compose :
 - d'un camion Mazda acquis le 1^{er} Avril 2000 pour 75.000 HT.
 - d'une fourgonnette acquise le 4 Avril 2000 pour 25.000 HT.
2. Le mobilier de bureau comprend :
 - un divan acheté pour 8.000 H le 10 Avril 2000.
 - Un fauteuil acquis le 1^{er} juillet 2000 pour une valeur de 10.000 HT.

Le 30 Septembre 2003, le divan a été cédé à crédit pour 4.500, le comptable a débité le compte créances sur cession d'immobilisations et a crédité le compte produits de cession des immobilisations corporelles.

Travail à faire :

- 1/ Calculer les taux d'amortissement linéaire pour les différentes immobilisations.
- 2/ Régulariser la cession du divan du 30 Septembre 2003.
- 3/ Enregistrer au journal de « MOBILANS » les dotations aux amortissements de l'exercice 2003.

Exercice n° 3 :

L'entreprise « MOBILANS » met à votre disposition l'état suivant des créances douteuses au 31/12/2003 :

Noms des clients	Créances TIC	Provisions au 31/12/2002	Règlements enregistrés en 2003	Observations
Kamal	6.060,00	2.400,00	2.700,00	Perte probable 40 % du solde
Jaouad	10.028,00	2.700,00	2.960,00	On pense récupérer 50% du solde

Informations Complémentaires :

Parmi les clients ordinaires de l'exercice 2003 figurent deux créances TTC :

La première sur « Drissi » d'un montant de 15.000,00 ; est considérée comme douteuse. La perte probable est estimée à 30 %.

La seconde sur Amine, en faillite, d'un montant de 21.600,00 est totalement irrécouvrable.

Travail à faire :

Enregistrer au journal « MOBILANS », au 31/12/2003, les écritures d'inventaire concernant les clients.

Épreuve de comptabilité (Corrigé)

Exercice n° 1 :

		2/6	Aucune écriture Comptable	
		3/6		
5113	Effets à l'encaiss		30.000,00	
3425		Client effets à recevoir		30.000,00
	- Traite n° 52. -			
		5/6		
5141	Banque		24.428,00	
6311	Intérêts des emprunts et dettes		500,00	
6147	Services bancaires		20,00	
3455	Etat TVA récup		52,00	
5520		Crédit d'escompte		25.000,00
	Traite 50 ; n = 60 j	T = 12 %		
	Escompte = $25.000 \times 12 \% \times 60 / 360 = 500$			
	Commission fixe	20		
	TVA(10 % x 520)	52,00		
		Agios TTC 572,00		
		8/6		
6111	Achat de m/ses		20.000,00	
3455	Etat TVA récup		4.000,00	
3425		Clients F. à R		24.000,00
	- Endossement de la Traite n°54 -			
		d°		
5141	Banque		29.989,00	
6147	Services bancaires		10,00	
3455	Etat TVA récup		1,00	
5113		Effets à l'encaiss		30.000,00
	- Avis d'enc de la bq BCM -			

Exercice n° 2 :**1/ Calcul des amortissements :**

- Matériel de transport : V.O = 100.000,00 ; \sum Ats = 55.000,00 .
 $100.000,00 \times t\% \times 9/12 = 100.000,00 \times t\% \times 2 = 55.000,00$
 $2.750 t = 55.000,00$
 $t = 20 \%$.

- Matériel de bureau :

• Divan : 8.000,00 ; le 10/04/2000
 • Fauteuil : 10.000,00 ; le 01/07/2000 } \sum Ats = 4.700,00

$8.000,00 \times t\% \times 9/12 + 8.000,00 \times t\% \times 2 + 10.000,00 \times t\% \times 6/12 =$
 $10.000,00 \times t\% \times 2 = 4.700,00$
 $470,00 t = 4.700,00$
 $t = 10 \%$.

2/ Régularisation de la cession :

• \sum des Ats = $8.000,00 \times 10\% \times 9/12 + 8.000,00 \times 10\% \times 2 +$
 $8.000,00 \times 10\% \times 9/12 = 2.800,00$
 • VNA = $8.000,00 - 2.800,00 = 5.200,00$.

31/12/2003

6513	VNA immob corp cédées	5.200,00	
2851	Ats du mob de bur	2.800,00	
2351	Mob de bur		8.000,00
	-Sortie du mobilier de bureau-		

3/ Dotation aux amortissements :

31/12/2003

6193	DEAIC	21.600,00	
2834	Ats du mat de trsp		20.000,00
2835	Ats du mob de bur		1.600,00
	- Matér de trspoit : $100.000 \times 20\% = 20.000$		
	- Mob de bureau :		
	• Fauteuil : $10.000 \times 10\% = 1.000$		
	• Divan : $8.000 \times 10\% \times 9/12 = \underline{600}$		
			1.600

Exercice n° 3 :

- Client « Kamal » : 6.060,00 - 2.700,00 = 3.360,00
Solde : $(3.360,00 / 1,20) \times 40 \% =$ Provision = 1.120,00
Reprise de 2.400,00 - 1.120,00 = 1.280,00
- Client Jaouad :
Créance : 10.028,00 - 2.960,00 = 7.068,00
Perte 50 % : 7.068,00 / 2 = 3.534,00
Provision : 3.534,00 / 1,20 = 2.945,00
Provision au 31/12/2002 = 2.700,00
Dotation de 2.945,00 - 2.700,00 = 245,00

31/12/2003

3942	PPDAC	1.280,00	
7196	Reprise PPDAC		1.280,00
	-Reprise provision sur client « Kamal » - d°		
61964	DEA PPDAC	245,00	
3942	PPDC C		245,00
	-Provision constituée sur « Jaouad »- d°		
3424	Clients douteux	15.000,00	
3421	Clients		15.000,00
	Client « Drissi » douteux d°		
61964	DEA PDCC	3.750,00	
3942	PPDCC		3.750,00
	$15.000,00 \times 30 \% / 1,20 = 3.750,00$ d°		
6182	Pertes/ créances irrecouvrables	18.000,00	
4455	Etat TVA facturée	3.600,00	
3421	Client « Amine »		21.600,00
	- 21.600,00 / 1,20 = 18.000,00 -		

Table de matières

	Pages
Titres	
Dédicaces	
Préface	5
Introduction générale	7
Chapitre I : Le Bilan	11
I- Notion de Bilan :	11
1- Exemple Introductif	11
2- Notion d'emploi et de ressources :	11
2-1- Notion de ressources	12
2-2- Notions d'emplois	12
3- Notion d'Actif et de Passif	12
4- Le Bilan	13
5- Bilan et résultats	14
5-1- Cas de résultat Bénéficiaire	15
5-2- Cas de résultat Déficitaires	17
II- Le bilan du Code Général de Normalisation Comptable C.G.N.C.	18
1- La Codification comptable	18
2- Etude des comptes du bilan	20
2-1- Le passif (colonne droite du Bilan)	21
2-1-1 Les financements Permanents (classe 1)	21
2-1-2- Le passif circulant hors trésorerie (classe 4)	24
2-1-2- Comptes de trésorerie (classe 5)	25
2-2- L'actif (colonne gauche du bilan)	25
2-2-1- L'actif immobilisé (classe 2)	25
2-2-2- L'Actif circulant hors trésorerie (classe 3)	26
2-2-3- Trésorerie actif (Rubrique 51)	27
3- Présentation du bilan du PCM	28
Cas et solutions	33
Chapitre II : Le Compte et le principe de la partie double	47
I- Le compte : Définition	47
II- Présentation du compte.	47
1- Compte à colonnes séparées	48
1-1- Définition	48
1-2- Présentation du compte à colonnes séparées	48
2- Compte à colonnes mariées	48
2-1- Définition	48
2-2- Présentation du compte à colonnes mariées	49
3- Compte schématique (compte en T)	49
3-1- Définition	49
3-2- Présentation du compte schématique (en T)	50
III- Le compte : Terminologie de base	50

IV- Applications	52
1- Applications : Comptes à colonnes séparées.	52
2- Applications : Compte à colonnes mariées.	58
3- Applications : Compte schématique (en T).	60
V- Le principe de la partie double	62
1- Définition	62
2- Applications (principe de la partie double)	63
Cas et solutions	75
Chapitre III : Les Comptes de gestion : Compte de Produits et Charges	99
I- Notions de charges et de produits	99
1- Les charges :	100
1-1- Définition	100
1-2- Fonctionnement des comptes de Charges	101
2- Les produits :	105
2-1 : Définition	105
2-2 Fonctionnement des comptes de produits	106
II- Le compte de produits et de charges (CPC)	108
1- Principe.	108
2- Incidence de la variation de stocks sur le CPC.	109
Cas et solutions	113
Chapitre IV : L'organisation Comptable et ses supports	129
I- Les pièces justificatives	130
II- Le journal	130
1- Définition	130
2- Présentation du journal	130
2-1 Première présentation du journal	130
2-2- Deuxième présentation du journal	131
3- L'ouverture des comptes du bilan au journal	132
4- L'annulation du stock initial et la constatation du stock final au journal	134
4-1- L'annulation du stock initial	134
4-2- La constatation du stock final	135
III- Le Grand livre	143
IV- La Balance	147
1- Définition	147
2- Présentation	148
2-1- Première présentation : Balance à quatre colonnes	148
2-2- Deuxième présentation : Balance à six colonnes	148
3- Propriétés de la Balance	149
4- De la balance aux états de synthèse	153
Cas et solutions	159
Chapitre V : L'enregistrement comptable des opérations courantes (Facturation)	189
I- Présentation d'une facture	189
1- Présentation simplifiée d'une facture	189
2- Les mentions obligatoires	189
II- Les Réductions	190
1- Les Réductions commerciales (R.C):	190
1-1 Définitions	190
1-2 Méthode de calcul	191

1-3- Traitement comptable	191
1-3-1- Réductions commerciales sur facture (Facture doit)	191
1-3-2- Réductions commerciales hors facture (Facture avoir)	194
2- Réductions financière : Escompte de règlement ou financier	196
2-1- Définition	196
2-2- Calcul de l'Escompte	196
2-3- Traitement comptable	196
III- Les Majorations	199
1- La taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.)	199
1-1 Définition	199
1-2- Calcul de la T.V.A.	199
1-3- Traitement comptable	200
1-4 Déclaration de la TVA	202
1-4-1 Principe	202
1-4-2 Traitement Comptable	203
2- Le transport	205
2-1 transport assuré par un tiers transporteur (transport débouré)	205
2-2- Transport assuré par les propres moyens de l'entreprise (transport forfaitaire)	207
3- Les emballages	208
3-1 Enregistrement des consignations	208
3-2 Enregistrement des déconsignations	208
Cas et solutions	213
Chapitre VI : L'enregistrement comptable des opérations courantes (Les Règlements)	245
I- Règlement en espèces ou par chèques	245
1- Règlement en espèces : Aspects comptables	245
2- Règlement par chèques : Aspect comptable	247
II- Le Règlement par effets de commerce	250
1- Définition	250
1-1- La lettre de change ou traite	250
1-2- Le billet à ordre	252
2- Le rôle des effets de commerce	253
3- Le traitement comptable des effets de commerce	253
3-1- Création d'un effet de commerce	253
3-2- Circulation des effets de commerce	256
3-2-1- Endossement au profit d'un tiers	256
3-2-1-1 Principe	256
3-2-1-2 Traitement comptable	256
3-2-2- Escompte des effets de commerce.	259
3-2-2-1 Principe.	259
3-2-2-2 Traitement comptable	260
4- L'encaissement des effets de commerce	263
III- Les incidents de paiement des effets de commerce	265
1- La prorogation d'échéance	265
2- Avance de fonds	269
3- Les effets impayés	273
3-1- L'effet est présenté à l'encaissement par le tireur ou bénéficiaire	274
3-2- l'effet est présenté à l'encaissement par un tiers endossataire.	274
Cas et solutions	277

Chapitre VII : Les charges de personnel	315
I- Les charges de personnel	316
1- Le salaire	316
2- Les charges de sécurité sociale	317
2-1 Retenu sur salaire Caisse Nationale de Sécurité Sociale	317
2-2- Les charges patronales de sécurité sociale	318
II- L'impôt sur le revenu : IR	320
III- Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéfices et revenus	324
1- Personnes imposables	324
2- Base de calcul de la contribution	324
3- Taux de la contribution	325
IV- Bulletin de paie et livre de paie	327
1- Bulletin de paie	327
2- Le livre de paie	329
V- Traitement comptable	330
1- Comptabilisation du livre de paie	330
2- Comptabilisation des charges patronales de CNSS	332
3- Comptabilisation du paiement des salaires	333
4- Comptabilisation du paiement de l'IR	333
5- Comptabilisation du paiement des cotisations CNSS	334
Cas et solutions	335
Chapitre VIII : Les travaux de fin d'exercice : Les stocks	351
I- L'inventaire extra - comptable	351
II- Traitement comptable des stocks	351
1- Les stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	352
1-1- Ecriture comptable	352
1-2- CPC : Enregistrement de la variation des stocks	354
2- Les stocks de biens produits et produits en cours	355
2-1- Ecriture comptable	355
2-2- CPC : Enregistrement de la variation de stocks	357
Cas et solutions	359
Chapitre IX : Les travaux de fin d'exercice Ou d'inventaire : Les amortissements	369
I- Notion d'amortissement	369
II- Concepts fondamentaux	370
1- Valeurs d'origine (V.O)	370
2- Durée d'amortissement (n)	370
3- Taux d'amortissement (T)	371
4- Dotation ou annuité d'amortissement	371
5 - La valeur nette d'amortissement (VNA)	372
III - Les systèmes d'amortissement	372
1- Amortissement linéaire	372
1-1- Principes	372
1-2- Tableau ou plan d'amortissement linéaire	375
2- Amortissement dégressif	376
2-1- Principes	376
2-2- Plan ou tableau d'amortissement dégressif	377
2-2-1 Méthode fiscale	377
2-2-2 Méthode comptable	379

IV- Traitement comptable des amortissements	379
1- Cas de l'amortissement linéaire	379
2- Cas de l'amortissement dégressif (Amortissement dérogatoire):	382
V- Incidence des amortissements sur la Balance, le Bilan et le C.P.C :	385
1- Incidence sur la balance	385
1-1 Cas d'amortissement linéaire	385
1-1-1 Balance avant inventaire au 31/12/N	385
1-1-2 Balance après inventaire au 31/12/N	385
1-2 Cas d'amortissement dégressif	386
1-2-1 Balance avant inventaire au 31/12/N	386
1-2-2 Balance après inventaire au 31/12/N	386
2- Incidence sur le bilan (actif):	387
2-1 Cas d'amortissement linéaire:	387
2-2 Cas d'amortissement dégressif	387
3-Incidence sur le C.P.C	388
3-1 Cas d'amortissement linéaire:	388
3-2 Cas d'amortissement dégressif	388
VI- Cession d'une immobilisation amortissable.	394
Cas et solutions	399
Chapitre X: Les travaux de fin d'exercice : Les Provisions	447
I- Constatations des provisions	447
1- Provision pour dépréciation	447
1-1- Provision pour dépréciation des immobilisations	448
1-2- Provisions pour dépréciation des éléments d'actifs circulants	451
1-2-1 Les Stocks	451
1-2-2 Créances	452
1-2-3 Titres et valeurs de placement	457
1-2-4 Provision pour dépréciation de la trésorerie actif	458
2- Provisions pour risques et charges	460
2-1 Principales provisions pour risques et charges	461
2-1-1- Provisions durables pour risque et charge.	461
2-1-2- Autres provisions pour risques et charges.	461
2-2- Traitement comptable	462
II- L'ajustement des provisions	464
1- L'annulation d'une provision	464
1-1- Cas des provisions pour dépréciation	465
1-2- Cas des provisions pour risques et charges	467
2- Réajustement de la provision	470
2-1- Les provisions pour dépréciation	470
2-1-1- Cas des créances clients	470
2-1-2- Cas des titres : Les titres de participation et les Titres et valeurs de placement	475
2-2- Provisions pour risques et charges	478
III- Cession des titres	480
1- Titres de participation (immobilisations financières)	480
2- Les titres et valeur de placement (Actif circulant)	481
Cas et solutions	487

Chapitre XI : Les travaux de fin d'exercice : Régularisation des comptes de gestion	523
I- Principe	523
II - Régularisation des comptes de charges	524
1- Charges à payer	524
2- charges constatées d'avance	527
III- Régularisation des comptes de produits	529
1- Produits à recevoir	529
2- Produits constatés d'avance	531
Cas et solutions	533
Chapitre XII : Autres régularisations : L'état de rapprochement bancaire	557
I- Principales raisons de différences	557
II- Principes de l'état de rapprochement	558
Cas et solutions	563
Examens corrigés	569
Table de matières	601
Bibliographie	607

Bibliographie

- ABOUACJAWAD .M « La pratique comptable marocaine » Ed. Maghrébine, 1996.
- DEPPEZ .M & DUVANT .M « Comptabilité, réussir l'UV » Ed. Technipus, 1993.
- GUZZARD .I. & PEROCHON .C « La nouvelle technique comptable » Tome II Ed. FOUCHER 1981.
- GUZZARD .I. & PEROCHON .C « La nouvelle technique comptable » Tome III. Ed. FOUCHER 1981.
- C.F.E.C (la compagnie fiduciaire d'expertise comptable « Comptabilité générale et fiscalité, pratiques et interférences » Ed Imprimatic. 1982.
- DEPPEZ .M & DUVANT .M « Méthodes quantitative de gestion » 1^{er} G, 4^{ème} Ed. Tome I, Ed. LICIT, 1991.
- MARZAK .M « Fiscalité marocaine de l'entreprise » Ed. PUMAG, 1993.
- GUZZARD .I. et PEROCHON .C « La nouvelle technique comptable » Tome I Ed. FOUCHER , 1961.
- Alain FAYEL ; Daniel PERNOT « Exercices corrigés de comptabilité générale ». Dunod 1991
- Fouad BELJAOURI KOUTBI ; Azzeddine BENJILALI ; El Hassan KATIR « Guide comptable et fiscal des entreprises au Maroc », Omnia 2002.
- Gérard ENSELIM « Exercices de comptabilité générale DPECF », Litec 1991
- Michèle MALAVAL LEHZEN « Manuel de comptabilité générale », Cabinet Conseil CCM.A SARI.
- Mohamed ABDELADIM ; Abdelaziz TATBI « Le plan comptable marocain », 1993.
- Mohamed Khalid BENOTMANE ; Nabil BAYAHYA ; Naoufal ELKHATIB « Memento comptable marocain », Masnaoui 1994.
- Saïd YOUSSEF ; Abderrahim FARACHA « Comptabilité Générale », Dar Kuraouyne 2001.
- Mémento pratique francis lefevre Comptable », Francis Lefebvre 2003.
- Henri DAVASSE ; Michel PRRUITTE « Comptabilité DPECF Épreuve n°4 », Foucher 1989.
- C. PEROCHON « Comptabilité générale », Foucher 1981.
- S. GRIFFITHS « Comptabilité cours », Vuibert 1989.
- Jean-Louis MALO « Comptabilité générale », Eyrolles 1991.



Said Youssef

- Professeur à l'École Nationale de Commerce et de Gestion Casablanca.
- Vice-président de l'Association Marocaine de Contrôle de Gestion.
- Membre de l'Association Francophone de Comptabilité.
- Ex-Formateur du programme CGAP/CAPAF de la banque mondiale.
- Consultant en management.



Smail kabbaj

- Professeur à l'École Nationale de Commerce et de Gestion Casablanca.
- Président de l'Association Marocaine des Métiers de Finance.
- Membre de l'Association Francophone de Comptabilité.
- Ex-magistrat à la cour des comptes.
- Consultant en management.



Cet ouvrage s'adresse aux :

- Étudiants soucieux de se préparer efficacement aux examens et aux concours de comptabilité.
- Professionnels désireux de s'adapter méthodiquement à la complexité des mécanismes de la comptabilité générale.

L'ouvrage comprend :

- Un cours complet et détaillé relatant les éléments nécessaires à la compréhension du principe des mécanismes de la comptabilité.
- Un ensemble explicite d'exemples et d'applications qui facilite la compréhension des éléments du cours.
- un ensemble d'exercices d'études de cas, d'examens corrigés et argumentés pour approfondir les connaissances, s'exercer et se préparer efficacement aux concours et aux examens.

Prix : 130,00 DH

ISBN 9954-406-66-2



9 789954 406663

 **EDISOFT**

24, rue El Kadi Zeimmouri - Habous - Casablanca
Tél. : 0522 44 91 08 - Fax : 0522 44 46 43
www.edisoft.ma - mail : edisoft@menara.ma

Pr. Smail KABBAJ

Pr. Saïd YOUSSEF

Préface : Pr. Zakia EL MOUATASSIM

COMPTABILITE GENERALE

• Principes • Techniques • Outils

Conforme aux dispositions du :

- Code Général de Normalisation Comptable (CGNC);
- Code Général des Impôts (CGI).

- Cours détaillé
- Exemples et applications pour illustrations
- Etudes de cas pratiques
- Examens corrigés et argumentés

 EDISOFT